

DIPLOME      PRINCIPAL.

Jean Masse

7



LES      OUVRIERS      A      LYON

DE      1871      A      1884

Soutenance 27 mai 1948

Martin Ben

MARS      1948.

LE MOUVEMENT OUVRIER DE  
1871 A 1877

DEMOCRATIE ET SOLIDARITE

. TABLE DES MATIERES .

. BIBLIOGRAPHIE.	page I
. INTRODUCTION .	
. LE PASSE .	
La question sociale.	page I
La fin de l'Empire.	page 2
La Commune à Lyon.	page 9
Les leçons.	page 12
. LES CADRES .	
La population de Lyon .	page 13
Les industries.	page 16
. LE MOUVEMENT OUVRIER DE 1871 A 1877 : DEMOCRATIE ET SOLIDARITE.	page 23
. LES ASSOCIATIONS OUVRIERES.	
La coopération.	page 26
Les diverses formes des Chambres syndicales.	page 34
. LE COMBAT OUVRIER.	
Les grèves de 1871 à 1877.	page 50
La lutte politique.	page 67
La législation sociale.	page 89
. LA VIE OUVRIERE.	
; STATISTIQUE.	page 94
. LA FAMILLE OUVRIERE.	page 98
. LES CONDITIONS NORMALES DE LA VIE OUVRIERE.	page 113
Le travail;	page 114
Le salaire.	page 118
Le niveau de vie de l'ouvrier.	page 139
. LES PERIODES DE CRISES DE LA VIE OUVRIERE.	page 152
Les accidents du travail.	page 152
Les sociétés de Secours mutuels.	page 153
Les chômages;	page 161
. LE MOUVEMENT OUVRIER DE 1877 A 1884 : EMANCIPATION.	
. LA VIE SOCIALE.	page 170
La crise industrielle de 1877 à 1884.	page 170
Les grèves et les syndicats.	page 177
. LA VIE POLITIQUE ET LES PARTIS OUVRIERS.	
. Les partis ouvriers en France et à Lyon.	page 189
Evolution générale de la pensée politique des ouvriers jusqu'en 1878.	page 189

Les divergences du mouvement ouvrier après  
1878.

page 206

.Les consultations électorales.

page 221

.Les leçons et l'évolution des années suivantes.

page 233

.LA LOI SYNDICALE;

page 240

.LES RESULTATS.

page 246

-----

. BIBLIOGRAPHIE .

SOURCES.

1°/ Sources Manuscrites.

L'essentiel des sources manuscrites est constitué par les Rapports des commissaires de police au secrétaire général de la Préfecture du Rhône, du commissaire spécial au Préfet, de la Chambre de Commerce au Préfet et du Préfet au Ministre. On remarque immédiatement que l'information est unilatérale : abondance de documents policiers et absence presque complète de documents ouvriers. ( À peine, de-ci de-là, une ou deux brochures.) Et cela se comprend : de 1871 à 1884, toutes les manifestations sociales étaient frappées de suspicion; la coalition, l'association, étaient en fait illégales. Par crainte des perquisitions, jamais les ouvriers ne consentirent à conserver de documents écrits. Il n'y a pas pour cette période d'archives syndicales.

Etant unilatérale, l'information est partielle. Quelques textes le signalent eux-mêmes. Barodet critique les " rapports d'une police trop prévenue et trop zélée."

(1) La délégation à l'Exposition de 1872 constate que le Préfet a ses agents dans les réunions ouvrières

(1) Barodet : mémoire présenté par le maire de Lyon au gouvernement et à la Chambre des députés sur la proposition de suppression de la mairie centrales de Lyon.

et qu "'il est à craindre que, dans leur compte-rendu, les susdits agents ne fassent la bonne mesure sans le vouloir et par excès de zèle, et voilà d'inoffensifs et d'honnêtes citoyens transformés en ennemis dangereux de la Société."(2) Certes, le commissaire spécial, plus haut placé, pouvait faire le partage entre le vrai et le faux. Il était " l'homme de Lyon le mieux instruit des choses ouvrières ".(3). Ses rapports sont beaucoup plus intéressants que ceux des commissaires de quartiers. Mais il subissait quand même l'influence du milieu où il vivait. Il ne pouvait juger impartialement. De même le préfet, s'il était encore plus porté à tempérer les conclusions de ses agents, ne savait pas aller à l'encontre des idées de son ministre. Il voyait le monde ouvrier à travers ses convictions, sa philosophie et ses idées - quand il en avait. Les enquêtes parlementaires de 1872-1873 révèlent ainsi une véritable " psychose de l'internationale "(4) chez les agents du pouvoir, qui allait s'accroissant du haut en bas de l'échelle administrative.

(2) Rapport social de la délégation ouvrière à l'Exposition de Lyon de 1872.

(3) Maritch: Histoire du mouvement social à Lyon sous le second Empire.

(4) G. Weill: Histoire du mouvement social en France de 1852 à 1924.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES (AD).

- Série M x travée 67 : Maires et adjoints de 1870 à 1888.  
x " 71 : Elections sénatoriales de 1880 à 1890.  
x Elections diverses de 1875 à 1884 (1876-1877-1881-1883)  
Ces dossiers contiennent d'importantes séries de rapports de police sur les élections municipales et législatives?
- \* travée 73 : Affaires diverses 1870-1871.
- travée 75 : Rapports des capitaines de la garde urbaine de 1872 à 1874.  
Tableau des prix du pain de 1870 à 1880.
- x travée 77 : Police générale: rapports d'agents secrets, 1874-1875.  
Police personnelle : 1879-1880
- travée 78 ; Italiens rapatriés, 1878-1879.  
Grèves antérieures à 1879.  
Chômage.  
Ces séries fournissent l'essentiel de la documentation.
- travée 79 : Fêtes du centenaire de 1789.  
Fête nationale du 14 Juillet.  
Dossiers sanitaires : services de la prostitution.
- travée 80 : Comptes-rendus des Sociétés de Secours Mutuel de 1860 à 1882 et de 1884 à 1896.
- travée 81 : Caisse de prêts en faveur des chefs d'atelier de la Fabrique avant 1870.





J. Clère : Biographies complètes des députés, avec toutes les professions de foi, circulaires électorales.

Paris, 1877. Iv. de III 976 p. BU 71292.

Barodet : Mémoire présenté par le maire de Lyon au gouvernement et à la Chambre des députés sur la proposition de suppression de la Mairie centrale. Lyon, 1873. BM 950202.

d) Histoire économique :

Régistre des délibérations de la Chambre de commerce de Lyon de 1874 à 1913. BM 950168.

Olibo : L'octroi de Lyon, dans la revue du Lyonnais 1877, IV.

Berthelier : La révolution de la soierie lyonnaise, ou l'homme habillé en soie. Lyon, 1886, IV. 30p. BM 210362.

e) Histoire sociale :

Exposition Universelle de 1872 tenue à Lyon; rapports des délégués lyonnais publiés par la délégation ouvrière. Lyon, 1873. BU 54759.

L'importance de ces rapports n'est pas à souligner. Elle réside dans le fait qu'ils " émanent directement de la classe ouvrière " (I). Ce sont des textes extrêmement intéressants. Les idées exprimées révèlent une conscience claire des questions sociales. Certaines d'entre elles ouvrent des horizons très larges, et annoncent des réalisations qui ne se produisent que dans les décades suivantes.

Le ton est modéré, sérieux, réfléchi.

Exposition universelle de Vienne de 1873; rapport de la délégation ouvrière française : teinturiers, passementiers, tisseurs.

3v. 1875 BM 392696.

Je n'ai retenu évidemment que les rapports des ouvriers lyonnais.

Exposition universelle de Philadelphie de 1876; rapport de la délégation ouvrière libre : teinturiers en soie de Lyon. Paris, 1878.

BM 392695.

Séances du Congrès ouvrier de France; deuxième session, tenue à Lyon du 28 Janvier 1878 au 8 Février 1878, Salle du théâtre des Variétés Lyon, 1878. Iv. 649 p. BM 356381.

(I) Introduction au Compte rendu des rapports.

Exposition d'Amsterdam de 1883; rapport d'ensemble des questions, politiques, économiques et sociales des chambres syndicales des ouvriers lyonnais. Lyon, 1884. BM I06 362.

Compte-rendu des travaux du Congrès des Sociétés de Secours Mutuels tenu à Lyon en Septembre 1883. Lyon, 1884; Iv. 344 p. BM I02 476.

Congrès national des syndicats ouvriers, tenu à Lyon en 1886. Compte-rendu officiel en 1887.

Exposition internationale de 1889; Section d'économie sociale et d'assistance : rapports, notes et documents par MMrs Bleton et Dumond.  
Lyon, 1889 . Iv. 388p. BM I04 438.

F. Mangini: Le travail des femmes dans les chemins de fer; rapport à la société d'économie politique de Lyon. Lyon, 1885.  
Iv? 26 p. BM I28 324.

f) divers :

E. Aynard : l'industrie lyonnaise de la soie au point de vue de l'art et de l'enseignement technique. Lyon, 1889. BM I43 344.

T. Lang : Notice sur l'Ecole de la martinière.  
Lyon 1883. Iv. 150 p. BU 55 022.

E. Bourgeois : L'enseignement à Lyon en 1889, dans la Revue du Siècle , 1890 IV.

A. Bérard : La criminalité à Lyon et dans les départements voisins. Lyon, 1887. BM 320 348.

-----

O U V R A G E S I M P R I M E S P O S T E R I E U R S .

1°/ Bibliographie.

Charléty : Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis 1789 jusqu'à nos jours.  
Lyon, 1902. 2v. BM? I26 446.  
ne donne aucune indication intéressante après 1870.

Revue d'histoire de Lyon, 1902-1914. BM 950 874.

Revue du Lyonnais, depuis 1906; BM 210 001.

Revue du Siècle BM 356 260.

II°/ Histoire générale de la France.

Bourgin : La Troisième République; Paris 1939; iv. de  
224 p. BU 165 370/208.

Halévy : La fin des notables; Paris, 1930; iv. de 294 p.  
" : La fin des Notables : la République des Ducs;  
Paris, 1937. iv. 411p.

G.Hanotaux : Histoire de la fondation de la troisième  
République, 1870-1876. 4v.

G.Pirou : Les doctrines économiques en France depuis  
1870. Paris, 1925. iv. 200p.

Hysée : Histoire économique de la France ; tome II :  
Les temps modernes, 1789-1914.  
Paris, 1942; iv. 453p.

E.Levasseur : Questions ouvrières et industrielles en  
France sous la Troisième République.  
Paris, 1907 . iv. de 968 p.

G.Weill : Histoire du mouvement social en France de  
1852 à 1924 .  
Paris, 1924. iv. de 512 p.

P;Louis : Histoire du mouvement syndical en France de  
1789 à 1906.  
Paris, 1907 . iv. de 282 p. BU 31 483.

P;Louis : Histoire de la classe ouvrière en France de  
1789 à nos jours. La condition matérielle des  
travailleurs, les salaires et le coût de la  
vie.  
Paris, 1927. iv. de 412 p. BU 60 471.

P.Louis : Histoire du socialisme en France.  
Paris, 1901. iv. de 313 p.

L. de Seilhac : Les congrès ouvriers en France; I° volu-  
me de 1876 à 1897.  
iv. de 364 pages. BU 27 380.

L.Blum : Les congrès ouvriers et socialistes de 1876 à  
1900.  
Paris, 1901.

- G. Renard : Syndicats, Trades-Unions et Corporations.  
Paris, 1909 .iv. de 413 p. BM 377 869.
- Barberet : Le travail en France : monographies professionnelles.  
Paris, 1886.7v.
- Martin Saint-Léon : Histoire des corporations de métier  
Paris, 1897.
- F. Regaud : Les Conseils des Prudhommes; étude de législation ; réformes : 1806-1894. Thèse de droit.  
Paris , 1898.
- Bleton : Histoire du travail : les sociétés de secours mutuels et de retraites.  
Lyon , 1900. BU 210 123.
- Office du Travail : les Associations professionnelles ouvrières.  
Paris , 1899-1901; év; BM 900 058.

III° / Histoire de Lyon.

a) Histoire politique :

Kleinclausz : Lyon des origines à nos jours.  
Lyon; 1925.Iv.

Steyert : Nouvelle histoire de Lyon.  
Lyon, 1895. 4v.

Charléty : Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours.  
Lyon, 1903.Iv.

S. Maritch : Histoire du mouvement social à Lyon sous le Second Empire.  
Paris, 1930.Iv. de 276 p. Thèse de lettres  
BU 137 029/ 1195.

L. Andrieux : La Commune à Lyon en 1870 et 1871.  
Paris, 1906; iv. de 297 p. BU 72 602.

Gasquet : Biographie de A. Burdeau, 1851-1894.  
Lyon 1895 ; iv. de 154p. BU 25 788.

Puitspelu (Clair Fisseur) : E. Aynard, dans la Revue du Siècle 1891 V.  
" : Lyon en 1889, dans la Revue du Siècle, 1889, III.

Barodet : Notice biographique écrite lors de  
l'érection de son monument.  
Lyon, 1910. BM 450 152.

b) Histoire économique :

Godart et Pic : Mouvement économique et so-  
cial dans la région lyonnaise .  
Lyon, 1902 . BU 138 382.

E. Pariset : Histoire de la Fabrique lyonnaise.  
Etude sur le régime social et économi-  
que de l'industrie de la soie à Lyon  
depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.  
Lyon, 1901; iv. de 433p. BU 4447.

c) Histoire sociale :

Exposition universelle de 1900 : l'Economie  
sociale et l'Histoire du travail à  
Lyon. Rapport présenté par le Comité  
départemental du Rhône.  
Lyon, 1900. iv. de 661 p.

Pariset : La Société de secours mutuel et la  
Caisse de retraite des ouvriers en  
soie de Lyon.  
Lyon, 1909. iv. de 96p. BM 116 480.

J. Godart : L'ouvrier en soie; monographie du  
tisseur lyonnais.  
Lyon, 1899. BM 126 385.

" : Travailleurs et métiers lyonnais.  
Lyon, 1909. iv. de 414 p. BM 450009.

Mathé : Les tisseurs en soie de Lyon. 1769-  
1900.  
Lyon, 1900. BCC.N 7.680c.

C. Badiou : Essai sur la réglementation du  
travail dans l'atelier de famille  
du tisseur en soie . thèse de droit  
Lyon, 1907. iv. de 232p.

L. Bonnefoy : Les ouvrières lyonnaises travail-  
lant à domicile; misère et remèdes.  
Paris, 1896. iv. de 146p.

P. Rougier : Les femmes dans les Sociétés de  
Secours mutuels.  
Lyon, 1893.

F. Mangini : Les petits logements dans les  
grandes villes et plus particulière-  
ment dans la ville de Lyon.  
Lyon, 1891. BU 69 962.

E. Gautheron : Le logement de l'ouvrier; thèse  
de droit.  
Lyon, 1898. BU 137 039/43.

d) divers.

Notice de l'oeuvre de patronage pour les ap-  
prentis de la ville de Lyon.  
Lyon, sans date. Bm 450 152.

Arminjon : La population du département du  
Rhône depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.  
Thèse de droit.  
Lyon, 1940; Iv. de 193p. BU 137 039/165

-----

INTRODUCTION

## LE P A S S E

### LA QUESTION SOCIALE. -

Le 23 Janvier 1873, un répondant anonyme faisait à la Commission d'Enquêtes~~es~~ Parlementaires~~es~~ la déclaration suivante : " Je ne crois pas que ce qu'on appelle la "question ouvrière existe sérieusement ailleurs qu'à Paris. "Peut-être pourrait-on trouver quelques situations analogues "à Lyon et dans quelques autres grandes villes. Mais ce n'est "qu'à Paris, et pour des causes toutes locales, qu'on trouve un "certain nombre d'ouvriers malheureux, mécontents, socialistes, "parce/ qu'ils sont dans une fausse position, souvent pas mariés, "et qu'ils se sont créés des besoins qu'ils ne peuvent satis- "faire. (1) "

On peut rapprocher de ce texte, et même lui opposer, un passage du rapport de la Délégation Ouvrière

Lyonnaise à l'Exposition Universelle de Lyon de 1872 :

"Le nombre et la force n'ont jamais suffi au peuple pour se "faire dans la Société la place qui lui appartient légitimement; "pour arriver à ce résultat, il faut que le peuple ait pleine et "entière conscience de son droit, et cette conscience, il commence "sérieusement à l'avoir. (2)" En termes clairs et mesurés, les auteurs posaient ainsi la question ouvrière et en affirmaient "sérieusement" l'existence "ailleurs qu'à Paris" : Le peuple commence à avoir conscience de son droit et il veut se faire

1/ DUCARRE : Rapport fait au nom de la commission d'Enquêtes~~es~~ parlementaire.

2/ Rapport de la délégation ouvrière lyonnaise à l'Exposition de Lyon de 1872

dans la Société la place qui lui appartient légitimement. Ils mettaient l'accent sur la notion de droit et ils expliquaient les revendications ouvrières non " par des causes toutes locales ", mais par des causes très générales. Ils répondaient avec hardiesse - sinon avec originalité - à la timidité du rapporteur parlementaire, en justifiant par une prise de conscience de leur condition, le début d'une action qui ne fera que grandir après 1872.

LA FIN DE L'EMPIRE.-

Cet éveil avait été possible grâce à une longue évolution économique, sociale et politique, qui avait guidé par des expériences, des échecs, des succès parfois, la réflexion empirique et lente - parce que mal formée par une éducation insuffisante - des ouvriers Lyonnais. On peut dater le début de ce mouvement : " C'est cette insurrection Lyonnaise de Novembre 1831 qui marque la date de l'entrée de la classe/ouvrière comme facteur indépendant et conscient dans l'histoire Française contemporaine, et que se pose avec une instance pressante, pour ne plus disparaître de l'ordre du jour, la question sociale. (I) "

Je ne retracerai pas ici cette évolution. D'autres l'ont bien mieux fait. Je reprendrai l'histoire des ouvriers Lyonnais vers 1869, pour dresser le triple bilan de l'Empire, de la guerre et de la Commune.

(I) / MARITCH; Histoire du mouvement social à Lyon sous le Second Empire.

"Le fait est indubitable que les ouvriers virent  
l'avènement de l'Empire sans hostilité. (1)" Le fait est non  
moins indubitable que l'Empire s'acheva au milieu d'une crise  
sociale sans précédent. Pendant deux ans, les grèves se succédèrent  
à un rythme de plus en plus accéléré et le mécontentement  
s'aggrava sans cesse. Il semble logique de tirer de ces faits la  
conclusion suivante : les ouvriers ont perdu confiance dans  
l'efficacité de l'action gouvernementale, et corrélativement,  
ils n'ont plus confiance qu'en eux-mêmes ; de là vient le succès  
de l'Internationale ouvrière et du mouvement d'association.  
L'action gouvernementale. - Cependant il y avait eu un effort de  
l'Etat, qui n'avait pas toujours été mauvais pour le prolétariat.

Ce fut une action économique d'abord. L'Empire avait  
instauré le libre-échange et cette politique avait donné un  
essor remarquable à la Fabrique Lyonnaise et à toutes les Indus-  
tries qui s'y rattachent. Toute la ville de Lyon avait profité  
de cette prospérité ; sa population avait passé de 303.000 habi-  
tants en 1856 à 361.000 en 1876, cela par les seuls apports ex-  
térieurs, puisque l'accroissement interne avait cessé dès 1856 (2)

L'action sociale avait été plus importante : celle de  
l'Empire autoritaire, à la fois " progressive et policière (1)",  
se traduisit par l'appui apporté aux sociétés de Secours mutuels  
destinées à apprendre aux ouvriers "l'ordre et l'économie (1)",  
et par une politique de grands travaux résorbant - ou devant  
résorber - le chômage. Celle de l'Empire libéral fut perceptible

(1) MARTICH : Op. Cit.

(2) ARMINJON : La population du département Rhône.

dans l'appui moral et financier accordé au mouvement coopératif, dans les intentions de Duruy de développer l'instruction primaire, et, à Lyon particulièrement, dans les tentatives de la bourgeoisie d'enseigner le libéralisme aux éléments les plus intelligents de la classe ouvrière. C'est à la fin de 1864 qu'Arlès-Dufour créa les Cours d'Enseignement Professionnels, où étaient données des conférences d'économie politique libérale; la Chambre de Commerce reprit bientôt et transforma ces Cours en Cours Libres d'économie politique; ils eurent un certain succès, jusqu'en 1868, auprès des chefs d'atelier et maîtres artisans. Mais il n'y a là aucun effort sérieux pour améliorer réellement le sort des ouvriers; on ne trouve qu'une tentative de les détourner de la lutte revendicative par la coopération et du socialisme par l'économie politique.

C'est un même effort de détournement qui marque l'action politique de l'Empire. Certes l'Empire libéral fit de nombreuses concessions. Mais, bien qu'elles fussent toutes superficielles, elles ne firent qu'aggraver la situation: sans donner l'essentiel aux ouvriers, le suffrage universel - ç'aurait été se détruire soi-même - il fournit des armes: la loi sur les grèves, la loi sur les associations par exemple, qui permirent aux masses de se grouper, de mettre à l'épreuve leur solidarité et de se donner une organisation. Refusant d'admettre le peuple à la vie politique, il ne fit que le dresser contre lui. Ceci apparaît nettement dans un rapport du Procureur Général du Département du Rhône pendant les élections de 1863: "C'est le mauvais esprit de la classe ouvrière qui est la principale cause de la victoire de l'opposition. Leur vote signifie révolution(I)."

(I) MARITCH: op.cit.

L'action ouvrière. Les ouvriers lyonnais se détachèrent de l'Empire, pour lequel ils n'éprouvaient au début aucune répugnance; ils allaient forger eux-mêmes leur destin, par une double action politique et sociale.

Ils créaient lentement, malgré les tracasseries du pouvoir préfectoral, les associations dont ils avaient besoin pour mener leurs grèves. Ils avaient d'abord essayé la coopération, guidés par les chefs d'ateliers de la Fabrique, tous fervents lecteurs de Proudhon. Mais leur tentative échoua bientôt sous les coups de la concurrence de l'industrie privée et sous le poids d'un appui gouvernemental trop visible qui, aliénant son indépendance, en détacha les républicains. Le résultat fut la naissance et le développement subit du mouvement internationaliste, qui eut un caractère complexe, à la fois social et politique: la première phase, proudhonienne et coopératrice, avait mené à un échec identique à celui des coopératives. La seconde commença vers 1868, par la création d'une association ouvrière nouvelle, la Chambre Syndicale. Au sein de l'Internationale, Proudhon s'effaça devant Marx et Bakounine; à Lyon, Albert Richard réorganisa la section; les chambres syndicales se multiplièrent :

Union des Ouvriers de la métallurgie, en Septembre 1868.

Chambre Syndicale des ouvriers des industries du Bâtiment,  
en Janvier 1870.

Société Civile de Prévoyance et de Renseignements pour le travail  
des Tisseurs de la Fabrique en Mars 1870.

Les grèves prirent immédiatement plus d'ampleur.

Surtout, l'émancipation politique du prolétariat s'affirma. On en voit la naissance en 1863, quand le Comité Central de la premi-

ère circonscription, en présence de la candidature de Hénon, réclama un candidat "dont les tendances politiques et sociales "fussent en rapport avec les besoins et les intérêts de la classe "laborieuse(I)." Les ouvriers avaient bien vu que les libéraux - le Comité Central à Lyon- ne tendaient qu'à " organiser les masses pour leur propre compte (I)," en entretenant une agitation révolutionnaire superficielle pour conserver leur clientèle. Certains allèrent même jusqu'à former des comités pour des candidatures ouvrières. Cette tendance fut balayée par l'apparition du parti radical, né d'une rupture au sein du parti libéral, les plus modérés se rapprochant de la bourgeoisie impérialiste, les plus ardents se réfugiant dans une intransigeance révolutionnaire farouche. Ainsi, en 1864, aux élections du Conseil Général, Commissaire fut opposé à Hénon. La scission fut avant tout politique, et la question sociale resta au second plan: "Le socialisme comme mouvement de masses et non comme religion de petits cercles ne faisait que naître, tandis que l'idéal républicain avait une longue tradition derrière soi (I)". La maturité politique du prolétariat était alors plus grande que sa maturité sociale; pour obtenir ses suffrages, il fallait se montrer républicain révolutionnaire.

Mais les ouvriers acquéraient chaque jour plus d'expérience. L'échec du mouvement coopératif eut une conséquence politique inattendue, la naissance d'un parti à gauche des radicaux. Les cadres des comités radicaux se recrutaient surtout parmi les tisseurs, qui étaient en même temps les plus ardents coopérateurs; leur échec financier et leur compromission avec le pouvoir les perdirent dans l'esprit de leur clientèle électorale. Cela se traduisit par la déviation de la

section lyonnaise de l'Internationale, qui, ne gardant du coopératisme que le masque, se mit à prêcher la révolution. Le tournant produisit une scission au sein de la section et sa désagrégation.

Par ailleurs, l'apparition des Chambres syndicales et le recours à la grève ne pouvaient plaire aux radicaux; ils refusèrent de mettre la question sociale au premier plan de leurs préoccupations. La nouvelle section de l'Internationale fut, souvent avec violence, leur ennemie acharnée. Elle était, elle, beaucoup plus socialiste que radicale, et avait un programme que l'on peut qualifier de syndicaliste anarchiste, sous l'influence de Bakounine et par l'intermédiaire d'Albert Richard. C'est là - notons-le tout de suite - un des caractères essentiels de la politique des ouvriers lyonnais à cette époque: l'influence prépondérante des idées de Bakounine.

Les élections de 1869 révèlent clairement le nouvel échiquier électoral lyonnais: l'opposition à l'Empire a le choix entre trois partis. Les libéraux, avec leurs classiques comités électoraux, tiennent de non moins classiques réunions privées. Les radicaux de Bancel et Raspail font une campagne bruyante de réunions populaires, appuyant sur l'anticléricisme et l'antimilitarisme. Les anarchistes recommandent d'abord l'abstention (ce sera une des lignes constantes de leur programme), puis tentent sans succès d'imposer un programme social minimum aux radicaux. En dehors de ces trois groupements, un faible mouvement se dessine en janvier 1869 en faveur de candidatures ouvrières pures: le grain semé en 1863 reparaissait ainsi, bien chétif certes, mais plein d'avenir; l'idée d'un parti ouvrier devait en sortir. Le résultat fut l'échec des anarchistes et des libéraux: la masse

se montrait radicale. Est-ce à dire qu'elle se désintéressait de la question sociale? L'ampleur des grèves et le développement des Chambres syndicales montrent qu'il n'en est rien. Mais l'ensemble des électeurs jugeaient les radicaux plus capables de renverser l'Empire, et, par opportunisme, votait pour eux, répudiant catégoriquement l'abstention.

Le plébiscite confirma cet échec des anarchistes et le passage des ouvriers au seul radicalisme. Il ne restait plus à la Section lyonnaise qu'à tirer les leçons; elle le fit, et, abandonnant - provisoirement du moins - l'anarchisme bakouninien, se rallia à la fraction politique, qualifiée de jacobine ou blanquiste : pendant l'été 1870 le Progrès ouvrit ses colonnes à un Albert Richard assagi.

Mais ce ralliement tardif ne doit pas cacher la réalité: les ouvriers avaient bien jugé la valeur des idées radicales et leur insuffisance; leur émancipation politique était assez achevée pour qu'ils pussent soutenir les hommes les plus en mesure d'abattre l'Empire, fût-ce au prix de l'abandon momentané d'un programme social cohérent. Ils compensaient d'ailleurs ce recul par une violente offensive sur le front des grèves.

Ainsi l'Empire a augmenté, par sa politique économique, la masse des travailleurs concentrés dans la ville, sans se soucier de pourvoir à leur vie matérielle et spirituelle; il a permis la naissance de l'association ouvrière et de la solidarité ouvrière, l'éveil de la conscience ouvrière, sans lui donner les droits qu'impliquaient cette prise de conscience. En 1870, les ouvriers n'ont plus confiance dans l'Empire. Ils accepteront avec joie le changement de régime, et seront les premiers à proclamer la Républ<sup>m</sup>

blique. Mais quelle République ?

### LA COMMUNE A LYON.

Dès le 4 Septembre, la révolution prit à Lyon un caractère beaucoup plus violent que partout ailleurs en France. Les ouvriers, ou du moins l'avant-garde, - les "meneurs" du Commissaire Spécial - poussèrent le mouvement républicain à ses extrêmes conséquences. Ceci s'explique par la présence à Lyon de Bakounine lui-même et par l'influence de ses idées sur les milieux ouvriers de la ville, renforcée par la brutale politique de centralisation du gouvernement impérial. Le désir d'autonomie municipale était très puissant et s'accordait trop bien avec le fédéralisme anarchique de Bakounine pour que cette conjonction ne produisît pas des effets immédiats. On peut dire que la Commune éclata à Lyon bien plus tôt qu'à Paris.

Le "Comité de Salut Public", relativement modéré, se trouva doublé dès Septembre 1870 par un "Comité de Sécurité Générale" beaucoup plus intransigeant. Celui-ci poussa celui-là à proclamer la Commune et entra en conflit avec Challemel-Lacour : on ne lui accorda que le titre de délégué du Gouvernement provisoire et non celui de Préfet. Le Comité de Salut Public comptait d'ailleurs, sur 78 membres, sept membres de l'Internationale, tels que Palix et Charvet dont les noms reviendront au cours de cette histoire. Quand la municipalité, régulièrement élue le 15 Septembre, eut remplacé le Comité de salut public, les révolutionnaires mécontents ne se tinrent pas pour battus. Le divorce éclata entre les républicains installés, gens modérés et sages bourgeois, et les républicains avancés, ultras jacobins du "Comité Central Fédératif" de Comte et Cluseret, ou anarchistes internationalistes du "Comité Central du salut de la

France " de Bakounine. L'alliance - longuement et difficilement négociée - de ces deux comités centraux, amena l'action du 28 Septembre : dissolution de la municipalité légale, révocation du préfet... Mais, fortement gêné par la rivalité entre jacobins et anarchistes, abandonné par une grande partie de la Garde Nationale, en butte à l'obstination opiniâtre de Challemel-Lacour, le mouvement échoua; Bakounine et Cluseret durent prendre la fuite.

A vrai dire, la population ouvrière lyonnaise avait mal suivi ses chefs. D'autres préoccupations l'absorbaient : la situation militaire de jour en jour plus alarmante exigeait une tension continue de la ville pour participer à la défense nationale, qui risquait de devenir sa défense propre; un puissant arsenal était créé, 26.000 hommes étaient équipés. Malgré cet effort, l'agitation continua, favorisée par la crise économique, le chômage et les défaites militaires : la défaite de Nuits-Saint-Georges le 19 Décembre amena une émeute violente à la Croix-Rousse. Avec l'armistice le calme parut revenir; les élections du 8 Février donnèrent même la majorité à la liste républicaine modérée et conservatrice. Le 3 Mars 1871, le drapeau tricolore remplaça à l'Hotel de Ville le drapeau rouge hissé depuis six mois.

mais les causes de mécontentement n'avaient pas disparu pour cela. Au contraire, aux éléments anciens tels que le désir d'autonomie, les sentiments anarchistes, s'ajoutèrent des éléments nouveaux : le chômage, né de la guerre, se prolongeait et aggravait la condition des ouvriers (1), d'autant plus que la fin de la guerre fit cesser les fabrications de l'arsenal. Les nécessités de la défense nationale avaient amené les autorités à armer une

(1) Rapport du maire au Préfet du 11 Décembre 1871

Garde Nationale qui avait conservé ses armes, et , avec elles, le désir de s'en servir. La défaite était mal supportée par le nationalisme des ouvriers lyonnais qui par ailleurs avaient une profonde méfiance pour la nouvelle Assemblée.

Il n'est donc pas étonnant que les appels de la Commune de Paris aient trouvé des résonnances immédiates. Les anciens hommes des Comités centraux, certains membres du Conseil municipal, les bataillons de la Garde Nationale des quartiers ouvriers, se lancèrent dans l'insurrection le 22 Mars. Un nouveau Comité de Salut public s'installa à l'Hotel de Ville et proclama derechef la Commune. Mal soutenu encore une fois, craignant la Garde Nationale des quartiers bourgeois et le retour des mobiles de Belfort, cette Commune éphémère démissionna le 24. La municipalité régulière reprit sa place, suivant avec angoisse les péripéties de la lutte parisienne, car elle sentait combien le terrain était peu solide sous ses pas. Et de fait l'agitation recommença fin Avril, avec l'arrivée à Lyon d'une délégation de la Commune de Paris; le 18 Avril, un appel à l'insurrection d'un comité central était placardé. Un complot se nouait, visant à faire de Lyon le centre d'un mouvement fédératif, appuyé par une troupe venue de Genève. Le 30 Avril, l'émeute éclatait à la Guillotière pendant des élections municipales; des barricades étaient dressées autour de la mairie; le 38<sup>e</sup> de ligne refusait de tirer. Une chaude lutte s'engagea, pendant laquelle le préfet Valentin fut blessé. Mais le soir tout était fini; les émeutiers avaient perdu 52 hommes et l'armée une trentaine. A la Croix-Rousse une timide tentative s'était produite: deux barricades avaient été élevées dans la Grande rue; elles furent vite délaissées.

L'échec de la Commune lyonnaise marqua son échec dans tout le MIDI et contribua à celui de Paris. Tout rentra dans la légalité: le désarmement de la Garde Nationale fut ordonné, puis sa dissolution le 25 Aout 1871. (1)

### LES LECONS.

Telle est, brièvement retracée, l'histoire de la Commune lyonnaise; c'est l'histoire d'un échec. Les ouvriers n'avaient pas suivi, car ils pensaient que, s'ils avaient lutté si longtemps pour établir la République, il fallait maintenant l'essayer pour améliorer leur sort. Ils avaient la ferme intention d'utiliser à fond l'arme nouvelle que leur donnait le nouveau régime, et ils le montrèrent aux élections complémentaires du 2 Juillet 1871, en envoyant à l'Assemblée deux députés radicaux, Millaud et Ordinaire, dont l'intransigeance violente devait être remarquée à la tribune.

Ils affirmaient ainsi leur volonté de lutter sur le plan politique. Les revers successifs des diverses sections de l'Internationale les avaient rejetés vers deux formes plus sûres d'action revendicatrice : le bulletin de vote et la Chambre syndicale.

La République et l'association seront les deux pôles de l'action ouvrière dans les années qui viennent.

(1) L. ANDRIEUX : La Commune à Lyon en 1870 et 1871.

## LES CADRES

Si les changements des doctrines socialistes et les modifications de la forme politique de l'Etat ont une influence considérable sur le développement de l'action ouvrière, d'autres éléments jouent un rôle tout aussi important, sinon plus, parce qu'ils conditionnent l'élaboration et l'organisation de la masse elle-même, sa vie matérielle et quotidienne. Ce sont les facteurs démographique et économique, auxquels est liée l'évolution des salaires et du chômage.

### LA POPULATION DE LYON.

En 1872, au lendemain de la guerre, Lyon comptait 323.417 habitants (1). Les caractères généraux du mouvement de la population restèrent les mêmes que sous l'Empire, bien que l'accroissement traduisit un net ralentissement (2). Le fait capital est l'afflux d'une quantité d'immigrants assez importante pour combler les vides et amener une augmentation certaine. Ces immigrants sont, notons-le, non des étrangers, mais des ruraux venus des départements voisins, dont la plus grande part devient ouvriers d'usine. L'essentiel de la main-d'oeuvre industrielle sera d'origine rurale. Ces apports extérieurs seuls gonflent les chiffres; en effet, malgré une baisse des taux bruts de mortalité qui passent - pour le département il est vrai - de 240 en 1871-1875 à 226 en 1881-1885, les taux de natalité tombent encore plus vite : les excédents de décès apparus en 1868 grandissent en 1871-1875, et deviennent la règle à partir de 1881-1882. (1)

(1) ARMINJON: op. cit.

(2) 1851: 177.190 hab. 1872: 323.417 hab. 1876: 342.815 hab. 1885: 347.619 ))

La répartition dans le cadre administratif de la commune, fixé dans ses limites actuelles en 1853, suivait la même courbe depuis la fin de l'Empire: la Croix-Rousse avait déjà commencé à se vider, tandis que la population ouvrière de la Guillotière croissait en nombre et en importance politique. Cependant le centre de la vie lyonnaise restait encore dans la presqu'île, où se développait l'expérience du quartier Perrache. Après 1870 au contraire, il se déplace nettement sur la rive gauche (1); la presqu'île est saturée et commence à se dépeupler. La Croix-Rousse perd de plus en plus ses habitants; après 1880 elle sera occupée par une classe sociale nouvelle, beaucoup plus calme, d'employés travaillant en ville. La rive droite de la Saône voit se dérouler un mouvement analogue : Saint-Georges et Saint-Jean diminuent, tandis que Vaise grandit, plus lentement il est vrai. (2). Mais la grande extension se produit sur la rive gauche du Rhône, dans le quartier des Brotteaux (6° arrondissement) et surtout dans celui de la Guillotière (3° arrondissement), où l'on perce en même temps des rues et des avenues nouvelles (3).

	1876	1886	gain
3° arr.	78.000 habitants.	104.000.	<u>26.000.</u>
6° arr.	46.000 "	62.000.	<u>16.000.</u>

(d'après Arminjon)

De plus on note un glissement des Brotteaux à la Guillotière pour des questions de logements (4).

(1) 1876. 1886.  
Rive D 218.000. 236.000.  
Rive G 143.000. 190.000.

(2) 1876. 1901.  
Vaise 523.000. 59.000.

(3) KLEINCLAUZ: Lyon des origines  
à nos jours.

(4) MANGINI: Les petits logements  
dans les grandes villes  
et plus particulièrement  
dans la ville de Lyon.

Le calcul de la proportion d'ouvriers par rapport à la population totale est un travail difficile, aucun recensement n'ayant été conçu de cette façon. Les résultats généraux du dénombrement de 1876 de la Statistique de la France donnent les chiffres suivants :

Travailleurs vivant de l'agriculture/:	4562
" " l'industrie :	185601
" " du commerce :	85998
Professions libérales :	20726
Personnes vivant de leurs rentes :	22819
divers :	1890

Mais cette étude compte, parmi les personnes vivant de l'industrie, les patrons comme les ouvriers; de même pour le commerce. On ne peut donc dire qu'il y ait 185.601 ouvriers à Lyon. Dans le tableau 13, "population générale par profession" elle indique le nombre de gens employés dans les mines, usines et petits ateliers industriels, mais seulement pour l'ensemble du département.

J' ai trouvé par ailleurs quelques renseignements approximatifs:

	I° Trimestre 1872	I° Trimestre 1873
Ouvriers en soie	45 à 50.000	35 à 40.000
" de la Chimie	10 à 11.000	

(1)

Ils traduisent la diminution du nombre des travailleurs de la soierie, mais ne fournissent aucun indice pour le total. On peut faire l'addition pour 1872 : 55 à 61.000 ouvriers, sans comprendre ceux de la métallurgie, qui deviendront pas la suite, les plus importants (2).

Je crois que le chiffre de 80 à 100.000 - soit à peu près le tiers de la population - serait assez proche de la vérité ; ce n'est là qu'une hypothèse sur laquelle je reviendrai.

(1) Rapport adressé au ministre de l'agriculture par la Chambre de Commerce de Lyon sur la situation industrielle dans le Rhône en 1872

(2) Arminjon en trouve 12.000 en 1872.

## LES INDUSTRIES.

Les causes de cette évolution démographique sont essentiellement économiques et liées au développement industriel de la ville. C'est lui qui a provoqué les augmentations que nous avons signalées.

Lyon était devenue sous l'Empire la capitale mondiale de la soierie, grâce à la politique de libre-échange du gouvernement, grâce aussi à l'organisation remarquable du marché des soies d'Extrême-Orient après l'ouverture de ces pays vers 1859-1860 et le percement du canal de Suez. Les industries chimiques étaient des annexes de la Fabrique: teintures, apprêts... Enfin la métallurgie, dès la fin de l'Empire, commençait à prendre une importance plus grande, installant ses ateliers à la Guillotière sur de vastes terrains libres ( La Buire ), et y attirant une population turbulente de manoeuvres et d'hommes de peine.

Ce mouvement s'accéléra rapidement sous la Troisième République. Au point de vue économique, la période qui s'étend de 1871 à 1876, au moment où commence la grande crise de la Fabrique, est caractérisée par la croissance de la grande industrie chimique et métallurgique et par une diminution de l'importance relative de la Fabrique.

### La crise de la Fabrique, de 1871 à 1876.

Le déclin de la Fabrique est déjà perceptible sous l'Empire (1). La prospérité économique d'une décennie n'exclut pas les crises cycliques de surproduction, c'est même là un des caractères du système capitaliste. Il sera toujours très sensible à Lyon, où le succès de l'industrie des soieries est étroitement lié au

(1) PARISET : Histoire de la fabrique lyonnaise

marché mondial et en ressent les moindres variations; chaque dépression provoque un chômage dangereux pour les finances des fabricants et des chefs d'ateliers, d'autant plus que le système de production de ces derniers ne leur permet pas d'organiser une résistance efficace. Il est en effet fondé sur la division du travail entre le fabricant, qui fait toutes les opérations commerciales et dispose de la matière première, et le chef d'atelier, qui tisse cette matière sur des métiers à lui, aidé de sa femme et de quelques compagnons. C'est l'antique travail à façon. Mais le métier est le vieux métier à bras, lent et de mauvais rendement. De plus les tarifs de façon étant toujours bas, le tisseur n'a pas de capitaux pour moderniser son outillage. Une telle organisation présentait de graves dangers en économie capitaliste, un tout particulièrement, celui de la concurrence du tissage effectué en grandes usines, travaillant à meilleur marché parce que plus modernes et installées à la campagne où les salaires sont plus bas et les chômages moins sensibles.

La crise commença en 1860, quand le prix de la soie augmenta après la maladie des vers, la pébrine, quand la guerre de Sécession eut fermé le marché américain et les traités libre-échangistes permis la concurrence étrangère. La reprise se fit rapidement, mais dans les usines de la campagne. La ville végéta, perdit ses métiers et ses compagnons; la Croix-Rousse commença à se dépeupler (1).

La guerre fut naturellement marquée par une chute de la

(1) en 1867, on compte 90.000 métiers à la campagne et 30.000 en ville.

production. Le relèvement fut rapide, les améliorations se faisant sentir "à la moindre perspective de tranquillité(2)". Mais la ligne générale ne fut pas modifiée.

Divers documents, lettres du maire au préfet, du préfet au ministre de l'Intérieur, rapports de la Chambre de Commerce au ministre de l'Agriculture, permettent de suivre la vie de la Fabrique, de la voir atteindre son apogée vers 1872 pour décliner ensuite de façon continue.

En Septembre 1871, le niveau d'avant guerre est atteint; et, fait curieux, il l'est plus vite en ville où sont les ateliers de soieries de couleur, qu'à la campagne où sont les ateliers de soieries unies(2). En Décembre, une lettre du maire au préfet reflète la satisfaction de ce magistrat devant la prospérité générale; mais on y trouve déjà une note discordante, la mévente de la soierie unie noire, un des articles de base de la fabrique; seuls les tissus de couleur et de fantaisie arrivent à se maintenir.

Les conséquences apparaissent à la fin de 1872 : malgré une mévente prolongée, les patrons ont continué à produire. L'abondance des stocks les contraint maintenant à ralentir; c'est

la crise(3). La fabrication est réduite au quart de ce qu'elle était et le nombre des métiers tombe à 25.000, d'autant plus que l'attente des nouveaux tarifs douaniers gêne le commerce; on prévoit une hausse des prix des matières premières (4).

(1) Lettre du 14 Avril 1871 du préfet au ministre. (AD.M 105.)

(2) " " 27 Septembre 1871 du même au même. "

(3) rapport de la Chambre de Commerce au ministre. (AD.M 105.) 3<sup>tr</sup>.72.

(4) " " " " " " " 1<sup>tr</sup>.73.



Mais la spéculation va s'en mêler, et, si la production atteint le chiffre de 426 millions en 1875, dont 322 pour l'exportation (contre 280 millions en 1864), le réveil de 1876 sera rude et portera à la soierie lyonnaise un coup dont elle ne se relèvera pas.

Une telle situation explique l'absence presque totale de conflits sociaux dans le tissage pendant cette période. Les rapports ne mentionnent aucune grève; l'un d'eux dit même: "les relations entre patrons et ouvriers sont assez faciles... une entente satisfaisante s'est établie entre le capital et le travail (I) 3. La question sociale était en l'occurrence non une question de grèves mais une question de secours aux chômeurs. Le vrai problème social, celui des grèves, se posait dans les autres industries.

#### Les autres industries.

Les grandes industries chimique et métallurgique se développaient à Lyon au fur et à mesure que déclinait la Fabrique urbaine. Les mauvaises conditions naturelles de la ville étaient compensées par l'excellente situation commerciale de carrefour, par l'abondance de capitaux rendus disponibles par la crise de la soierie, et par l'esprit d'entreprise des habitants. Une industrie de transformation <sup>r</sup>gandit rapidement, avec tous les caractères des industries modernes: grandes usines, main d'oeuvre peu qualifiée....

La métallurgie y fut favorisée par la construction des voies ferrées et l'exportation du matériel de terrassement (pour Suez en particulier); elle installa des ateliers de construction de machines et de chaudières à la Guillotière (La Buire). Les teintureriers et les industries chimiques, exigeant des cuves et des bacs, développèrent la chaudronnerie. Ajoutons-y la bijouterie

(I) Lettre du 11 Décembre 1871 du Maire au Préfet, AD M 105.

et l'orfèvrerie, pour lesquelles Lyon est une des premières places de France.

Cette industrie eut donc une évolution autonome, indépendante des crises de la Fabrique. Ainsi l'essor de la chaudronnerie et des constructions de machines est provoqué en 1872-1873 par des exportations satisfaisantes et la reprise de l'installation des voies ferrées. La crise financière de 1873 touche la métallurgie lyonnaise qui tombe "dans un grand état de marasme" (1). Les stocks s'accumulent. La concurrence des départements du Nord, où le charbon est moins cher, se révèle très dure. Il faudra attendre la fin de 1875 et le début de 1876 pour voir les rapports de la chambre de commerce redevenir optimistes, au moment même où la crise commence dans la Fabrique.

L'industrie chimique, elle, fut attirée à Lyon par la soierie, par le voisinage des pyrites de Saint-Bel et par l'activité des chercheurs qui mirent sans cesse au point de nouveaux procédés. La prospérité de certaines de ses branches - teinturerie, apprêts... - est liée à celle de la soierie. Mais l'ensemble de cette industrie subit une crise latente jusqu'en 1875, due, semble-t-il, aux droits de douane, à une surproduction trop intense en 1871-1872 et à la concurrence toujours plus dangereuse de l'Allemagne. La situation ne s'améliorera qu'au début de 1876.

Ces industries, en expansion et relativement prospères, verront se développer les conflits sociaux?

A la lente croissance de l'économie lyonnaise correspondait le lent mouvement positif de la population; à ses modifications internes répondaient les glissements de quartiers à quartiers et de rive à rive. La guerre avait brisé le bel élan de la période précédente. Ses conséquences financières alourdissaient les prix et réduisaient les marchés. La conjoncture mondiale défavorable venait encore ajouter à ces difficultés.

Une reprise irrégulière, avec des crises petites mais fréquentes, caractérise à Lyon les débuts de la Troisième République .

Tous ces éléments agiront fortement sur les salaires et le chômage, conditionneront le développement des grèves en particulier, et du mouvement social en général.

Le rapport social et les rapports particuliers des délégués ouvriers lyonnais à l'Exposition Universelle de Lyon de 1872 constituent une source de renseignements de premier ordre pour la connaissance du mouvement social de cette période.

Les ouvriers lyonnais y posent avec calme, mais avec lucidité, les problèmes de l'heure et examinent toutes les solutions possibles.

L'idée fondamentale est que la question sociale dépend en grande partie de la question politique. Le rapport dresse d'abord le bilan de la Révolution de 1789, puis conclut " à la trahison des classes supérieures (I) ". Il se fonde pour cela sur l'analyse de trois discours :

le discours du Vicomte de la Loyère, prononcé lors de l'inauguration de l'Exposition des Agriculteurs de France " lève le masque ", prélude " au gouvernement de combat " en affirmant que l'humanité est divisée en deux catégories, l'une née " pour commander et jouir ", l'autre " pour obéir et travailler ". Les auteurs du rapport protestent, en définissant l'expression " prospérité publique ", qui doit être " une modeste aisance répandue dans toutes les classes de la société " et non " l'or et l'argent s'entassant dans les coffres de quelques-uns ".

ceux des députés Benoist d'Azy, prononcé le 7 Mars 1872 à l'Assemblée nationale, et Adlocque, le 7 Mai 1872, posent en principe qu' " un de nos plus grand désir envers les ouvriers, c'est de les protéger contre eux-mêmes ", et approuvent la formule du patronage. Les prolétaires rejettent catégoriquement ce système: " nous n'admettons pas et nous rejetons de toutes (I) " les lois modernes qui ont voulu réglementer la liberté du

nos forces ce qu'on est convenu, bien à tort selon nous, d'appeler les principes de la charité chrétienne, car nous estimons qu'il serait plus juste qu'on nous laissât pour notre salaire tout ce qui nous revient de notre travail, que de le voir restituer par la voie avilissante de la mendicité " (1).

ils placent ainsi le débat sur le terrain de la stricte justice. Ayant constaté sous les régimes précédents l'égoïsme des classes dirigeantes, qui n'ont voulu faire régner ni l'égalité ni la liberté, ils mettent toute leur confiance dans la République. Elle seule permettra au peuple d'exprimer et de faire prévaloir son opinion par le suffrage universel.

Mais déjà une note de méfiance apparaît. Le rapport des lithographes ajoute: " il faut la République, mais une république où la liberté serait défendue"; "la liberté pour tous est une erreur", "la liberté doit être établie par ses partisans, et on ne doit pas la laisser approcher par celui qui peut porter atteinte à son existence". L'ouvrier lyonnais est donc passionnément attaché à la République et il sait bien pourquoi: il la veut d'abord à son profit (2), il veut l'organiser lui-même.

(suite de la page 23) du travail n'ont abouti qu'à permettre au petit nombre, les capitalistes et les industriels, de s'entendre, tandis que le grand nombre, les ouvriers, étaient dans l'impossibilité d'en faire autant; il s'en suit que l'égalité devant la loi était une chimère tout comme la liberté, puisque la réglementation qu'on a faite de celle-ci a eu pour résultat d'en entraver presque entièrement l'exercice". (rapport social)

(1) Rapport des ouvriers travaillant la gaze.

(2) dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, nos pères avaient affirmé en principe que la société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler; puisque la société actuelle semble méconnaître ces principes, c'est à nous d'y pourvoir et de nous organiser en vue de les appliquer par nous mêmes." (Rapport social)

Pour cela, il ne suffit pas n'analyser la situation avec clairvoyance, il faut agir. Et, comme par ailleurs il lui faut agir chaque jour pour défendre son salaire ou lutter contre le chômage, l'ouvrier sent la nécessité de la solidarité. Il peut alors écrire cette phrase brève, mais essentielle:

" L'association seule contient en germe l'affranchissement du travail ." (I)

Tous les rapports contiennent un développement sur l'utilité de la solidarité, sur les vertus morales et pratiques de l'union. L'ouvrier ne doit pas ignorer sa puissance énorme, s'endormir dans l'indifférence que produit sa misère? C'est à la seule puissance de ses associations que se mesurera son degré d'émancipation et sa capacité politique. Il est donc légitime, avant d'étudier la pensée et l'action politique des masses lyonnaises, d'examiner leurs diverses formes d'association.

(I) Rapport social.

## LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

### LA COOPERATION

#### LE PASSE ET SES LECONS.

Les ouvriers lyonnais ne trouvèrent pas immédiatement le mode de groupement capable de les conduire à la réalisation du but poursuivi. Diverses expériences furent faites. La plus importante, sous L'Empire, fut la tentative coopératiste et mutualiste, "déviation du mouvement syndical née d'un enthousiasme intempérant trop livré à l'utopie" (I). Ce n'est pas à proprement parler une déviation, puisqu'aucune association ressemblant à un syndicat n'existe avant l'apparition du coopératisme, dont l'échec provoquera justement le changement d'orientation de la pensée prolétarienne.

Les champions du système proudhonien furent à Lyon les ouvriers à la fois les plus instruits, les plus riches d'une longue tradition, et les plus arriérés économiquement, les plus menacés par l'évolution capitaliste, les chefs d'Atelier de la Fabrique. La coopération tient à la nature du canut, à la structure de son industrie, artisanale au premier chef. Le maître tisseur s'opposa de toutes ses forces à la création de grandes fabriques, et trouva facilement dans Proudhon, sorti lui-même du même milieu, des raisons morales condamnant les usines. L'association de production constitue un raidissement des artisans hantés par le spectre du monopole de la grande entreprise.

(I) P. LOUIS : Histoire du mouvement syndical en France.

Les premières apparurent vers 1863 dans les corporations les plus touchées par la crise ; tisseurs, teinturiers...La tentative dura quatre ans et se solda par un échec.

C'est qu'au fond la nouvelle formule n'était qu'une simple variante de la vieille société par actions. Il y avait de grosses et de petites parts, donc une inégalité évidente; on y acceptait des souscripteurs non-ouvriers, et ceux-ci y furent somme toute peu nombreux. Elle avait pour but de faire de ces travailleurs des bourgeois. De plus, nous l'avons vu, le gouvernement impérial lui accorda ouvertement son appui financier et en détacha ainsi les républicains. Enfin les grandes industries, hostiles à cette forme de production; firent tout pour les ruiner, en baissant leur prix de vente de telle façon que les coopératives ne purent suivre; ainsi, en 1869, la Coopérative des tullistes était en liquidation.

#### LES PROLONGEMENTS DU MOUVEMENT.

Les travailleurs lyonnais mirent longtemps à distinguer les raisons de cet insuccès. Pendant la période 1871-1877, ils ne cessèrent de concevoir théoriquement la coopération comme le seul moyen de libération de leur classe, bien qu'en fait ils lui préfèrent les Sociétés de résistance.

" nous ne nous arrêterons pas à rechercher les causes qui pourraient à la rigueur justifier cette évolution " (1). Mais les ouvriers doivent bien savoir que les "Sociétés de résistance ne sont pas une fin"; la seule fin véritable est la " possession intégrale de toute la valeur du produit du travail (1)", qui est impossible dans le régime du salariat. Il est nécessaire de revenir à la coopérative, en y apportant cer-

(1) Rapport social de la Délégation de 1872.



certaines "réformes reconnues indispensables" dont les grandes lignes sont esquissées : il faut réduire l'importance des sociétés de consommation et abandonner ces "grandes associations gigantesques" qui créent des frais généraux excessifs, pour organiser de petits groupes. Il faut ensuite les fermer au public pour ne pas transformer les coopérateurs en "vulgaires revendeurs à fausse enseigne (I)".

Les ouvriers reconnaissent que la réforme des coopératives de production est plus délicate. La gestion de telles entreprises exige la connaissance des matières premières et des opérations industrielles et commerciales. Elles seront acquises par l'instruction et la persévérance. Elle exige aussi le choix d'une forme juridique correcte, appropriée au genre de production recherchée. Enfin une institution de Crédit mutuel cohérente et forte. Ce sont là choses difficiles, mais ces obstacles ne constituent pas une raison suffisante " pour abandonner complètement l'idée de coopération (I)".

Somme toute, ce rapport social ne fait pas une critique approfondie de l'insuccès des idées proudhonienne. Il reste dans le cadre du petit groupe artisanal : les ouvriers en cuirs et peaux considèrent l'atelier comme une famille dont le patron doit être le père. La confiance des délégués semble peu ébranlée : les tailleurs d'habits écrivent que la solution de cette " terrible question sociale sera résolue sans secousses par le moyen des associations, et surtout par la fédération qui leur permettra d'obtenir tout à la fois le capital et le crédit"; par associa-

(I) Rapport social de la délégation de 1872.

association, ils entendent les " associations coopératives ouvrières(1)".

### LES HESITATIONS.

Cependant les leçons de l'Empire n'ont pas été tout-à-fait perdues .Le précédent rapport constatait la désaffection pratique des ouvriers pour le mutuellisme.Celui des tisseurs va un peu plus loin, pas trop, car à la lui est dur : " les sociétés coopératives se sont arrêtées dans leur développement;on dirait même qu'à cet égard, et depuis cette dernière époque, il s'est produit au contraire une réaction dans l'esprit des ouvriers"(2).Les lithographes, eux,n'hésitent pas : " ces associations ne peuvent soulager qu'un petit nombre de travailleurs"; elles ne s'attaquent pas à " la cause du mal"; les "sociétés coopératives ne sont donc pas un remède mais un petit soulagement"(3).

Cette fois le "travailleur" voit nettement que la solution n'est pas là.Toute tentative d'émancipation économique dans le cadre de capitalisme ne pourra qu'échouer.Ces vérités entrevues ne devaient pénétrer qu'avec lenteur dans l'esprit des masses.En 1874 encore, les tisseurs vantent les mérites de la coopération,tout en analysant les causes des échecs antérieurs.Ils ajoutaient,à l'inexpérience technique des organisateurs et deux dimensions trop grandes des premières sociétés,

(1) Rapport social des délégués de 1872.

(2) " particulier des tisseurs en 1872.

(3) " " " lithographes en 1872.

le manque de confiance des ouvriers, la concurrence du commerce privé, le recours à l'aide de l'état et l'intégration dans le circuit ordinaire des échanges. Ils réclamaient l'achat direct aux producteurs de matières premières, la création de petites sociétés au sein de corporations homogènes et la recherche du capital dans la constitution de Sociétés de prévoyance purement ouvrières(1).

Au Congrès ouvrier de Lyon de 1878, certains la défendront encore avec les mêmes arguments.

### LES COOPERATIVES.

L'évolution des quelques coopératives ayant survécues à l'Empire devait achever d'ouvrir les yeux des ouvriers lyonnais. J'ai pu dénombrer six associations de production :

L'Association typographique, fondée en 1866 (2).  
La Société coopérative des ouvriers chapeliers (3)  
La Société coopérative des ouvriers cordonniers (4)

plus trois sociétés sur lesquelles j'ai trouvé des documents plus détaillés :

- la Société des ouvriers tailleurs,
- la Société des ouvriers bronziers,
- la Société anonyme des ouvriers teinturiers.

L'histoire de la Société des ouvriers tailleurs est pleine d'enseignements. Fondée en 1867, avec un capital de 23.000 francs divisé en actions de 100 francs, elle dut sommeiller après 1870, car le rapport administratif de l'Assemblée de la Chambre syndicale des tailleurs du 31 Aout 1873 lance un appel pressant pour " créer des ateliers au nom des ouvriers" (5).

(1) Rapport des délégués ouvriers à l'Exposition de Vienne de 1873.

(2) Rapport d'économie sociale à l'Exposition universelle de 1900.

(3) Rapport anonyme sur la grève des chapeliers d'octobre 1876  
AD.M 78.

(4) Lettre du Préfet au ministre de 1872 : AD M 78.

(5) Compte rendu de la séance du 31 Aout 1873 de la chambre syndicale des ouvriers tailleurs, adressé au préfet par le commissaire de police; AD.M 81 .

Elle s'éteignit en 1876. Le 8 Mars 1875, une séance eut lieu en présence de 48 actionnaires; la lecture du rapport financier révéla la perte considérable de 10.633,70 francs. Les postes les plus déficitaires étaient les frais généraux : 5.624,10 fr., et les mauvais débiteurs : 8.288,50 fr.(1)

Le gérant rendit compte de sa gestion : il avait été obligé de vendre des draps à perte pour faire face à des paiements. C'est là un des défauts principaux des associations ouvrières : le manque de réserves financières nécessaires pour faire face aux imprévus du mouvement <sup>m</sup>comercial. La liquidation fut décidée le 21 Mars 1875, et le compte-rendu de la commission publié à la séance du 24 septembre 1876 : le déficit total était de 24.885,55 fr., soit 1885,55 fr. de plus que le capital social. Les actionnaires perdaient donc tout; ils n'avaient qu'un espoir, celui de faire payer les débiteurs, dont la dette s'élevait à 17.488,80 francs.

L'Association des Ouvriers teinturiers est plus mal connue. Autorisée le 1 Juin 1867, elle avait pour objet la teinture de toutes les matières textiles. Son capital, qui se montait à 400.000 francs, était lui aussi divisé en actions de 100 francs. Les bénéfices étaient répartis de la façon suivante : 20% au fonds de réserve, et le reste servi comme intérêt aux actionnaires. C'est une véritable société capitaliste; d'ailleurs, le 5 Octobre 1871, elle se transforma en société anonyme. On perd ensuite sa trace; un rapport signale une assemblée générale le 23 Février 1872 (2). Il faut attendre 1880 pour la voir

(1) Bilan financier imprimé. AD M 81.

(2) Autorisation de réunion accordée par le préfet. AD. M 81.

voir reparaitre et disparaître à jamais : le rapport financier de l'assemblée générale du 14 Mars révèle un déficit net de 27.065,65 francs . La liquidation eut lieu en Juillet (1). Les causes générales de l'échec avaient été la mauvaise gestion commerciale et des rivalités de personnes(2).

La Société des Ouvriers bronziers est beaucoup plus complexe. Le but recherché est de " hâter l'époque où tous les ouvriers se trouveront, par le fait de leurs propres efforts, à l'abri des besoins de tout genre, de la misère en un mot"(3)". Pour cela les bronziers ont conçu un système complet, entièrement clos, visant principalement à assurer aux membres de la société le crédit au travail par la création de la Société civile d'Épargne et de Crédit mutuel, à constituer un capital pour entretenir un enseignement professionnel et organiser des Ateliers industriels, et à fonder un centre de renseignements pour lutter contre le chômage.

La partie neuve est la création des ateliers industriels, décidée le 2 Juin 1872, "pour la fabrication et la vente des produits relatifs à notre industrie". La Société industrielle en commandite simple, d'une durée de 21 ans, au fonds social de 2.700 fr. en souscriptions de 300 fr., est financièrement distincte de la Société civile d'Épargne et de crédit mutuel, d'une durée de 25 ans, au fonds social illimité alimenté par une cotisation hebdomadaire de 0,25 franc. Mais l'administration et peut souscrire des parts de la Société industrielle avec les fonds de la Société civile. Somme toute, c'est une société de crédit mutuel par cotisations qui finance une coopérative de production.

(1) compte-rendu du commissaire de police. AD M 81.

(2) rapport du Commissaire spécial du 31 Décembre 1880. AD M 81.

(3) statuts de la société civile d'épargne et de crédit mutuel et société industrielle des ouvriers en bronze; 1872. AD M 81.

Les conditions exigées par les rapporteurs de la délégations de 1872 semblent remplies : crédit mutuel autonome et société limitée a une seule corporation, petite, bien organisée. Le Résultat est là, brutal : la fiche du commissaire spécial du 31 Décembre 1880 signale la dissolution en 1873 de la Société des ouvriers bronziens.

### LES CONSEQUENCES.

Ces échecs répétés, mieux que toutes les théories, devaient enfin éclairer les ouvriers. Au Congrès de Lyon de 1878, Dupire fit le procès de la coopérative, qui, dit-il, n'a subé que des revers depuis vingt ans (1). Ces associations ont une structure capitaliste; elles se conduisent comme des patrons, puisqu'elle font travailler des ouvriers qui sont salariés par elle. Elles doivent subir les lois des cadres dans lesquels elles s'insèrent, surtout celle de la concurrence? Dans ces conditions elles sont vouées à l'insuccès, car elles ne peuvent accumuler les réserves suffisantes pour résister. Elles ne font que permettre aux travailleurs les plus instruits ou les plus habiles de devenir des bourgeois.

De même, la délégation ouvrière lyonnaise à l'Exposition d'Amsterdam, dans son rapport du 23 Aout 1883, condamne formellement la coopération " qui ne donne aucun résultat sérieux, si ce n'est un mirage trompeur pour les travailleurs qui prennent cela pour le commencement d'une réforme révéée... " (2).

Ainsi, la vieille formule était condamnée dans l'esprit du prolétariat lyonnais. Les tentatives de réformes esquissées en 1872-1873 n'avaient fait que prolonger sa longue agonie. Seule la coopérative de consommation, dont nous nous

(1) Congrès de Lyon de 1878; discours de Dupire sur les rapports entre les ouvriers des villes et des campagnes; TSVP.

occuperons plus loin, pourra survivre, mais sans jamais prendre une réelle importance. L'ouvrier lyonnais était tourné depuis 1868 vers une autre idée, dont il poursuivait la réalisation avec persévérance.

## LES DIVERSES FORMES DE CHAMBRES SYNDICALES

### Sous l'Empire.

L'expérience des Chambres syndicales avait déjà commencée sous l'Empire. L'ouvrier lyonnais montra qu'il possédait un esprit avant tout pratique et empirique. La facilité avec laquelle il abandonna en fait le mutuellisme - tout en lui restant fidèle en théorie - est la preuve qu'il n'avait aucune opinion arrêtée quant aux moyens pratiques. Ce fut spontanément, pendant la lutte quotidienne pour le maintien des salaires, que se formèrent les nouveaux organismes : Sociétés de prévoyance, de résistance, de secours mutuels, unions corporatives. Le syndicat moderne faisait ses premiers pas, les associations temporaires formées lors des grèves devenaient permanentes. Les tisseurs eux-mêmes, quoique tardivement, abandonnaient la coopération pour former en 1870 une Société de Prévoyance.

Cette fois et pour la première fois, la masse tout entière entra dans la bataille, et non seulement ses éléments les plus instruits

- (2) rapport d'ensemble des questions politiques, économiques et sociales de la délégation des chambres syndicales des ouvriers lyonnais à l'Exposition d'Amsterdam de 1883.

et les plus aisés. La foule assemblée dans la grande usine abolissait le groupe uni par l'atelier. Elle allait révéler ses exigences ; diminution des heures de travail, augmentation des salaires et création de caisses de solidarité. Le mouvement fut si puissant qu'il gagna la Section lyonnaise de l'Internationale, qui ne fit presque rien, elle, la vieille section proudhonienne, pour s'opposer à la pénétration des thèses marxistes dans l'Internationale. (1)

### Les conditions politiques au début de la République.

La guerre et la Commune allait briser cet élan. La réaction qui suivit causa "une dépression terrible" (2) parmi les travailleurs privés de leurs chefs. Le gouvernement interdit l'Internationale et fit appliquer sévèrement la législation sur les grèves; un timide mouvement, commencé en 1871, fut impitoyablement réprimé. Les ouvriers les jugèrent alors inopportunes et dangereuses, et " se terrèrent dans les syndicats " (3). Il ne faut jamais oublier que, pendant cette période, les conditions politiques vont avoir une grande influence sur le développement des associations. La forme de l'Etat n'était pas encore la République. Les monarchistes étaient au pouvoir et les préfets surveillaient étroitement toutes les réunions. Malgré ces conditions défavorables, les ouvriers purent, timidement certes, mais solidement, construire leurs sociétés.

### Les Expositions Universelles.

Ils le purent grâce à deux occasions qui leur furent données de se rencontrer et de faire le point de la situation : l'Exposition Universelle de Lyon de 1872 et celle de Vienne de

(1) MARITCH : op.cit.

(2) G. REMARD : Syndicats, Trade-unions et corporations.

(3) G. WEILL : Histoire du mouvement social en France.

1873. On ne saurait trop insister sur l'importance de ces manifestations pour le réveil du mouvement social à Lyon, de celle de 1872 surtout, qui fut presque exclusivement lyonnaise, puisque seulement trois syndicats parisiens y furent représentés. Celle de Vienne, où les lyonnais envoyèrent une délégation officielle, celle de Philadelphie de 1876, les premiers congrès ouvriers de 1876 (avant le triomphe de la République) et de 1878 (après son triomphe), tracèrent les grandes lignes de l'histoire des Chambres syndicales.

Les travailleurs, d'ailleurs, avaient bien vu l'importance de ces expositions universelles, qui "seront pour une bonne part dans l'émancipation de la classe ouvrière" (I). L'analyse des conditions de production des objets exposés les amena à se pénétrer "bien vite de cette vérité qu'une grande injustice sociale préside à la répartition de cette somme". "La part qui leur est laissée est si infime qu'elle suffit à peine à leur subsistance de chaque jour, juste de quoi remonter la machine pour qu'elle puisse reproduire le lendemain. C'est alors que leur conscience se révolte contre une pareille iniquité". (I) "Peu à peu, de nouveaux horizons s'ouvrent à leur esprit. Ils découvrent les causes d'abord inexplicables qui produisent ce phénomène monstrueux, et acquièrent bientôt la certitude qu'à la suite de nombreuses évolutions économiques, les droits du travail sont totalement méconnus, alors la revendication de ces droits devient le but de leurs constants efforts" (I). Si j'ai cité un peu longuement ces textes, c'est que ce sont les premiers écrits émanant de la conscience

(I) Historique de la Délégation ouvrière de 1872.

prolétarienne; jusque-là les seuls documents nous parlant des travailleurs étaient les rapports de police, dont l'impartialité est plus que douteuse. Il n'y avait pas de presse ouvrière indépendante. On saisit ainsi l'importance de ces rapports. On y découvre qu'en termes précis et mesurés, les lyonnais posaient dans toute son ampleur le problème des droits du travail.

Un exemple.

Il est intéressant de rechercher les origines de la délégation de 1872. Elles sont lointaines : c'est la délégation ouvrière à l'Exposition de 1867 qui demande aux corporations lyonnaises de former un groupe d'études lors de la prochaine manifestation commerciale. Il prit corps tardivement en Mars 1872; un bureau provisoire de 17 membres demanda l'autorisation en exposant ses motifs : " se réunir le plus souvent possible pour discuter en commun des questions de salaires et surtout pour rechercher les moyens qu'il y aurait à appliquer dans l'intérêt général pour que les ouvriers ne puissent plus avoir besoin de recourir aux grèves " (I) . Cette dernière idée dominera tous les travaux des délégués et sera une des tendances principales des nouvelles chambres, qui l'oppose radicalement à celles de la fin de l'Empire très favorables aux arrêts du travail. Ce changement est dû aux conditions politiques de l'heure. Le préfet, après enquête, accorde l'autorisation, mais interdit la discussion des questions économiques et sociales sans une permission chaque fois renouvelée. Le Conseil municipal, sollicité, accorda un crédit de 10.000 francs et une salle au Palais des Arts.

Puis le nombre des membres du bureau s'accrut, malgré l'abstention

(I) Historique de la délégation ouvrière de 1872.

de quelques corporations " parmi les plus intelligentes ", mais " oublieuses de leur devoir " ( Il est probable que cette phrase vise les tisseurs. ). Une commission d'initiative dressa un programme identique à celui de 1867. Il fut fidèlement suivi par la plupart des délégués. Les rapports contiennent " les appréciations personnelles de leurs auteurs sur la question sociale, et l'ensemble constituera ce qu'on pourra appeler avec raison les cahiers du travail de 1872 ". Ils permettront de se faire une idée générale de " cette question sociale... que les enquêtes officielles cherchent à amoindrir avec tant d'empressement et si peu de succès ". (I) Ils refusent d'employer " le langage de la violence " et proclament une ferme volonté " d'empêcher de nouveaux malentendus entre le travail et le capital " (I). Les ouvriers espèrent être compris dans l'intérêt qu'a la société de " fermer l'ère des révolutions " (I). On saisit ici sur le vif la prudence extrême des travailleurs, soumis à la férule d'une administration préfectorale soupçonneuse qui, à l'instant même, ne leur ménageait pas les vexations.

La nouvelle formule. ✓

Cette même prudence reparait dans le chapitre du rapport social consacré aux Chambres syndicales. Les délégués s'accordent à repousser la grève " comme un fléau nuisible à tous " (2); ils ont recherché les moyens d'en diminuer le nombre et ils ont trouvé l'organisation des Chambres syndicales de patrons et d'ouvriers, qui permettra, en cas de conflits, " d'étudier en commun les prétentions des parties respectives ".

Cette formule est préférée à la vieille formule Résistance-Prévoyance, et pour des motifs précis : elle implique l'idée de

(I) introduction au rapport social de la délégation de 1872.

(2) Rapport social de la délégation de 1872.

conciliation et de discussion, ne montre pas l'intransigeance du mot: résistance. Elle se prête mieux à l'établissement des tarifs par les liens qu'elle noue avec le patron. Elle facilite la création des unions professionnelles. Elle permet la formation d'organismes secondaires s'occupant du placement et de l'éducation technique. Elle autorise enfin les contacts entre les Chambres syndicales de la même corporation à travers la France, et entre Chambres syndicales de corporations différentes dans la même ville.

Ainsi, dès 1872, les lyonnais traçaient le plan de toute l'organisation future, depuis le petit syndicat d'usine ou de métier, jusqu'à la fédération nationale et à la Bourse du Travail. Ils affirmaient, citant l'exemple des Trades Unions : " cette organisation n'est ni une utopie ni une menace pour personne "(1).

#### Les hésitations.

Cependant, et bien que le rapport se termine par une phrase qui témoigne d'une grande volonté de clairvoyance (2), un certain flottement apparaît dans la pensée des auteurs : le chapitre consacré à " l'utilité des tarifs " veut établir l'utilité des sociétés de résistance, dont le but est de prévenir la concurrence entre ouvriers en fixant un salaire unique, et des sociétés de prévoyance, dont le but est de déplacer les gens travaillant de bonne foi en dessous du tarif. Malgré un louable effort de lucidité, les lyonnais n'avaient pas encore bien réalisé la synthèse entre société de prévoyance, de résistance et chambre syndicale.

Cette indécision va persister assez longtemps. La délégation

(1) L'influence de l'organisation anglaise sur la pensée des lyonnais est manifeste. Tout un chapitre du rapport social est consacré à l'étude des Trades unions/ "il faut prendre le bon partout et à cet égard, les Anglais peuvent nous donner d'utiles enseignements ".

(2) " nous nous sommes attachés à proscrire rigoureusement de notre travail toute théorie nuageuse et impossible à réaliser immédiatement ".

à l'Exposition de 1873 penche en faveur de la société de prévoyance, qui doit " assurer un salaire dans des cas prévus et déterminés. Nous avouons que nous attendons beaucoup de cette société; que dans beaucoup de cas, elle a tenu les promesses que l'on s'était faites lors de sa création "(I). Par la suite le rapport insiste sur ses bienfaits : elle interdit " cette concurrence déloyale que les ouvriers se font entre eux ", elle assure un service gratuit de renseignements, elle évite presque toujours les grèves, grâce aux bons rapports noués avec le patron par les commissions mixtes. Elle permet donc au travailleur d'avoir un salaire fixe, stable, d'en épargner une partie, et, par la solidarité des épargnes, d'amasser " un capital suffisant pour exploiter nous-mêmes notre travail "(I). Le fantôme de la coopération reparait à l'horizon...

Il reparait aussi avec la délégation à l'Exposition de Philadelphie de 1876. Elle insiste sur la nécessité de bien séparer Chambres syndicales et sociétés coopératives, la première étant le moyen et la seconde le but. Ainsi, dans la pensée de certains, la nouvelle formule d'action ouvrière dans le cadre syndical n'était que le moyen de parvenir à un stade plus avancé, la coopération. Celle-ci n'avait été en quelque sorte que refoulée à l'arrière-plan.

#### Le succès.

Le risque était grand qu'elle y resta. Les nouvelles sociétés allaient occuper de plus en plus l'activité du prolétariat

(I) Rapport de la délégation ouvrière française à l'Exposition universelle de Vienne de 1873.

malgré les entraves légales apportées à son fonctionnement. Le rapport de 1876 constate que la loi interdit les réunions publiques dont l'objet serait l'étude des questions politiques ou sociales. Les chambres syndicales ne peuvent donc en parler dans leurs assemblées plénières. Quelques-uns seulement peuvent le faire, mais en privé. On pensa qu'il serait utile de fractionner les chambres en série de vingt, qui pourraient alors siéger légalement. Cependant l'amélioration de la situation en 1877, l'établissement définitif de la République, allait donner un coup de fouet à ce mouvement: "L'émulation était grande dans la classe ouvrière; partout, dans chaque corporation, se formaient des chambres syndicales..." (1) Le triomphe, mûri par la lutte quotidienne, se préparait lentement. La synthèse allait s'opérer, d'où sortirait le syndicat.

#### Les créations syndicales.

Il est difficile de connaître exactement les expériences réelles qui servaient d'exemples aux délégués, et dont le déroulement commandait l'évolution de leur pensée. Savoir combien il y avait de sociétés à Lyon, est chose presque impossible. Pour ma part, j'en ai compté quatorze :

Le Cercle de l'Union fraternelle des ouvriers apprêteurs réunis de la ville de Lyon, (2) fondé en 1869, après l'établissement du nouveau tarif et en vue de son maintien par "des moyens pacifiques et légaux". Ce cercle s'occupe par surcroît du placement des apprentis et du développement de l'instruction professionnelle. C'est en somme le programme condensé du syndicalisme réformiste. Il fut autorisé en 1870. Mais un rapport du 1<sup>er</sup> avril 1874 en signale le caractère politique: son président, Bou-teille a été membre de l'Internationale et "prêche en toute occasion le socialisme et les idées les plus subversives". Son local est devenu le lieu de réunion des ouvriers après la fermeture du local de l'Union. (3)

La société de prévoyance des ouvriers apprêteurs en tulle,

(1) Historique de la commission d'organisation du Congrès de 1878.  
(2) rapport des ouvriers apprêteurs à l'exposition de 1872.  
(3) un arrêté du préfet prononce immédiatement la dissolution.

fondée en 1872 après une grève et divisée en série de vingt.(1)

La Société coopérative de prévoyance et de renseignements des ouvriers teinturiers, présidée par Vindry et Charvet, tous deux anciens membres de l'Internationale.(2)

La société de solidarité et de prévoyance des ouvriers tanneurs de la ville de Lyon, fondée en septembre 1869, affiliée en février 1870 à l'Internationale. Ses buts sont les suivants: soutenir leurs droits par tous les moyens légaux, constituer un capital pour aider les chômeurs et les grévistes. Le but secret, dit le commissaire de police de Vaise, est celui de toutes ces sociétés dites de prévoyance: "l'organisation de cette armée sinistre à laquelle nous devons les jours néfastes de la Commune!".(3)  
D'autres corporations du cuir - corroyeurs, mégissiers, maroquiniers - fréquentent cette société.(4)

La société des ouvriers couvreurs, dont l'existence est mise en lumière lors de la grève du 2 Juin 1876.(5)

La société de prévoyance et de résistance des ouvrières garnisseuses en chapellerie, née à la fin de 1871 pour éviter une réduction des salaires, sous forme de société de secours mutuels. Cette association devint société de prévoyance après une cessation de travail en mars 1872.(6) Son succès fut tel qu'elle réussit à faire de ce métier un des mieux payés de Lyon.(7) C'est une des rares corporations féminine organisée.

La Chambre syndicale des ouvriers chapeliers, doublée d'une coopérative, est riche, bien gérée par des gens intelligents et pleins d'initiative. Elle donne 19 francs par mois à ses membres en cas d'arrêt du travail, de chômage ou de maladie. Elle a des ramifications dans les départements voisins et à Paris. L'inquiétude des patrons devant cette force "moteur des grèves futures" amène sa dissolution en 1874. Elle se reconstituera rapidement en 1876, après le départ de Ducros.(8)

La chambre syndicale des ouvriers peintres-plâtriers.(9)

La chambre syndicale des ouvriers menuisiers.(10)

La chambre syndicale des Dames lyonnaises.(11)

(1) rapport de la délégation des ouvriers apprêteurs en tulle de 1872.

(2) rapport du 20 Mars 1874 du commissaire spécial au préfet. AD.M78.

(3) rapport du 30 Octobre 1874 du même au même. AD.M 78.

(4) elle fut dissoute à la fin de 1874.

(5) rapport du commissaire de police de Vaise au Secrétaire général du 2-6-1876. AD.M 78.

(6) Petit lyonnais du 11-13-1872 et rapport du commissaire de police de Villeurbanne du 19-3-1872. AD.M 78

(7) Congrès ouvrier de 1878.

(8) rapport du commissaire spécial du 4-II-1876. AD.M 78.

(9) rapport du commissaire spécial du 15-5-1877. AD.M 78.

(10) " " " " 16-5-1877 " "

(11) congrès ouvrier de 1878.

Enfin quatre associations sur lesquelles j'ai trouvé plus de documents. Mais je veux signaler auparavant qu'un rapport du Commissaire spécial Delmas, non daté, mais certainement postérieur à l'année 1875 (1), dénombre à Lyon 33 associations ouvrières réunissant plus de 100.000 personnes, toutes non autorisées. Je n'ai pu en retrouver les traces. Voyons les quatre dernières :

La Société de prévoyance des ouvriers paveurs, dresseurs et piqueurs de grès de la ville de Lyon. (2)  
Fondé en février 1872, elle a pour but la lutte contre le chômage. Elle est organisée en série de 20 par quartiers. La cotisation d'admission est de 0,50 franc, de même que la cotisation mensuelle; elles sont donc faibles. Tous s'engagent à respecter le nouveau tarif. Cette clause prouve que la société veut faire observer un tarif fixé à la suite d'une grève. (3) Un registre sera ouvert au siège où les patrons pourront inscrire leur besoin en main-d'oeuvre. Enfin le bureau cherchera à concilier les intérêts en cas de conflit; si la grève éclate, une indemnité sera allouée. 59 ouvriers ont adhéré au mouvement.  
C'est donc une petite association, s'occupant avant tout du placement des chômeurs et du maintien des salaires. Elle fut autorisée après une enquête qui conclut à son caractère non politique. Fin 1872, elle comptait 92 membres; début 1874, 44. Début 1875 : 36. Une longue suite de procès-verbaux du commissaire spécial révèle les difficultés de la vie de ce petit groupe : le 8 février 1874, la cotisation d'entrée est portée à 20 francs et la cotisation mensuelle à 1,50 fr. Visiblement la société n'est pas riche: elle a un peu plus de 800 francs en caisse. Le 17 janvier 1875, on décide la révocation de tout ouvrier travaillant au dessous du tarif, ce qui montre qu'il y en avait. Le 14 mars, on règle la question des prêts : si un sociétaire trouve à prendre du travail en adjudication, la caisse lui prêtera les fonds, à condition qu'il prenne la main-d'oeuvre parmi ses collègues. Ces mesures sont renouvelées le 9 janvier 1876 : l'observance ne semble pas en avoir été très rigoureuse; le 9 juillet, ceux qui travaillent en dessous du tarif sont sévèrement rappelés à l'ordre. Le nombre des membres présents à ces séances varie entre 15 et 25; c'est peu.

En juillet 1877, un conflit éclate: la majorité (14 membres) veut modifier l'article des statuts qui interdit aux ouvriers de devenir entrepreneurs; devant l'opposition de la minorité (12 membres), elle demande la dissolution. (4) La crise semble évitée, puisque deux lettres d'octobre et de novembre 1877 signalent des assemblées générales où sont élus les délégués au Congrès de Lyon (5). Mais la fiche du commissaire spécial du 31 décembre 1880 révèle que la société a cessé d'exister depuis quelques mois (6). Deux lettres du secrétaire

(1) police secrète 1874 1875. AD M 77.

(2) statuts de 1872.

(3) lettre du secrétaire du 3 Avril 1872 .AD M 81.

re Germain de l'été 1880 annonçaient la réduction du nombre des membres et le relèvement du tarif. (1)

Ainsi les principales difficultés auxquelles s'étaient heurtée cette petite association étaient l'abstention des p<sup>au</sup>vres, qui n'adhéraient pas au mouvement avec enthousiasme, les rivalités de personnes lors du renouvellement du bureau et les conflits d'intérêts entre ouvriers enrichis et ouvriers pauvres.

#### La Chambre syndicale des ouvriers tailleurs d'habits.

Elle apparaît dans les rapports du commissaire spécial en Aout 1872: (2) il y signale une assemblée générale, à laquelle assistent 130 personnes. Elle élit trois délégués à l'Exposition de 1872. La Chambre syndicale n'apparaît qu'en Octobre 1872: le 27, une réunion publique autorisée se tient dans la salle de l'ancienne bourse du palais Saint-Pierre; 71 tailleurs sont présents. Marceau, conseiller municipal, préside. L'essentiel est un discours de Saunier; il y soutient l'idée de la formation d'une chambre syndicale dont l'exigence serait justifiée par son utilité en cas de conflits avec les patrons; elle rendra les grèves - toujours préjudiciables - tout à fait inutiles, en s'entremettant pour négocier. Après cet exposé, une commission de constitution est nommée. La formation suit alors son cours. Une réunion, le 3 février 1873, en témoigne: les statuts y sont adoptés (3).

Le préambule annonce clairement les intentions des auteurs. Le but de l'association ouvrière n'est pas d'organiser la grève, mais " d'étudier les moyens les plus pratiques d'émanciper économiquement les travailleurs de la corporations, c'est-à-dire de les élever de leur position actuelle de salariés à celle d'associés, en supprimant, par la création de sociétés coopératives de production et de consommation, tout intermédiaire entre producteurs et consommateurs". Mais après cette déclaration de principes, les statuts offrent tout autre chose à l'examen. On y recherche surtout l'établissement d'une solidarité effective, pour "aider les ouvriers en chômage par suite de conflits avec le patron". Euphémisme agréable pour dire qu'on a l'intention de soutenir les grèves; on devra d'ailleurs auparavant épuiser tous les moyens de conciliation. La société aura encore d'autres préoccupations: veiller aux intérêts généraux de la corporation, placer et surveiller les apprentis; créer un enseignement

(4) lettre au préfet du 15 Juillet 1877. AD M 81

(5) " " du 10 Octobre et du 22 novembre au préfet

AD M 81.

(6) fiche du commissaire spécial du 31 Décembre 1880. AD M 81.

(1) lettres du secrétaire Germain d'Aout 1880. AD M 81.

(2) procès verbal de l'assemblée générale du 19 Aout 1872. AD M 81

(3) Carnet de membre de la société. AD M 81.



professionnel. Les femmes et les étrangers sont admis pourvu qu'ils payent la cotisation mensuelle de 0,50 franc pour les hommes et de 0,25 franc pour les femmes.

Le 3 Mars 1873, une séance met en place les rouages de la société; elle groupe alors 130 membres.

Ainsi sous une apparence anodine et sous le masque de la coopération, une assemblée syndicale était née. Dès le 19 Mars 1873, elle entre en relations avec la chambre syndicale des tailleurs de Paris : elle lui annonce sa constitution, demande l'ouverture d'une correspondance, l'organisation d'un service d'accueil et de placement pour les jeunes ouvriers se déplaçant entre les deux villes, et l'adresse des autres chambres de province. Elle propose un objectif : l'Union professionnelle des ouvriers tailleurs. La police ne s'y trompa pas, et dès le 25 Avril 1873, ouvrit une enquête dont pourtant les conclusions ne furent pas défavorables. On y découvre que les deux délégués parisiens à l'Exposition de Lyon " ont sans doute été les promoteurs auprès des tailleurs lyonnais pour la formation de la future chambre syndicale " (1), ce qui prouverait une fois de plus l'importance de cette exposition, si cela était nécessaire. Aucun caractère particulier ne ressort des fiches de renseignements sur les membres de la société. La plupart sont braves et honnêtes, c'est à dire - selon le commissaire spécial - sans opinion politique !; ce sont des républicains modérés. Par exemple, Etchegoyen, le président, est un homme de 38 ans, marié et père de 5 enfants. Il habite Lyon depuis 15 ans, et n'a " pris part à aucune affaire politique du temps des événements; il a été simple garde national et le plus souvent, il payait pour faire faire son service et pouvoir travailler et secourir ses enfants ". Et le rapport n'oublie pas d'ajouter : il est partisan des écoles libres et laïques.

Une exception : Cornet. Certes on n'a rien à lui reprocher pour ce qui est des mœurs et de la probité, mais il fait partie de beaucoup de sociétés et surtout reçoit " beaucoup de lettres à son adresse que le concierge de la maison lui apporte ". Fait évidemment très grave aux yeux des gens de police !

Et la vie de la chambre syndicale continue. Le 27 Avril 1873, Saunier lit son compte rendu sur l'exposition de 1872, dont la conclusion " est un appel au socialisme et à la guerre au capital, et un encouragement aux écoles libres laïques et obligatoires " (2). Paris répond en regrettant de ne pouvoir mieux connaître les sociétés de province. Les lyonnais répliquent à leur tour par une lettre du 22 Mai ... que le préfet de police de Paris transmet à son collègue de Lyon le 9 Juin; la surveillance était sérieuse ! Dans cette lettre, les tailleurs annoncent le succès de leur mouvement, l'ouverture d'une liaison avec Le Mans, et signalent des difficultés avec le commissaire central. Un rapport de ce dernier du 2 Juin 1873 éclaire notre lanterne : hostile au nouveau syndicat à cause de " la publicité qui y était donnée par tous les organes de la presse radicale à Paris ", il a fait venir et étroitement questionné Chantemesse, un des membres du Bureau. Il a fait surveiller sans

(1) rapport du commissaire spécial du 23 Avril 1873. AD M 81.

(2) ID.

cesse les réunions et a reconnu leur modération "quelles que soient les tendances de ceux qui se sont mis à sa tête et qui cherchent à y faire sentir leur influence socialiste".

Le 18 Juillet 1873, ils élisent leurs délégués à l'Exposition de Vienne et rédigent un questionnaire dont la partie la plus intéressante est le paragraphe sur l'utilité des grèves. Diverses lettres montrent des réunions en Août, en Septembre 1873. En 1874, les tracasseries de la police, l'obligent à changer deux fois de siège. Puis les compte-rendus s'espacent; on en trouve encore un en Septembre 1876 : Marceau y prononce un discours où il critique le peu d'assiduité aux séances et annonce l'élection des délégués au Congrès de Paris.

Nous avons donc là une chambre syndicale modérée, dont la vie intérieure est peu active, mais qui, malgré la surveillance de la police, essaie de sortir de son cadre local pour établir des liens avec toute la France. Son but réel est le soutien à la grève, mais elle le cache bien. Elle présente les défauts des associations ouvrières à cette époque- et de tout temps- dont le principal est la paresse et l'inaction.

#### La Société des ouvriers bronziers.

Les documents sont peu nombreux, vagues et contradictoires. On peut cependant découvrir l'existence d'une société des ouvriers bronziers, créée en 1869 et formant une fédération locale qui "menace de devenir très imposante", et de la Société civile d'épargne et de crédit mutuel, qui serait une sorte de cercle professionnel. Ce n'est pas une véritable chambre syndicale, car son but n'est pas de concilier les conflits du travail, mais de procurer du crédit aux sociétaires, de surveiller les ateliers et de financer la coopérative. C'est elle toutefois qui nomme des délégués à l'exposition de 1872 (1), à l'exposition de Vienne en 1873 (2), à l'exposition de Philadelphie en 1876 et au Congrès ouvrier de Paris de la même année (3). De plus, elle défend dans la presse les intérêts des ouvriers calomniés. (4) Elle semble donc être très solide. On se demande alors quel est ce cercle des bronziers, dont un rapport de police secrète signale l'extinction au début de 1874, et dont le chef, Palisson, aurait été un meneur énergique et influent; le mystère reste entier. De toute façon, la société civile d'épargne est un prélude à la constitution d'une chambre syndicale.

#### La société de prévoyance et de renseignements des tisseurs.

Les origines en sont lointaines. Depuis la loi de 1864, les ouvriers d'un même quartier s'étaient groupés par vingtaine pour discuter de la question des salaires. En 1867, un nouveau

(1) compte rendu de la séance du 26 Janvier 1873. AD M 81

(2) " " " " 23 Avril 1873 .AD M 81.

(3) " " " " 4 Septembre 1876. AD M 81.

(4) Salut public du 29 Mai 1872 : réponse à un article qui avait accusé les bronziers d'être affiliés à l'Internationale.

tarif avait été élaboré, et, pour le faire appliquer, les vingtaines ou séries s'étaient groupées en une société de prévoyance et de renseignements pour le travail, au début de 1870; elle avait réuni tout de suite 14 à 15.000 membres. L'indemnisation des chômeurs et les échanges de renseignements sur le travail restaient ses préoccupations principales. Elle repoussait la grève générale, mais se faisait le champion de la mise en interdit partielle. Elle restait organisée par séries; chaque membre devait verser à sa caisse une somme de 0,05 franc - le sou - par métier et par semaine; la caisse versait 10% à la société. Elle obtint un grand succès et s'étendit jusque dans les campagnes. Quelques conflits éclatèrent déjà avant la guerre. (1)

Dès Juin 1871, des chefs actifs et intelligents - Rochet, qui sera député, Amat, Chépié - décident de reformer la société pour faire respecter les salaires menacés. Elle s'agrandit même, puisque en Août-Septembre 1871, elle admet la société des plieurs et monteurs de métiers; c'est là une des tendances naturelles du mouvement syndical, qui tend à réunir autour d'une corporation importante toutes les corporations annexes, de façon à présenter un front solide devant les fabricants.

Elle vit activement pendant cette période, essayant sans cesse de faire de nouveaux adhérents (2). Mais les ouvriers restent méfiants, car ils veulent savoir où va l'argent des cotisations; un article des statuts, très vague, permettait à la caisse centrale de faire en cas de besoin des appels illimités aux caisses de séries. Cette possibilité servait de thème aux gens hostiles à l'orientation politique du mouvement, pour une propagande en faveur de la création de séries indépendantes. Cette campagne fut menée dans deux journaux catholiques par l'abbé Deflotrière (3); il y réclamait la constitution de groupes catholiques où la liberté de chacun serait respectée et la contrainte condamnée. Cela ne sembla pas troubler la prospérité de la société civile. Cependant on peut noter une diminution du chiffre de ses adhérents (4), indice d'une certaine désaffection des tisseurs, ou bien de cette paresse des ouvriers déjà constatée par ailleurs, ou encore du déclin de la fabrique.

L'activité n'en demeure pas moins considérable : envoi de délégations aux expositions de Lyon et de Vienne, lutte pour le maintien du tarif en 1874. Elle devint si forte à cette date, qu'un arrêté du préfet Ducros vint la dissoudre le 23 Avril. Il fallut se soumettre: on vendit le matériel, on liquida la caisse centrale (107.000 fr.), on ferma le bureau de placement si critiqué par Deflotrière. Mais les séries conservèrent leur caisse et placèrent l'argent au nom d'un de leur membre, procédé fréquent alors pour camoufler les fonds des associations ouvrières.

L'éclipse de la société civile dura pendant tout le "régne" de Ducros. Fin 1876, on estima le moment venu de se regrouper. Les commissions d'article (les diverses spécialités de tissage) pro-

(1) MATHE : les tisseurs en soie de Lyon ( 1769-1900)

(2) rapport du maréchal des logis au commandant de gendarmes de la Croix Rousse du 11 Septembre 1871 AD M 105

(3) Abbé DEFLOTRIERE : lettres d'un tisseur écrites aux ouvriers et publiées dans les journaux le Télégraphe et l'Eclair.

(4) 1870:13.875;

1871:13.000;

1872:12.800;

1873:12.500;

voquèrent des réunions, et le 17 Décembre 1876, les statuts de la Chambre syndicale des tisseurs furent adoptés. Dans la joie du triomphe de la République, on décida de prendre ce nouveau nom, plus conforme au caractère réel de l'association; l'étape est décisive. L'organisation ancienne fut modifiée: les sociétaires restent divisés en séries de 20 pour les cotisations, mais sont groupés en 19 spécialités pour la défense des salaires; chaque spécialité élit un syndicat de 15 membres, qui élabore le tarif et nomme deux délégués, dont le réunion forme le syndicat général chargé de l'application. Le bureau de placement et de renseignements fut reconstitué.

Mais on ne retrouva pas l'élan de 1869: quelques séries s'étaient réparties leur caisse et ne se reformèrent pas. Les tisseurs de taffetas, très nombreux, réclamaient une caisse spéciale. Il y eut beaucoup d'indifférents et d'autonomistes, telles ces séries que l'on avait réussi à créer en 1874. En Février 1877, 6.000 tisseurs seulement approuvent les statuts. Les persécutions du gouvernement allaient donner un coup de fouet à l'organisation: en Janvier 1878, c'est 12.000 membres que compte la chambre syndicale. Elle semble alors bien répartie pour une nouvelle vie.

C'est sur cette note optimiste que peut se terminer l'étude des associations ouvrières pendant des années. Il reste à en dégager les caractères essentiels et à mettre en lumière leur importance dans le mouvement social.

Le prolétariat lyonnais ne s'est pas donné un cadre uniforme: il hésite entre Union professionnelle, Société civile de prévoyance et de résistance, Chambre syndicale; ces diverses formes sont mises à l'épreuve. Mais au fond il leur demandait les mêmes choses. D'abord, éviter les grèves en jouant le rôle d'organisme de conciliation et ~~ne~~<sup>en</sup> pesant par leur masse sur les décisions des patrons; puis, lutter contre le chômage en organisant des bureaux de placement et les secours aux chômeurs; accessoirement, organiser la surveillance de l'apprentissage et soutenir l'enseignement professionnel surtout, mais aussi l'enseignement général (1); enfin, nouer les liens avec les

(1) ainsi un rapport du 12 Novembre 1872 du commissaire spécial au préfet signale l'organisation d'un concert par la société des ouvriers teinturiers, en faveur des écoles libres et laïques. AD.T 259.

autres villes de France pour créer une organisation à l'échelle nationale.

Ces associations avaient les mêmes défauts : divisions et rivalités internes, manque d'assiduité aux réunions, paresse de la masse qui ne voit pas l'utilité du mouvement, liaison financière avec des sociétés coopératives dont l'échec était démontré par les faits.

Elles subissaient les rigueurs du même régime politique, et réagissaient de la même façon en se fractionnant en séries.

Elles évoluaient de la même manière : soutien de fait accordé aux grèves, en sorte que le rapport du 8 Mars 1877 du commissaire spécial au Secrétaire général peut dire que les menaces de conflits résultent " du mouvement des chambres syndicales."

Abandon progressif de la coopération, au fur et à mesure que les coopératives faisaient faillite; abandon de l'aide mutuelle, le secours aux chômeurs se transformant très facilement en appui aux grévistes.

En fin, elles étaient à peu près toutes nées de la même façon : à l'occasion d'un arrêt du travail, d'une lutte pour la hausse des salaires, quelques ouvriers plus hardis ou plus intelligents groupent leurs camarades en associations temporaires - qu'on appellerait aujourd'hui comité de grève - Une fois le mouvement terminé, la coalition peut se dissoudre. Il y a un syndicat quand elle devient permanente, qu'elle prenne la forme indirecte du cercle professionnel, de la société mutuelle, de l'union corporative, ou la forme directe de la société de résistance et de la chambre syndicale. C'est ainsi que l'on voit apparaître clairement le rôle des grèves dans le développement de la

solidarité ouvrière.(1)

. L E C O M B A T O U V R I E R .

LES GREVES DE 1871 A 1877

"Pour connaître les vrais causes, pour apprécier les lointaines raisons d'une grève ou d'une crise, il faut avoir vécu dans le milieu, avoir suivi pas à pas l'effervescence qui monte, le travail qui s'en va, s'être imprégné de toute cette ambiance des populations ouvrières faite d'hésitations, de timidité constante, de brusques résolutions, qui rattachent à un fait imprévu tout un long passé de plaintes et de rancunes, et donnent à une grève par exemple, une cause tout autre que celle pour laquelle elle est réellement déclarée..." (2)

C'est cette étude que je vais essayer de faire, en m'appuyant sur de nombreux rapports des commissaires de police au Secrétaire général de la préfecture et du commissaire spécial au préfet.

(1) notons que jusqu'en 1877, les préoccupations des chambres ne concernent que le travail, rémunération et condition : questions de salaires, grèves, chômages, et très accessoirement, enseignement professionnel et surveillance de l'apprentissage.

Après 1877, au Congrès de 1878 surtout, les ouvriers demanderont beaucoup plus aux chambres : surveillance des conditions du travail, et non plus seulement élaboration des règlements; organisation d'un véritable système de sécurité sociale (assurances contre les accidents, caisses de retraite....)

(2) Revue "Le mouvement économique et social dans la région lyonnaise." 1901.

Le passé et ses leçons.

Les grèves n'étaient <sup>pas</sup> une arme nouvelle pour les ouvriers lyonnais. Ils l'avaient utilisée sous l'Empire, avec plus ou moins de bonheur. Avec peu de succès, quand, en 1863, la législation s'étant adoucie, ils essayèrent le moyen ainsi mis à leur disposition. Les coalitions furent bien menées, mais échouèrent pour plusieurs raisons ; l'opposition entre les ouvriers qualifiés et les manoeuvres, qui se traduisait par l'embauchage de ceux-ci lorsque ceux-là étaient en grève. L'introduction du machinisme facilitait cette substitution, tandis que l'émigration des métiers à la campagne, où la main d'oeuvre ne recherchait à l'usine qu'un salaire d'appoint beaucoup plus faible que celui du travailleur de la ville, permettait, en dirigeant le travail vers l'extérieur, d'user les ressources des sociétés ouvrières. Un protectionisme corporatif étroit naquit alors : les membres des vieux corps d'état, les plus menacés, essayèrent de faire limiter le nombre des apprentis qu'ils considéraient comme des manoeuvres. Ils s'élevèrent contre l'installation des machines et des nouveaux procédés de travail.

Ces caractères, signalés par Monsieur Maritch sous le Second Empire (I), se retrouveront presque tous dans la période qui nous occupe. Ce sont les dernières réactions de l'artisanat moyenâgeux contre le rationalisme de l'industrie moderne.

L'échec de ces grèves de 1863-1864 avait amené les ouvriers à la coopération; l'échec de la coopération les ramena à la grève. Dès 1867, les relations se tendent entre patrons et travailleurs. Deux années de lutte font plus pour la naissance de la solidarité que cinq années de coopération. 3...selon l'esprit qui anime aujourd'hui la classe des salariés contre le capital, il n'est plus  
(I) Maritch; op.cit.

(aujourd'hui la classe des salariés contre le capital), il n'est plus nécessaire qu'une corporation soit nominalement affiliée à cette société (l'Internationale), pour concourir à l'oeuvre commune, c'est-à-dire pour fournir des secours à leurs camarades en grève"... (1). Des incidents violents se produisirent donc, en même temps que s'organisaient les premières chambres syndicales. Ce double mouvement fut brisé par la guerre et la commune.

#### Les tendances en 1871.

Il ne reprit pas immédiatement. Les conditions politiques s'y opposaient; les conditions économiques - reprise des affaires provoquant une hausse des salaires - y étaient peu favorables. Enfin la classe ouvrière, privée de ses éléments les plus conscients par la répression de la Commune, n'avait pas encore bien saisi toute la puissance de cette arme. Les rapports des délégués à l'exposition de 1872 sont formels; les lyonnais condamnent la grève absolument (2) ou bien ne l'admettent qu'à l'extrême limite. Ainsi les ouvriers en cuirs et peaux déclarent: elles "sont mauvaises; on en obtient rarement de bons résultats... Elles ne sont qu'un soulagement passager à des souffrances qui se reproduisent quelquefois aussitôt que le travail diminue; elles suscitent bien souvent des inimitiés ou des rixes facheuses..." Cependant, quand tous les moyens de conciliation ont été épuisés, "elles deviennent justes et nécessaires".

#### Nombre des grèves.

Cette prudence nécessaire interdit au gouvernement, malgré les pressions patronales qui s'exercèrent sur l'Assemblée, de revenir sur la loi de 1864 (3). La grève resta donc légale, et dans

(1) rapport du commissaire spécial, cité par Maritch, op.cit.

(2) les guimprières disent: "l'effet des grèves est généralement désastreux pour l'ouvrier".

(3) pétition de la chambre syndicale des entrepreneurs de travaux en bâtiment de LYON à l'assemblée nationale AD n° 78.

dans le cadre étroit de la législation existante, les salariés s'appliquèrent à l'utiliser. J'ai dénombré, du 1 Janvier 1871 au 31 Décembre 1877, 38 arrêts du travail se répartissant de la façon suivante :

1871	: 6
1872	: 9
1873	: 0
1874	: 9
1875	: 3
1876	: 6
1877	: 5

Mais je me suis appuyé sur les rapports de police, qui ne sont pas complets; beaucoup de petites grèves sont passées sous silence et tombent dans l'oubli. Toutefois, ces chiffres sont assez élevés pour que je puisse, en les rapprochant des résultats de l'étude de Levasseur pour la France entière (1874 : 21 grèves; 1875 : 27; 1876 : 50 ), me demander si les conclusions de cet auteur sont définitives. En 1874, un peu moins de la moitié des coalitions se seraient produites à Lyon (9 sur 21); cette proportion semble illogique, et le nombre des grèves sur le plan national doit être relevé. (1)

Je n'étudierai pas de façon détaillée chacune de celles-ci. D'ailleurs souvent les rapports de police sont des plus brefs. Je me contenterai de décrire complètement deux d'entre elles dans leur déroulement chronologique, puis d'étudier logiquement l'ensemble des 38 grèves qui ont troublé de 1871 à 1877 la vie industrielle et sociale de la ville de Lyon (2).

(1) LEVASSEUR. Questions ouvrières et industrielles en France sous la Troisième République.

(2) en voici la liste chronologique :

26 Juillet-Octobre 1871 : grève des ouvriers bronziers.

TSVP.

La grève des ouvriers teinturiers de Mars-Avril 1874.

Cette corporation avait derrière elle un long passé de résistance. Elle s'était fait remarquer en Juin 1865 par un arrêt de près de 30 jours, dont les motifs étaient la demande de la journée de 10 heures ( au lieu de 11), le paiement des heures supplémentaires à un tarif plus élevé, la limitation du nombre des apprentis à un pour 10. Cette grève, très disciplinée, avait réunie 2.000 ouvriers dirigés par Vindry. Elle avait échoué devant la réplique des patrons qui, renvoyant leur personnel, avaient embauché des manoeuvres et obligé

<u>20-22 Juillet 1871</u>	:	grève des ouvriers de l'usine à gaz de Perrache
8 Aout "	:	" " " imprimeurs.
14 Aout "	:	" " " fabricant en bougie.
<u>22-27 Septembre 1871</u>	:	grève des ouvriers de la Buire.
12 - 19 Octobre "	:	" " tisseurs en foulards.
<u>19-21 Mars 1872</u>	:	" " ouvrières garnisseuses en chapel-
		lerie.
Février 1872	:	grève des ouvriers menuisiers.
5-10 février 1872	:	" " tisseurs de châles.
Février 1872	:	" " ouvriers apprêteurs en tulle.
" "	:	" " passementiers.
29 mars 1872	:	" " tisseurs de tulle.
1 Avril 1872	:	" " ouvriers charpentiers.
26 mars "	:	" " paveurs.
30 Juillet 1872	:	" " brossiers.
<u>20 Mars-4 Avril 1874</u>	:	" " teinturiers.
<u>30 Mars-4 Avril</u>	:	" " apprêteurs.
Mars "	:	" " tisseurs de tulle.
" "	:	" " ouvriers menuisiers.
Mai "	:	" " imprimeurs.
Juillet "	:	" " tanneurs.
" "	:	" " canneurs de chaise.
" "	:	" " tisseurs de foulards.
Octobre "	:	" " ouvriers tanneurs.
<u>Mars 1875</u>	:	" " fabricant les toiles mét.
Juillet "	:	" " tanneurs. (2 maisons)
<u>Mai 1876</u>	:	" " maçons.
Juin "	:	" " couvreurs.
" "	:	" " de l'usine à gaz de Perrache.
Septembre "	:	" " maréchaux-ferrands.
Octobre "	:	" " chapeliers.
Décembre "	:	" " de l'usine à gaz.
<u>Janvier 1877</u>	:	" " peintre-plâtriers.
Mars "	:	" " fabricant de chaussures.
Mai "	:	" " menuisiers.
" "	:	" " peintre-plâtriers.
Septembre "	:	" " débardeurs.

les apprentis à reprendre le travail en les menaçant du Conseil des Prudhommes .

Le souvenir de cette lutte ne s'était pas effacé en 1874. C'est le même homme, Vindry, qui va la diriger, aidé de Charvet, Loyé .... tous anciens membres de l'Internationale. Sur Vindry, j'ai trouvé une fiche de police : c'est un homme de 39 ans; membre du comité de Salut Public le 4 Septembre 1870, il se distingua ( si l'on peut dire ) en hissant le premier le drapeau rouge à la mairie de Caluire .Il est qualifié d'homme dangereux, libre penseur de mauvaise réputation. Et, crime suprême, il fait faire par ses enfants des quêtes en faveur des familles des détenus politiques. Enfin, il est président de la Société des ouvriers teinturiers, c'est à dire qu'il en est le fondateur et l'animateur.

Le rôle de cette société dans le déclenchement de la grève est mis en lumière par de nombreux rapports. Le premier est celui du 20 Mars 1874. La menace de grève y apparaît pour la première fois: les teinturiers ont décidé de demander une augmentation de 0,50 franc par jour, et une diminution de la journée de travail; des propositions seront faites aux patrons par une Commission de 10 membres; ils envisagent de quitter le travail en cas de refus. Le prétexte serait l'intention prêtée au patron Renard de supprimer la participation aux bénéfices. Le moment est favorable à ces demandes, car les affaires sont prospères et la main-d'oeuvre manque (I). Le lendemain, Vindry déclare à ses

(I) rapport du commissaire spécial au préfet du 20 Mars 1874  
AD M 78.

amis qu'il est bien question d'une demande d'augmentation(I); le commissaire en conclut qu'ils ont renoncé à la diminution de la journée de travail. Par ailleurs, les grévistes enverront une délégation à la Préfecture pour se justifier en invoquant la cherté de la vie (2). Le rapport du 22 signale des réunions du personnel dans chaque usine, et surtout donne le procès-verbal de la réunion privée du 21 : il a été décidé de demander officiellement le renouvellement de l'augmentation de 0,50 franc accordée il y a 18 Mois; en cas de refus, une maison sera mise à l'index, conformément à la légalité; elle sera désignée par le sort. Les ouvriers renoncent donc à la grève générale. La séance a été calme; les 71 présents (50 délégués et les 21 membres de l'administration) écoutent "passivement" la lecture des rapports. Les premières escarmouches ont déjà eu lieu : Charvet a été renvoyé de son usine avant le 19, donc dès les premiers bruits de grève.

Le 23, des entrevues se déroulent entre les ouvriers et les patrons (3) : chez Gilet, la plus importante usine de Lyon (plus de 2.000 ouvriers), la délégation n'a obtenu aucune réponse. Cependant la direction pense que l'arrêt du travail ne frappera pas son usine, car elle paie un salaire plus élevé que ses collègues. Elle se montre hostile au procédé de la mise à l'index et annonce une réunion des teinturiers à leur cercle. Chez Bredin, les huit délégués ont demandé une diminution de la journée de une heure pour les manoeuvres; le patron a fait des offres transactionnelles; il n'y a pas eu d'incidents. L'ensemble des

(1) rapport du commissaire spécial au préfet du 21 Mars 1874.

AD M 78.

(2) Id.

(3) rapport du commissaire spécial au préfet du 23 Mars 1874.

AD M 78.

des grévistes est irrité contre le patron qui a renvoyé Charvet. Cependant la grève est probable, car les employeurs ne semblent pas vouloir céder (1).

Un rapport plus copieux du 24 donne des renseignements détaillés : la journée de travail dans la corporation est de 10 heures; le salaire de 5 à 6 francs par jour, soit 0,50 à 0,60 de l'heure; la commission demande une augmentation de 0,50 par jour, et le paiement des heures supplémentaires au taux de 0,35 franc de l'heure. Les ouvriers par ailleurs se disent opposés au principe même de ce dernier système; ils préfèrent que le patron embauche quand il a besoin de main-d'oeuvre, supprimant ainsi le chômage et accroissant le nombre des membres de la société. Les maîtres-teinturiers ont été choqués par la nouveauté du procédé consistant à faire présenter les demandes par le personnel de l'usine; auparavant c'était un délégué étranger à l'établissement qui remplissait cette mission. Mais les employeurs sont divisés: la majorité repousse les revendications, mais certains acceptent les augmentations pour les meilleurs ouvriers; d'autres veulent adopter le paiement à l'heure, comme chez Gilet. (2)

La division est consacrée à la réunion du 24 au soir : les teinturiers en couleurs, groupant 20 usines et 1.500 ouvriers, cèdent, par 11 voix contre 8. Les teinturiers en noirs refusent; ils réunissent 15 usines et 3.100 ouvriers. Le 25 au soir la société de prévoyance se réunit et décide la mise à l'index de deux maisons de noir; le sort désigne Couturier et Fayolle. Partout

(1) Lettre du préfet au ministre du 23 Mars. AD M 78.

(2) rapport du commissaire spécial au préfet du 24 mars. AD M 78.

partout ailleurs, le travail reprend.

Mais, le 27 au matin, la grève éclate. Chez Fayolle, le personnel est parti en laissant 400.000 francs de marchandises dans les bacs de teinture. Chez Couturier, les 15 ouvriers réclament la réintégration de deux de leur collègue renvoyés. Un autre patron Piaton, a fait une proposition originale : reconnaissant la nécessité d'une augmentation des salaires devant la hausse du coût de la vie, il propose de faire passer la durée de la journée à 19 heures, en accordant une augmentation de 0,75 franc; le personnel a refusé après un vote (1). Le 28, Couturier cède, après avoir vainement essayé de faire venir des travailleurs de Roanne. Cependant, il ne reprend pas les deux renvoyés.

Fayolle reste seul; mais une certaine agitation se manifeste dans d'autres corporations : tullistes, apprêteurs, moiseurs, ~~qui~~ " sont travaillés par des émissaires obéissant sans doute à un mot d'ordre général qui pousse les ouvriers de ces corps à présenter de nouvelles réclamations ". (2) On apprend bientôt que les apprêteurs auraient décidé dans une réunion de leur cercle de demander une augmentation de un franc par jour, la journée de 9 heures et la suppression des heures supplémentaires. (3)

En même temps les salariés montraient qu'ils savaient compter: la commission de la société a évalué les bénéfices de Fayolle depuis six ans, et a trouvé un chiffre supérieur à 400.000 francs. L'augmentation de 0,50 n'accroîtra les dépenses que de 9.000 fr. Le nombre des personnes au travail varie tous les jours : 10 le

(1) 419 votants; 341 pour l'augmentation de 0,50 franc et la journée de 10 heures. 62 pour la proposition de Piaton. 16 nuls.

(2) lettre du préfet au ministre du 29 Mars 1874. AD M 78.

(3) rapport du 30 Mars 1874 du commissaire de police de Ferrache

30, une le 31, qui d'ailleurs aurait été l'objet de menaces(I). Les grévistes reçoivent 4 francs par jour de la caisse de la société, qui possède 24.000 francs et est alimentée par les dons des non-grévistes et des autres corporations. La commission envisagerait la mise en interdit d'un second atelier, celui de Ramel, si Fayolle ne cède pas, d'autant plus que Ramel et Drevon, pour éviter de grosses pertes à Fayolle, lui ont repris la marchandise délicate et la teignent eux-mêmes. Le personnel a vu cette substitution et menace de cesser le travail; le bureau s'y oppose, car une extension inconsidérée ruinerait et la caisse et la grève.

Le 1 Avril, Fayolle a 35 ouvriers, mais semble prêt à céder; ses quelques manoeuvres font marcher l'usine tant bien que mal. Les gens de Ramel refusent de faire les heures supplémentaires consacrées à l'exécution des commandes de Fayolle. Des piquets de surveillance stationnent autour de l'atelier pour débaucher les travailleurs, mais se dispersent à la vue de la police; ( le commissaire ajoute dans son rapport, que "les démagogues de la ville" soutiendraient les grévistes:?). L'irritation des agents préfectoraux et du préfet grandit visiblement; ils cherchent, par une surveillance étroite, à trouver l'occasion d'appliquer la loi sur les atteintes à la liberté du travail; des notes rageuses, en marge d'un rapport du commissaire de police de la Croix Rousse, en témoignent(2). Un teinturier, Margotton, s'était fait embaucher chez Fayolle tout exprès pour débaucher les autres; il est arrêté. Le 2, Fayolle n'a plus que 28 ouvriers; 9 l'ont quitté le matin même. Chez Ramel et Drevon, on refuse toujours les heures supplémentaires.

(I) rapport du commissaire spécial au préfet du 31 Mars 1874. AD M 78  
(2) un passage du rapport déclare : un des ouvriers de chez Fayolle a déclaré avoir été menacé par trois grévistes, et a quitté son travail, ainsi que deux de ses camarades. On ne les a pas retrouvés. En marge, cette note "Il me les faut " AD M 78.

supplémentaires, et Vindry a beaucoup de peine à les empêcher de quitter l'usine. Les rapports du 3 donnent des renseignements sur la façon dont Margotton a essayé de débaucher les manoeuvres de chez Fayolle : il les a menacés de représailles, puis leur a offert 3 francs par jour, plus une canne à pêche " pour passer votre temps à pêcher ". Il avait été renvoyé le 23 mars de chez Couturier pour excitations à la grève.

Le 4, Fayolle a 31 ouvriers. Les teinturiers de Saint-Etienne, la société des apprêteurs, aident les lyonnais. Mais le fait essentiel est la dissolution, par arrêté préfectoral, des sociétés de prévoyance des teinturiers et des apprêteurs. Les patrons appellent l'Etat à leur aide, et l'Etat répondait. Cette suppression s'avérait nécessaire, car la conjonction des deux associations mettait 9.500 francs à la disposition de la Commission. Les résultats se font aussitôt sentir : le 6, quatre personnes reviennent au travail aux conditions antérieures. Le commissaire de police de la Croix Rousse peut dire : " Je crois que cette grève touche à sa fin " (1). Le 7, Fayolle a 34 ouvriers; les patrons expriment " leur reconnaissance à Monsieur le Préfet " (2). Le 8, les teinturiers tiennent une réunion privée chez l'un d'eux; diverses hypothèses sont envisagées : extension du mouvement à Kamel et Couturier, ou bien à Gilet et Piaton; aucune décision n'est prise car la caisse se vide. Le 9, Fayolle a 4 travailleurs de plus. Des gens à bout de ressources se placent dans d'autres usines; Vindry et Charvet semblent avoir peur. La grève se meurt

(1) rapport du commissaire spécial au préfet du 6 Avril 1874. AD M78

(2) rapport du commissaire spécial au préfet du 7 Avril 1874. AD M 78

meurt lentement, et, le 16, le Préfet peut en signaler triomphalement la fin au ministre.

nous avons donc là le type même d'une action bien commencée, avec une caisse riche, limitée à un atelier, mais brisée d'une part par la solidarité des patrons et la présence continue d'une minorité de manoeuvres, d'autre part surtout par l'appui prêté par l'administration aux patrons. Cependant, les ouvriers avaient obtenu une satisfaction partielle, puisque les maîtres teinturiers en couleurs avaient accepté. Ce même caractère transactionnel va se retrouver dans la grève des tanneurs de juillet 1875.

#### La Grève des ouvriers tanneurs.

Le 6 juillet 1875 au soir, les 20 mégissiers des Etablissements Dailly ont demandé une augmentation de 0,50 franc par jour et un tarif uniforme pour tous ( 4,5 francs par jour). Devant le refus du patron, qui prétend avoir perdu déjà 25.000 francs du fait des circonstances économiques, ils se sont mis en grève le 7 au matin, et sont allés consulter leurs camarades de la maison Imbert, où un mouvement se dessinait aussi. A 13 heures, les 20 ouvriers d'Imbert cessaient le travail, demandant 0,25 franc de plus par jour. Cette réclamation plus modérée eut du succès, et, le 10 au matin, Imbert ayant cédé, l'activité recommençait. Dailly, lui, tint bon, et, le 13, il put rouvrir avec un nouveau personnel. Les grévistes étaient partis ailleurs (1).

(1) rapport du commissaire de police du quartier Saint Just adressé préfet le 7 juillet 1875. AD n° 78, et rapports du commissaire spécial au préfet des 8, 9, 10... juillet 1875. AD n° 78.

Etude statistique.

La description détaillée de ces deux mouvements a permis de distinguer les grandes lignes d'une grève à cette période. L'étude statistique des 38 grèves connues permettra de les mieux caractériser et de les généraliser, dans la mesure où cela est possible.

<sup>1</sup> Etudons-en d'abord la répartition chronologique. Une reprise nette, à la fin de 1871 et en 1872, traduit la fin de la guerre, parallèlement à l'essor des affaires et à la hausse des prix. On ~~en~~ enregistre 9 grèves en 1872. Puis en 1873, chute brusque; aucun arrêt du travail. (En vérité, une certaine prudence s'impose, car cette absence peut provenir d'une lacune de documentation). Cependant, cette diminution n'est pas localisée à Lyon, mais étendue à toute la France; elle coïncide avec une grave crise économique et une période de chômage.

En 1874, les grèves recommencent : on en trouve 9. C'est le maximum, à peu près le quart du chiffre total. On peut au premier abord s'étonner, car, si c'est une année de tranquillité commerciale, c'est aussi celle où le préfet Ducros arrive à Lyon et fait sentir aux organisations ouvrières la rudesse de son autorité. Un examen plus minutieux des dates révèle alors que la plupart de ces luttes se produisirent avant son arrivée.

En 1875, le nombre tombe à 3, puis remonte à 6 en 1876 et 5 en 1877 : la tutelle préfectorale s'adoucit avec le triomphe de la République et la prospérité économique se rétablit - sauf dans la Fabrique.

Ces mouvements affectent de façon variée les diverses industries. Le Textile vient en tête avec 10 grèves sur 38. Mais son importance relative diminue, puisque les autres en groupent 28, soit :

soit : 6 dans le bâtiment, 5 dans l'industrie chimique, les deux plus importantes activités lyonnaises après le textile, 5 dans les cuirs, 3 dans la métallurgie, chiffre relativement faible, 3 dans l'ameublement, 2 dans l'imprimerie et 4 dans divers métiers.

En somme cette énumération traduit assez bien à la fois le déclin de la Fabrique, qui ne tient le tarif qu'avec réticence, la richesse de la métallurgie, qui paie de hauts salaires, et les difficultés du bâtiment et de la chimie, où le taux moyen de la rémunération se marque par la fréquence plus grande des arrêts du travail.

En effet, si l'on examine les causes de ceux-ci, on constate que le motif indiqué le plus souvent est l'augmentation des salaires : pour 38 cas, il est mentionné 28 fois. La réclamation la plus fréquente est celle de 0,50 franc par jour. C'est évidemment le moyen le plus direct et le plus simple d'améliorer le niveau de vie. Vient ensuite la question des conditions du travail : 7 grèves sur 38. J'entends par là, par exemple, les conflits entre le travail à la journée et le travail à la pièce, entre la tâche à façon et l'organisation scientifique du travail (grève du 30 Octobre 1874 à la tannerie Ullmo). Les demandes de diminution de la journée suivent avec le chiffre 6. Pendant une courte période ce moyen fut préféré aux autres (I) : la réduction des heures productives provoque un besoin de main-d'oeuvre qui fait augmenter automatiquement les salaires; c'est donc une tactique indirecte, qui avait été préconisée à Bruxelles et à Zurich.

Ce qui nous amène à considérer une autre cause : l'action de l'Internationale. Elle est mentionnée 5 fois; c'est important. Mais il (I) rapport général de 1872 du préfet au ministre. AD M 78.

il faut bien avoir conscience de la tendance des agents du gouvernement à voir partout la main de l'Internationale, et ne donner à celle-ci que la place - minime - qui est la sienne. C'est peut-être l'esprit de l'Internationale qui pousse les meneurs, mais non pas ses ordres.

D'autres motifs secondaires apparaissent : l'esprit de solidarité - grève entreprise pour protester contre le renvoi d'un camarade ou pour en soutenir une autre ( 4 cas ). La question des heures supplémentaires, signalée 3 fois préoccupera aussi les ouvriers, qui voient dans cette pratique un abus manifeste. La situation industrielle est également invoquée 3 fois, c'est-à-dire que trois grèves ont été conduites lors d'une conjoncture économique favorable. Enfin la cherté de la vie, cause réelle de toute cette agitation, n'est exprimée explicitement qu'une fois, tant il est vrai que tout le monde en était convaincu.

De cette analyse, il ressort que les causes principales d'une grève sont la demande d'augmentation de salaire - un nouveau tarif - de diminution de la journée de travail, et le travail à la journée.

Les moyens employés au cours de ces luttes sont nombreux. Les plus fréquents sont la mise en interdit d'un ou plusieurs ateliers ( 15 fois sur 38 grèves ) et la grève générale dans toute la corporation ( 15 fois également ). Mais le premier conserve la faveur de tous, car il est mieux adapté aux ressources financières limitées des sociétés. La violence contre les non-grévistes est peu employée ( 9 fois seulement ), à cause de la surveillance étroite de la police, qui cherche sans cesse à susciter des

des incidents (1). Le soutien accordé par les associations ouvrières à leurs membres sans travail est mentionné 6 fois, mais on peut supposer que tous les mouvements l'impliquent; autrement, comment vivraient les travailleurs ?.

Enfin, un moyen original, l'envoi des grévistes dans d'autres villes est signalé 4 fois; c'est un moyen radical pour supprimer la main-d'oeuvre. Il exige une forte organisation à l'échelon régional et une surveillance constante des arrivées à Lyon; il est fréquent dans les corporations où le compagnonage est demeuré vivant ( menuisiers... )

De leur côté, les patrons réagissent de diverses façons : appel au préfet pour faire dissoudre les sociétés ouvrières ( 5 fois). Arrestations des meneurs provoquées par leur dénonciation ( 3 fois). Lock-out, dont j'ai trouvé un exemple (2). Entraide mutuelle (un exemple aussi).

Enfin, fait remarquable, 15 grèves seulement sur 38, sont soutenues par des associations ouvrières; les autres sont nées spontanément.

La durée moyenne d'une grève est difficile à établir. Le

tableau suivant :	grèves durant de 1 à 5 jours	: 10
	" " " 5 à 10 "	: 4
	" " " 10 à 20 "	: 3
	" " plus de 20 jours	: 1
	inconnues	: 19

ne permet pas, à cause du nombre des inconnues, de se faire une

(1) rapport du 12 Aout 1871 du commissaire spécial sur la grève des ouvriers bronziens : un mécanicien, Mandey, a été menacé par la commission s'il continuait à travailler. Le commissaire conclut : il y a pression morale, conseille à Mandey de ne pas céder pour amener les grévistes à des voies de fait qui leur permettront de sévir. AD M 78.

(2) grève du 31 Mars 1875 des ouvriers en toiles métalliques.

une idée précise. Les plus nombreuses sont les plus courtes. Cependant on en trouve une de trois mois, celle des ouvriers bronziens de 1871. La durée moyenne s'établit autour de 11 jours. Pour la France, Levasseur indique 14 jours (1).

Les lacunes sont encore plus nombreuses quand on cherche à connaître le nombre des ouvriers participants à chacune d'elles :

grèves réunissant de 1 à 50 ouvriers	:	6
" " " 50 à 100 "	:	3
" " plus de 100 "	:	4
inconnues	:	25.

On ne peut établir de moyenne avec si peu de chiffres. Signalons les mouvements les plus imposants :

apprêteurs en tulle, en Février 1872	:	3000	
ouvriers en toile métallique,			
en Mars 1875	:	350.	
ouvriers maçons	en Mai 1876	:	350.

Les résultats sont un peu mieux connus. Sur 38, 10 se terminent par des compromis du genre de ceux que j'ai décrits plus haut, 9 par des échecs et 5 seulement par des succès complets. L'issue de 13 grèves reste ignorée. Cependant, compromis et succès complets sont l'aboutissement de 15 grèves sur 37. Ce n'est certes pas extraordinaire, mais encourageant et, au fond, cela constitue une invitation à persévérer.

#### La grève-type.

Une action type éclatera donc dans l'industrie textile de préférence, au début du mois (après la paye), après des conciliabules plus ou moins secrets. Son but sera l'augmentation des salaires et la diminution de la journée de travail. Elle frappera un ou plusieurs ateliers par la mise à l'index. Elle sera caractérisée par une surveillance étroite de la police et par les tentatives des patrons de la briser en embauchant des manœuvres. Elle (1) LEVASSEUR. op. cit.

Elle durera à peu près une semaine et groupera 30 à 40 ouvriers. Elle se terminera le plus souvent par une transaction, très peu souvent par un succès .

Ce fait est , en dernière analyse, le plus important. Les causes de ces échecs doivent être cherchées surtout dans la pression constante exercée par la police sur la demande des patrons; elle interdit la mise en place des piquets de grève et facilite le recrutement du personnel. Enfin la législation en vigueur permet au pouvoir de dissoudre toutes les sociétés ouvrières quand il le veut. La question des grèves, comme celle des Chambres syndicales, conduit à la question politique. Pour mener à bien leur combat, les ouvriers doivent s'intéresser à la lutte politique.

#### LA LUTTE POLITIQUE

##### L'Etat et les ouvriers.

De son côté, le pouvoir politique - en l'occurrence l'Assemblée nationale - semblait vouloir s'intéresser à la question sociale; bien timidement certes, et dans des termes qui devaient blesser la conscience des ouvriers. Ceux-ci refuseront cette sollicitude, ces solutions insuffisantes qui ressortent plus de la charité que de la justice? A ce point de vue, l'influence qui inspire les députés est celle de Le Play: favoriser la vie familiale quand le travail pourrait la dissoudre, la respecter quand il la permet.

Mais, avant d'appliquer une théorie, il est nécessaire de s'appuyer sur des bases solides, connaître les conditions de vie de ceux que l'on veut aider. C'est pourquoi, alarmée par l'explosion de grèves de la fin de 1871 et du début de 1872 ( II grèves

grèves à Lyon), l'Assemblée décida le 24 Avril 1872 de former une commission d'enquête parlementaire sur les conditions du travail en France, sur la proposition du Duc d'Audiffret-Pasquier. Les travaux durèrent longtemps, puisque le rapport ne fut publié par Ducarre que le 2 Aout 1875. Il était très modéré; il n'y a là rien d'étonnant, car nous retrouvons dans cette commission les noms des députés Benoist d'Azy, Acloque... auxquels les ouvriers, nous l'avons vu, reprochaient déjà leurs discours réactionnaires. Les travailleurs, d'ailleurs, refuseront par avance de se soumettre à ces investigations. Ils se justifient ainsi : les rapports ouvriers seuls permettront de " poser cette question sociale que les enquêtes officielles cherchent à amoindrir avec tant d'empressement et si peu de succès ". (I) Ils se plaignent que ces recherches minimisent l'importance de leur misère et concluent toujours au meilleur des mondes possible. De fait, si l'on examine l'origine des réponses faites au questionnaire, on trouve les renseignements suivants :

En 1872, 242 réponses se décomposant somme suit:

52	des Chambres de commerce.
31	des Chambres consultatives.
71	des Préfets.
3	des Conseils de Prudhommes.
85	des comices agricoles.

En 1873, 402 réponses :

327	des industriels.
32	des Chambres de commerce.
31	des Chambres consultatives.
12	des Conseils d'hygiène.

Donc les industriels, les préfets et les Chambres de commerce participent seuls à ce travail. La Commission d'Enquête aurait

(I) Introduction du rapport social de la Délégation ouvrière à l'Exposition de Lyon de 1872.

aurait eu du mal à interroger directement les salariés .Elle aurait du s'adresser individuellement à chacun d'eux, car ils n'avaient pour les représenter aucune organisation légale, si ce n'est les Conseils des prudhommes, organe judiciaire ( et biparti) et les Sociétés de secours mutuels, organe d'assistance ( ouvert à tout le monde).Il ne lui était guère possible de le faire,d'autant plus qu'elle n'y tenait pas et que le prolétariat se dérobaît.Dans ces conditions, l'Assemblée devait avoir une vue partielle sinon partielle de la question sociale.Il n'est pas étonnant que les conclusions fassent l'apologie du régime libéral, dont les résultats se sont révélés excellents : amélioration de la santé des ouvriers, assainissement des logements.Cependant, elles ne peuvent passer sous silence certains faits trop visibles : chômage chronique, décadence de la petite industrie, méfiance continuelle entre salariés et patrons. C'est pourquoi l'Assemblée décida de faire quelque chose pour ceux-là.

Ce fut la loi du 19 Mai 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures, qui devait porter remède à un des abus les plus criants de la vie industrielle.Elle formulait en 52 articles une longue réglementation.La limite de l'âge d'admission des mineurs est fixée à 12 ans et la durée de leur journée à 6 heures; pour les enfants de plus de 12 ans, elle peut atteindre 12 heures, mais avec des repos obligatoires. Le travail de nuit est interdit aux enfants de moins de 16 ans, sauf en cas de force majeure (usine à feu continu) et avec autorisation de l'inspection locale.L'emploi dans les mines et les carrières des femmes et des enfants de moins de 12 ans est

est interdit. Si ces derniers sont employés dans une usine, leurs parents doivent justifier de sa fréquentation scolaire. L'embauche des enfants de moins de 16 ans dans des établissements ouvrant des produits toxiques, est interdit.

Enfin la loi crée 15 inspecteurs divisionnaires avec pleins pouvoirs, et une commission départementale pour veiller à son application.

Malheureusement celle-ci fut mauvaise. Les plaintes des délégués au Congrès de Lyon en témoignent. Les organismes de surveillance ne furent mis en place que très lentement. A Lyon ce n'est qu'au printemps de 1875 que le préfet Ducros saisit le Conseil Général d'une demande de délibération sur la formation de la commission (1). De nombreux conflits s'élevèrent lors de la désignation de ses membres, puis les événements politiques mirent tout en sommeil. En 1879, un rapport de l'inspecteur départemental Chépié, le vieux tisseur lyonnais, révèle des retards considérables : les commissions locales ne sont pas installées, les crédits manquent à l'inspection départementale, aucun travail utile - tel que le recensement exact des enfants ouvriers - n'a été fait. Tout ceci explique que la loi n'ait pas été respectée par les industriels. Ceci explique aussi la tendance de plus en plus nette des ouvriers à s'intéresser aux élections et à la vie politique du pays.

#### Les ouvriers et l'Etat.

La République leur donnait à tous l'arme du bulle-

(1) Registre des délibérations du Conseil général du Rhône, 1<sup>o</sup> session de 1875. AD.

bulletin de vote : ils entendaient s'en servir. Les tisseurs veulent " que chaque travailleur ne néglige aucun acte de la vie publique...qu'il ne néglige aucun des devoirs que lui commandent les circonstances pour les intérêts de la commune, du département ou de l'Etat...(1)"Le suffrage universel doit être utilisé de plusieurs manières, mais surtout par l'envoi à l'Assemblée de députés ouvriers " choisis parmi les plus capables et les plus fermes dans leurs convictions .(2)"Un puissant effet moral sera produit dans le pays par ce simple fait.(3)"L'idée de telles candidatures apparaît donc - ou plutôt reparait-car elle ne fut jamais abandonnée, bien qu'en fait il n'y en ait pas eu depuis longtemps, pour des raisons d'opportunisme : il fallait avant tout établir et conserver la République.

Les élections du 8 février 1871 avaient été nettement conservatrices; les républicains modérés de Jules Favre et de Trochu l'avaient emporté sur la liste de Garibaldi et de Crestin. Les masses lyonnaises étaient encore sous le coup de la défaite, et ne songeaient qu'à la révolution communaliste. L'échec de celle-ci les rejeta vers l'action parlementaire.

Aussi bien, la consultation du 2 juillet 1871 fut, dans la cité de la soie comme dans toute la France, résolument républicaine. Elle fut même radicale, puisque furent élus, avec 60.453 voix, le fougueux avocat ordinaire, dont la parole véhémence se fera remarquer à l'Assemblée, et le journaliste-avocat Millaud; tous deux siégeront à l'extrême-gauche.

(1) rapport des tisseurs à l'Exposition de 1872.

(2) "

(3) "

Dès lors, la ville allait être fidèle aux républicains intransigeants. Son rôle dans la crise du mois de mai 1873 fut aussi important que celui de Paris. Pendant que la capitale élisait le lyonnais Barodet contre le candidat de Thiers, de Rémusat, elle élisait, aux côtés du parisien Ranc, le médecin Guyot, aux élections complémentaires du 11 mai 1873. Ce fut dans les arrondissements populaires, le troisième et le sixième, que Ranc et Guyot obtinrent le plus de voix (1). Certes, ils ne triomphèrent pas uniquement grâce à cet appui. Mais les travailleurs lyonnais montraient par ce geste que, pour le moment, ils ne voulaient ni de l'abstention ni de la candidature ouvrière. Ils ne voulaient que la République, de toutes leurs forces, et votaient pour le candidat qui, par son langage et ses idées, leur paraissait le plus apte à la défendre.

Ils soutiendront donc sans défaillance les députés républicains aux élections de février-mars 1876, sentant combien le triomphe du régime était mal assuré. Durand, un médecin, sera le député de la troisième circonscription<sup>1</sup>, avec 12.995 voix, après avoir battu le candidat centriste Radisson; il siègera à l'extrême gauche et fera preuve d'une fermeté modérée; comme son programme le laissait prévoir (2). Millaud sera réélu dans la première circonscription, par 14.371 voix contre 3.727 au conservateur Gillet; son programme annonçait de grands projets: " La constitution de 1875 laisse le champ libre à toutes les réformes... nous pouvons

(1) 3<sup>e</sup> arrondissement: inscrits : 17.830; votants : 13.213

Ranc : 11.385 ; Guyot : 11.371.

6<sup>e</sup> " : inscrits : 13.194; votants : 9.549

Ranc : 7.018 ; Guyot : 7.021.

(2) CLERE : Biographie complète des députés, avec toutes les professions de foi et circulaires électorales.

pouvons tout attendre de l'avenir". Enfin Ordinaire lui aussi passera, avec 13.452 voix, dans sa deuxième circonscription de la rive gauche, contre 2.730 au conservateur Tapissier et 1560 au libéral Crestin. L'influence de cet arrondissement ouvrier sur le programme du député est remarquable. Le programme est celui des radicaux de Naquet, le plus intransigeant de tous ; il se caractérise par ses attaques contre la constitution Wallon et sa volonté de laïcisation. Mais surtout, on y trouve ces passages essentiels : "Ce que vous pouvez exiger du gouvernement de la République, ce sont des garanties pour étudier en toute sécurité et vous mouvoir avec indépendance, et ces garanties sont de bonnes lois sur la liberté absolue de la presse, le droit de réunion et le droit d'association. Avec ce bagage, vous seuls, connaissant sur la question sociale les effets et les causes, arriverez à améliorer le sort des travailleurs." (1)

#### La politique locale.

L'Etat républicain promettait beaucoup aux travailleurs. Mais il y avait plus à faire encore sur le plan local. Il existait à Lyon une question municipale et une question préfectorale qui intéressaient les ouvriers au premier chef, attachés qu'ils étaient à l'autonomie communale et connaissant par expérience la dureté de l'arbitraire préfectoral. Sur ces questions restreintes, comme les problèmes plus complexes d'intérêt national, le prolétariat lyonnais avait son opinion, plus ou moins bien informée certes, mais opinion quand même. Les plus conscients étaient bien encore les tisseurs, et l'abbé Deflotrière par exemple, ne cesse de vitupé-

(1) CLERE. op. cit.

vitupérer le tisseur politique, fidèle lecteur du Petit Lyonnais, dont il avale une "demi-tasse tous les matins". (I)

La grande question est celle de la municipalité. Elle dépend en de nombreux points du problème préfectoral, car le préfet est un adversaire irréductible du maire.

Jusqu'au 23 Avril 1872, Lyon avait eu pour maire le radical modéré, très modéré, Hénon, dont l'élection remonte au mois de Septembre 1870. En 1872, il mourut et fut remplacé par Barodet, qui sera le dernier maire de la ville pendant la période considérée. Ce Barodet, ancien instituteur, comptable, industriel, était arrivé à Lyon en 1856, et s'était vite fait remarquer par ses opinions républicaines. Membre du premier Comité de salut public, il fut conseiller municipal le 21 Septembre 1870. En tant que tel, il fit partie de la délégation qui alla trouver le ministre de l'Intérieur pour essayer d'enrayer la guerre civile au moment de la Commune. Il s'attira alors les rancunes du ministère, pour avoir défendu avec trop de chaleur la cause de la Commune de Lyon. Son élection et l'esprit d'autonomie bien connu de la ville ne furent peut-être pas étrangers au dépôt d'une proposition de loi tendant à la suppression de la mairie centrale.

Paris avait déjà un régime spécial organisé par la loi du 14 Avril 1871. Il semblait peu normal que Lyon, tout aussi connue pour son caractère avancé, bénéficiât d'un régime de faveur. Dès qu'il connut la proposition de suppression, Barodet voulut protester, mais le préfet interdit au conseil municipal de délibérer de cette ques-

(I) l'abbé en a laissé une caricature parodique qui se veut spirituelle, et qui au fond est assez révélatrice de la psychologie de l'ouvrier en soie :

Eh! bonjour Monsieur Mirabeau  
Que vous avez d'esprit, que vous me semblez beau!  
Avec vos bras d'acier, votre barbe à l'antique  
Et votre noble front, et ce regard serein  
où brillent les éclairs de noble politique  
Du peuple souverain !

question. Barodet présenta alors un mémoire en son nom le 10 Mars 1873; il y fait la critique de l'administration préfectorale lors des précédentes suppressions, et réfute les griefs du préfet, dont le principal est " l'agitation occulte de la population". Le maire affirme "qu'aucune agitation n'est à craindre à Lyon" et que les tendances communalistes fortes sous l'Empire, ont disparu depuis le rétablissement de la ~~la~~ mairie. Sa suppression les ferait reparaitre... (1) et (2).

Rien n'y fit, et la loi du 4 Avril 1873 mit la ville à égalité avec Paris. (3) Lyon sera désormais ~~érigée~~ érigée comme la capitale; le préfet aura les attributions du préfet de la Seine et du préfet de police; le conseil municipal de 36 membres sera élu au scrutin uninominal; il sera dirigé par un président. La ville sera administrée par 6 adjoints -maires d'arrondissement nommés par le préfet. La colère fut grande comme il fallait s'y attendre, et ne contribua pas peu au succès de Ranc et Guyot le 27 Avril. La mairie ne fut rétablie qu'en 1881.

; Une autre question municipale importante pour le ouvriers est d'ordre financier : c'est celle de l'octroi. Les masses ont toujours été hostiles à un impot de consommation. Il est naturel qu'elles aient attaqué celui-ci avec violence. Une tentative avait bien été esquissée, le 9 Septembre 1870, par Chépié et deux membres du Comité de salut public, pour le faire disparaître. Un édit de suppression avait été affiché, mais

(1) Barodet ; notice biographique écrite lors de l'érection de son monument en 1910.

(2) Barodet : mémoire présenté par le maire de Lyon au gouvernement et à la Chambre des députés sur la proposition de suppression de la mairie centrale de Lyon.

(3) Lois sur l'organisation municipale de Lyon; 1884.

mais Challemel-Lacour avait refusé de la sanctionner. L'octroi avait été rétabli le 3 Juillet 1871. Avec ses 34 barrières, il rapportait annuellement à la ville la somme de 3.114.205 francs en 1871 et 11.138.497,10 francs en 1876, c'est-à-dire qu'il frappait chaque contribuable d'une taxe de 36,45 francs ( en 1876)(1). C'était beaucoup pour un budget ouvrier, on le verra .

C'est pourquoi les délégués lyonnais s'élèveront régulièrement contre elle: au Congrès de Lyon, en Janvier 1878, Chépié notamment se fera remarquer par sa violence; en Aout 1883 encore, le rapport de la délégation ouvrière lyonnaise à l'Exposition d'Amsterdam constate avec amertume que " dans la Hollande, il n'y a pas d'octrois"(2). Cette question de l'octroi sera une bonne plate-forme pour les élections futures ; elle sera exploitée sans vergogne par tous les candidats.

Pour le moment, la vie quotidienne lyonnaise était bien calme. En dehors des périodes électorales, qui naturellement mettaient une certaine animation dans la ville; les rapports de police signalent peu d'incidents. Les plus importants sont ceux du 4 Septembre 1874, anniversaire de la chute de l'Empire. Dans les quartiers industriels, CroixRousse, Guillotière, Brotteaux, règne une animation inaccoutumée; des " masses d'ouvriers " en habits de fêtes circulent dans les rues, car on ( qui? le rapport ne le dit pas ) les a invités à ne pas travailler, et beaucoup l'ont fait. Quelques drapeaux rouges ont fait leur apparition aux Brotteaux. Mais c'est peu de chose. (3)

(1) OLIBO; L'octroi de Lyon.

(2) Rapport de la délégation ouvrière lyonnaise à l'exposition d'Amsterdam d'Aout 1883.

(3) rapports secrets sur les événements politiques. AD M 77.

Le chômage de l'année 1877 créa lui aussi une agitation que la préfecture surveilla de très près. Dès Décembre 1876, elle vit dans les pétitions demandant des secours, l'oeuvre de meneurs dangereux " qui, à l'aide de réunions publiques et privées, ont acquis peu à peu l'ascendant dont ils commencent aujourd'hui à faire l'essai ". (1) L'examen des rapports de police consacrés aux membres des sous-comités de secours ne confirme pas cette affirmation prématurée du trop prudent préfet. Tous sont des gens calmes, souvent riches, sans influence; on y trouve de tout : des cléricaux, des conservateurs libéraux à Saint-Just, des républicains opportunistes et modérés à Vaise, enfin des républicains radicaux qui " bien que radicaux, sont des honnêtes hommes." (2)

Cependant la persistance de la crise économique et du chômage amena une agitation politique certaine parmi les ouvriers, malgré les efforts des conseillers municipaux Comte et Rochet pour empêcher ces manifestations dont " les ennemis de la République ne manqueraient pas de se servir." (3) La nervosité croissante de la population inquiéta même les chefs du parti radical; ils craignirent des mouvements plus graves et essayèrent de faire partir les plus ex<sup>a</sup>ltés. (4)

L'agitation devait se calmer avec la fin de la crise.

On voit par ces deux exemples, que la préfecture exerçait sur la vie lyonnaise une surveillance constante, de même que sur les mouvements de grève et les associations. Cette

(1) lettre du préfet au ministre du 8 Décembre 1876. AD M 78.

(2) rapport du commissaire de police des Brotteaux au Secrétaire général du 24 Février 1877. AD M 78.

(3) rapport du commissaire spécial au préfet du 21 Février 1877 AD M 78.

(4) rapport du commissaire spécial au préfet du 8 Mars 1877. AD M 78.

cette inquisition prit parfois la forme d'une lutte, selon la personnalité du préfet. Or celle-ci changeait avec l'évolution politique générale du pays. C'est ainsi que la politique nationale avait sur la vie lyonnaise, sur la vie ouvrière en particulier, la plus exposée aux foudres du préfet, une influence notable.

Une première période, de 1871 à Juin 1873, fut assez calme. Le gouvernement de Thiers, républicain mais au fond conservateur,, maintenait dans les départements des gens modérés, mais énergiques, tels que Valentin, le défenseur de Strasbourg qui, nommé à la place de Challemeil-Lacour, eut à briser le mouvement communaliste, ce dont il retira une impopularité notoire.

Il fut remplacé en 1872 par Pascal, bientôt suivi de Cantonnet. Celui-ci ne tarda pas à se signaler par son hostilité envers les ouvriers. C'est ainsi que la presse ayant accusé la délégation à l'exposition de 1872 d'appartenir à l'internationale, il en fit surveiller les séances et prendre en filature les membres étrangers; puis, le 15 Novembre 1872, il en décréta la dissolution, sous le double prétexte que la délégation s'était occupée de questions sociales sans demander l'autorisation, et que, l'Exposition ayant fermé ses portes le 15, elle n'avait plus de raisons d'être. Les travailleurs furent nettement déçus : " C'est ainsi que se terminèrent les travaux de la Délégation ouvrière de 1872. Nous avions lieu de compter sur une meilleure fin, quand un arrêt brutal est venu dissiper nos illusions." (1) Son administration se rendit encore impopulaire en rétablissant de force les écoles congréganistes, auxquelles les masses étaient très hostiles.

(1) Introduction au rapport social de la délégation ouvrière lyonnaise de 1872.

Cependant , la méfiance réciproque n'allait pas jusqu'à pousser le préfet à empêcher le Conseil Général de voter un crédit de 15.000 francs à la délégation ouvrière à l'Exposition de Vienne de 1873.(1)

Tout allait changer avec l'arrivée de Ducros en Juin 1873, après la crise du 24 mai. La réaction monarchique se traduisit brutalement et contribua à unir et souder l'opposition. Elle valut à Ducros la haine de la population, qui fit courrir sur son compte les bruits les plus scandaleux; et, de fait , des rapports de police assez obscurs ne permettent pas , malgré leur désir de laver le préfet de ces calomnies, de blanchir tout-à-fait le personnage.(2)

Les mesures politiques de Ducros devaient déplaire à tous les républicains /Le 19 Juin 1873, c'est un arrêté réglementant les enterrements civils : ils sont interdits avant 6 heures du matin en été et 7 en hiver; ils ne doivent pas réunir plus de 300 personnes. Pourquoi cela? parce que, dit le rapport de police secrète, depuis 1872, ils sont devenus de véritables réunions publiques à caractère politique. il y avait certes là quelque chose de vrai. L'abbé Deflotrière, en Janvier 1873, s'était élevé contre ces cérémonies dont le succès croissait à mesure que se renforçait l'opposition républicaine.(3) mais c'était une mesure maladroite, qui accrut l'anticléricisme des ouvriers et fit que " les haines religieuses ne furent jamais plus profondes ni aussi répandues."(4)

Une série d'arrêtés restreignirent ensuite considérablement la liberté de la presse; celui du 7 Juin 1873 interdit la vente des

(1) registre des délibérations du Conseil général du Rhône. 1873

(2) rapports secrets de police du 8 Novembre et 18 Décembre 1874  
AD n 77.

(3) Deflotrière : op.cit. lettre du 27 Janvier 1873.

(4) Clère : op.cit.

des journaux républicains sur la voie publique; celui du 29 octobre 1873 suspendit 3 mois le petit Lyonnais, le journal le plus lu des travailleurs de la ville.(1)

Mais ce qui nous intéresse ici, c'est l'activité proprement sociale de ce préfet; Elle se manifesta constamment sous des aspects variés.

Des manoeuvres tendant à empêcher des contacts entre les délégués causèrent de longs retards à leur départ pour l'exposition de Vienne en 1873. Cette intervention rendit les ouvriers très méfiants et ils décidèrent de ne pas solliciter à l'avenir l'appui des corps constitués, mais d'envoyer des délégations libres.(2) Celle de 1873 n'en avait d'ailleurs pas fini avec Ducros : il fit en 1874 beaucoup de difficultés pour payer le reliquat des 15.000 francs dus, sous prétexte que le rapport s'occupait de questions économiques et sociales. Le conflit gagna le Conseil général; où Durand, Ordinaire, Pirodon, tinrent le préfet en échec, en lui interdisant de plaider dans l'instance judiciaire que la délégation lui avait intentée.(3)

Le conflit larvé devint permanent : les demandes de réunions faites par les associations ouvrières furent systématiquement rejetées.(4) Les associations elles-mêmes furent durement brimées. Dès 1873, une enquête générale en révéla 33 non-autorisées, sous

(1) police secrète : actes de l'administration locale de 1874 à 1875 . AD M 78.

(2) rapport général de la délégation à l'exposition universelle de Vienne.

(3) registre des délibérations du Conseil général. 1874-1875.

(4) 23 Septembre 1873 : réunion de la chambre syndicale des tailleurs.

15 Mai 1874 : réunion de la même chambre.

3 Avril 1874 : fermeture du café Chantemesse où cette chambre tenait ses réunions. AD M 81.

sous menace de dissolution, elles furent obligées de se mettre en règle; deux seulement se virent refusées, mais parmi les plus importantes: celle des ouvriers sur métaux, et la Chambre syndicale des chapeliers. En même temps, on ferma huit " cercles politiques " autorisés, formés par les plus " exaltés", et qui avaient dégénéré en véritables clubs " où l'on voyait souvent pérorer Ordinaire et Millaud ". Le préfet se justifiait ainsi:

" La fermeture de ces cercles politiques, la dissolution des associations ouvrières autres que celles de secours mutuels, ont été des mesures nécessaires contre l'envahissement du socialisme et des idées révolutionnaires." (1)

La répression continua en 1874, aggravée par le mouvement de grèves. La police voyait une conspiration derrière chaque arrêt du travail; des notes rageuses ponctuent tous les rapports des commissaires, et les suppressions recommencent : Union fraternelle des apprêteurs le 1 Avril 1874 , qui était devenue un "cercle politique " depuis les dissolutions de 1873 - Société des teinturiers, le 4 Avril - Société des tisseurs, le 23 Avril, la plus importante de Lyon, dont l'interdiction surprit même le très conservateur abbé Deflotrière. (2) En Août 1874, la société des tanneurs à son tour est frappée, sous prétexte qu'elle a porté atteinte à la liberté du travail et tenu des réunions publiques.

Après cela, les rapports de police secrète de 1875 pouvaient dire que , depuis le 24 Mai , tout était calme à Lyon. En fait, le préfet avait fait l'union de tous, et le calme Andrieux,

(1) rapport de police secrète de 1874. AD M 77.

(2) Deflotrière : op.cit. lettre du 10 Juin 1874.

Andrieux, célèbre par sa lutte contre les radicaux de la Commune lyonnaise, lui fit une opposition constante, allant jusqu'à dénoncer au ministre toute sa politique. (1) Ses excès-mêmes devaient le perdre : le ministre Buffet, un peu plus libéral, le révoqua.

Welche le remplaça à la fin de 1875. Mais l'administration de Ducros avait été trop brutale, et Welche ne put empêcher les élections de 1876 d'être républicaine. Le mouvement ouvrier reprit aussitôt. Il fut arrêté par le 16 mai, qui ramena un préfet monarchiste : de Valavielle. Les travailleurs, par un réflexe bien naturel de méfiance, hésitèrent un instant. La commission préparatoire du Congrès de Lyon se transforma en commission exécutive de 20 membres, donc légale, le 1 Juin, et poursuivit ses travaux au ralenti, fixant la date d'ouverture au 9 Décembre 1877. Malgré le scrutin du 14 octobre, et parce que le régime du 16 Mai se perpétuait, elle dut la retarder encore au 28 Janvier. D'autre part, les associations ouvrières qui s'étaient reformées étaient soumises à rude épreuve : le 29 juillet, un arrêté dissolvait la Chambre syndicale des tisseurs, et, en Aout, le préfet annonça la suppression de toutes les Chambres syndicales. Rien d'étonnant alors que le prolétariat ait voté en masse en Octobre pour la République.

### Les ouvriers et l'Internationale.

Cela devait leur valoir à plus ou moins brève échéance la solution des questions municipales et préfectorale, et,

(1) Clère. op. cit.

(2)

plus largement, une ébauche de solution du problème social par l'élection d'un parlement vraiment démocratique. Mais une action ouvrière, depuis le Second Empire, ne saurait être uniquement nationale. L'Internationale était née, avait joué un rôle important à Lyon même en 1870-1871. Elle prit dans le Sud-Est, après 1871, un caractère bien particulier. Rappelons d'abord que, à la suite de la campagne acharnée de l'avocat lyonnais Testut, l'Assemblée nationale avait voté l'interdiction de l'association le 14 Mars 1872. Ceci ne l'empêcha certes pas de vivre, mais elle dut passer dans la clandestinité; ses principaux moyens d'action furent alors le noyautage des sociétés de résistance et des chambres syndicales, et l'organisation de sections clandestines.

On ne sait pas grand chose sur les essais de pénétration au sein des groupes de travailleurs lyonnais. Les rapports signalent fréquemment l'action de l'Internationale, surtout quand l'association avait été affiliée avant 1870, ou quand ses chefs sont notoirement connus comme anciens membres. Sont ainsi étiquetées la société des bronziers, celle des teinturiers, où Vindry et Charvet étaient autrefois inscrits, et dont les cotisations serviraient à la propagande, celle des tanneurs "annexe de l'Internationale". La police voit aussi l'influence de ce "despotisme occulte, qui tient dans sa main les diverses corporations ouvrières" (1), dans le déclenchement des grèves : imprimeurs en 1871; Ouvriers de la Buire la même année; brossiers en 1872; menuisiers, teinturiers, apprêteurs et tullistes en 1874. En fait les agents du pouvoir étaient prévenus. Le préfet lui-même n'était pas sans en avoir conscience : en 1872, il écrit à son ministre (1) rapport du 30 octobre 1874 du commissaire de police de Vaise au secrétaire général. AD M 78.

ministre que les journaux ont exagéré en ne voyant dans les arrêts du travail que les conséquences de la propagande de l'Internationale. (1) En réalité, celle-ci est beaucoup moins forte qu'on en le dit, malgré ses tentatives de réorganisation. D'ailleurs, le Congrès de Bruxelles enregistre cet échec des Lyonnais, et constate la tendance déplorable de cette région à vouloir créer une fédération locale.

Car c'est là le caractère particulier des sections lyonnaises. Elles subissent l'influence de la Suisse, de la toute proche Genève. Tout ce qui se passe de l'autre côté du Jura détermine sur la vie de la cité rhodanienne. Or, à Genève, les ouvriers étaient divisés depuis 1871 : les uns, marxistes, avaient formé la Fédération romande; les autres, de beaucoup les plus nombreux, la Fédération jurassique, favorable à l'Alliance de la Démocratie socialiste de Bakounine. Les Français réfugiés, surtout les Lyonnais, penchaient vers Bakounine. Ils avaient fondé, en Septembre 1871, une section de propagande et d'action révolutionnaire socialiste, dirigée par Guesde, Malon et Lefrançais. Au même moment, le Congrès de Londres, marxiste, condamnait la fédération jurassique, qui affirmait sa force en Novembre au Congrès de Sonvilliers. Le Congrès de La Haye en 1872, marqua la rupture : Bakounine fut exclu de l'Internationale.

Mais la Suisse et Genève lui restèrent fidèles. Lyon aussi. Les sections lyonnaises refléteront les tendances autonomistes, décentralisatrices, de l'anarchisme bakouninien formulé à la fin 1872 au Congrès de Saint Imier. D'ailleurs ces cellules autonomes (1) rapport de 1872 du préfet au ministre. AD M 78.

autonomes étaient plus faciles à dissimuler.(1)

Un volumineux rapport du deux Octobre 1875 du commissaire spécial Delmas nous permet de retracer l'histoire de l'Internationale Bakouniniste dans le Sud-Est de 1872 à 1874.(2)

Fin 1872, les premières sections apparaissent à Lyon - après Saint-Etienne, Roanne et Oullins - où deux groupes de propagande et de lecture s'organisent à la Croix Rousse et aux Brotteaux. Les correspondants sont Borriasse, cheville ouvrière des rapports entre les fédérations françaises et étrangères, colporteur, contrebandier connaissant à merveille les frontières par où il introduit des brochures socialistes et athées, et Perroncel. Ils entretiennent une correspondance chiffrée avec Genève et Barcelone, où se trouvent Brousse, Alérini et Camet. Le 8 Juin 1873, Borriasse va assister à Saint Etienne à une réunion locale; on y fixe la date du congrès fédéral: le 15 Aout, et son lieu: Lyon. Les 11 et 12 Juillet, un ouvrier de Saint-Etienne, Gillet, revenant de Suisse où il a vu Bakounine et Pindy, s'arrête à Lyon et s'entretient avec Borriasse, Perroncel et Deville. Ils parlent de la Révolution, qui semble être le but de l'Internationale, et de l'opportunité de la situation. Elle est clairement analysée: la bourgeoisie libérale, aigrie par le 24 Mai, est peut-être prête à l'anton; en Espagne et en Italie, les éléments sont favorables. Puis les groupes préparent le Congrès. Malgré une étroite surveillance de la police; il a lieu à la date prévue. Il réunit,

(1) Weill. op. cit.

(2) Police générale; rapports d'agents secrets: 1874 -1875  
rapport du commissaire spécial de police Delmas au préfet  
de police: 2 Octobre 1875. AD M 77.

dans un petit cabaret de la rue de la Charité, une trentaine de délégués. Deux tendances s'affrontent : celle des lyonnais, encore centralisatrice, car " Lyon veut exercer son autorité sur les autres groupes ", et celle des stéphanois, résolument anarchiste. La seconde l'emporte : on vote l'autonomie absolue des sections locales; chacune aura un délégué au comité départemental fédéral. La ligue se proclame révolutionnaire et athée, et demande l'émancipation des travailleurs par tous les moyens.

Lyon s'incline. L'union des groupes de la Croix Rousse et des Brotteaux <sup>est réalisée.</sup> Borriasse est délégué au Congrès de Genève de 1873, qui marque une fois de plus l'échec des <sup>m</sup>anarchistes suisses et le triomphe de leurs adversaires. Il encourage Lyon à persévérer.

Ce qu'elle fait. La Ligue compte de plus en plus sur une restauration monarchique pour amener un bouleversement général au cours duquel elle s'arrangerait pour déborder la bourgeoisie. Camet, le canut révolutionnaire de Septembre 1870, arrive de Barcelone en Septembre 1873, et s'occupe aussitôt de réaliser un programme de lutte farouche et violent. Ses écrits en témoignent : " Le prolétariat se lèvera pour une lutte à mort contre la civilisation bourgeoise qui l'opprime, et ce sera une lutte barbare, une lutte à outrance, une lutte de destruction"; s'il vainc : "ce sera le triomphe complet, absolu, de la barbarie populaire". Les réunions secrètes se multiplient. Le 14 Octobre, au cours d'une séance plénière, Camet décide de passer à l'action à la faveur des événements politiques, et rédige le programme du futur gouvernement, qu'une commission adoucit, au moins dans les termes. Le 18, une commission

d'application de 6 membres est élue, pour organiser la révolution, après des discussions passionnées et même violentes autour des idées de Camet. Celui-ci l'emporte enfin, et va à Saint Etienne expliquer sa tactique : alliance provisoire avec la bourgeoisie. Cela l'amène à négocier avec le Comité central radical de Lyon qui modifie encore son programme :

le but est le renversement du gouvernement , la proclamation de la commune à Lyon, et d'une fédération de communes en France, la formation d'une armée révolutionnaire à la disposition de la Commune.

le moment sera la rentrée de la Chambre, pour laquelle on attend la restauration monarchique.

le plan et les moyens sont " multiples et complexes ". Des comités d'action seront constitués dans chaque quartier ( Camet se charge des Brotteaux). Le déroulement de toute l'affaire est prévu minutieusement : défection de la garnison, travaillée par la propagande ; sabotage des viaducs de chemins de fer pour interdire l'arrivée de renforts ; appui d'ouvriers venus des villes voisines ; rassemblement Place de Terreaux, où le Comité central poussé en avant chassera la municipalité ; enfin acclamation de la Commune révolutionnaire sur la Place même et renversement du Comité central....

Toute cette construction s'écroula d'un coup : le 16 Novembre, la police qui les surveillait depuis très longtemps, arrêta Borriasse, Camet, Perroncel... Le procès eut lieu le 26 Avril 1874 et se

se termina par la condamnation de 29 inculpés.

En fait, ce mouvement avait eu peu d'importance :  
" les menées des affiliés de l'Internationale étaient peu connues du public et ne pouvaient l'inquiéter"(1). Comme toutes les sociétés trop bien camouflées, la section n'avait pas de liens avec la masse. Cependant, le " complot de Lyon" montre que l'idée internationaliste et le thème de la révolution violente n'avaient pas disparu de l'esprit de certains ouvriers. Il avait réussi à diffuser un certain nombre de brochures et avait contribué à maintenir un idéal socialiste.

Mais toute action était désormais condamnée pour un certain temps: la police ne parle plus de rien avant 1877. En octobre de cette année un télégramme chiffré du préfet au ministre signale l'affichage d'un appel de l'Internationale<sup>t</sup> venu de Genève et signé Pindy. Le texte est significatif : il affirme que le socialisme "est toujours debout" et poursuit : " vous devez vous préparer à passer de la parole à l'acte, de l'urne à la barricade, du vote à l'insurrection. Le combat inévitable aura lieu." Il se termine par un appel à la Commune. (2) On peut se demander s'il eut des résonnances bien profondes dans la conscience ouvrière, d'autant plus qu'il fut bientôt arraché. Il témoigne, par sa présence même, qu'une organisation en liaison avec Genève s'était reconstituée; cela parut assez important au préfet pour justifier l'envoi d'un télégramme. Il est vrai qu'on était à la veille des élections.

(1) rapports de police secrète 1875 AD M 77.

(2) télégramme chiffré du préfet au ministre de l'intérieur; octobre 1877. AD M 71.

## LA LEGISLATION SOCIALE

On ne saurait donc négliger l'importance de tous ces problèmes, et plus spécialement de la question politique dans son ensemble. Il n'y avait certes pas de politique ouvrière, mais il y avait une politique envers les ouvriers, toute une législation dont l'application se faisait sentir tous les jours.

### Sur les associations .

C'est ainsi que les lois sur les associations empêchaient le développement des Chambres syndicales.

L'Etat avait toujours été hostile aux groupements professionnels // à quelque époque que ce fût. En mars 1791, la Constituante avait supprimé tous les corps de métiers et annoncé le remboursement des maîtrises. Aussitôt une grande agitation s'était produite parmi les ouvriers; des coalitions, des grèves, avaient éclaté. Et, dès juin 1791, la loi Le Chapelier venait interdire toute entrave à la liberté du travail.

Le Code pénal de 1810 avait aggravé cette législation : l'article 291 interdisait les associations de plus de 20 personnes ayant des buts religieux, littéraires, politiques, ou autres (?); les articles 292 et 293 prévoyaient des peines sévères.

La loi du 16 Février 1834 avait elle aussi renforcé l'article 291, en le rendant applicable aux associations fractionnées en groupes de moins de 20 personnes, et en augmentant les sanctions.

Ce fut cette législation qui régit la vie sociale sous le Second Empire et la troisième République. Elle fut très légèrement adoucie en 1867 par une loi sur les coopératives et en mars 1868, par un décret sur les chambres syndicales ouvrières. Mais la loi de mars

1872 sur l'Internationale vint lui rendre une rigueur implacable. / Elle condamnait " toute association qui aura pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition des droits de propriété, de la famille , de la patrie, de la religion ou du libre exercice des cultes"; une telle société "constituera par le seul fait de son existence ... un attentat contre la paix publique "(1).

Tout cela allait permettre des répressions rigoureuses : le préfet du Rhône put dissoudre les Chambres ouvrières en 1874. C'est la modification de l'ensemble de ces textes que demandaient les ouvriers bronziens de la délégation de 1872 (2). Ils s'inspiraient de l'exemple anglais pour obtenir en France une liberté d'association totale, puis citaient les paroles de Maquet : " je dis que si vous consentiez à faire une loi qui consacrait la liberté absolue en matière d'association, vous auriez plus fait pour conjurer les risques de révolution que vous semblez redouter que par toutes les lois restrictives et les lois pénales ". ( 15 Mai 1872)

#### Sur les Réunions et coalitions.

De même, la législation sur les réunions et les coalitions tendait à briser toutes les grèves: La loi de Juin 1791 avait interdit les coalitions; De même, le Code pénal s'appliquait à ces dernières tout comme aux associations. Cependant le Second Empire devait relâcher un peu cette surveillance . La loi du 6 JUIN

(1) Bulletin des lois; 1872

(2) rapport des ouvriers bronziens de la délégation de 1872.

1860 autorisa les réunions publiques non politiques avec déclaration préalable et en présence d'un fonctionnaire. La grande loi du 28 Mai 1864 reconnut théoriquement le droit de grève. Théoriquement est le mot, car, en fait, il n'en fut rien. Le passage essentiel de ce texte est la modification apportée aux articles 414-415-et 416 du Code pénal. L'article 414 devint : "Sera puni d'un emprisonnement de 6 jours à 3 ans et d'une amende de 16 à 3.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manoeuvres frauduleuses aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée du travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires et de porter atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail." L'article 416 prononçait les mêmes peines contre ceux qui, par des amendes, défenses prescriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auront porté atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail. Désormais, les poursuites se feront au nom de la liberté du travail (1) et non plus pour délit de coalition, mais elles se feront quand même. Et pratiquement, la grève est interdite, car elle est inséparable de la mise en interdit.

Les ouvriers en prirent très vite conscience et la Délégation de 1872 le déclara sans ambages : "Cette loi impériale reconnaît il est vrai le droit de coalition. Mais, par les sous-entendus, les mots éhastiques qu'elle contient, cette loi s'est attirée les critiques les plus sévères." Et ils donnent comme exemple : "Aux

(1) Les commissaires de police seront attentifs aux moindres infractions, quitte à les provoquer quand il n'y en a pas. Ex.: Grèves des passementiers au début de 1872. AD M 78.

Aux termes de l'article 414, toutes les fois qu'une coalition existera et sera accompagnée d'une grève, quiconque aura tenté d'amener ou de maintenir cette grève pourra être frappé." (1)  
On comprend l'importance de la question, d'autant plus qu'une offensive patronale pour la suppression de cette loi si peu libérale se dessinait déjà. (2) Concluons avec la Délégation de 1872 "En résumé, la politique des ouvriers exige que les législateurs complètent le droit de coalition par celui de réunion et d'association".

Tout ceci éclaire particulièrement bien l'importance de la crise du 16 Mai et le résultat des élections d'Octobre 1877. Les travailleurs avaient porté tout leur effort - inconsciemment en grande partie - sur le problème politique. Ils voulaient la République, cela se lit dans leurs écrits. Citons-en encore un, très bref : "Le sort de la question sociale est liée à celui de la République." (3) Ils avaient soutenu les partis républicains, même s'ils ne devaient pas avoir de programmes spécifiquement rénovateurs. L'effort de construction créatrice existait ailleurs, dans le mouvement de solidarité qui lançait les Chambres syndicales. Le triomphe de la République, si ardemment souhaité, annonçait une période nouvelle de l'histoire ouvrière.

Mais avant d'étudier les débuts de la République, il me semble nécessaire de tracer - d'essayer de reconstituer - un tableau de la vie des travailleurs autour des années 1875-1880.

(1) Rapport social de la Délégation de 1872.

(2) Pétition du 15 Mars 1872 de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Travaux en bâtiments de Lyon à l'Assemblée Nationale.  
AD M 78.

(3) Introduction au rapport social de la délégation de 1872.

. LA VIE OUVRIERE .

S T A T I S T I Q U E

J'ai déjà émis, au début de ce travail, un hypothèse sur le nombre d'ouvriers vivant à Lyon. Divers documents vont me permettre d'apporter des précisions.

Un texte de 1872 sur la situation industrielle donne le chiffre de 80.000 personnes environ, dont 60.000 dans le textile, (1) 12.000 dans la métallurgie et 11.000 dans l'industrie chimique. (2) Mais ce doit être là un minimum. En effet les rapports de police rédigés lors de la grève de Mars 1874 indiquent qu'il y a à peu près 16.000 ouvriers teinturiers. Il y aurait ainsi plus d'ouvriers dans cette spécialité que dans toute l'industrie chimique (3). Il convient plutôt de remonter les chiffres de ce secteur.

D'autre part, les réponses à l'enquête parlementaire de 1872 signalent 150.000 ouvriers en soie. Là, il y a manifestement une exagération. Peut-être s'appliquent-elles à l'ensemble du département, mais certainement pas à la ville, car un document plus sûr, mais plus tardif, déclare que la Fabrique n'occupe que de 12 à 15.000 personnes (4).

D'autres <sup>renseignements</sup> ~~indications~~ - de 1881 - fournissent de précieuses indications. On y trouve des chiffres détaillés sur la situation par quartier. Le total est de 17.032 travailleurs. Mais certains quartiers, parmi les plus importants, ne sont pas recensés : Croix-Rousse, Saint-George et Saint Clair. (5)

- (1) Le rapport de la Chambre de commerce du 2° trimestre 1883 indique 57?448 ouvriers et ouvrières en soie pour Lyon et Villeurbanne. AD M 105.  
(2) Rapport de la Chambre de commerce sur la situation industrielle pour 1872. AD M 105.  
(3) Rapports de police sur la grève des teinturiers de Mars 1874 AD M 78.  
(4) ~~rapport de la C.~~

La moyenne de la population ouvrière des 7 quartiers est de 2.500<sup>0</sup> personnes; ce qui ferait 24.500 pour tout Lyon.

Comment établir la vérité ?

1872 : 80.000 ouvriers  
ou 150.000 "  
1881 : 24.500 "

Manifestement, le premier résultat est le plus vraisemblable. Le second ne tient compte ni des apprentis, ni des ouvriers ou ouvrières travaillant à domicile, ni des personnes à la charge des salariés: femmes, enfants et parents. Il semble légitime de multiplier au moins par 5 le chiffre de 24.500. Cela nous donne 122.500 ouvriers au sens très large du terme, c'est-à-dire 122.500 personnes vivant du travail industriel. Ce total est plus en rapport avec l'ensemble de la population et avec son mouvement de croissance continue.

Combien de femmes dans ce résultat ? Rien ne permet de le X préciser, si ce n'est le rapport de Callet au Congrès de 1878(I) dans lequel on trouve mention de 80.000 ouvrières. Si l'on accepte le nombre de 120.000 établi ci-dessus, les deux résultats deviennent contradictoires, car il y a certainement plus d'hommes

---

suite de la page 94 :

- (4) rapport de la Chambre de commerce de 1883 sur la situation industrielle. AD M 105.  
(5) rapport de la chambre de commerce de 1881 sur la situation industrielle. AD M 105.

-:-:-:-:-

- (I) Congrès ouvrier de Lyon de 1878; première journée sur le travail des femmes.

que de femmes appartenant à la classe ouvrière. Faut-il croire que Callet a volontairement ou involontairement exagéré ? Ou faut-il passer de 120.000 à 160 ou 180.000, ce qui serait beaucoup ?

Ces travailleurs sont répartis inégalement entre les industries. Là encore, il est difficile de trouver des renseignements exacts. Cependant on peut se rendre compte de certaines proportions. Ainsi les délégués lyonnais au Congrès de 1878 se répartissent ainsi :

14	délégués appartenant	à la métallurgie.
11	"	" au textile?
6	"	" bâtiment.
5	"	" à l'industrie du bois.
4	"	" " " cuir.
4	"	" l'alimentation.
2	"	" l'industrie chimique. (1)

Cette proportion semble exacte, parce qu'elle marque le déclin de l'industrie textile, attesté par ailleurs, et la croissance de l'industrie métallurgique. Mais peut-on affirmer que ces délégués représentent les ouvriers de façon proportionnelle à leur nombre, et non à leur activité sociale et politique ? Un fait est bizarre : la faible représentation de l'industrie chimique, qui pourtant était très importante. En corrigeant les proportions de cette façon, on établit qu'en 1883, la métallurgie réunit le plus grand nombre d'ouvriers, suivie par l'industrie chimique et le bâtiment puis par le textile.

La répartition topographique est connue en 1881 pour 7 quartiers (2) :

(1) Liste des délégués au Congrès ouvrier de 1878, dans le compte rendu du Congrès.

(2) rapport de la chambre de commerce de Lyon sur la situation industrielle en 1881.

Les Brotteaux ont	3.880	ouvriers,	dans plus de 50 établi-
			ssements.
Saint Louis a	2.361	"	, dans plus de 60
			établissements.
La Guillotière a	2.667	"	, dans plus de 25
			usines.
Villeurbanne a	1.405	"	, dans 47 usines.

Soit, sur la rive gauche : 10.313 ouvriers.

Perrache a	3.840	ouvriers,	en 37 usines.
Vaise a	1.405	"	, en 24 usines.
Pierre Scize a	361	"	, en 22 ateliers.

Les états manquent pour la Croix Rousse, Saint George et Saint-Clair. De toute façon on constate le grand rôle de la population laborieuse de la rive gauche. C'est elle qui fait croître la population générale de cette rive. De même, on voit l'importance de Vaise en face de Pierre Scize, et celle de Perrache, où se trouvent les 11640 ouvriers de l'usine à gaz, de l'Arsenal et de la Manufacture des Tabacs (industries d'Etat, remarquons-le en passant)

On peut en conclure qu'il y a à Lyon, en 1878-1880, 150.000 à 180.000 personnes vivant, directement ou indirectement d'un travail industriel. La métallurgie nourrit le plus grand nombre, suivie de près par l'industrie chimique et le bâtiment. Les quartiers les plus ouvriers sont les Brotteaux, la Guillotière, Perrache et la Croix - Rousse. C'est la moitié de la population qui fait l'objet de cette étude.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

. LA FAMILLE OUVRIERE.

La naissance et la première enfance.

Il est impossible de connaître le mouvement démographique interne de cette population. Aucun chiffre n'existe sur la natalité ou la mortalité infantile. On rencontre des familles sans enfants, des familles avec 1, 2, 3 ou 4 enfants. Je n'en ai guère trouvée de plus de six personnes. En général, il y a moins d'enfants dans la classe ouvrière que dans les autres classes? Ce fait est dû à l'insuffisance des salaires, à l'absence d'une législation sociale sur l'enfance, à la crise du logement, réalités qui assuraient le succès de la théorie libérale du malthusianisme (I), pour autant que les ouvriers en aient eu connaissance. De toute façon, même s'ils l'ignotaient, l'idée était dans l'air, et inconsciemment, ils la suivaient.

Des efforts étaient faits pour secourir les mères et prévenir la mortalité infantile. Des initiatives privées agissaient un peu partout : ainsi, la maison Gilet versait à l'ouvrière en couches un mois de salaire avec repos obligatoire. Des institutions plus vastes, nées d'un mouvement de solidarité, s'éten-

daient sur un public plus large : des Sociétés de secours mutuels versaient des indemnités lors des accouchements ou des maladies ( en moyenne 5 francs par an).

Des institutins privés, telles que la Société protectrice de

(I) Arminjon : la population du département du Rhône.

l'enfance, luttait particulièrement contre la mortalité; les Crèches, au nombre de 9, mais dont les tarifs étaient élevés, (1,05 franc par jour en 1898)(1) les salles d'asile pour la première enfance, au nombre de 32 en 1872 (2), enfin les institutins pour les enfants abandonnés, en grand nombre (Société de patronage pour les enfants pauvres de la Ville de Lyon, Société de patronage des enfants abandonnés...), se penchaient sur le problème de l'enfance.

Les pouvoirs publics avaient organisé les hôp<sup>1</sup>itaux. Un rapport médical indique la profession des mères reçues à la maternité en 1877 (3) : les ouvrières l'emportent de beaucoup, tisseuses et dévideuses en tête. Et, parlant du problème de l'allaitement maternel, il déclare : "On ne saurait en attribuer la cause (de son abandon) à l'indifférence des mères. Les obstacles sont inhérents à leur profession. Occupées, pour la plupart, en dehors de leur domicile, elles ne peuvent conserver auprès d'elle un enfant dont la présence ne serait assurément pas tolérée dans les ateliers." On ne saurait mieux caractériser une situation : de mauvaises conditions sociales contribuent à accroître la mortalité infantile et viennent diminuer une natalité déjà faible.

#### L'éducation de l'enfant.

Un grand désir, l'instruction, était né dans l'esprit des ouvriers. tous les documents le prouvent.

(1) Exposition universelle de 1900 : l'économie sociale à Lyon.

(2) Dossier de la déléguée spéciale à l'inspection des salles d'asile de la ville de Lyon. AD T 252 .50

(3) Etude du docteur Chatain sur la part des maladies déterminée par les mauvaises conditions du travail des enfants dans la Fabrique, d'après les statistiques des Hôpitaux; citée dans le rapport des délégués lyonnais à l'exposition de Vienne de 1873.

L'Empire avait peu fait pour elle à Lyon : les Cours libres d'Economie politique de la Chambre de commerce ne touchaient que les chefs d'atelier de la Fabrique. Pour les enfants, malgré les efforts de Duruy, l'instruction primaire n'était devenue ni gratuite ni obligatoire..

D'autre part, les intentions du pouvoir n'étaient pas de donner une instruction primaire générale. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire, annexe 9, déclare : " l'instruction telle qu'elle est donnée dans les écoles produit les résultats les plus fâcheux..." " Rien de précis, rien de professionnel, n'est donné aux enfants...rien qui les retienne sur la route du devoir." (1) Le gouvernement de l'Assemblée nationale ne fera rien pour développer l'instruction.

Les désirs des ouvriers s'exprimèrent pourtant bien clairement dès 1871. "C'est l'ignorance qui est la cause de nos plus grands torts; la connaissance de nos devoirs et de nos droits est plutôt un instinct vague, mal défini, qu'un fait consciemment acquis par le raisonnement et l'expérience ". (2) Le rapport social de la délégation ouvrière de 1872 consacre tout un chapitre à l'instruction. Il insiste sur la nécessité de la développer et de la répandre, de l'affranchir de tout système religieux. Il donne - ou prétend donner - le moyen de financer son organisation en faisant remarquer que les Etats-unis y consacrent 600 millions (mais ont une armée faible) - tandis que

(1) Ducarre : rapports de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions du travail en France.

(2) Historique de la délégation ouvrière de 1872.

que la France y consacre 80 millions ( mais possède une armée forte.)....Enfin, il demande la décentralisation de l'enseignement et trace les grandes lignes du système scolaire lyonnais : "Il faut que la population lyonnaise prête son appui à l'oeuvre poursuivie par les différentes sociétés de l'enseignement libre et laïque. Une modique souscription assurera le succès de ces institutions qui servent à prouver que si, à l'école, la religion ne peut se passer du prestige et du concours de l'instruction et de la morale, celles-ci peuvent parfaitement se passer du prestige de la religion, et c'est ce qui prouve leur supériorité sur cette dernière." "Il existe déjà à Lyon une certaine quantité d'écoles; il s'agit d'en étendre de plus en plus le nombre, jusqu'à ce que l'Etat laisse les communes organiser l'enseignement selon le vœu des citoyens..." "Indépendamment des écoles libres et laïques, il y a à Lyon des institutions qui, ...attirent et méritent de fixer l'attention de tous ceux qui recherchent une instruction sérieuse, c'est-à-dire qui ne soit pas sous l'influence de l'ultramontanisme et des cléricaux (!); telles sont les écoles municipales, les écoles de la martinière et les Cours de l'Enseignement professionnels." Ces longues citations révèlent l'esprit anti-clérical, le souci d'instruction sérieuse et le désir d'autonomie locale particulier aux lyonnais.

Les mêmes idées se retrouvent dans les rapports des diverses corporations. Pour les mécaniciens, l'instruction assurera la sécurité de la société, en permettant à l'ouvrier de prendre part consciemment aux affaires publiques. (I) Pour les guimpiers,

(I) rapport des mécaniciens à l'exposition universelle de Lyon de 1872.

elle doit être gratuite à tous les degrés, mais obligatoire au premier seulement, pour ne pas détourner l'enfant de l'atelier ou de la charrue. Elle doit être donnée par la société et non par la famille. (1) Pour d'autres, " l'instruction est la moralisation, la régénération des masses, ... le géant pacifique apportant la paix, la science, l'industrie, la prospérité, le bien-être à tous..!" (2)

Les ouvriers persévèrent toujours dans cette attitude. Au Congrès de 1878, Deschamp déclarera : "L'instruction du peuple est la première, et peut-être la seule question sociale" (3). Amat proclamera sa méfiance pour l'enseignement organisé par l'Etat bourgeois, qui ne vise qu'à développer les facultés techniques de l'enfant, sans lui donner conscience de ses droits et devoirs ( cela vise directement les conclusions de la commission d'enquête parlementaire ), tout en lui faisant mépriser l'état de travailleur. (4) Ballivet va plus loin : la réforme radicale de l'enseignement est impossible sans une transformation des conditions économiques de la société actuelle. En effet, qu'on dise, l'instruction n'y serait pas gratuite, puisque financée par l'impôt qui pèse surtout sur les ouvriers. Elle ne peut être obligatoire en fait, car les bas-salaires obligent les salariés à faire travailler très tôt leurs enfants. La solution des " socialistes "

(1) rapport des guimpiers de la délégation de 1872.

(2) rapport des lithographes de la délégation de 1872.

(3) discours de Deschamp à la journée consacrée à l'instruction. Congrès ouvrier de 1878.

(4) discours d'Amat la même journée.

est la réalisation au préalable de la révolution qui seule créera une égalité économique permettant l'institution de l'"enseignement intégral". C'est ainsi qu'apparaît la tendance collectiviste, qui ne fera que grandir dans les années suivantes. La lyonnaise Paule Minck déclarera au Congrès de la minorité révolutionnaire du Havre de 1880, que l'éducation et l'instruction doivent être données à l'enfant par la société à laquelle il appartient comme " producteur et comme homme". (1)

Parallèlement à ces discussions doctrinales se développaient les réalisations pratiques.

L'enseignement primaire libre et laïque.

Je ne m'occuperai naturellement que des écoles libres nées d'un effort spontané du peuple lyonnais. Quelques documents permettent de préciser leur structure. La Société lyonnaise coopérative pour le développement de l'Instruction libre et laïque avait été fondée en 1869. Ses principaux animateurs étaient Langlade, un pharmacien, Chapitet, et Amat déjà nommé. Elle avait un caractère ouvrier (2). Elle était financée par des collectes, des dons, des concerts, tel que celui du 12 Novembre 1872 donné par l'Association des teinturiers au profit de la société et qui produisit 1.400 francs. Elle faisait dans les quartiers une active propagande à laquelle ne dédaignait pas de participer le député ordinaire, suscitant la formation de groupes plus restreints, comme la Société civile (1) L; de Sellhaç : les Congrès ouvriers en France.

(2) rapport du 24 Décembre 1872 du commissaire spécial au préfet sur une réunion de la société à la Rotonde : " les 2.000 personnes qui assistaient à la réunion appartiennent à la classe des prolétaires ". AD T 259.

d'éducation libre et laïque du 6<sup>e</sup> arrondissement. (1) Ce mouvement prit une telle ampleur - et fut aussi utilisé à des fins politiques - que le préfet Ducros en prononça la dissolution en Septembre 1873 (2). Ce qui ne contribua pas peu à renforcer l'anticléricisme des ouvriers lyonnais.

Mais cet effort, pour louable qu'il fut, n'était pas suffisant. Au congrès de 1878, la citoyenne Carraz déplorera que les parents négligent l'éducation des enfants, qui " s'élèvent dans la rue". Elle insistera sur la nécessité d'une éducation primaire sérieuse (3). La République devait la satisfaire, au moins sur ce point.

#### L'apprentissage et le travail des enfants.

Une fois sorti de l'école, et souvent très jeune, surtout pour les filles, l'enfant entrait en apprentissage. Des vœux émis en 1873 nous dépeignent sa condition. (4) Ils commencent par une déclaration de principes : " La liberté humaine est supérieure à la liberté du travail; elle arme légitimement la loi pour la répression des atteintes portées au développement naturel des facultés morales de l'enfant". Puis ils posent la responsabilité du patron : " Quant à la responsabilité du patron en employant l'enfant à son travail, en le façonnant à son métier, en retirant à son travail certains avantages, il a contracté vis-à-vis de lui l'obligation stricte de ménager ses forces et de veiller à la culture de son intelligence et au développement de ses facultés morales. Malheureusement; le plus souvent, le contraire

(1) Extraits des registres des arrêtés du préfet. AD T 259.

La fiche de police montre que tous les membres sont tisseurs ou tailleurs, laborieux et estimés, mais anticléricaux .

(2) police secrète; actes de l'administration. AD M 77.

(3) Congrès de 1878; discours sur le vagabondage.

(4) rapport de la délégation ouvrière lyonnaise à l'exposition de Vienne de 1873.

arrive."

Tout d'abord, l'apprenti est isolé : les " pauvres enfants arrivant de la campagne à peine agés de 10 ans", accablés d'un "travail au dessus de leur force," pourvu d'une nourriture parfois insuffisante", ne sortent jamais seuls et sont sans communication avec des personnes étrangères."(1) Ils ignorent les conseils de Prudhommes.

Puis, la législation est insuffisante : elle s'applique aux ateliers de plus de 20 personnes, et " rien n'en assure l'exécution".

L'instruction est négligée, on ne dispose pas l'emploi du temps de façon que l'enfant puisse aller à l'école, et le Dimanche, quand il est libre, on ne l'y envoie pas. On ne respecte pas les prescriptions sur la durée du travail : " souvent l'apprenti est lié a l'adulte ".(2) La situation est donc grave. Or il n'y a aucun moyen légal d'y porter remède. La loi ne prévoit pas de surveillance, estimant que le contrat engage le patron. Certes il y a une procédure de résiliation, mais faut une plainte, et l'enfant,

"éloigné de ses parents, privé de tutelle, dominé par la crainte et la timidité", ne fait rien. Le rapport conclut en demandant l'inspection ouvrière obligatoire et sans préavis.

> (1) rapport de la délégation ouvrière lyonnaise de 1873.

(2) Les ateliers les plus terribles sont ceux de dévidage. Il y en a environ 900; employant surtout des petites filles et des adolescentes dans des conditions effroyables : les logements, dans des sous-solles étroites et malsaines, sont insalubres. La nourriture, sans viande ni vin a cause du chômage ou de l'avarice de la maîtresse, est insuffisante. Les mauvais traitements sont fréquents. Le travail, de 9 à 22 heures, souvent nocturne, est épuisant. L'instruction est volontairement négligée, car elle rend les enfants plus insubordonnés. Le résultat de tout cela est la mortalité considérable chez les dévideuses, dont les maladies ordinaires sont la phthisie et la gastralgie : sur 771 décès dus a la phthisie, à l'hôpital de la Croix Rousse, 408 sont ouvriers dont 105 frappent les dévideuses; sur ces 105, il y a 48 jeunes filles de 15 à 18 ans. Même rapport.

D'autres documents signalent les mêmes abus ou des abus nouveaux. Le plus fréquent est l'emploi que font les patrons des apprentis comme manoeuvres et hommes de peine, notamment lors des grèves, en profitant de l'obligation de travailler inscrites dans les contrats (1). Au Congrès de Lyon, Marion proteste, parce qu'en agissant ainsi, les employeurs négligent d'apprendre le métier à l'enfant. Ce système est facilité par l'introduction des machines et de la division du travail, qui rendaient les opérations plus faciles. A la limite, l'apprentissage devient inutile : dans la teinturerie, le nombre des apprentis diminue régulièrement; ils sont remplacés par des manoeuvres. (2)

#### L'éducation professionnelle des enfants.

Si l'enfant ne trouvait pas à l'atelier ou à l'usine de quoi satisfaire son besoin d'instruction, il pouvait cependant fréquenter un certain nombre de cours après ou entre ses heures de travail.

Tout d'abord, certaines grandes usines avaient organisé des cours pour leurs jeunes ouvriers : Ginet avait créé une école pour les fils de ses ouvriers. On y enseignait, pendant les heures de travail, la morale, le dessin, le français et l'arithmétique. Au dessus de cet enseignement primaire, un cours élémentaire d'économie politique obtint un grand succès. (3) Mais ces exemples sont rares.

La liste des établissements privés purement lyonnais est plus

(1) rapport sur la grève des ouvriers bronziens du 26 Juillet 1871.

AD m 81.

(2) rapport sur la grève des teinturiers de Mars 1874 .AD m 78.

(3) Rostaing : l'enquête parlementaire sur les conditions du travail en France.

longue :

Les Ecoles municipales de dessin, au nombre de six, réunissent 800 élèves dans des cours du soir. Elles ont été fondées en exécution du décret du 2 Décembre 1876.

Les Cours publics du Jeudi des Ouvroirs, fondés en 1879, sont gratuits.

Les Cours de Tissage, fondés en 1883, deviendront l'Ecole de Tissage.

Enfin, l'Ecole de la Martinière, fondée en 1833, gratuite, reçoit à peu près 500 élèves de plus de 14 ans. Cet établissement est une école professionnelle générale n'apprenant aucun métier particulier. La plupart de ses élèves, répugnant à devenir ouvriers, s'échappent vers d'autres professions mieux rémunérées. Elle est donc un moyen d'ascension sociale. (1)

Mais bien peu d'ouvriers pouvaient se permettre de faire faire à leurs enfants des études après 12 Ans. ils les mettaient en apprentissage très tôt. Bien peu aussi se souciaient de leur faire suivre les cours du soir. Le vrai moyen d'en sortir était l'éducation primaire, gratuite et obligatoire.

Et laïque.

### L'anticléricisme.

On a pu le voir par les documents précédents, les travailleurs lyonnais sont depuis longtemps violemment anticléricaux. Cette hostilité, bien que générale, se manifeste surtout sur le plan de l'éducation. C'est pourquoi il en sera parlée ici une fois pour toutes. Les textes abondent. Une lettre de l'abbé Deflotrière

(1) Lang : Notice sur l'école de la Martinière .

déplore le succès de la propagande anticléricale, de Littré, Renan, George Sand, Eugène Sue, Paul de Kock, de journaux tels que le Rappel, le Censeur et les Droits de l'homme. (1) Une déclaration de Dubouchet au Congrès de 1878 fait l'éloge de Rousseau, Voltaire, Paul Louis Courrier, Proudhon, Malouin et autres chefs de l'école socialiste. (2) A ce même congrès, Chéppé attaque les mystères de la religion et les dogmes, Ballivet reprend l'assaut, Causse réclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat parcequ'il "n'est pas besoin que nous qui n'en voulons pas, nous soyons obligés de les payer". (3) D'autres orateurs développent une critique contre l'éducation donnée aux filles dans les couvents, où on leur prêche l'amour divin, chose dangereuse qui peut mener à l'amour tout court, car " l'habitude du premier conduit assez rapidement au besoin du second." (4)

L'appui apporté par la préfecture au clergé aggravait encore cette haine (5). Elle fut si forte qu'elle gagna un instant la municipalité qui, après le 4 Septembre, enleva 7 salles d'asile aux religieuses pour les confier à des laïques. (6)

L'ouvrier lyonnais désire donc une éducation gratuite, obligatoire et laïque. Il voit dans ce problème un des éléments principaux de son émancipation. Il veut assurer à ses enfants l'instruction

- (1) Defflotrière: lettres d'un tisseur écrites aux ouvriers, le 28 Avril 1876.
- (2) Congrès de Lyon de 1878; discours de Dubouchet sur la représentation du prolétariat au Parlement.
- (3) Id. discours de Causse sur le même sujet.
- (4) Id. discours de Callet sur le travail des femmes.
- (5) question des enterrements civils par exemple.
- (6) Dont l'administration se serait révélée désastreuse, s'il faut en croire la déléguée spéciale à l'inspection des salles d'asile, visiblement partielle d'ailleurs, dans son rapport du 9 Mai 1872. AD 252 50.

qu'il n'a pu recevoir et qu'il est incapable de leur donner.  
Il veut aussi qu'il apprenne un métier solide.

### L'ouvrière.

Mais la sollicitude du travailleur se portait aussi sur le problème de l'ouvrière. Les conditions déplorables du travail féminin étaient la cause de ce souci. En moyenne, le salaire d'une ouvrière d'usine est de 40% plus faible que celui de l'homme, alors que la journée de travail est aussi longue. Les déléguées au Congrès de 1878 constatent avec amertume: " l'émancipation de la femme n'est pas encore comprise en France ". La condition des dévideuses est la plus terrible: elles vivent dans des ateliers appartenant à une maîtresse, qui remplacent de plus en plus les métiers à domicile. Mais le chômage presque permanent de la Fabrique ne permet de subsister qu'aux patronnes faisant les prix les plus bas, donc payant les salaires les plus bas et faisant les journées les plus longues. Ces ouvrières ont le même sort misérable que les apprenties.

La première journée du Congrès de 1878 fut consacrée à l'étude du travail des femmes. On y rechercha les causes des bas salaires - et on les trouva: triple concurrence du travail masculin, du travail dans les couvents et du travail dans les <sup>prisons</sup> ~~couvents~~.

(1) On découvrit aussi des remèdes: assurer un salaire suffisant à l'homme, obtenir l'égalité juridique entre hommes et femmes, qui permettra " l'autonomie de la rémunération du travail" (2).

(1) discours de la citoyenne Finet.

(2) " de Labouret.

expression obscure qui peut vouloir dire égalité des salaires, créer des Chambres syndicales de femmes et des commissions de protection de 20 membres. (1) La citoyenne donna des faits précis: les lingères, corporation la plus misérable parce que la plus concurrencée par les couvents, gagnent de 1,05 à 1,15 franc par jour, certaines même de 0,50 à 0,80 franc (les chenilleuses). "La mère de famille laisse sa santé sur la banquette d'une machine à coudre" Ces lingères sont par ailleurs durement frappées par la rivalité des ouvrières rurales, qui enlèvent tout le travail parce qu'elles se font payer à l'année et non à la journée.

D'autre part, les femmes travaillant à domicile - les plus nombreuses, car ce sont celles qui ont des enfants - sont encore moins payées. Pour elles, le salaire n'est qu'un appoint devant compléter la rémunération insuffisante de leur mari (1). Mais, pour la femme seule, cet appoint constitue le seul salaire, et, de ce fait, est encore plus insuffisant. Or, les ouvrières vivent. Comment font-elles ?

Elles recourent aux œuvres de secours charitables, religieuses ou laïques, aux ouvroirs en période de chômage, et à la prostitution. Le nombre des "ouvrières qui ont un amant croit au fur et à mesure que l'on passe dans des métiers mal payés". (1) "Tout le monde sait que le travail des femmes est trop peu rétribué. Aussi la prostitution en entretient un grand nombre qui exploitent ce vice avec le plus grand dégoût." (2)

La résolution votée à la fin du congrès prévoit 8 à 9 mé-

(1) Bonnevey : les ouvrières lyonnaises travaillant à domicile?

(2) rapport du commissaire spécial au préfet de Juin 1889, cité par Maritch.

mesures, telles que la formation de Chambres syndicales féminines, la journée de huit heures, la suppression du travail dans les couvents et ouvroirs... (1) Deux sociétés d'ouvrières existaient déjà à Lyon : la société des garnisseuses en chapellerie et la Chambre syndicale des Dames. Par ailleurs, les travailleuses essayèrent d'agir seules : j'ai trouvé une grève, en Juillet 1874, dans une fabrique de foulards (2).

Mais ce mouvement d'émancipation était gêné par une certaine répugnance dans l'esprit des hommes : le mari, le père, le frère s'opposent à ce que les femmes aillent aux réunions et s'occupent des questions sociales (3). Et ils ajoutent : "Et qui donc soignerait mon intérieur ?..." (3) Cette attitude est critiquée par la citoyenne Finet qui affirme : la femme doit travailler, même sans nécessité absolue, pour être libre, pour être l'égale de l'homme. Ces deux tendances s'affronteront longtemps. On les retrouvera au Congrès du Havre de 1880. La majorité réformiste demandera que la femme reste dans son foyer, alors que la minorité révolutionnaire exigera l'émancipation totale. Il est intéressant de constater que cette opposition est déjà formulée à Lyon en 1878.

#### Quelques familles ouvrières.

Le sort de la femme n'était donc pas meilleur que celui de l'enfant. Comme celui de l'homme n'était pas très brillant, cela avait de fâcheuses conséquences sur le régime de la famille. Divers documents nous permettent de saisir les difficultés de la vie des familles ouvrières les plus pauvres.

(1) résolution finale sur le travail des femmes; congrès de 1878.

(2) rapport du commandant de gendarmerie de Villeurbanne du 18  
Juillet 1874. AD M 78.

(3) discours de la citoyenne Vincent sur les Chambres syndicales

Ce sont essentiellement les enquêtes de police faites sur les gens qui sollicitent des secours officiels de la préfecture.

Voici quelques exemples :

La famille Roche .Le mari est garçon de peine; il est âgé de 28 ans et gagne 120 francs par mois.La femme est guimprière; elle est âgée de 23 ans et gagne 3,50 francs par jour.Ils ont un enfant de trois ans et vivent avec la mère de la femme, qui se procure 1,50 franc par jour en faisant des ménages .Cette famille est dans la gêne et tombe dans l'alcoolisme.(1)

La famille Porte .L'homme est cantonnier ; son métier lui rapporte 80 francs par mois.La femme ne travaille pas.Ils ont deux filles de 11 et 14 ans qui sont apprenties couturières.Ils ont des dettes : 7 mois de location, 150 francs aux boulangers?Ils sont réellement dans la gêne;(2)

La famille Germain.Le mari est un simple d'esprit, paresseux qui reste a la maison pour faire le ménage et surveiller les enfants.La femme est marchande de poissons au Quai Saint-Antoine.Ils ont trois enfants de 14,7 et 3 ans et sont dans une " position précaire".

Le ménage Ferretti. L'homme est monteur de chaussures et gagne 40 francs par mois.La jeune femme de 22 ans, avec qui il vit maritalement, est repasseuse.Elle a un enfant de 5 ans.Ils habitent une chambre meublée à 16 francs par mois.Leurs moeurs sont irréprochables.Ils sont dans " une situation tragique."

(1) rapport de police du 27 Mai 1880.

(2) " " " du 20 Avril 1880.

La famille Coulandon. Le Mari est maçon; il est malade et à l'hôpital depuis deux mois. La femme est blanchisseuse et gagne deux francs par jour. ils ont 4 enfants de 13, 8, 4 et 2 ans et sont eux aussi dans une situation tragique. (1)

D'autres documents nous montrent des femmes vivant seules avec leurs enfants, soit veuves, soit abandonnées par leur mari ou leur amant. Leur budget est toujours en déficit.

Certes il ne faudrait pas conclure de l'examen de la situation de ces familles nécessiteuses à la misère générale de la classe ouvrière lyonnaise. Mais on est bien obligé de constater que, si toutes les familles ouvrières ne sont pas nécessiteuses, toutes les familles nécessiteuses se recrutent parmi les ouvriers. Ils côtoyaient sans cesse la misère et y tombaient souvent, surtout aux époques de chômage. Avant d'étudier ce dernier, phénomène extraordinaire et anormal de la vie industrielle, voyons comment s'organisait l'activité régulière et quotidienne du travailleur.

#### LES CONDITIONS NORMALES DE LA VIE OUVRIERE .

L'ouvrier vivait de son travail. Il s'agit d'en déterminer tous les caractères, sa nature, sa durée, de retrouver, dans la mesure du possible, le taux des divers salaires et de retracer leur évolution. Mais l'ouvrier dépensait son argent. Il s'agit aussi de savoir comment il le dépensait, quels étaient les éléments de ses achats, (1) rapport de police personnelle du 24 Janvier 1881. AD M 77

La comparaison des deux parties nous donnera l'occasion de saisir sur le vif la misère du prolétariat.

. LE TRAVAIL .

La législation en était pour ainsi dire inexistante à cette époque. Les rares lois en vigueur - celle de 1874 - étaient mal appliquées, et l'on peut affirmer qu'un libéralisme total présidait à l'élaboration des conditions du travail. Le salarié traitait d'homme à homme avec le patron. Les associations n'intervenaient presque pas dans la réglementation du travail ni dans ses modalités. Les chambres syndicales, non reconnues par la loi, ne pouvaient qu'émettre des vœux.

Dans ces conditions, le régime était très dur.

Hygiène.

L'activité des ouvriers s'exerçait dans des conditions hygiéniques déplorables, mais différentes évidemment selon les industries. La santé des teinturiers était minée dès l'adolescence par l'atmosphère de " ces immenses ateliers humides, toujours remplis de buées et de vapeurs, imprégnés d'acides..."(1) La force des tisseuses était affaiblie par l'effort physique qu'elles devaient fournir devant le métier : "Elle travaille assise, la poitrine appuyée contre le rouleau, un pied reposant à terre, pendant que l'autre reste suspendu et toujours en mouvement; situation qui entraîne fréquemment des douleurs d'estomac, des maladies de poitrine et parfois des dérangements de la matrice. Une tisseuse, disent les vieux canuts, peut travailler sur le métier jusqu'à 25 ou 30 ans au plus... Sinon elle a de grandes chances d'aller finir ses jours à l'hôpital."(2)

Les dévideuses sont anémiées par un travail trop pénible et une

(1) rapport de la délégation des ouvriers teinturiers à l'Exposition de Vienne de 1873.

(2) discours de Callet au congrès de Lyon de 1878.

n<sup>r</sup>  
nourriture insuffisante. Les ouvrières à domicile ruine leur santé sur leur machine à coudre. Les maçons, couvreurs... sont livrés aux intempéries, aux accidents, si fréquents dans leur dangereux métiers.

Mais, si les ouvriers protestaient contre ces imperfections, ils voyaient bien qu'ils tenaient à la nature même des opérations effectuées. Leurs principales revendications ne visaient pas à les supprimer, mais à réduire le temps pendant lequel ils y étaient soumis. Après l'augmentation des salaires, la durée du travail faisait l'objet de toute leur attention. Cela leur parut si important qu'en 1872, ils firent même porter tout leur effort sur la diminution de la journée. De leur côté, les patrons résistaient avec vigueur, alléguant qu'une telle mesure entraînait une chute de la production.

(1)

#### Durée du travail.

(2)  
La durée moyenne du travail quotidien, déduite de l'examen de 13 professions, est de 10.30 heures. Les chauffeurs de l'usine à gaz restent le plus longtemps dans leur usine : 12 heures. La durée minimum est de 10 heures, et de 8 heures pour les gens occupés aux chantiers municipaux pendant les chômages ou pour les ouvrières à domicile, cas particuliers extraordinaires. En général, l'homme travaille de 6 heures à 18 heures, avec un arrêt de 2 heures entre 11 et 13 heures. Il en est de même ainsi pour le teinturier. Le tisseur est devant son métier de " la piquette du jour à 10 heures de la veillée", avec trois arrêts pour les repas. (3)

(1) Pétition de la chambre syndicale des entrepreneurs de travaux en bâtiment de Lyon.

(2) apprêt en soie : 11h.; apprêt en tulles : 10h.; bronziers : 10h.; fabricants de bougie : 11h.; chauffeurs : 12h.; maréchaux-ferrants : 11h.; menuisiers : 10h.; passementiers : 10h.; pâtes alimentaires : 11h.; paveurs : 10h.; tanneurs : 10h.; teinturiers : 10h.; tullistes : 11h.;

(3) Deflotrière : lettres d'un tisseur aux ouvriers; 26 octobre 1872.

Notons que jusqu'en 1874, les tullistes faisaient 13 heures par jour.

La durée réclamée au cours des grèves est la journée de 11 heures pour les gens faisant 12 à 13 heures, celle de 10 pour les autres. Je n'ai trouvé aucun exemple de grévistes demandant 9 ou 8 heures. Cette revendication reste un principe limité au Congrès. (1)

La journée est en général plus longue dans les petites entreprises artisanales que dans les grandes usines, qui cèdent assez rapidement aux réclamations. Naturellement, les ouvriers n'ont pas de vacances. Souvent même, le repos hebdomadaire n'est pas respecté, surtout dans les petits ateliers : les appréteurs de la délégation de 1872 éprouvent le besoin d'interdire le travail du Dimanche.

C'est donc huit heures environ que le salarié devait passer devant les machines, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, avec une coupure vers midi, qu'il consacrait souvent - l'usine étant loin de son domicile - au cabaret voisin. Il ne retrouvait sa famille que le soir, pour quelques instants.

de  
Le mode calcul des salaires .

Un autre élément important du travail est la façon dont est calculé le salaire. Il existe à cette époque 4 modes de paiement :

- le salaire au mois, fréquent chez les manoeuvres.
- le salaire à la journée, le plus répandu de tous.
- le salaire à la pièce, à la tâche, à façon, les trois termes ayant à peu près le même sens, est le plus dangereux concurrent du précédent.

le salaire à l'heure, le plus moderne, mais dont je n'ai que quelques exemples (2)

(1) Résolution sur le travail des femmes au congrès de 1878.

(2) Il est pratiqué dans les maisons Gilet et Piquet (0,75 de l'heure) et réclamé par la chambre syndicale de menuisiers en 1877.  
AD M 78.

Le conflit le plus aigu éclatait entre le salaire à la journée et / le salaire à façon. Le rapport de Ducarre constate que les fondeurs en fonte de Lyon condamnent le travail aux pièces comme trop fatigant. Deux documents permettent d'apporter des précisions.

Le premier est le rapport du 30 Octobre 1874 du commissaire de police de Vaise lors de la grève des ouvriers tanneurs de la maison Ullmo(1). La cause réelle de cet arrêt du travail est justement une question de mode de calcul de salaire. Jusqu'en Octobre 1874, chacun travaillait une peau et était payé à la pièce, c'est-à-dire tant par peau. En Octobre, Le patron introduisit la division du travail : les ouvriers furent répartis en 4 catégories faisant chacune une opération; le travail restait toujours aux pièces et le salaire était calculé sur la base du nombre de peaux traitées par la catégorie. Mais les ouvriers faisant l'opération la plus délicate, donc la plus longue, se trouvaient défavorisés. Pour compenser cela, la discription augmenta leur taux à la pièce, mais se rattrapa en diminuant celui des autres catégories. Or celles-ci étaient les plus nombreuses. La grève éclata contre ce nouveau système, qui n'était qu'une perfectionnement du travail à façon, et , fait caractéristique, les grévistes en profitèrent pour demander le travail à la journée.

Le second document est le rapport de Mortier au Congrès de 1878(2), sur la question du chômage. Il y critique âprement le travail à façon. On dit que ce système permet de faire en un jour la tâche qu'un ouvrier à la journée ferait en deux. Par conséquent le salarié est plus libre, a un travail assuré, et une rémunération plus élevée. Mortier réfute ces arguments :

L'ouvrier à façon n'est pas libre , car il est pressé par le temps

(1) AD M 78.

(2) Congrès de 1878.

fixé dans son contrat et est à la merci d'un rabais pour malfaçon.

L'ouvrier à façon ne gagne pas plus, car, si apparemment les prix de façon sont plus élevés que les prix à la journée, en fait ils sont plus bas. En effet, la somme de travail exécutée en un jour pour un salaire à façon représente la somme de travail exécutée en deux jours pour un salaire à la journée; et, si le salaire à façon pour une journée est plus élevé que celui du salaire à la journée, le salaire des deux journées est plus élevé à son tout que le salaire à façon d'une journée; ce dernier est plus bas en moyenne de 33%. Certes; mais, dira-t-on; c'est tous les jours que l'ouvrier à façon gagne son salaire plus élevé que celui de l'ouvrier à la journée pour sa journée. Oui, mais cela se paie par l'allongement démesuré de la journée de travail.

Enfin l'ouvrier à façon n'est pas du tout assuré contre le chômage pendant la morte-saison.

C'est pour ces raisons que tous les ouvriers lyonnais exigent dans leurs grèves le paiement à la journée. Voyons maintenant ce salaire.

#### . LE SALAIRE .

Le prix payé en échange de l'usage de la force de travail varie selon que l'ouvrier travaille en usine (ou en atelier) ou à domicile. De plus, chaque patron est libre de faire ce qu'il veut pour son personnel. "Lyon est une des villes où la question de la rémunération a été le plus approfondie et où de nombreuses créations

soit originales, soit rentrant dans des types déjà connues, ont été introduites depuis longtemps déjà. Mais les habitudes et les traditions lyonnaises font une sorte de loi de ne pas divulguer les améliorations particulières que chaque patron a créées chez lui. On observe une grande discrétion à cet égard ... de telle sorte que de très intéressants sujets d'études au point de vue de l'application/pratique des diverses théories de rémunération du travail échappent à l'examen". (I) Cependant, il " ne faut pas douter des avantages sérieux et réels que les chefs de maison ont introduit en faveur de leur personnel". (I)

#### Décadence de l'atelier.

On voit par ces exemples, que les employeurs essayaient de pallier à l'éloignement entre les ouvriers et eux, inhérent aux dimensions mêmes de l'usine, en se les attachant par divers avantages financiers soigneusement calculés. C'est là une trace du caractère familial de l'industrie, encore visible, quoique de moins en moins, dans l'atelier du tisseur.

Ces ateliers, en effet, étaient restés les plus proches de la structure sociale artisanale du Moyen-Age. Le maître-tisseur, aidé de sa femme et de ses enfants, assurait avec quelques compagnons la marche de ses métiers. Attaché profondément à son organisation, il protestait sans cesse contre le développement des grandes usines. Mais le progrès technique était impitoyable. Il frappait durement le canut, non seulement en le ruinant financièrement, mais aussi en dissociant le groupe social qui l'entourait : le compag-

(I) Exposition de 1889 : rapports de la section d'Economie sociale et d'assistance.

compagnon s'opposait maintenant sans cesse au maître, au sein de l'atelier. Dès 1869, les deux-tiers des conflits qui passent devant les prudhommes sont des conflits entre chefs et compagnons. Puis l'hostilité se traduisit par une scission totale, attestée par deux documents : une lettre de l'abbé Deflotrière du 28 Octobre 1872 critique âprement l'ouvrier de mauvaises moeurs (1), mais nous indique aussi que c'est toujours un ouvrier ne logeant plus dans la maison du tisseur comme auparavant. Il y travaille seulement une partie de la journée et se fait payer un salaire, ce que ne faisait l'ancien compagnon. Il y a là un désir certain d'échapper au cadre familial et paternel de l'atelier. Un rapport du 11 Décembre 1876 du commissaire spécial au Préfet (2) donne quelques détails sur les auteurs d'une pétition contre le chômage : ce sont des "ambulants", ouvriers autrefois logés et nourris chez le chef d'atelier, et depuis longtemps non nourris ni logés, mais travaillant chez ou chez l'autre, et logeant en chambre meublée. Ils ne sont pas des plus économes et se plaignent au moindre signe de chômage.

L'atelier du tisseur se désintégrait littéralement. Et, comme par ailleurs, le nombre des ateliers diminuait sans cesse à cause de la crise industrielle, l'importance des compagnons logés et nourris devint de moins en moins considérable. La plus grande partie des travailleurs lyonnais est formée d'ouvriers d'usines complètement indépendants, n'ayant d'autres liens avec le patron que financiers, même si parfois ils sont empreints d'une note paternelle qui apparaît dans l'organisation de la participation aux bénéfices.

(1) Deflotrière : lettres d'un tisseur aux ouvriers.

(2) AD M 78.

Il me faut donc examiner principalement les salaires et accessoirement les systèmes de participation aux bénéfices. Mais auparavant il faut savoir comment l'ouvrier est recruté et comment le salaire est versé.

### Le recrutement.

Dans le cas le plus général, l'homme à la recherche d'un emploi se présente à l'usine et le demande. Il est recruté ainsi par embauchage (1). Le patron exige un certificat de travail et fait une enquête sur la moralité de l'ouvrier. C'est du moins ce qui se passe chez Gilet (2). Dans certaines usines, comme chez Riguët, la direction interdit aux contremaîtres d'embaucher ou de licencier. Elle le fait elle-même, pour "multiplier les points de contact". (3) "On ne saurait trop recommander cette pratique des rapports personnels" (2), qui évite maint conflit. Mais en ces périodes de crise, il était assez rare de trouver des établissements manquant de personnel. Le problème le plus angoissant était celui du chômage.

Comment l'ouvrier sans travail peut-il en trouver ? Il lui faut un organisme le renseignant sur les besoins des diverses usines.

- (1) Parfois un contrat de travail est signé, comme celui du 27 Septembre 1871, entre le manufacturier en cuivre Thévenin et le fondeur Ligier. L'ouvrier s'engage à travailler 10 ans dans l'établissement. Il fera la journée de 10 heures au tarif de 6,25 francs. Les heures supplémentaires lui seront payées à raison de 0,62 franc. Il est garanti contre le chômage, sauf en cas de force majeure. En fin, il promet de ne pas faire grève. Notons que ce contrat fut signé en pleine grève des bronziers. AD M 782
- (2) Exposition de 1889 : rapport de la section d'économie sociale et d'assistance.
- (3) Une enquête sur les industries de la vallée de la Saône m'ayant amené à l'usine Riguët, aujourd'hui installée à Fontaine-Saint-Martin, j'ai pu constater que ce système était toujours en usage.

Ces institutions existent : ce sont les Bureaux de placement. Mais les travailleurs n'ont aucune sympathie pour ces "officines". Leurs imperfections sont dénoncées avec violence au Congrès de 1878 par les deux délégués des garçons limonadiers. Le premier, Vizot, les accuse d'être "l'école ambulante du mal...de la crédulité monnayée" (1), le vestibule du vagabondage et de la prostitution. Salomon est plus précis (2) : à chaque demande de travail, il faut verser une somme de un franc, qui est perdue si l'on obtient rien, ou si l'on est renvoyé de l'usine 8 ou 10 jours après l'embauche. Or, ces bureaux sont en relation avec des maisons qui ne conservent leur personnel que très peu de temps. Si d'autre part, on obtient un emploi stable, il faut payer au Bureau des honoraires de 15 à 25 francs. Les employés n'hésitent pas à faire argent de tout : s'ils n'ont plus personne à placer, ils essayent de faire renvoyer les ouvriers en les calomniant par des lettres adressées au patron. On a des exemples de procès intentés à des placiers pour calomnies. Enfin ils lancent souvent leurs clients sur le chemin de l'immoralité, et leurs clientes sur celui de la prostitution : 90% des gens qui sont en prison ou dans les hospices ont passé par leurs mains.

Salomon conclut en demandant leur suppression et l'organisation du placement par les associations ouvrières. Ce dernier système était déjà en vigueur à la Société des tisseurs. Une lettre de Deflotrière du 10 Décembre 1872 nous apprend l'existence d'un

(1) discours de Vizot sur le vagabondage; congrès ouvrier de 1878.

(2) discours de Salomon sur le travail des femmes. Id.

d'un Bureau central de placement où les patrons vont chercher les ouvriers, alors qu'auparavant ils affichaient leur besoin en main d'oeuvre à la porte de leur atelier(1). Mais cela implique que patrons et ouvriers sont membres de la société, obligation que l'abbé critique vivement. Cependant la fonction de placement sera une des attributions essentielles des Chambres syndicales et les bureaux privés disparaîtront peu à peu devant le succès du mouvement syndicaliste.

### La paye.

Le salaire peut être versé de trois façons : au mois, à la quinzaine ou à la semaine. La paye mensuelle est attestée par quelques documents, assez rares il est vrai (2). Les ouvriers jugent ce système détestable : en attendant son argent, la femme doit acheter à crédit. Elle est donc liée à un fournisseur et souvent son caractère imprévoyant lui fait contracter des dettes (3). La paye bimensuelle est également peu fréquente. C'est celle, par exemple, des chauffeurs de l'usine à gaz en 1871 (4). La paye à la semaine est la plus répandue. C'est le système idéal(3) : la femme peut acheter pour la semaine en ayant au comptant; elle conserve sa liberté envers ses fournisseurs et évite - en principe - les dettes

### Le taux des salaires.

J'ai fondé cette étude sur les renseignements que j'ai trouvés dans les rapports de police établis pendant les grèves, et sur les états de situation industrielle dressés par la Chambre de commerce. Les données sont fragmentaires et incomplètes, mais elles peuvent aider à se faire une idée du mouvement des salaires de 1871 à 1884.

(1) Deflotrière : op.cit.

(2) rapport du commissaire spécial au préfet du 8 Avril 1874. AD m 78

" " " " " " 20 mars " "

" de police secrète du 27 mai 1880. AD m 77.

(3) Exposition de Lyon de 1872 : rapport des menuisiers.

Pour l'année 1871, je n'ai trouvé que le salaire des bronziers:  
5,50 par jour, au maximum 6,25 francs. (I)

L'année 1872 est plus fertile en résultats :

apprêteurs : 4,50 francs par jour.  
maçons : " " " " "  
paveurs : 5,50 " " " " ; maximum:6,50.  
tanneurs : maximum : 6,75 par jour; minimum : 4 fr  
bijoutiers : maximum : 6 " " " ; minimum :4,75  
tisseuses : 2,50 par jour;minimum :1.  
dévideuses: 2 " " "

Le salaire moyen des hommes est de :4,80 francs par jour, et celui des  
et des femmes  
femmes de 2,28 francs. Le salaire moyen maximum des hommes est de 5,80  
et leur salaire moyen minimum de 3,25 francs .

Aucun renseignement en 1873.

En 1874 :

teinturiers : 5 francs par jour;maximum : 6;minimum:4,50  
tanneurs : minimum:4  
menuisiers : 6 francs par jour;  
ouvriers en toile métallique : maximum ;3 ; minimum:2,75  
tisseuses : 2,60 francs par jour.

Salaire moyen : 5,50 francs

" maximum:4,50 " . Il est plus faible que le salaire moyen  
parce que il est moins souvent indiqué.  
" minimum:3,75 francs.

En 1875 :

tanneurs : minimum: 4  
ouvriers en toile métallique: 4,50 francs par jour.

En 1876 :

tisseurs : minimum :2,50

suite de la page 123 :

(4)rapport de police du 22 juillet 1871 sur la grève des chauff-  
feurs de l'usine à gaz ; AD m 78.

(I) Je n'indiquerai pas les références pour chaque chiffre .Ils  
sont tous tirés des rapports sur les grèves de la série M 78. X

menuisiers: minimum: 4,50  
 canneurs : 6 francs par jour.  
 chauffeurs de l'usine à gaz: 5 francs par jour.  
 maréchaux-ferrants: 5 francs par jour. maximum : 6 fr.  
 manoeuvres : 3 francs " ".  
 dévideuses: maximum : 2,50; minimum: 2,25  
 Salaire moyen : 5,33 francs par jour.

Pour 1877 :

menuisiers : 4,50 francs par jour; maximum: 6 francs.  
 paveurs : 6,50 " " " ".  
 cordonniers: maximum: 4 francs; min.: 3  
 Salaire moyen : 5,50 francs par jour.

Aucun renseignement en 1878.

Pour 1879 :

cordonniers : minimum: 1,65

Pour 1880 :

teinturiers : 4 francs par jour.  
 apprêteurs : 4 " " " ".  
 tanneurs : maximum : 6 ; minimum : 2,50  
 tisseurs : maximum : 6 ; minimum : 4,25  
 cordonniers: " : 8 ; " : 4.  
 menuisiers : 3,50 francs par jour.  
 bronziers : maximum : 5 ; minimum: 3,50  
 métallurgistes: " : 5 ; " : 3,50  
 verriers : " ; 7 ; " : 3.  
 forgerons: 5,50 par jour.  
 ouvriers des produits chimiques : 3,75 francs par jour; max.: 4  
 savonniers : maximum : 5 ; minimum: 3,50  
 mouliniers : " : 4,25; " : 2,75  
 ouvriers des pâtes alimentaires: " : 5 ; " : 3.  
 " en construction mécanique: " : 7 ; " : 3,50  
 manoeuvres : 4 francs par jour.

tisseuses : 1,50 franc par jour.  
 cordonnières: 3,50 " "  
 teinturières: 2 " "  
 apprêteuses: 2 " "  
 dévideuses : 2 " "  
 verrières : 1,75 " "  
 savonnières: 2 " "  
 Pâtes aliment/2 " "

Salaire moyen des hommes : 4,12 francs par jour.  
 " " maximum : 5,66 " " "  
 " " minimum : 3,35 " " "  
 " " des femmes : 2,09 " " "

On peut considérer ces résultats comme plausibles, étant donné le nombre de chiffres sur lequel porte le calcul des moyennes.

Pour 1881 :

tisseurs : 3,50 francs par jour.  
 apprêteurs:3,50 " " "  
 mouliniers:2,40 " " "  
 pates alimentaires : 4 francs par jour.  
 passementiers : 4,50 " " "  
 tullistes :5 francs par jour.  
 mécaniciens : maximum : 8; minimum:5,50  
 dévideuses:1,75 " " "  
 passementières : 2,51 par jout.

Salaire moyen : 3,81 francs par jour.

Pour 1882 et 1883, aucun renseignement.

Pour 1884:/

Métallurgistes :	Maximum :	8 ;	minimum :	2
verriers :	" ;	5 ;	" :	4
produits chimiques:	" :	7 ;	" :	3
savonniers :	" :	7 ;	" :	3,50.
mouliniers :	" :	4 ;	" :	3.
pates alimentaires :	" :	6 ;	" :	3.
constructions mécaniques:	" :	8 ;	" :	3,50.
passementiers :	" :	4 ;	" :	1.
fondeurs en cuivre :	" :	10 ;	" :	4.
" " fonte :	" :	6 ;	" :	3,25.
Lits métalliques :	" :	9 ;	" :	3.
chapeliers :	" :	7 ;	" :	4.
guimpiers :	" :	4,50;	" :	3,50.
teinturiers :	" :	6 ;	" :	3.
apprêteurs :	" :	5 ;	" :	3.
tanneurs :	" :	8 ;	" :	3,50.
maçons :	" :	7 ;	" :	3,50.
menuisiers :	" :	7 ;	" :	3.
bijoutiers :	" :	8 ;	" :	4.

teinturières : 2,25 francs par jour.  
 dévideuses : 2,50.  
 vérrières : 2,10.  
 produits chimiques: 2.  
 métallurgistes : 2,10.  
 passementières : 2,50.

Salaire moyen des hommes : 4,92 francs par jour.

" " " femmes: 2,31 " " "  
 " " maximum : 6,65 " " "  
 " " minimum : 3,19 " " "

Tableau récapitulatif :

	Hommes : salaire	MOYEN	MINIMUM	MAXIMUM	Femmes.
I871 .		5,50 ?		6,25 ?	
I872 .		4,80.	3,25.	5,80 .	2,25.
I874 .		5,50 ?	3,75.	5,80 .	
I875 .		4,50 ?	4.		
I876 .		5,33 .	3,50 .		
I877 .		5,50 .		5 ?	
I880 .		4,12 .	3,35 .	5,66 .	2,09.
I881 .		3,81 .			
I884 .		4,92 .	3,19	6,65 .	2,31.
	moyenne :	4,88;	3,50 .	5,64 .	2,21.

Le plus haut salaire est de 9 francs par jour (Ouvriers en lits métalliques). Le plus bas est celui des passementiers : 1 franc par jour.

L'examen de ce tableau semblerait montrer que les salaires moyens ont diminué de 1871 à 1884. Il n'en est rien. On ne possède en effet aucune statistique complète avant 1880. Avant cette date, les renseignements sont fragmentaires, recueillis à grand peine au milieu de rapports sur les grèves. Les moyennes ainsi calculées sont des plus arbitraires.

Mais il est intéressant de comparer les résultats de 1880 et ceux de 1884. On constate alors une augmentation sensible du salaire moyen, qui passe de 4,12 francs à 4,92, soit <sup>r</sup> de 20%. Le salaire minimum par contre diminue de 3,35 francs à 3,19, soit une baisse de 5%. Mais le salaire maximum passe de 5,66 francs à 6,65 c'est-à-dire une augmentation de 20%. Enfin, la rétribution des femmes s'accroît de 0,22 franc (10%).

Les augmentations sont sensibles. Elles sont dues, semble-t-il,

aux arrêts du travail, car il est sans exemple que pendant cette période, une patron ait accordé spontanément une amélioration. Il ne le fait que sur une demande des ouvriers. Ceux - ci la présentent toujours au moment où les affaires sont prospères. Les augmentation plus ou moins fortes traduiront toujours la plus ou moins grande prospérité des entreprises. Il est intéressant d'étudier les salaires à ce point de vue.

Voyons quelques salaires dans la Fabrique :

tisseurs: 1869 :2,10 francs.	1881 / 3,50 Fr.
tullistes:1869 :4,25 " "	1881 : 5 .
passementiers.	1881 : 4,50 Fr. 1884/ 4.
apprêteurs : 1872 :4,50 fr.	1881 : 3,50 Fr. 1884: 4.
moulinage :	1880:4,50Fr. 1884: 3,50
dévidage : 1872 : 2.	1880:2. 1884 :2,50
<hr/>	
moyenne 1869-1872: <u>3,21.</u>	1880-1881 : <u>3,66.</u> 1884 : <u>3,50</u>

De 1869 à 1884 se manifeste une légère hausse de 10%. )

Dans la métallurgie :

fondeurs sur cuivre :1871 /5,50 .	1884: 7.
Ouvriers en toiles métalliques :	1871 : 4,50. 1884: 6.
ouvriers en construction mécan.	1871 : ? 1880 : 5,25. 1884/6;75.
bijoutiers ::	<u>1871 : 5,25.</u> <u>1884 : 6.</u>
moyenne :	<u>5,08</u> <u>6,66</u>

L'augmentation n'este faible, mais le salaire est beaucoup plus élevé. Ce qui explique que les ouvriers abandonnent le textile pour la métallurgie, et <sup>aussi</sup> pour la chimie, quoique les salaire y soient un peu plus faibles :

Dans la chimie :

teinturiers : 1872 /5.	1884:4,50
verriers :	1880 : 5. 1884:4,50.
produits chimiques:	1880 : 3,75. 1884/5.
savons :	1880 : 4,25. 1884:5,25.
tanneurs : 1872 : 4;	1880 : 4,25. 1884:4,25.
moyenne :	<u>4,50.</u> <u>4,31.</u> <u>4,70 .</u>

Soit, de 1872 à 1884 , une hausse de 5% environ.

Voyons enfin le bâtiment :

maçons :	1857: 3,75.	1872 : 4,50 .	1884 / 5,25.	1887/ 5,50
plâtriers:	1857: 4.	1872 / 4,50 .	1884 : 5.	1887: 5,50.
moyenne :		<u>4,50.</u>	<u>5,12.</u>	

C'est là la plus forte augmentation : 15% environ.

Il apparaît ainsi que les salaires les plus bas sont ceux du textile; les taux montent lentement au fur et à mesure que l'on passe au bâtiment, à l'industrie chimique et à la métallurgie.

D'autre part, si l'on compare ces résultats avec les chiffres indiqués par Levasseur (1) et par les Annuaires statistiques (2) pour le reste de la France, on constate que les salaires lyonnais se tiennent entre ceux de Paris et de la province. Ainsi, le bijoutier gagne à Paris entre 6 et 10 francs, à Lyon entre 4 et 8 francs, et ailleurs entre 3,4 et 5,27 francs. Le chapelier obtient dans la capitale de 4 à 9 francs, à Lyon de 4 à 7 francs et en province de 2,86 à 4,80 francs. Le menuisier enfin gagne à Paris entre 7 et 8 francs, à Lyon entre 3 et 7 francs et dans les autres villes entre 3,03 et 4,26 francs. Cette différence est justifiée, parce que la vie était aussi chère à Lyon qu'à Paris.

#### Participation aux bénéfices.

A ce salaire venaient s'ajouter des appoints irréguliers et arbitraires, baptisés du nom de participation aux bénéfices. La teinturerie Renard avait organisé par exemple un système de primes proportionnelles aux profits et distribuées à chacun selon son salaire. 4.810,30 francs furent répartis en 1871, 16.687,60 fr. en 1872. Ce chiffre tombe à 2.454 en 1877, remonte à 22.991,45 en 1882

(1) Levasseur. Op; Cit.

(2) Annuaire statistique de la France 1886.

année prospère, pour retomber à 14.187,70 en 1884. (1) Ces variations traduisent de façon saisissante le crise de la fabrique.

L'usine de construction mécanique Piguot, depuis 1879, abandonne à son personnel 15% de ses bénéfices. La somme est remise à une délégation ouvrière qui fait elle-même la répartition. Ce supplément va " se perdre dans l'ensemble des dépenses courantes..." (2)

Enfin l'usine de tulles Dognin verse elle aussi une partie de ses profits, proportionnellement à l'ancienneté. Pour éviter la dissipation de ce capital, elle verse les primes à la Caisse d'Epargne et favorise la création de livrets.

Ce système était chaudement recommandé par les conservateurs et les éléments catholiques de la bourgeoisie lyonnaise. L'abbé Deflotrière critique sévèrement les patrons qui refusent de le mettre en vigueur, les accusant de vouloir ignorer la question sociale. (2) mais les ouvriers ne voulaient pas de ce mode de rétribution "qui, pour être appliqué, exige le bon plaisir du patron, ne présente aucune sécurité, aucune stabilité. Il ne tend qu'à augmenter la production en stimulant l'ouvrier, à doubler les bénéfices du patron et à ne donner au producteur un bénéfice douteux, dû tout entier à un excès de travail". (3) Les lyonnais pensaient que ces gratifications ne pouvaient pallier à l'insuffisance des salaires. La seule question était pour eux la question des salaires.

#### La question des salaires.

Dés Décembre 1871, si, grâce à la reprise des affaires, les salaires se maintenaient, ils restaient très inférieurs au coût réel de la vie. (4) La plupart des grèves éclataient à l'occasion de deman

(1) Exposition de 1889. Rapports de la section d'économie sociale.

(2) Deflotrière. Op. Cit. lettre du 23 Octobre 1872.

(3) Ducarre. Op. cit.

(4) rapport du maire au préfet du 11 Décembre 1872. AD M 105.

demandés de hausse ou de résistance à la baisse. Ainsi les teinturiers en 1874 réclament la révision d'un tarif vieux de 19 ans, et souvent malrespecté. La vigilance des travailleurs devait être constante, car certains fabricants " toujours les mêmes, pour faire des affaires et enlever des commissions à leurs confrères, baissent les prix de vente et diminuent d'autant les prix de façon." (1)

Les patrons avaient des arguments pour s'opposer à ces hausses. Ils les jugeaient inutiles - puisque les prix de revient montaient parallèlement - et dangereuses - car la hausse des prix de vente provoquait la mévente et le succès des concurrents étrangers. (2) Les maréchaux-ferrands décident ainsi l'augmentation des ferrures après une grève dont le résultat avait été une hausse des salaires. (3)

Les ouvriers se devaient de répondre à ces arguments. A dire vrai, ils le firent un peu confusément. Ils démontraient d'abord que les prix de l'étranger n'étaient pas plus bas que ceux des lyonnais, mais que c'était même souvent le contraire qui arrivait. D'autre part les salaires à l'étranger sont souvent plus élevés qu'à Lyon, notamment dans la passe<sup>m</sup>enterie (4). La délégation d'Amsterdam de 1883 ne fit que confirmer ces observations.

Mais les travailleurs se heurtaient à l'argument principal des employeurs : l'augmentation des salaires amène automatiquement celle des prix. Ils ne pouvaient s'y attaquer qu'en faisant la critique de tout le système du libéralisme. Ils entreprirent ce travail et visèrent d'abord la loi de l'offre et de la demande! Pour nous, ce

(1) Mathé. Op. Cit.

(2) Pétition de la chambre syndicale des entrepreneurs de travaux en bâtiment de Lyon du 15 Mars 1872. AD M 78.

(3) rapport sur la réunion des maréchaux ferrands du 6 novembre 1876. AD M 78.

(4) rapport de la délégation ouvrière à Vienne en 1873.

ce que ces savants salariés qualifient de loi fatale de l'offre et de la demande n'est que la démonstration d'un fait brutal résultant de l'anarchie industrielle produite par la prépondérance du capital sur le travail, prépondérance funeste développée outre mesure par les privilèges et monopoles dont le travail a le droit et le devoir de s'affranchir au plus tôt".(1) Puis ils analysèrent avec plus de précision le mécanisme de la loi sur le plan du travail. Dans le contrat capital-travail, il n'y a pas égalité entre les deux parties, la première ayant la puissance de durer en renvoyant la seconde. Cette loi " ne sera juste et acceptée que le jour où les deux pouvoirs, le capital et le travail, pourront traiter d'égal à égal."(2) Il faut pour cela que les ouvriers créent des associations aptes à limiter la baisse des salaires " car il est une limite minimum que cette loi ne doit jamais franchir."(3) Cette limite -salaire de base ou minimum vital- est fixée par le tarif - le barème de nos jours-. La loi de l'offre et de la demande peut jouer au dessus, mais non au dessous. L'institution de cette base ne met aucune entrave au commerce, ni " à la loyale concurrence reposant sur la bonté et la beauté des produits". Elle détruit seulement la concurrence fondée sur la réduction illimitée des salaires(3). D'autre part, elle abolit entre " patrons et ouvriers, comme entre ouvriers, une concurrence qui est toujours déloyale et ruineuse... parce qu'elle aboutit toujours à l'avilissement des prix de main-d'oeuvre."(4). Elle a l'avantage supplémentaire de réduire le nombre des grèves. Enfin le paiement d'un salaire

- (1) Exposition de Lyon en 1872; rapport de la délégation ouvrière.  
(2) " de Vienne en 1873; " " des tisseurs  
(3) " de Lyon en 1872; rapport de la délégation des tisseurs  
(4) " de Vienne en 1873, rapport général.

suffisant retiendra à Lyon les "ouvriers intelligents et laborieux" qui font la gloire de la Fabrique (I).

La conclusion qu tire les ouvriers est simple : il faut mettre fin à cette hypocrisie qui consiste à faire croire aux travailleurs lyonnais que son haut salaire provoque la mévente des produits fabriqués. "Ce sont les industriels de tous les pays qui, au lieu de donner une juste répartition aux travailleurs, cherchent à leur faire <sup>croire</sup> que ce sont les ouvriers des autres nations, vivant à meilleur marché, peuvent travailler à des prix inférieurs." (I)

Ainsi semblaient se justifier les demandes de hausse et l'établissement des tarifs minimums. Cependant le prolétariat n'avait pas en fait réfuté l'argument essentiel, celui du cycle infernal. Il était bien obligé de constater que depuis 1864 les salaires avaient augmenté, mais que la vie était toujours aussi difficile par suite de la hausse des prix. Il se rendait compte que ces hausses n'imposaient aucun sacrifice à l'employeur, parce qu'il majorait ses prix de vente et parce qu'il accroissait le rendement des ouvriers : " la somme de travail faite à cette époque par 4 , est aujourd'hui faite par 2 ou 3... (2)"

Et Bayet, bijoutier lyonnais, posait alors le problème en 1878 : l'augmentation des salaires est inefficace. La solution est l'abolition du salariat, la jouissance du produit intégral du travail. L'idée fera son chemin et reparaitra dans tous les congrès, reprise par le mouvement collectiviste. Mais , une fois ce but lointain fixé, on croyait nécessaire et prudent d'adopter des moyens de combat immédiats et on en revenait toujours à l'idée d'un salaire minimum , révisé il est vrai plus fréquemment ( tous les ans) d'après le prix des denrées.

(I) Rapport de la Délégation ouvrière à Vienne en 1873.  
(2) " " " à Lyon en 1872.

C'était l'échelle mobile, arme spontanée née dans le feu de l'action. Elle conduit tout naturellement à étudier le problème du coût de la vie, du prix des denrées et du niveau de vie général des masses lyonnaises.

Mais auparavant, il faut examiner deux questions importantes si l'on en croit les documents ouvriers : la concurrence faite au <sup>à domicile,</sup> salariés par le travail dans les prisons et couvents, et la conciliation des conflits devant les Prudhommes dont le rôle dans la vie ouvrière ne saurait être négligé.

### Travail à domicile.

La concurrence du travail à domicile est particulièrement dure chez les travailleuses du textile et de la confection. Certes, moralement et socialement, il est le meilleur (1) : la femme peut rester à la maison. Mais, économiquement, il n'est pas recommandé : il constitue un obstacle au développement du machinisme et de la division du travail, et, fait plus grave, il est moins bien rétribué (2). L'ouvrière à domicile est une femme mariée et mère de quelques enfants, pour qui le salaire est un appoint (1). La plupart de ces travailleuses prennent l'ouvrage à façon, en sorte que le taux de leur journée varie sensiblement avec l'habileté, la résistance physique et les soucis ménagers. Ainsi, une chenilleuse <sup>qui</sup> fabricant le tulle moucheté, et travaillant 12 heures par jour, peut arriver à gagner 1,80 francs. Mais, si elle a des enfants; elle ne peut guère travailler que 8 heures, et ne gagne que 0,80 franc. De plus, souvent, l'ouvrière à domicile doit acheter et entretenir un matériel : la guimprière possède e-

(1) Bonnevey : les ouvrières lyonnaises travaillant à domicile.

(2) (2) : en effet, il y a relativement peu de étiers accessibles aux femmes alors que presque toutes les ouvrières ont besoin de travailler. La demande est forte et il en résulte une baisse des salaires.

un métier de 125 francs qui lui coûte 8 à 10 francs par an de frais d'entretien. En travaillant 11 heures avec des bobines de fils d'or fin, elle peut arriver à se faire 3 francs. Mais il faut compter une morte-saison de 4 mois. Voici quelques salaires d'ouvrières à domicile (I) :

racomodeuse de tulles	: 2 francs par jour	. Morte saison de 2 mois
découpeuse de dentelles	: 1,1 "	" .
pintonneuse	: 1,7 "	" .
brodeuse d'or et de soie	: 5 "	" . Spécialité très recherchée?
bouillonneuse	: 2,75 "	" ; outillage couteux.
lingère	: 1,1 "	" .
confection pour dames	: 1,8 "	" .
corsetière	: 1,6 "	" .

Le salaire journalier maximum est de 5 francs ; c'est celui des brodeuses d'or et des vernisseuses de meubles. Le Salaire minimum est celui des chenilleuse : 0,76 par jour. Le salaire moyen s'établit autour de 2,10 francs. Mais tous ces calculs sont basés sur une journée de 11 heures. Or, chez elle, une femme ; en se levant à 5 heures et en se couchant à 11, ne peut faire un travail payant que de 8 à 9 heures ; le salaire tombe alors à 1,70 francs..

Elles sont bien moins payées que les ouvrières d'usines, à qui elle fait une concurrence certaine. Cependant on n'enregistre pas de protestations contre ce système : les ouvriers se rendaient sans doute compte qu'il était nécessaire pour compléter leur salaire.

#### Prisons et couvents.

Par contre, ils s'attaquaient au travail effectué dans les prisons et couvents. C'était là une vieille rancune des masses lyonnaises. Déjà, en 1848, les canots avaient incendié les ateliers de tissage des congrégations. Depuis 30 ans cette haine n'avait pas diminué : " Combien en avons-nous de gros capitalistes qui font travailler dans les couvents et à quel prix là des prix si minimes (I) Bonnevey. op. cit.

qu'il est infâme de croire que telles femmes puissent manger du pain bis? Ces maisons de refuge établies pour la prière deviennent le morceau de pain de l'ouvrière. (1) "Les refuges, ouvroirs, orphelinats sont ainsi devenus de "véritables ateliers" , " qui font une concurrence ruineuse à l'industrie libre " (2) pour des raisons multiples dont les principales sont les suivantes. La vie en commun pratiquée dans ces établissements diminue les frais d'entretien. La division du travail crée une main-d'oeuvre plus exercée, plus habile : à prix égal, les magasins accordent la préférence aux couvents. L'organisation minutieuse du travail permet l'exécution exacte des commandes. La solidité des finances alimentées par la charité rend les chômages peu dangereux . Et la faiblesse des prix leur permet d'enlever les commandes . Ainsi, là où une ouvrière libre exige 2 francs pour faire une chemise d'homme, le couvent ne demande que 0,50. Ces organisations religieuses enlèvent donc toute la lingerie courante et , comme les ouvrières rurales enlèvent la lingerie grossière, seule la lingerie fine, exigeant une main-d'oeuvre peu nombreuse et très habile, reste aux ouvrières de la ville. "Si les salaires sont visiblement insuffisants pour nourrir l'ouvrière, les Couvents en sont un peu responsables" (2) Cette phrase établit nettement, sans exagération aucune, la responsabilité des couvents. Les délégués des congrès réclameront sans cesse la suppression du travail dans les établissements religieux. (3)

De même, le travail dans les prisons est désastreux. "Ne donnant presque rien au producteur , le capitaliste est parfaitement

(1) rapport de la délégation ouvrière à Philadelphie en 1876.

(2) discours sur le travail féminin au Congrès de 1878.

(3) résolution sur le travail féminin " " " .

dans son rôle d'exploiteur en faisant travailler les prisonniers," (I) pour des salaires dérisoires, comme cela se pratique encore maintenant d'ailleurs. Les ouvriers étaient donc fondés à demander l'application du tarif des ouvriers libres au travail des prisonniers

Prudhommes.

Il fallait donc un organisme, non seulement pour faire appliquer le tarif, mais aussi pour l'élaborer et pour régler les litiges. Les Conseils des prudhommes remplissaient ce rôle. C'est un tribunal spécial, un organe judiciaire reconnu par la loi, pour régler les conflits sociaux. Il est différent des anciennes juridictions corporatives, car il est soumis à l'élection et formé par un nombre égal d'ouvriers et de patrons. C'est un rouage nécessaire du monde du travail, née de la division du travail au sein des tribunaux judiciaires.

Son origine est à rechercher au début du 19<sup>e</sup> siècle (2). La révolution de 1848 les avait transformés au profit des salariés. Les patrons n'avaient cessé de protester contre ces lois qui faisaient des Conseils de véritables champs de bataille. Se rendant à leurs vœux, l'Empire avait promulgué le texte de Juin 1853. Désormais le pouvoir central nommera les présidents et Vice-présidents. Les ouvriers nommeront directement leurs prudhommes et les patrons les leurs. Cette réforme n'empêcha pas l'Internationale d'essayer de faire de la propagande dans les Conseils.

Cette législation était toujours en vigueur en 1871, et soulevait les protestations des ouvriers. Les délégués à l'Exposition de 1873 de Vienne demandent l'élection du bureau par le conseil lui-même, car, disent-ils, l'administration ne peut apprécier les aptitudes

(1) rapport de la délégation ouvrière à l'exposition de Philadelphie.  
(2) Regaud : les Conseils des prudhommes.

de gens qu'elle ne connaît pas. Elle ~~est~~ nomme bien des gens "sympathiques au Conseil", mais l'élection donnerait plus de force à leur autorité". (1) Ils exigent encore : le droit d'inspection des usines sans préavis, pour veiller au respect des contrats d'apprentissage, la reconnaissance devant le Conseil de la validité juridique des tarifs mis en usage, le relèvement de la compétence des Conseils de 200 à 500 francs, la révision des listes électorales avant chaque consultation, et la modification des conditions électorales : abaissement de l'âge électoral de 25 à 21 ans, et de la durée de séjour de 3 à 1 An. Les prudhommes ouvriers lyonnais firent campagne pour faire passer ces vœux dans la réalité.

En 1870, le député Millaud déposa une proposition de loi visant à redonner au Conseil l'élection de leur bureau. Elle fut acceptée par la Chambre. "Comme beaucoup de dispositions législatives relatives aux tribunaux de Prudhommes, celle-ci fut présentée par les députés du Rhône, à l'instigation des prudhommes ouvriers de la ville de Lyon."

(2) Cependant l'examen traîna devant le Sénat. Le congrès de 1878 dut consacrer une séance à la question des prudhommes. Callet en reconnut l'utilité. Ils sont, dit-il, une juridiction plus "compétente, plus rapide et moins coûteuse que la juridiction civile". (3) Mais une réforme est nécessaire. La compétence doit être élargie à la surveillance de l'application de la loi de 1874, puisque les commissions prévues par cette loi ne se sont jamais réunies. Leur nombre doit être augmenté, car actuellement ils sont insuffisants : ainsi les prudhom-

(1) rapport des délégués ouvriers à l'exposition de Vienne de 1873?

(2) Regaud. Op. cit.

(3) Congrès ouvrier de 1878, ; rapport de Callet sur les prudhommes.

prudhommes de la soierie, formés uniquement de tisseurs, sont juridiquement compétents pour toute la soierie, mais pratiquement sont incapables de résoudre tous les litiges. Les conditions d'électorat doivent être modifiées par la suppression des limites d'âge et de résidence et par son extension aux femmes, domestiques et employés. La commission des résolutions reprit ces conclusions.

Grace à cette persévérance, la loi fut enfin votée par le Sénat et promulguée en Février 1880. Elle portait institution de l'élection du bureau par la majorité des membres présents et la rétribution des prudhommes ouvriers. Ce texte favorisait nettement les salariés, car, les patrons, retenus par leurs affaires, ne pouvaient assister aux séances, et le bureau élu leur était le plus souvent hostile. Les conseils devinrent une arme aux mains du prolétariat. Devant cela, les patrons démissionnèrent parfois en masse. Une loi de Décembre 1884 prévint le cas. Trois élections de remplacement auront lieu. Si, à la troisième, certains conseillers démissionnent, ils ne seront pas remplacés et les autres formeront seuls le conseil. Les ouvriers étaient les maîtres. Une patiente politique de revendications leur avait valu cet important succès.

#### LE NIVEAU DE VIE DE L'OUVRIER.

Il ne suffit pas de connaître les salaires des travailleurs. Il faut voir s'ils étaient suffisants pour le faire vivre. C'est tout le problème du coût de l'existence, cause réelle de la plupart des grèves, qui se trouve ainsi posé. Son étude exige un examen des besoins principaux de l'ouvrier et du prix des marchandises. Les besoins sont ceux de tout individu. Il est plus difficile de savoir quelle

est à Lyon la valeur de ces biens de consommation. Divers documents permettent de le faire. (1)

Prix du Pain.

L'Annuaire statistique de 1886 - mais ces résultats sont valables pour les années 1880-1884 - donnent les chiffres suivants:

nombres de boulangeries : 641

poids de pain vendu : 44.763.800 kilogs.

Consommation annuelle moyenne par tête :

129 kilogs.

Les prix varient entre 0,46 franc le kilog pour le pain de première qualité et 0,40 pour le pain de deuxième qualité. Les prix moyens pour la France sont de 0,35 à 0,30 fr. (2) Le pain est donc cher à Lyon.

Mais j'ai eu la chance de trouver les tableaux trimestriels du prix du pain de 1871 à 1884, dressés par le service des subsistances de la mairie et transmis au ministre par le préfet. Les voici :

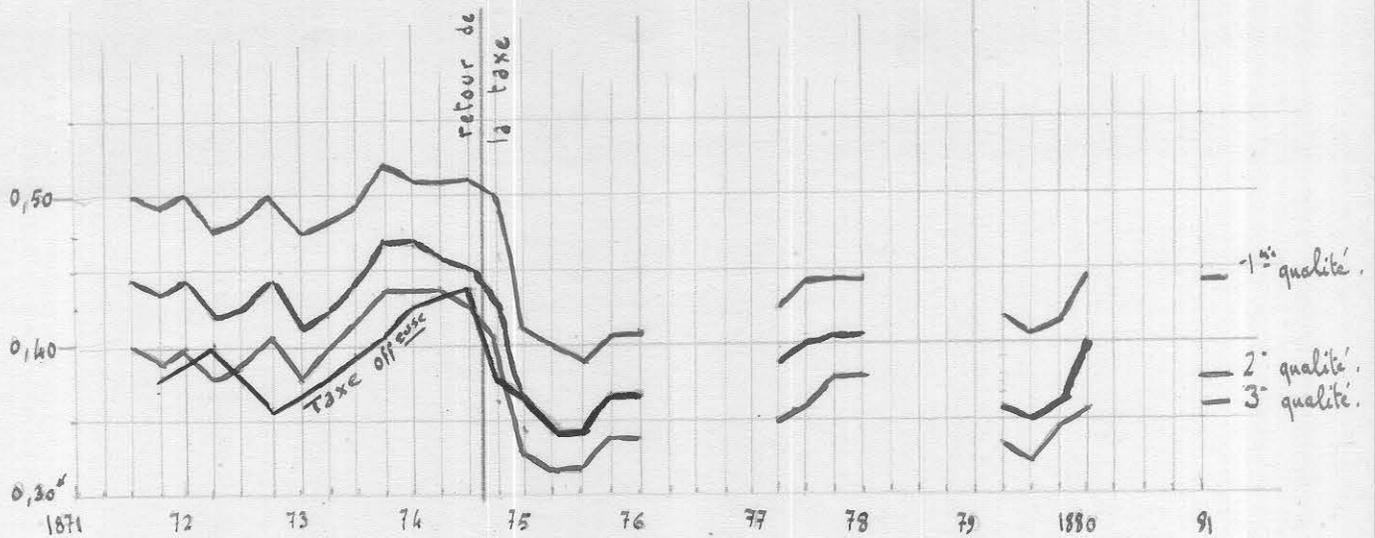
	1° qualité.	2° qualité; taxe officielle.	3° qualité.
1871	0,485.	0,438.	0,38.
1872	0,471.	0,418.	0,371.
1873	0,511.	0,45.	0,37.
1874	0,483.	0,428.	0,39.

Devant la hausse constante, le préfet rétablit à partir du troisième trimestre de 1874, la taxe officielle sur le prix du pain de deuxième qualité.

1875	0,40.	0,357. (taxe officielle)	0,320.
1876	0,448.	0,404.	0,360.
1879	0,430.	0,374.	0,345.
1880	0,445.	0,397.	0,370.
1881	0,443.	0,395.	0,375.

Ce qui nous permet de dresser le tableau suivant :

(1) Tableaux des prix du pain et des viandes à Lyon dressés par le service des subsistances de la Mairie. AD M 75.  
Annuaire statistique de la France.  
Olibo : L'octroi de Lyon.



Les rapports constatent en 1871-1872 que les prix sont trop élevés par rapport aux prix des farines~~x~~ et attribuent ce décalage à la liberté du commerce du pain, tendue en 1863. Les boulangers vendent le pain 0,005 franc plus cher que le prix calculé par la mairie. En 1874, le préfet se sentit obligé de prendre des mesures pour "porter remède à la situation onéreuse de la classe ouvrière." L'épidémie de cette année~~x~~<sup>de grèves</sup> 74, traduisant le mécontentement des travailleurs, n'y était peut-être pas étrangère. Ce fut le rétablissement de la taxe. On en trouve trace jusqu'en 1880. Elle eut pour effet de faire baisser brutalement les prix en 1875. Cependant on les voit se relever lentement jusqu'en 1881, en sorte que la moyenne du prix du pain de deuxième qualité est, pour toutes ces années, de 0,411 franc.

### Viandes.

Avec le pain, la viande est l'aliment de base de l'ouvrier.

La consommation lyonnaise pour 1886 s'élève à 24.792.963 kilogs, soit 74 kilogs par tête. (1) Les tableaux des prix du pain donnent parfois ceux des viandes :

	Boeuf.	Veau .	Mouton.
1874	1,44	1,67.	1,70
1875	1,45	1,75.	1,74
1877	1,47	1,93	1,78.

Les prix moyens sont alors :

1,453.	1,78	1,74.
--------	------	-------

De plus, on voit que l'augmentation est constante.

### Vin.

Le vin est la boisson ordinaire des lyonnais. La ville consommait, en 1886, 657.064 hectolitres, soit 189 litres par tête. (1) Un prix nous est donné pour 1876 (2) :

70 francs l'hectolitre pour le vin en tonneau, soit 0,70 le litre  
120 " " " " " à la bouteille, 1,20 " "

Ils semblent légèrement trop bas. Ce sont les tarifs aux barrières de l'octroi et non à la vente. L'abbé Deflotrière déplore en 1874 la hausse des prix et donne plusieurs indications :

le prix du pain : 5 sous la livre, - chiffre exact, en accord avec les tableaux - et le prix du vin : 3 sous le canon. Cela met le litre à environ 1,50 francs (3).

L'ouvrier devait de plus consacrer une certaine somme d'argent à l'achat des autres aliments. Mais les denrées essentielles restent le pain, la viande et le vin. Nous avons vu leur prix. Ils ont tendance à s'élever lentement, mais sans arrêt. Les travailleurs craignaient

(1) Annuaire statistique de la France 1886.

(2) Olibo : Op.cit.

(3) Deflotrière : lettres d'un tisserand aux ouvriers lyonnais; du 13 Février 1874.

cette hausse : une de leurs principales objections à l'installation de l'Exposition de 1872 à Lyon fut que l'afflux des visiteurs amènerait une hausse des prix. (I)

Coopératives. Ils essayèrent par ailleurs d'en provoquer la baisse. De même que par la création de coopératives de production, ils avaient tenté de briser le salariat et d'augmenter leurs revenus, de même ils tentèrent de briser le profit en installant des coopératives de consommation. Ce <sup>mo</sup>uvement, comme l'autre, naquit sous l'Empire parmi les chefs d'ateliers de la fabrique. Comme l'autre, il dégénéra en entreprise à caractère capitaliste, la coopérative vendant à tout le monde et cherchant à réaliser le plus de bénéfices possible. Il devint une spéculation avantageuse. Cette transformation a des causes multiples. La faiblesse des coopératives, petites, isolées, sans grandes ressources financières, les empêche d'acheter à meilleur marché, donc de vendre moins cher que les autres commerçants. Or l'ouvrière, ne trouvant pas à la coopérative un avantage financier, préfère acheter au magasin ordinaire, plus proche en général de son domicile. La mauvaise gestion crée l'anarchie au sein de la société : chacun ne songe qu'à en tirer le plus d'argent possible.

Les rapports sont formels : le mouvement a échoué. Seules subsistent quelques boulangeries et épiceries coopératives : 8 boulangeries fondées sous l'Empire et vendant à tout le monde, 7 boulangeries fondées en 1872, 1880 et 1883, et ne vendant qu'à leurs associés sans réaliser de bénéfices. Leur nombre est trop restreint pour avoir une action sur le prix du pain et souvent leur gestion est défectueuse (I) On trouve aussi 15 épiceries vendant à tout le monde et 5 ne

(I) Exposition universelle de 1889 : rapport de Dumond sur les associations coopératives.

vendant qu'à leurs associés. Somme toute, c'est peu de chose.

La nourriture revenait donc fort cher à la plupart des travailleurs et absorbait la plus grosse part de leur salaire.

### Logement.

Le logement aussi. L'ouvrier lyonnais était mal logé, tous les écrits le reconnaissent : non seulement les loyers étaient cher, mais les appartements étaient insalubres. Seuls " les ouvriers qui sont dans une position relativement convenable habitent en ville des logements sains et bien aérés." (1). Les causes de cette crise étaient nombreuses (2). La plus ancienne est la politique de grands travaux entreprise sous l'Empire, qui, exigeant la démolition de nombreux immeubles, avait été à l'origine de la crise du logement et de la hausse des loyers (3). Le mode de financement des immeubles joue un rôle certain. Les uns sont bâtis par des sociétés qui empruntent leur capital aux banques à un taux élevé, et doivent en conséquence pratiquer des loyers cher. Les autres sont construits par un propriétaire et un architecte; or celui-ci cède toujours au plaisir de faire un bel immeuble - cher - plutôt qu'un immeuble utile et bon marché. (4)

(1) rapport du Maire au Préfet du 11 Décembre 1871. AD M 105.

(2) Je me suis fondé, pour faire cette étude, sur deux ouvrages : Mangini, Les petits logements dans les grandes villes et plus particulièrement dans la ville de Lyon; cet ouvrage est de 1891. mais, il est le résultat d'une enquête entreprise en 1886 par la Société des logements économiques de Lyon; ses conclusions peuvent donc s'appliquer à la période précédente (1871-1884)

Gautheron; le logement de l'ouvrier, de 1898, qui utilise Mangini mais qui donne aussi des renseignements intéressants. La situation ne devait pas tellement avoir changé en 12 ans pour son étude ne soit pas en grande partie valable pour 1884.

(3) Maritch. Op. cit.

(4) Mangini. Op. cit.

Le système de la régie rend lui aussi les loyers plus cher, à cause " de ces parasites qu'on nomme régisseurs d'immeubles, intermédiaires dont on devrait bien se passer." (1)

Le prix minimum d'un appartement de 2 à 3 pièces varie de 250 / à 375 francs par an :

	Guillotière .	Brotteaux.	CroixRousse.
Appartement 2/pièces:	233,40	288.	150.
" 3 " :	322,8	450.	250.

Ce prix est calculé sur la moyenne de 33 locations, d'après une enquête faite en 1886 par la Société civile des logements économiques.

(2) De tels appartements se trouvent assez facilement à la Croix-Rousse — où les prix sont plus bas — par suite de l'émigration des ouvriers en soie, et plus difficilement à la Guillotière, quartier en voie de peuplement. Mais ces logis sont interdits pratiquement aux ouvriers gagnant moins de 1.500 francs par an — les plus nombreux. D'ailleurs, le système de location : paiement d'avance à l'année ou au trimestre, ne leur permet pas de louer..

Il leur faut cependant trouver un toit. Ils sont alors réduits à habiter les taudis qui ont poussé dans certaines zones. Les plus connus sont ceux des Brotteaux. Le terrain appartient aux Hospices et ceux-ci ne consentent que des baux de 15 ans, aucune construction durable n'a pu s'y établir. On n'y a fait, depuis 1820, que des maisons provisoires, sans cave, en matériaux légers, que les intempéries ont vite transformés en taudis infects de plus en plus misérables.

(1) rapport de la délégation ouvrière à la'Expositions de Lyon de 1872.  
(2) Mangini. Op. cit.

Ces cabanes sont disposées dans des couss humides, en contre-bas .Seul l'étage,--quand il existe-- est à la hauteur de la rue.Ces taudis se louent 8 à 12 francs parmois (1). On trouve aussi de telles maisons derrière Ferrache et à la Guillotière.Dans ce dernier quartier cependant, où les terrains sont libres, des maisons définitives et solides ont pu être bâties, et l'on y rencontre une foule de petits appartements construits par des propriétaires privés.Ce qui explique le glissement de la population des Brotteaux à la Guillotière.(2)

L'habitat ouvrier prenait encore une autre forme dans les zones en pente de la ville : la Croix-Rousse et Saint-George.A la Croix-Rousse, il se diversifie en deux catégories de logements.Celui du chef d'atelier a une originalité indéniable.Ce logis est bâti autour du métier Jacquard.Une vaste pièce, avec de hautes fenêtres, est toute entière occupée par les volumineux métiers ; elle sert d'atelier. Au fond, c'est-à-dire dans l'obscurité, derrière une cloison vitrée, une pièce ou deux servent de cuisine et de chambre.Au dessus de cette arrière-pièce , une soupenette accueille les enfants et les apprentis.

(1) Ce logement -- un des meilleurs de Lyon-- dont le loyer revenait de 150 à 200 francs par an, avait les défauts suivants : manque total d'aération, insalubrité complète des escaliers, cuisine dans l'atelier etc....

mais les non-tisseurs --en particulier leurs compagnons depuis qu'ils ne couchaient plus à l'atelier--étaient encore plus mal abrités.

L'atelier du tisseur exigeant de la lumière en quantité abondante avait occupé toutes les façades orientées vers le sud.Les autres

(1)Gautheron.OpCIT.

(2) Mangini : Op;Cit.

immeubles n'avaient que les mauvaises expositions. Des taudis infects s'y étaient établis : cour-puits, corridors sinueux et noirs, maison-escalier etc..(Els y sont toujours d'ailleurs). Ce même genre d'immeubles se retrouvaient à Saint-George.(1)

On voit donc que, pour des prix relativement élevés, l'ouvrier lyonnais était mal logé.

Mais nourriture et logement ne constituent pas les seuls postes d'un budget. Il y a encore l'habillement, le chauffage, l'éclairage et le blanchissage. Nous allons voir leur importance relative en étudiant des budgets ouvriers, dont j'ai trouvé quelques exemples.

Les budgets ouvriers.

Budget d'une ouvrière gagnant 2 francs par Jour.(2)

recettes :	dépenses :
2 fr. par jour pendant 230 jours de travail (55 dimanche et fêtes; 2 mois de mortel 20 jours de maladie ) donnent	logement : 100 francs.
<u>460 francs par an</u>	nourriture : 450 " (1,5 par jour)
	vêtements : 150 "
	blanchissage 100 "
	chauffage
	<u>800 francs.</u>

Le déficit est de 340 francs.

Budget d'un ménage de trois personnes (3):

recettes :	dépenses :
5 francs par jour à 260 j de travail : <u>1.300 Fr.</u>	logement : 200 fr.
La femme ne travaille pas.	nourriture : 1.168 fr.
Un enfant.	(2 kilogs de pain à 0,40, et 2,4 fr. d'autres denrées par jour.)
	éclairage, chauffage(2 fr. par semaine) : 104 fr.
	vêtements( 50 fr par an et par personne) : 150 fr.
	blanchissage ( 1,20 fr par semaine) : 62;40 fr.
	entretien du ménage:50 fr.
	Société de secours mutuel :
	<u>42 fr.</u>
	<u>1.776,40 fr.</u>

Le déficit est de 476,40 francs. Il ne serait pas comblé par

(1) Mangini.

(2) congrès ouvrier de 1878 : rapport de Callet.

(3) délégation ouvrière de Lyon d-

le travail de la femme, si celle-ci gagnait ce que gagne l'ouvrière précédente.

Budget journalier d'une famille de 4 personnes. (1)

recettes :	dépenses :
salaire de 4 francs par jour, réduit en fait à 3,3 par le chômage et les maladies (100 jours ).	loyer à 200 fr par an : 0,55 1 livre de pain par personne : 0,80 un demi litre de vin : 0,75 2 soupes par jour : 0,80 divers : 0,50 partete : 2 supplément de nourriture 0,50 entretien des vêtements 0,20 charbon : 0,40 blanchissage : 0,15 2 paires de chaussures par an : 0,20 divers : 0,10
	<u>6,45.</u>

Le déficit est de 3,15 francs par jour; le salaire de la femme serait impuissant à le combler, si l'on compte un salaire moyen féminin de 2,10 fr\* par jour.

Budget d'une guimprière mère d'un enfant.(2)

recettes :	dépenses :
<u>529,50</u> par an	location : 120 fr. impôts : 3;75 nourriture : 419,75 chauffage : 78 éclairage : 36;40 vêtements : 50
	<u>707,90</u>

Le déficit est de 178,40 francs. Le rapport ajoute qu'elle a un amant.

Voyons deux budgets encore plus détaillés :

Budget d'une tisseuse, mère d'un enfant de 7 ans (3):

location pour une pièce : 130 francs.

(1) rapport des lithographes a la délégation ouvrière de 1872  
(2) congrès ouvrier de 1878, discours de Callet sur le travail des femmes.

(3) Bonnevey : les ouvrières lyonnaises travaillant à domiciel.

nourriture	:	783,35 francs.	
détail :		2 soupes par jour :	0,20 franc.
		Une demi-livre de viande :	0,60
		Café :	0,10.
		fromage :	0,10
		légumms :	0,30
		un quart de litre de vin:	0,15
		beurre :	0,10
		Une livre et demi de pain:	<u>0,24</u>
			1,79 par jour.
chauffage	:	34,90 francs.	
éclairage	:	36,50 "	(2 litres de pétrole par semaine)
vêtements	:	63,80 "	
détail :		3 jupes de travail :	21 francs
		1 paire de chaussures :	7 "
		1 robe pour trois ans :	3,30
		1 bonnet :	3,50
		lingette :	5
		1 paire de galoches :	<u>24 francs</u>
			63,80

918,45 francs.

Il faudrait pour atteindre ce chiffre, un salaire de 2,90 pendant 313 jours. La tisseuse n'a ni l'un ni l'autre.

Budget d'une culottière veuve avec 2 enfants de 3 et 5 ans (I):

Location pour deux pièces	:	168 francs .	
nourriture :		3 livres de pain par jour :	175,20
		1 livre de viande "	401,50
		légumes :	91,25
		un demilitre de vin "	72
		1 livre de café par mois :	31,20
		0,10 de lait par jour :	36,50.
chauffage :			50,70
éclairage :			63,70
lavage :			70,20
détail :		savon : 0,45 par semaine.)	
		platte : 0,40 "	) 1,35 par sem.
		étendage 0,20 "	
		bleu : 0,30 "	
maladie :			15
vêtements :			<u>222/</u>
			<u>1.404,45 francs .</u>

Or le salaire de la guimprière est de 585 francs ...

On voit donc que le poste le plus important est le poste nourriture:

(I) Bonnevey.Op.cit.

jusqu'à 65% du salaire. Viennent ensuite le logement, le vêtement avec 20%, puis le chauffage, l'éclairage, le blanchissage et les impôts. On saisit ainsi l'importance des moindres variations des prix ou des salaires, de la moindre surcharge, qui ne peuvent qu'aggraver le déficit généralement constaté. C'est ainsi que, si l'octroi de Lyon ne revient qu'à imposer chacun de 26,20 par tête et par an, cette somme minime prend soudain une grande importance, une fois ajoutée aux autres postes du budget.

### Les conséquences.

Les conséquences de ce déficit sont faciles à saisir : prostitution pour les ouvrières seules et jeunes; recours à l'assistance pour les vieilles ouvrières ou les ménages pauvres. Le travailleur doit gagner plus de 5 francs par jour pour vivre seul; c'est là son minimum vital. Le ménage sans enfant doit avoir au moins 8 francs. Et le ménage avec un enfant, plus de 12 francs. En fait il ne les a jamais, vu le taux des salaires.

Une autre conséquence, et des plus graves, est la chute des naissances -- le prolétariat ne se remplace pas lui-même, mais par apport extérieur -- et la mortalité infantile élevée.

Enfin les mœurs de gens touchant d'aussi bas salaires devaient présenter de graves défaillances. L'alcoolisme et la criminalité chez les mineurs font des progrès dans le monde ouvrier (1). Une séance du Congrès de 1878 est consacrée à la question du vagabondage et des mœurs dans les centres industriels. Les causes de la démoralisation sont l'ignorance et la misère, l'absence d'écoles et les bas-salaires (2). Le vagabondage des jeunes enfants est surtout fréquent entre les heures de classe ou après, moments pendant lesquels ils sont abandonnés à eux-mêmes, car les parents sont au travail.

(1) Ducarre .Op; cit.

(2) congrès de 1878; discours de Carraz sur le vagabondage.

abandonnés à eux-mêmes, car les parents sont au travail.

La prostitution, de même, a pour motifs essentiels, le déficit du budget des femmes, nous l'avons vu. Mais la crise du logement favorise aussi la corruption des mœurs : une promiscuité immorale crée l'agglomération dans un lieu restreint de ces " jeunes filles toutes sous les mêmes impressions, et l'on a vu un lit occupé par quatre de ces jeunes enfants..."(1)

### L'enseignement des adultes.

Ceci est le côté misérable de la vie ouvrière. Il y avait un autre côté, en particulier un effort certain des travailleurs pour sortir de leur ignorance. Nous avons vu les tentatives des sociétés populaires pour développer l'instruction des enfants. Il y eut parallèlement un effort pour instituer des cours pour adultes. L'institution la plus connue est la Société de l'Enseignement professionnel du Rhône. Ses cours et ses conférences, donnés gratuitement le soir de 8 heures à 10 heures et le Dimanche matin, pendant les mois d'Octobre à Avril, passaient de 48 en 1872, à 107 en 1878 et 148 en 1884. En même temps, le nombre de élèves augmentait de 2.015 en 1872 à 4.986 en 1878 et 8.012 en 1884.(2) Les ouvriers de leur côté ne restaient pas en arrière. Dans plusieurs cercles, ils se donnaient mutuellement l'instruction professionnelle et même primaire.(3) La société pour le développement de l'enseignement libre et laïque, soucieuse de " favoriser autant que possible l'instruction parmi les classes laborieuses ", fonda des cours d'adultes le soir.(4)

(1) congrès ouvrier de 1878, rapport de Rauzière.

(2) exposition universelle de 1900; l'économie sociale à Lyon.

(3) rapport de police secrète de 1874 1875 . AD M 77.

(4) Petit Lyonnais du 12 Janvier 1873.

Cet effort était mal vu des autorités. Elles déclarent que les ~~courses~~ <sup>courses</sup> d'adultes ont des effets nuisibles, car ils enseignent à l'ouvrier ses droits et non ses devoirs. (1) L'abbé Deflotrière tonne contre les lectures des travailleurs : " Il y en a partout ! il y en a pour tous ! pour tous les âges ! pour tous les goûts ! pour toutes les bourses et pour tous les esprits ! petits ou grands ! " "Littre et Renan alimentent le robinet des hommes d'esprit, George Sand celui des dames du grand monde, Eugène Sue celui des employés de bureau, Paul de Kochk abreuve les demoiselles de/magasins et les modistes...." (2) Certes, il ne parle pas des ouvriers, mais il est certain qu'Eugène Sue et Littre étaient les auteurs favoris des ouvriers les plus instruits. En même temps, les idées socialistes se répandaient lentement. Des patrons/comme Gilet essayèrent de réagir en créant des cours élémentaires d'économie politique, mais en vain. (3) Nous suivons la pénétration des doctrines socialistes dans les consciences ouvrières au cours de la/période suivante.

#### . LES PERIODES DE CRISE DE LA VIE OUVRIERE.

La vie était difficile en période normale. Elle devenait presque impossible en année de crise. Par crise, j'entends les interruptions plus ou moins longues du travail --, qui se traduisent /

(1) Ducarre. Op. cit.

(2) Deflotrière : op. cit. lettre du 28 Avril 1876.

(3) Rostaing: op. cit.

par une chute brutale des recettes ouvrières — dont les causes peuvent être variées : accidents du travail, maladies, vieillesse, chômage. Pour des gens à qui un salaire insuffisant ne permettait pas de constituer des réserves, de tels arrêts étaient tragiques.

### Accidents du travail.

Aucune législation sociale impérative ne venait soutenir l'ouvrier en cas d'accidents. Il y avait bien des lois, mais là encore, elles n'étaient pas appliquées. " malgré la loi, le patron ne donne aucune indemnité ", (1) " Les lois sont si élastiques" (1). Quelques usines avaient tenté de créer un système d'assurances contre les accidents, l'usine à gaz et Gilet par exemple. Mais l'usine à gaz alimentait cette caisse d'assurances par un prélèvement sur les salaires ( 0,50 sur 4,50 par jour ! ) ce qui mécontentait le personnel, malgré les services que rendait cette organisation. (2) Pour Gilet, je n'ai pas trouvé comment était financée la Caisse; on sait seulement qu'elle avait la forme d'une caisse d'Épargne et payait la journée entière aux accidentés. (3). Mais cela était insuffisant, précaire et limité à quelques établissements. On comprend dès lors que les travailleurs aient réclamé en 1872 une législation sur les accidents du travail (4) et que les congrès ouvriers nationaux aient à leur tour réclamé non seulement la responsabilité du patron, mais encore un système d'assurances d'Etat. (5)

### Maladies; les Sociétés de secours mutuels.

Des institutions existaient cependant, qui avaient pour

- (1) rapport de la délégation à l'exposition d'Amsterdam de 1883.
- (2) rapport de police du 22 Juillet 1871. AD M 78.
- (3) exposition de 1889; rapport de la section d'économie sociale.
- (4) rapport de la délégation ouvrière de 1872.
- (5) Seilhac op.cit.

but de venir en aide aux salariés malades ou accidentés. C'étaient les Dispensaires, les Bureaux de Bienfaisance, les Caisses pour incurables, les Secours municipaux et surtout les Sociétés de Secours mutuel. Toutes visaient à porter l'assistance au domicile, car il est bien connu que l'ouvrier n'aime pas aller à l'Hôpital.

La santé des masses était réellement déficiente. Un enquête du docteur Châtain à l'Hôpital de la Croix Rousse, le plus ouvrier des 6 établissements hospitaliers lyonnais, révèle que 26% des décès sont dus à la phtisie (1). Or, la moitié a frappé les ouvriers:

139 tisseurs, 164 tisseuses, 105 dévideuses. Les causes de cette diffusion de la tuberculose étaient le mauvais état des logements et la dureté des conditions du travail. (2)

La lutte contre la maladie s'organisait peu à peu. L'arme morale sembla être d'abord la plus efficace. Le malade n'aime pas rester isolé et ne doit pas l'être. La solidarité ouvrière tenta de briser cet isolement, et en même temps, de donner la possibilité de se soigner à bon marché. J'ai découvert un document curieux (3). Il annonce la création, le 15 février 1873, d'une Société fraternelle des Vieilles libres. Elle avait pour but de procurer aux sociétaires les soins nécessaires par le moyen de veillées mutuelles. Si l'une d'elles tombe malade, deux autres doivent la visiter chaque jour, et passer la nuit, si son état l'exige. Naturellement, ce service est gratuit. Si la malade est indigente, la Société lui

(1) 771 cas sur 2.024 en 5 ans.

(2) rapport de la délégation des prudhommes lyonnais à Vienne en 1873

(3) Société fraternelle des vieilles libres ; AD X 281.

lui viendra en aide. Un article prévoit que les veilles doivent respecter les opinions religieuses ou politiques de la malade. Les membres de la société étaient toutes des tisseuses, âgées de 40 ans en moyenne, appartenant -- dit le rapport du commissaire central -- à des milieux d'opinion socialiste et les affichant ouvertement. Ainsi le femme Voisin se montre " constamment dans les réunions où elle n'a rien à faire; dans des conversations, elle critique l'Assemblée de Versailles et insulte le clergé; s'est ( sic) une lectrice assidue du Petit Lyonnais, elle fait parti de la libre-pensée et envoie ses enfants à l'école laïque."

Le fait remarquable est que ce sont des femmes qui ont créé cette société. En effet, le mouvement mutualiste féminin était peu développé. En 1889 on ne trouva à Lyon que deux sociétés de secours mutuel de femmes (1). On saisit ainsi un exemple de l'universalité de l'action ouvrière : la solidarité s'étendait à tous les domaines. D'autres initiatives ont dû se produire, dont il ne reste rien aujourd'hui.

Parallèlement à toutes ces tentatives, un vieux mouvement poursuivait sa carrière : Les sociétés de secours mutuels. L'Empire les avait reconnues officiellement, à condition qu'elles ne soutinssent pas les grèves. Elles devaient apprendre aux ouvriers l'ordre et l'économie. Il est certain qu'elles lui offraient des avantages réels, des secours financiers non seulement contre la maladie, mais aussi contre les accidents et la vieillesse. Aussi se développèrent-elles rapidement après 1852 (2). En 1886, on en comptait 243 dont les plus récentes, créées sous la République étaient :

(1) P. Rougier : Les femmes dans les sociétés de secours mutuels.  
(2) exposition de 1889; rapport de Bleton.

La 224, société des ouvriers chocolatiers, fondée en 1873, avec 53 membres.

La 230, société de secours à la vieillesse en faveur des agents du P.L.M., fondée en 1875.

La 238, Société de la concorde, fondée en 1882 avec 51 membres.

La 240, société des ouvriers en instruments de musique, fondée en 1883, avec 239 membres.

La 242, société de retraite pour la vieillesse, fondée en 1873 avec 5.791 membres.

La 243, société de la batellerie Rhône-Saône, fondée en 1886, avec 287 membres.

La plupart de ces sociétés n'acceptent que les hommes. Leur ressource essentielle est la cotisation mensuelle de 20 francs. En cas de maladie, elle verse 2 francs par jour d'indemnité, et assure les soins médicaux. Presque tous les corps de métiers avaient leurs sociétés. Citons celle de chapeliers, fondée en 1824, celle de teinturiers, en 1833, celle des <sup>p</sup>apréteurs ...

A titre d'ex<sup>e</sup>mple, voici la Société de secours mutuels et caisse de retraite des ouvriers en soie de Lyon (1). Elle a été fondée en 1850 et est divisée en deux sociétés  $\backslash$  financièrement distinctes : La société de secours mutuels reçoit son argent des dons, legs, cotisations et d'une subvention versée par la Chambre de commerce. Il y eut d'ailleurs des conflits violents entre la Chambre de Commerce et la Société, car la première ne payait pas intégralement à la seconde le produit d'une taxe frappant les soies à la condition, et justement établie dans ce but. De 1872 à 1880, la société connut des jours difficiles. Le fond de roulement ne suffit plus à payer les primes, car le nombre des sociétaires s'accrut jusqu'à 5.000. La Chambre de commerce dut lui venir en aide de 1872 à 1879.

(1) Pariset: la société de secours mutuels et caisse de retraite des ouvriers en soie de Lyon.

Finallement, la société renouvela entièrement ses statuts en 1883, quand un décret reconnut les sociétés de secours mutuels d'utilité publique. Depuis cette date, sa situation financière est excellente. Pourtant ses dépenses sont lourdes. Elle paie en effet les frais médicaux et les médicaments. Elle alloue une indemnité de 2 francs par jour aux hommes et de 1,50 aux femmes. Elle assure aux jeunes mères une prime spéciale, et l'assistance médicale aux jeunes enfants ( 5 francs par an ).

Les années 1870-1880 devaient voir se développer un effort de coordination remarquable du mutuellisme. Lyon est la première ville qui ait possédé une institution groupant toutes les sociétés, le Comité Général des sociétés de secours mutuels, fondé le 19 février 1871. Il créa aussitôt un service médical et pharmaceutique uniforme, puis il agit pour faire modifier la législation des sociétés. Il y réussit en 1883. L'analogie avec la question des prudhommes est frappante : là encore, Lyon et ses ouvriers furent à l'origine d'une réforme importante. L'apogée du mouvement mutuelliste lyonnais se place lors du Premier congrès national des sociétés de secours mutuels des 5, 6, 7, 8, et 9 Septembre 1883. (I)

Parallèlement à cet effort et issu de lui, se déroulait la réforme des compagnonages. Cette très vieille forme de l'association ouvrière avait certes avec la Chambre syndicale de nombreuses analogies : monopole du recrutement et du placement, établissement des tarifs, mise en interdit, secours de route aux ouvriers en déplacement. Elle en différait radicalement cependant par ses rites mystérieux et cachés, son exclusivité, son manque de diffusion et surtout par

(I) Compte-rendu des travaux du Congrès national des sociétés de secours mutuels de 1883.

son emprise totale sur l'individu. Le compagnonage a un but éthique avant tout. Il a une morale stricte, qui lui impose de réaliser par des actes une solidarité étroite à l'intérieur du groupe. Ce fait le rapproche donc beaucoup plus des sociétés de secours mutuels que des Syndicats, sans toutefois qu'il soit possible de les assimiler complètement.

Lyon vit au début de la République une tentative des compagnonages de se ressaisir et de lutter, contre leur déclin en mettant fin à la rivalité immémoriale des trois rites ou devoirs (enfants de Salomon - enfants de maître Jacque - enfant du père Soubise). Le 14 Juillet 1872, les sociétés de secours mutuels 123 et 170, dont le nom cachait deux compagnonages, décidèrent de fonder une société des anciens compagnons de tous les devoirs réunis de la ville de Lyon. Elle accueillit les trois rites et se proposa surtout l'organisation des secours et de la retraite au profit des anciens compagnons. Elle groupa des ouvriers de toutes les professions, des chapeliers, des charpentiers, couvreurs, fondeurs, forgerons, tanneurs teinturiers... Elle se proposa enfin un but plus lointain, l'Union générale des compagnons.

Elle réussit à provoquer le 1 Novembre 1874 la réunion du premier congrès compagnonique, pendant lequel naquit la Fédération compagnonique, groupant 19 délégués des trois rites. Cette fédération convoqua en 1879 un congrès général auquel furent représentées 34 corporations. Il en sortit l'Union compagnonique, dont le siège fut fixé à

Lyon. L'oeuvre de l'Union fut importante : Création d'une caisse de retraite; épuration des rites d'où sont éliminées la brutalité et la puérité; on n'y maintint plus qu'un mystère symbolique. Les cérémonies publiques furent supprimées; on ne vit plus, lors des grandes fêtes patronales, les compagnons costumés défilés en portant la canne de jonc. Les rivalités entre les rites furent définitivement abolies. Surtout, elle mit l'accent sur la moralité et la valeur professionnelle de ses membres, attirant ainsi les ouvriers <sup>les</sup> plus habiles et les plus intelligents. De là vient son originalité : une haute moralité liée à un fort sentiment de solidarité (I). (2)

Cependant elle n'eut jamais beaucoup d'adhérents. Ce bel effort resta sans lendemain. En 1889, il n'y aura à Lyon que 352 inscrites à l'union. Les ouvriers trouvaient alors, et de meilleure façon, les avantages du compagnonage, qui se décomposait par une sorte de division du travail social : les Ecoles professionnelles et l'école primaire leur donnaient l'instruction. Les Chambres syndicales leur mettaient en main un moyen d'action efficace. Et les sociétés de secours mutuels leur assuraient une certaine sécurité sociale. Seule la moralité ne trouvait aucune institution spéciale pour la défendre....

On constate donc au début de la République un effort général des vieilles formules pour se réformer et se rénover, pour résister au mouvement puissant qui entraînait les ouvriers vers le syndicat. Les faits montrent que toutes ces tentatives ont échoué les unes après les autres. L'émancipation du prolétariat ne pouvait se faire ni par la coopérative, même renouvée après 1870, ni par le compagnonage, même unifié après 1879, ni par le mutuellisme.

Ni le compagnonage, ni le mutuellisme ne constituait une fin (I) lors de la grève d'Avril 1872 des ouvriers charpentiers, le

en soi. Ils n'étaient qu'un moyen de pallier à quelques-uns des maux causés par l'insuffisance des salaires. Les ouvriers lyonnais avaient aussi conscience de cela.

De plus, la politique s'introduisait au sein des sociétés de secours mutuels : Chapitet leur reproche d'être cléricale (1) et Ducarre d'être anti-cléricale (2). De fait, il y en avait des deux, selon les corps de métier considérés. Mais les critiques les plus graves devaient être faites au Congrès de 1878. La principale est le financement par la cotisation, qui ne peut être que "prélèvement sur un salaire insuffisant" (3) : 24 francs par an est une somme importante pour un budget ouvrier. Par ailleurs, Amat leur avait fait grief de n'être qu'une institution de charité, puisque les cotisations sont toujours complétées par les dons des membres honoraires. (4) Leur fonctionnement aussi est soumis à l'examen. On leur reproche d'exclure sans remboursement celui qui ne peut plus payer. L'ouvrier en chômage prolongé ou atteint par une longue maladie perd ainsi son argent. On attaque l'étroitesse de leur règlement, "rempli d'idées étroites et toutes locales". Elles "préfèrent amasser un capital, livré entre les mains de l'état, que de secourir un malheureux privé de son travail par un accident ou une maladie quelconque, parce qu'il a passé l'âge de 40 ans ou qu'il habite un lieu hors de la ville". (5)

(suite de la page 159 )  
le commissaire spécial pouvait écrire que les corporations organisées en compagnonnage résistent mieux à la fois aux patrons et à la propagande de l'Internationale, "parce qu'elles obtiennent par le compagnonnage à peu près les mêmes avantages que leur procurerait leur affiliation à cette association;" AD M 78.

(2) Toute cette étude est fondée sur J. Godart : Travailleurs et métiers lyonnais.

(1) registre des délibérations du conseil général 1872.

(2) Ducarre. Op; Cit.

(3) congrès de 1878, discours de Bonnard sur les caisses de retraite.

(4) " " " d'Amat " " "  
(5) " " " de Voisin " " "

La commission des résolutions demandera la transformation des sociétés de secours mutuels en assurance générale contre les maladies, le chômage et la vieillesse, et la constitution de caisse de retraites par les Chambres syndicales. Les ouvriers écartaient donc résolument le problème des sociétés de secours mutuels et revenaient à celui de la Chaire Syndicale. Le syndicalisme leur paraissait décidément plus sûr que le mutuellisme.

### La vieillesse.

Avant d'abandonner le mutuellisme, disons deux mots de la question des vieux ouvriers. La plupart des sociétés de secours mutuels --pas toutes-- possédait une caisse de retraite pour la vieillesse. (1) Quelques-unes n'étaient même que cela. Cependant c'était bien insuffisant. Leur rôle était complété par les Asiles de vieillards et par les secours à domicile des Bureaux de bienfaisance ou de la charité privée (2). Enfin, certaines usines --comme Gilet--, ne renvoyaient pas leurs vieux ouvriers, mais leur faisaient une petite pension en les occupant dans les ateliers, car "rien ne donne plus de satisfaction à l'ouvrier que de lui permettre de travailler tant qu'il est apte à le faire." (3). Malgré cela, la vieillesse des ouvriers apparaît bien précaire, comme toute sa vie d'ailleurs, réglée par un salaire insuffisant, hantée par la perspective des maladies ou des accidents, et soumise à des chômages réguliers et souvent graves.

### Les chômages.

Car le dernier fléau -- et non le moindre -- frappant l'ouvrier est l'arrêt du travail. Il le redoute beaucoup, par expé-

(1) celle des ouvriers en soie par exemple.

(2) ainsi en 1889, la ville sert 1.250 pensions de 100 francs; tiré de Clair Tisseur, Lyon en 1889; Revue du siècle 1889

(3) exposition de 1889; rapport de la section d'économie sociale.

l'expérience, et se plaint "toujours au moindre signe de chômage". (1) Il fut évidemment amené à en rechercher les causes. (2) Les uns -- tels que Mortier -- accuse le travail à façon, qui, pour un salaire à peine plus élevé, fait faire en une journée le travail exigeant normalement deux journées. Les autres, tels qu'Amat, voit bien que le chômage provient des crises industrielles, et remonte à l'analyse de ces dernières. Mais il se contente de réfuter quelques opinions: Le chômage n'est pas dû à une "production illimitée" -- à la surproduction, dirions-nous -- car les besoins des consommateurs sont eux aussi illimités. Le chômage n'est pas dû au machinisme; les "machines sont le progrès, et rendent service à l'humanité", ceci pour répondre aux ouvriers qui se plaignaient d'être évincés par les machines. (Il est remarquable d'entendre un tisseur défendre les machines modernes.) Et c'est tout. Là, où les causes réelles des arrêts du travail ne sont pas dévoilées. Le mécanisme du système de production et de surproduction capitaliste n'est pas entrevu -- du moins à ce congrès -- par la majorité des travailleurs. Cependant, Lyon avait été durement touché par les crises industrielles. Nous en verrons les conséquences. Mais auparavant, signalons qu'un chômage régulier annuel affectait presque toutes les industries c'est la morte-saison, -- la morte disent les ouvriers --, qui vient diminuer dangereusement les revenus. Ainsi le salaire normal est réduit de 60% quand l'année est mauvaise. (3) Pendant la morte, le

(1) rapport du II Décembre 1876 du commissaire spécial au préfet  
AD M 78.

(2) congrès ouvrier de 1878.

(3) délégation ouvrière à Vienne en 1873; rapport des passementiers.

le teinturier ne travaille qu'un ou deux jours par semaine. (1). Les guimprières ont une morte de 4 mois. (2), les maçons une longue morte pendant tout l'hiver, qui réduit leur salaire théorique de 4,50 à celui, réel, de 2,47 francs. (3) Les apprêteurs en tulle n'ont le plein emploi que pendant 4 mois, de janvier à mai; pendant les autres mois, ils ne travaillent que trois jours sur sept et leur salaire passe ainsi de 4,5 à 2,5 par jour. (4) Les couvreurs ont une morte d'hiver du 1<sup>er</sup> Janvier au 15 avril; (5) les garnisseuses de 6 mois. (6) Certes d'autres industries n'étaient que peu ou pas touchées : l'industrie chimique, la métallurgie par exemple, somme toute les activités nouvelles. Les vieilles industries -- soierie et annexes -- et les métiers soumis aux intempéries étaient les plus gravement atteints. Et le pire était que ces industries étaient <sup>aussi</sup> les plus atteintes par les crises industrielles.

Nous avons vu que la crise avait déjà frappé la fabrique urbaine sous l'Empire : il y avait en moyenne toujours 50% de chômeurs avant 1869. (7). La guerre aggrava ce déclin, et, avec lui, la condition des ouvriers. (8) Le chômage diminua en 1872 et dans les années suivantes, nous l'avons vu aussi. Mais la crise de 1876-1877 fut très dure. Les documents sont particulièrement abondants.

(1) exposition de 1889; rapport de la section d'économie sociale.

(2) Bonnevey. Op. cit.

(3) délégation ouvrière à l'exposition de Lyon de 1872.

(4) délégation ouvrière à l'exposition de Lyon de 1872.

(5) pétition du 26 Mai 1876 des ouvriers couvreurs au préfet.

AD m 78.

(6) Petit lyonnais du 11 mars 1872.

(7) Maritch. Op. cit.

(8) rapport du 11 Décembre 1871 du Maire au préfet. AD m 105.

un rapport du 21 Septembre 1876 indique la mise à pieds de 75% des ouvriers d'usine d'impressions sur étoffes(1). Un texte du 4 novembre 1876 signale une crise de la teinturerie depuis six mois environ : 17 usines ont renvoyé 2.490 ouvriers sur un total de 9.970 soit environ 50%.(2) Ceux qui restent ne travaillent qu'un jour ou deux par semaine. Un autre rapport du quatre montre le renvoi de personnel à la Buire. Mais surtout un long rapport du 22 novembre 1876 du commissaire spécial au secrétaire général donne des détails sur les conséquences de la crise : 20.000 métiers ne tournent plus sur les 50.000 de la Fabrique; 20% des teinturiers sont arrêtés, bien que les patrons essayent de les garder tous par la semaine de 4 jours et le travail par roulement; 50% des dévideuses et des passementières chôment; les apprêteurs et tullistes sont très touchés aussi. Et voici des renseignements sur un quartier, la Croix-Rousse : 50% des teinturiers y sont sans travail, les tisseurs ne font marcher qu'un marché sur trois. Il ya en tout 3.800 chômeurs.

(3)

La crise se prolonge plus que coutume : en Février, la situation reste inchangée. Seule la métallurgie reprend : la Buire embauche. La reprise se fera lentement au printemps de 1877.

Devant la misère générale des chômeurs dépourvus de réserves, misère inséparable des longs chômages, les pouvoirs publics décidèrent de faire quelque chose. Ce ne fut pas sans mal. L'initiative vint des ouvriers. Dès le 6 Décembre 1876, six à sept tisseurs lançaient une péti-

(1) rapport du 21 Septembre 1876 du commissaire de police d'Oullins  
AD M 78.

(2) ainsi Gilet renvoie 500 ouvriers sur 600; Bredon, 400 sur 600,  
Renard 250 sur 500. rapport du commissaire spécial. AD M 78.

(3) rapport du 6 Décembre 1876 du commissaire spécial. AD M 78.

pétition réclamant l'ouverture de chantiers municipaux; 450 ouvriers signèrent rapidement, puis 500. Le Conseil municipal refusa de la prendre en considération, mais il s'était trouvé des conseillers pour en proposer l'examen, et ce fait seul est significatif. Le pouvoir s'inquiéta aussitôt : cette pétition lui semble être l'oeuvre de meneurs dangereux, le prélude de réclamations qui pourraient prendre un caractère grave si le chômage persistait " comme on peut le craindre"(1). Le 9, il y a 525 signatures. On apprend, par le rapport du jour, que la pétition est rédigée en termes modérés et respectueux... et que ses auteurs sont de mauvais travailleurs.(2) Cependant aucune mesure n'est prise. J'ai trouvé une lettre non datée, adressée au Conseil municipal par des inconnus, probablement par une organisation ouvrière, et demandant la création de travaux de terrassement d'utilité publique. Ils se justifient par la prolongation de la crise et l'insuffisance des secours en argent, qui par ailleurs constituent un " amoindrissement de la dignité".(3) Le pouvoir se rendit enfin à leur raison en Février 1877 : le 5, un chantier de dépavage fut ouvert au Jardin des plantes pour l'installation d'un égout. Il occupa 90 ouvriers envoyés par les Conseils de prudhommes. Le 7, un chantier fut ouvert à la Guillotière pour 150 personnes.

Les chômeurs lyonnais montraient ainsi leur désir de travailler et la répugnance avec laquelle ils devaient accepter les secours de la

(1) lettre du 8 Décembre 1876 du préfet au ministre. AD M 78

(2) rapport du commissaire de police de la Croix Rousse au Secrétaire général. AD M 78.

(3) lettre du ? adressée au Conseil municipal. AD M 78.

bienfaisance. L'aide de cette dernière était pourtant considérable : en 1877 elle distribua 2 millions de francs à 14.000 chômeurs. Les aspects qu'elle prit furent variés. Les Bureaux de bienfaisance permanents de la ville furent les premiers mis à contribution : en Décembre 1876, 3.000 chômeurs étaient inscrits à ceux de la Croix-Rousse. (1) Puis les institutions des organisations ouvrières entrèrent en jeu : la Caisse de prêt pour les chefs d'atelier tisseurs par exemple. En 1877, devant l'aggravation de la misère, un grand effort de solidarité générale fut accompli : dans toute la France, une souscription fut ouverte par le gouvernement; à Lyon, une Caisse de secours aux chômeurs, avec comités et sous-comités de quartiers, se forma. Elle versait 1,50 franc par jour aux ouvriers sans travail, plus 0,50 franc par enfant, mais la somme ne devait pas dépasser 15 francs par semaine et par famille. (2) Les membres de ces comités sont en général des gens riches, sans opinion politique définie et sans influence. (3) Cependant, dans certains quartiers, on signale une majorité de tisseurs républicains radicaux. Et, par ci par là, des gens d'opinion avancée. (4) Ainsi, aux Brotteaux, Payrard, le président du comité, tisseur, est un exalté qui ne s'occupe que de politique; il fait beaucoup de propagande dans la classe ouvrière et ne manque pas d'assister aux enterrements civils et aux réunions privées et publiques; c'est un homme dangereux. (5)

(1) rapport du 6 Décembre 1876 du commissaire spécial au préfet  
AD M 78.

(2) rapport du commissaire de police de Saint just au secrétaire général. AD M 78.

(3) rapport du commissaire de police de Vaise du 23 Février 1877. ADM78

(4) id.

(5) rapport du 24 Février 1877 du commissaire de police des Brotteaux au secrétaire, général. AD M 78.

(Les distributions furent assez importantes : en Février, 10.000 fr. sont distribués à plus de 620 familles dans le quartier SaintLouis. Selon la police, ces subsides furent mal répartis par les comités qui favorisent leurs créatures, ouvriers paresseux et débauchés, alors que les ouvriers honnêtes et laborieux " s'abstiennent de solliciter et s'imposent des privations."(1)

Pendant toute cette crise, la misère fut grande à la Croix-Rousse. Elle s'en releva fort mal. Le malaise persista longtemps, caractérisé par les incertitudes du travail, une morte prolongée et une production émiettée; la situation resta précaire et le chômage endémique.

### Conséquences.

Ces chômages avaient donc pour conséquence la misère des ouvriers. Ils ~~avaient~~ avaient d'autres. Une conséquence sociale, la baisse des salaires, car il y a toujours un certain nombre de travailleurs moins courageux ou plus égoïstes pour accepter un emploi à n'importe quel prix : " le prix du travail ne se maintient que par la rareté des bras inactifs".(2) L'offre étant considérable, les salaires diminuent. Ils seront longs à remonter, et cela est grave. L'autre conséquence est politique : les longs chômages poussent beaucoup d'ouvriers aux opinions avancées (3), d'autant plus que les radicaux, l'Internationale et les socialistes en profitent pour accentuer leur propagande.

Mais le pire était qu'on ne voyait pas de remèdes. Les travailleurs ne pouvaient qu'essayer d'en atténuer les effets par divers moyens : contrat de travail privé les garantissant contre les arrêts " sauf cas de force majeure "(4), c'est-à-dire en fait ne les garantissant que contre la morte. Caisses mutuelles de secours aux chô-

~~XXXXX~~ (1) rapport du 2 Mars 187; AD M 78. anonyme.  
(2) rapport de la délégation ouvrière de 1872 ; passementiers.  
(3) De Flotriére : op; cit. lettre du 2 Avril 1873.

chômeurs, alimentées par des cotisations, ce qui leur valaient les critiques de Chépié au Congrès de 1878 (1). Ouvroirs, pour occuper les travailleuses pendant la morte. Enfin, un remède plus général, la demande de diminution de la journée de travail de façon que l'ouvrage soit réparti entre un plus grand nombre de salariés. (2)

C'était peu de chose et la hantise du chômage ne disparut jamais de l'esprit du prolétariat. Tous les congrès y consacrent des séances. C'est que la situation ordinaire de l'ouvrier n'était déjà pas si bonne. Son budget révélait, nous l'avons vu, un déficit chronique qu'il ne pouvait combler qu'en réduisant un train de vie déjà médiocre, à moins évidemment de ne pas avoir d'enfants. Quelques-uns, très rares il est vrai, se laissaient tenter par l'émigration. La plupart restait et devait subir les accidents de la vie : maladies accidents du travail contre lesquels ils étaient mal armés, chômages saisonniers et cycliques contre lesquels ils n'étaient pas armés du tout. La question sociale dans toute son ampleur se posait là. Les ouvriers avaient mis toute leur confiance dans la République. Qu'allait-il en advenir ?

---

suite de la page 167 :

(4) Contrat de travail d'un ouvrier bronzier du 24 septembre 1871  
AD M 78.

---

(1) discours de Chépié sur les crises industrielles et les chômages  
au congrès de 1878.

(2) Ducarre. op; Cit.

LE MOUVEMENT OUVRIER LIBRE

1877 A 1884

EMANCIPATION

. LA VIE SOCIALE .

LA CRISE INDUSTRIELLE DE 1877 A 1884 .

La Fabrique;

L'année 1877 vit le déroulement d'une des plus graves crises qu'ait connue la Fabrique lyonnaise. Nous en avons vu les conséquences sociales. Il faut en étudier l'histoire, en voir les causes et les résultats, qui pèseront longtemps sur la vie ouvrière. La période 1876-1877 <sup>marque un tournant</sup> dans l'évolution économique de la ville.

La petite dépression de 1874 avait donné l'éveil. Elle avait été oubliée assez vite au milieu de la reprise de l'année 1875. Reprise passagère toutefois. Les mêmes causes produiront les mêmes effets. La longue série des rapports de la Chambre de commerce sur la situation industrielle et des commissaires de police sur le chômage vont me permettre d'en retracer les grandes lignes. La crise commence en Juin 1876, quand l'annonce d'une mauvaise récolte de soie provoque une "explosion de hausse". Cette hausse continuera pendant tout le troisième trimestre, aggravée par une spéculation effrénée, "hausse exagérée, qui est venue donner aux soies une valeur tout à fait anormale et soumettre les matières premières de toute provenances à des spéculations inusitées."

(I) Elle amène un ralentissement immédiat de la Fabrique. Depuis quatre ans, une baisse continue avait rendu possible le rempla-

(I) rapport du 22 Novembre 1876 du commissaire spécial au Secrétaire général. Il signale par ailleurs que de hautes personnalités, telles que le docteur Galavardin, sont mêlés à cette spéculation. Il donne l'exemple suivant : des lots de soie se sont vendus et revendus 5 à 6 fois en 4 jours. AD M 105.

remplacement des stocks à des prix toujours plus bas. Les soyeux cherchaient donc à vendre et poussaient à la consommation, même si cela ne devait pas leur procurer de gros bénéfices. La quantité de marchandises vendues compensait la faiblesse du profit. La hausse allait interdire la reconstitution avantageuse des stocks. Les fabricants se mirent, après l'épuisement de leurs réserves, à acheter la soie au jour le jour, réglant leur prix de vente sur le prix de la matière première.

"L'incertitude des événements extérieurs" vint encore accentuer le mal en arrêtant les exportations. La Question d'Orient entra dans une phase aiguë. On saisit ici sur le vif l'extrême sensibilité de Lyon aux moindres événements internationaux : l'agitation d'une bande de paysans serbes pouvait jeter dans la misère presque la moitié des ouvriers lyonnais. Cet arrêt des commandes eut pour conséquences immédiates une chute des prix de façon combinée avec la hausse des soies, cette baisse des salaires se traduisit immédiatement dans les faits : pendant le 4<sup>e</sup> trimestre 1876, les teinturiers lyonnais licencièrent 40 % de leur personnel, et les deux cinquièmes des métiers de département étaient en chômage.

La crise devait se prolonger plus que de coutume. Certes le gonflement exagéré des prix de la soie ne persista pas : au premier trimestre 1877, ils redevinrent normaux en baissant de 35 à 40%. Mais la déclaration de guerre en Orient ne favorisait pas la reprise des affaires : les deux-tiers des métiers étaient arrêtés. Le nombre des chômeurs croissait sans cesse, ainsi que leur misère. Les caisses

d'épargne enregistraient des retraits massifs .Malgré la baisse de la matière première, " le fabricant n'a pas acheté à cause d'une absence complète de dem<sup>m</sup>ande ." (I)L'agitation provoquée par cet arrêt se traduisit par une interpellation du député Ordinaire à la Chambre sur les causes de la crise.Elle fut froidement accueillie par les soyeux , qui lui reprochaient d'aggraver la situation en rendant public~~re~~ le marasme de la Fabrique.Cette publicité eut du moins pour conséquence de permettre le lancement d'une souscription nationale en faveur des tisseurs lyonnais.

Au second et au troisi<sup>i</sup>ème trimestre , les prix des soies se stabilisent .Une légère reprise apparait : 50% seulement des métiers chôment.La misère diminue , car beaucoup d'ouvriers ont émigré à la campagne.Cependant l'amélioration générale attendue ne se produit pas.Il faudra attendre le second trimestre de 1878 pour voir la fin de chômage et une production égale à celle de 1876 . La prospérité sera grande au troisi<sup>i</sup>ème trimestre et sera marquée par une légère augmentation des prix de façon .Mais c'était une reprise factice: seule le tissage des soieries ~~de~~ couleur , du satin, des velours, avait recommencé.La soierie unie, la plus importante, était de plus en plus abandonnée.Dès la fin de 1878 , une rechute se produisit : la dépression financière de Londres, " principal débouché des soieris lyonnaises ", fut le signal.En 1879 , le prix des soies monta de nouveau, toujours à cause des mêmes événements : mauvaise récolte et spéculations .La fabrication se ralentit encore , d'autant plus que

(I)rapport de Février 1877 du commissaire spécial au secrétaire général .

AD M 105.

la mode abandonna les soieries de couleur pour les ~~X~~façonnés .Il en  
résulta au premier trimestre<sup>2</sup> 1880, une " vive impulsion au travail".  
La situation ne va cesser alors de s'améliorer : le marché américain  
passe de grosses commandes .La fabrique entreprend le tissage des  
" mélangés" .En 1881, la prospérité se maintient, bien que la mode  
évolue des façonnés aux couleurs, des mélangés à la soie pure.On  
enregistre une hausse des prix des soies, due à la demande des  
fabricants et à la mauvaise récolte en Extrême-Orient...

Une crise financière vint briser cet élan au début de 1882 .Le manque  
de capitaux se fit sentir, la production diminua et le travail resta  
précaire : les soyeux n'osent pas constituer de stocks , rendus pru-  
dents par ces crises répétées." Ce qui lui a manqué, ce qui lui man-  
que encore toujours , ce qui lui manquera aussi longtemps que la mode  
n'aura pas fixé ses préférences , c'est la sécurité du lendemain,  
c'est le travail assuré ".(I) A la fin de 1882,, le ralentissement  
continue.Fin 1883, il n'y aura plus à Lyon que 18.000 métiers en état  
de marche, contre 25.000 en 1872.

La gravité de cette crise est attestée par un livre burlesque qui  
parut en 1886 : La Révolution de la soierie lyonnaise ou l'homme  
habillé en soie .L'auteur de cet opuscule de 30 pages, un nommé  
Berthellier , constatant la <sup>m</sup>évente des soieries , prétendait en dé-  
velopper la consommation en lançant la mode du costume masculin en  
soie.

(I)rapport sur la situation industrielle adressée par la chambre de  
comarce au préfet le deuxième trimestre 1882 . AD M 105.

On peut résumer ainsi les caractères de cette crise : la structure même du commerce des soieries, soumise aux variations de la mode, explique la précarité d'une production qui vit de plus en plus au jour le jour, et la longueur de la morte saison. Celle-ci provoque à son tour la fuite des autres ouvriers vers les autres industries ou à l'étranger. Enfin, le nouveau régime économique -- celui de la production en masse à bon marché -- ruine la fabrique en lançant la mode des étoffes de laine pour la haute couture et de coton pour les tissus courants. La fabrique devra s'adapter. Elle abandonne la soierie unie dès 1876, passe aux couleurs, au façonné, puis aux mélangés et aux tissus dont la texture varie chaque saison avec la mode. Cela exige une grande souplesse. Et, surtout, c'est la fabrique urbaine qui paie : le prix des nouvelles étoffes est incompatible avec les hauts salaires exigés par le coût de la vie. Le chômage devient chronique en ville et les crises se succèdent. Celle de 1884 est typique : ses causes réunissent les faits suivants : choléra à Paris, krach boursier à New-York, malaise commercial en Angleterre, surproduction de 1883 et revendications ouvrières. Les fabricants trouvent la parade, l'émigration des métiers dans les ateliers ruraux, puis la concentration de ces métiers dans des usines et le remplacement du métier à bras par le métier automatique. Ce double effort ruine le tissage urbain. (1)(2) Parallèlement diminue l'importance sociale du tisser lyonnais et l'importance politique de la Croix Rousse.

(1) En 1883, sur 120.000 métiers, un peu plus de 10% seulement sont à Lyon ( lettre du 7 Septembre 1883 du président de la chambre de commerce au préfet ) AD M 105.

(2) ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ Pariset .Op.cit.

Les autres industries.

Heureusement pour l'avenir de la ville, la dureté des années 1877 -1884 était compensée par un lent, mais sûr progrès, des autres industries. Celles-ci, chimiques et métallurgiques, sont soumises plus nettement aux crises financières cycliques. Mais l'industrie chimique reste liée à l'évolution de la Fabrique, puisque son but principal est la fabrication des colorants et la teinture des tissus. La teinturerie sera le baromètre fidèle de la Fabrique, la grosse industrie suivant de loin. C'est ainsi que le ralentissement de la fin de 1878 se traduit par une baisse de 30% de la consommation d'acide sulfurique ; (1) Celui de la fin de 1882 par une baisse de la production chimique générale de 25%. (2)

La métallurgie est plus indépendante. Certes elle marque le coup en 1877 et elle n'est pas dans un état aussi florissant que par le passé. Les ateliers n'ont pas leur personnel au complet. Mais la reprise se fait, et, si l'on ne peut qualifier la situation de brillante, du moins n'y a-t-il ni chômage, ni chute des prix. A la fin de 1879 même, une hausse des prix provoque un accroissement de production. En 1880 et 1881 la vente et la production sont satisfaisantes. La métallurgie semble même peu affectée par la crise financière (3). Cependant une lente dépression apparaît en 1882, qui ne fait que s'accroître en 1883 : l'Etat retire ses commandes, les clients sont réticents. La baisse des prix et le chômage apparaissent. L'année 1884 commençait donc par une crise générale de l'industrie lyonnaise.

(1) rapport de la chambre de commerce au préfet du 4<sup>o</sup> trimestre 1878 sur la situation industrielle. AD M XX IO5.

(2) Id.

(3) rapport du même au même du 1<sup>o</sup> trimestre 1882. AD M IO5.

De 1877 à 1884, la situation industrielle avait été assez précaire, moins toutefois dans la métallurgie et les autres industries que dans le textile. Cette différence d'évolution interne explique le glissement de la main-d'oeuvre -- à la suite des usines -- vers les nouveaux quartiers ouvriers de la Guillotière, (I) et l'importance politique nouvelle de ces quartiers. La crise générale latente de toute cette période éclaire d'autre part le caractère du mouvement ouvrier. Il prit moins la forme d'une lutte pour la hausse des salaires et pour le développement des associations qu'une forme politique. Le travailleur entendait se servir de la République qu'il avait établie.

Cependant, il ne faut pas négliger l'importance des grèves et du mouvement syndical, comme un manque certain de documents pourrait nous y inciter. Leur croissance continuait lentement, sans bruit, masquée par l'agitation politique superficielle. Nous l'étudierons donc en premier lieu.

(I) Il y avait à Lyon au Début de 1884, 2.897 usines occupant 52.418 ouvriers. Ce chiffre confirme l'hypothèse émise précédemment ; avec les familles le nombre devait bien atteindre les 150 180.000 ouvriers. Citons :

350	ateliers de tissage	avec 25.000 ouvriers
64	"	de teintureires avec 3.151 ouvriers.
408	"	de dévidage avec 2.005 ouvriers.
306	"	de chaussures avec 1.968 ouvriers.
225	"	de batiments avec 1.570 ouvriers
62	ateliers d'appret	avec 1.280 ouvriers.
329	"	de menuiserie avec 1.274 ouvriers, etc.....

Par quartier, on trouvait en 1881 :

Brotteaux : industrie textile surtout ( 2.000 métiers à tisser; 950 moulinages ; 700 dévidages, 650 apprêts...) puis la métallurgie ( 9 usines de construction mécanique..)

La Guillotière : industrie métallurgique surtout : la Buire et des fonderies, construction mécanique ... avec 1.850 ouvriers

Saint Louis : industries diverses : 60 usines avec 2.361 ouvriers dont 565 dans la verrerie .

Perrache : industries diverses : 37 usines avec 3.840 ouvriers, dont 850 à la Manufacture des tabacs, 750 à l'Arsenal, 360 à l'usine à gaz et 450 dans la métallurgie.

Vaise : industries très variées ; 24 usines avec 1.405 ouvriers

LES GREVES ET LES SYNDICATS.

Après 1878, si l'on en croit Levasseur, le mouvement de grèves reprit une grande ampleur dans toute la France : en 1878, 34 grèves; en 1879, 53; en 1880, 65; en 1882, 82 etc.... Ce fait ne semble pas confirmé au premier abord par les documents lyonnais. Le rapport de la délégation des ouvriers à l'exposition d'Amsterdam de 1883 déclare que, aux Pays Bas, les "grèves sont assez rares, partielles et comme chez nous, elles ne réussissent pas souvent". (1) Une certaine ~~maertume~~ <sup>maertume</sup> transparait dans ces lignes. Je n'ai trouvé sur cette période aucun de ces rapports du commissaire spécial, si précieux pour les années précédentes. La police semble se désintéresser des conflits sociaux. Est-ce le nouveau régime? De toute façon cette lacune est très regrettable. Cependant, l'ouvrage de Mathé -- qui constitue en quelques sortes les archives du syndicat des tisseurs en soie, puisque Mathé en est un des fondateurs -- nous montre l'activité de cette société et nous donne un bon exemple des grèves dans cette branche industrielle qui, peut-être en déclin, n'en conservait pas moins une grande importance relative. (2)

C'est ainsi que le 23 Avril 1879, une action commençait à la maison Joubert-Andras. Cette fabrique occupait 1.400<sup>m</sup> métiers. ELLE avait été durement touchée par la crise, car elle faisait tisser des unies noires. Elle dénonça le tarif de 1869 et baissa ses prix de façon de 20%. Une grève devenait nécessaire. Elle fut menée à bien malgré de grandes difficultés provenant <sup>du fait</sup> que la plupart des chefs d'ateliers ne faisaient pas partie de la chambre syndicale. Ils durent

(1) rapport de la délégation ouvrière lyonnaise à l'Exposition universelle de d'Amsterdam.

(2) Mathé ; op.cit.

former une commission d'initiative -- un comité de grève-- qui eut recours à la souscription .La chambre syndicale put alors les aider indirectement .Après 14 jours de grève, la maison céda et revint au tarif de 1869. A l'occasion de cet arrêt du travail, le syndicat avait versé à ses membres grévistes la somme totale de 16.934 francs .

Un autre conflit éclata la même année chez Blanchet-Gérard .La chambre syndical déploya ses membres travaillant pour eux, et les indemnisa.Elle n'eut pas assez d'argent pour soutenir les ouvriers non-syndiqués.

En 1880, la maison Bonnet tenta une épreuve de force : elle essaya de baisser les prix de façon des taffetas .Devant la résistance du syndicat, elle céda aussitôt .

En 1881 , la maison Audibert à son tour voulut faire la même opération .La mise en interdit frappa 100 métiers sur 120 et coûta 6.000 francs à la chambre syndicale.Après un mois de lutte, cette dernière l'emporta .C'était un gros succès, car il empêcha les autres maisons de damas de suivre le mouvement de baisse.

En Novembre 1881 , une courte grève de 4 jours obligea les maisons faisant l'article meuble à revenir au tarif.

En 1882, la précarité du travail amène des alternatives de hausse et de baisse et la chambre syndicale a fort à faire pour maintenir les prix de façon.

Enfin, en Janvier 1884, une grève éclate à la maison Peyrac et Vachon.Elle céda, mais demanda à la chambre syndicale d'obliger la maison Barnal à en faire autant.Le travail s'arrêta donc chez Ba

Barnal, mais l'action échoua. Ce fut le signal de la scission de la chambre syndicale.

Ainsi, en 6 ans, nous enrêgistrons une dizaine de grèves dans la Fabrique lyonnaise. Ce chiffre est assez élevé si l'on songe que la Fabrique était en pleine ~~décadence~~, que les tisseurs devaient plutôt redouter le chômage, et que leur nombre diminuait sans cesse. Il semble évident que le nombre des grèves fût plus élevé dans les autres industries, bien qu'il nen reste aucune trace, je tiens à le souligner. Je note simplement, signalées par la liste des secours de solidarité de la Chambre syndicale des tisseurs, une grève des mouliniers en Mai 1880, des serruriers en Avril 1881, et des charrons en Juin 1881..

Les causes de ces grèves sont de deux sortes : chez les tisseurs, il apparait que c'est la résistance à la baisse des tarifs. C'est normal, puisque la Fabrique était en chômage. Dans les autres industries, la cause principale semble être l'augmentation des salaires; si l'on en juge par l'augmentatin effective qui se produit entre 1880 et 1884, et qui ne peut avoir pour origine, je l'ai dit, que des revendications ouvrières. Les deux aspects de l'action prolétarienne apparaissent nettement ici : résistance à la baisse des salaires en temps de chômage, donc de crise économique; demande de hausse en temps de plein emploi, c'est-à-dire de prospérité des affaires. Par un réflexe naturel et nullement rationnel ni conscient, les ouvriers suivaient la tactique préconisée par l'auteur du Capital en 1865 (I) <sup>mais</sup> ~~et~~ qu'ils ignoraient presque tous en pratique.

Les autres éléments de ces grèves restent inconnus. Il est à noter que le mouvement fut bien aidé par la nouvelle législation ~~des~~ Prudhommes (I) K. Marx : Salaires prix et profits .

X qui amené les ouvriers à ressaisir la majorité .Les jugements des conseils furent , pendant les grèves de 1880 à 1884 par exemple, systématiquement favorables aux grévistes .C'est ainsi que désormais les tisseurs ne furent plus tenus d'achever les pièces commencées, et purent arrêter le travail à n'importe quel stade de la fabrication .

Mais surtout l'action des masses fut aidée par le développement des syndicats.Les années 1877-1884 sont une période de transformation du mouvement syndical.La formule " société de résistance" s'efface définitivement devant le syndicat , " groupement de travailleurs... qui aspirent d'abord à relever le niveau de la vie prolétarienne dans les cadres du régime existant , puis à briser ces cadres en préparant les éléments matériels et moraux d'une organisation économique différente."(1)Alors que la résistance<sup>n'</sup> avait pour but que l'augmentation des salaires et la diminution de la journée de travail, le syndicat (2) va s'attaquer aux causes et non plus seulement aux effets, et faire la critique de la structure capitaliste de l'économie.

L'évolution du mouvement ouvrier est dominée par les débats des congrès ouvriers;la pénétration des doctrines nouvelles coïncide avec la transformation du programme des associations prolétariennes.

(1) Bouis : Histoire du mouvement syndical en France.

(2) Il est difficile de faire une distinction entre chambre syndicale et syndicat.On voit bien -- j'ai tenté de l'établir -- la différence entre résistance, prévoyance et chambre syndicale ;mais le passage de cette dernière au syndicat est impossible à saisir.Il n'y a guère qu'une nuance, le terme de chambre étant plus restreint, s'appliquant de préférence à une industrie dans une ville , alors que le mot syndicat est plus général , enveloppe l'ensemble du pays .On parle de la chambre syndicale des tisseurs en soie de Lyon, et plus largement, du Syndicat du textile?Par la suite le terme de chambre syndicale disparaîtra.

Deux associations lyonnaises seulement avaient pris part au congrès de 1876. La participation au congrès de 1878 fut plus importante, parce que justement ce congrès se tint à Lyon. Les travailleurs de la ville furent amenés à préciser leur position sur la question des chambres syndicales. Deux ouvrières, Vincent et Laurent, demandèrent la formation de chambres syndicales d'ouvrières. Des ouvriers insistèrent sur l'utilité des syndicats pour éviter les grèves et étudier les moyens de l'extinction du paupérisme. Ils parlèrent enfin de l'abolition du salariat. Un tisseur — Amat —, vint opportunément rappeler que la chambre syndicale n'est pas un remède universel. Elle est " moins un principe qu'un moyen de lutte " (1). La commission des résolutions, qui comprenait 5 lyonnais sur 14 membres, vota un long rapport. Il commençait par un appel à tous les ouvriers, leur demandant de s'organiser tous en chambres syndicales, et à fédérer ces dernières sur le plan local et national. C'était la prise de conscience claire d'un mouvement esquissé pendant la période précédente. La délégation de Lyon de 1872 avait déjà réclamé cette double fédération horizontale et verticale (2). En 1873, les ouvriers tailleurs avaient tenté de nouer des relations avec leurs camarades de Paris et des autres villes (3). Les chapeliers avaient déjà leur fédération plus ou moins secrète. (4) Les menuisiers ne craignaient pas de faire appel à la solidarité des chambres syndicales de France

(1) Congrès ouvrier de 1878 ; discours de Amat sur les chambres syndicales.

(2) rapport du cercle des travailleurs du Cours Vitton, délégation ouvrière à l'exposition de Lyon de 1872.

(3) rapport du commissaire spécial du 9 Juin 1873.

AD M 81

(4) historique anonyme et sans date de la grève des ouvrières chapeliers d'Octobre 1876, certifié par les rapports de Novembre du commissaire spécial.

AD M 78.

lors de la grève de Mai 1877 .(1) Un vaste élan d'union poussait les ouvriers. Il ne tardera pas à porter tous ses fruits.

Mais les résolutions indiquaient les buts des chambres syndicales .Ils étaient nombreux .Ce n'était plus la simple société de résistance .On demandait à la chambre syndicale :

La régularisation de la production --terme vague et mal défini; le maintien des salaires par la résistance juridique ( devant les X Conseils de prudhommes ) puis par la mise à l'index ; le X placement des ouvriers et des apprentis ; l'enseignement professionnel ; la surveillance des apprentis ; l'étude des moyens pratiques pour créer des caisses de chômage, de maladies et d'accidents ; une propagande active contre les lois restrictives au droit de réunion et d'association. Mais tout cela ne visait qu'à porter remède aux mauvais effets du régime économique capitaliste. Un article visait la structure de ce régime : on demandait aux chambres syndicales de créer des sociétés coopératives de crédit, de consommation et de production " car le salariat n'est qu'un état transitoire entre le servage et un état innommé ".(2) Ce dernier terme est lourd d'enseignement. L'ouvrier sent que le salariat est la cause de sa misère. Il veut l'abolir mais il ne sait vraiment pas par quoi le remplacer. C'est l'effrayante inconnue du socialisme dont parlera plus tard Georges Sorel. Certains , --la majorité-- retombaient dans la vieille ornière coopérative. D'autres , et parmi eux on trouve un lyonnais, le mécanicien

(1) rapport du commissaire de police des Brotteaux du 16 Mai 1877.  
AD M 78.

(2) résolutions de la commission des chambres syndicales du congrès de Lyon de 1878.

Ballivet, se ralliat à la nouvelle solution marxiste, le collectivisme. Un amendement fut proposé par Dupire et Ballivet, invitant les chambres syndicales à "étudier les moyens pratiques pour mettre en application le principe de la propriété collective du sol et des instruments de travail". Ils ne trouvèrent que 8 voix pour les soutenir. Mais l'idée était lancée. Elle allait faire son chemin en France, et rapidement.

On le verra au Congrès de 1879, à Marseille, où le syndicat fut conçu comme un levier grâce auquel la classe ouvrière renverserait les classes privilégiées pour atteindre à son émancipation. Le mouvement prolétarien, qui venait de passer des moyens mutualistes aux moyens syndicalistes, du mutualisme et de la coopérative à la résistance et au syndicat, tout en conservant des buts réformistes, était en train d'adopter des buts révolutionnaires --la collectivisation-- dont la réalisation était envisagée par des moyens encore réformistes : la propagande, les meetings et les grèves partielles. Les patrons lyonnais étaient donc dans le vrai quand ils déclaraient en 1889 qu'il ne fallait pas compter sur les chambres syndicales pour empêcher les grèves (I), car, disent-ils, "les aspirations individuelles deviennent extrêmement vives et exigeantes lorsqu'elles se fondent dans les revendications collectives d'un groupe qui les décore du nom d'intérêts professionnels."

Et cependant on ne peut vraiment pas dire qu'à Lyon, la propagande collectiviste ait eu immédiatement un grand succès. Aucun document n'y fait allusion. On trouve bien traces des chambres syndicales, mais leur action apparaît très prudente et très circonspecte. Cette modé-

(I) Exposition de Lyon de 1889, rapport divers de la section d'économie sociale; déclaration de Piguet.

ration aura ses conséquences politiques : les chambres syndicales fourniront les délégués modérés des congrès ouvriers .On compte environ une vingtaine de syndicats ouvriers constitués en 1884, <sup>envi</sup> se répartissant de la façon suivante :

Bâtiment :      tapissier , syndicats fondé en 1872.  
                  charpentiers :      "      "      en 1877.  
                  ferblantiers :      "      "      en 1877.  
                  maçons :      "      "      en 1877.  
                  menuisiers :      "      "      en 1877.  
                  serruriers :      "      "      en 1880.  
                  ébénistes :      "      "      en 1881.

Textile :      tailleurs d'habits : syndicats fondés en 1873.  
                  tisseurs :      "      "      en 1877.  
                  graveurs sur tissus :      "      "      en 1881.  
                  coupeurs tailleurs :      "      "      en 1883.  
                  chapeliers :      "      "      en 1876 ?

Métallurgie :      bronziers :      syndicat fondé en 1876.  
                  chauffeurs mécaniciens :      "      "      1877.  
                  boulonniers :      "      "      "      1878.  
                  polisseurs :      "      "      "      1882.

Divers :      typographes : syndicat fondé en 1861 .  
                  lithographes :      "      "      en 1872.  
                  orfèvres ;      "      "      en 1879.  
                  coupeurs de chaussures :      "      en 1879.  
                  selliers :      "      "      en 1881.

Deux d'entre eux sont fédérés officiellement : les chapeliers depuis 1879, et ce malgré les menaces du gouvernement .En 1880, leur fédération compte 21 syndicats, en 1881, 28 et en 82, 36. Les typographes suivent en 1881. (1)(2) Donc, sur 21 syndicats, 15 se sont constitués après 1877 ou en 1877. L'avènement de la république n'est pas sans lien avec cet accroissement subit, qui se produisit aussi dans toute la France (2)

Un bon exemple de la prudence de ces premiers syndicats est donné par l'histoire de la chambre syndicale des tisseurs. La dissolution prononcée en 1877 avait donné un coup de fouet à l'association (3). Le nombre des adhérents doubla, passant de 6 à 12.000 ; l'essor fut facilité par l'interdiction officielle et la crise de la fabrique .Il devenait urgent de lutter pour le maintien du tarif. Ainsi renforcée, la chambre syndicale fut assez forte pour lutter contre la baisse des salaires, au cours de nombreuses grèves . Ses autres activités furent multiples : elle envoya à l'Exposition internationale une délégation dont le rapport ( 14 Décembre 1878 ) dénonça la concurrence déloyale des fabricants, menée à coups de baisse des salaires. Elle secourut des associations ouvrières en grèves : 1.200 francs furent versés à la chambre syndicale de Vienne, 200 à la chambre des ouvriers en velours... Elle lança des souscriptions en faveur des dévideuses. Mais ses rapports avec les fabricants furent toujours fermes et courtois; elle se refusa systématiquement à l'emploi de la violence. Aussi bien les soyeux n'hési-

(1) exposition universelle de 1900 ; rapport d'économie sociale.

(2) Bouis : histoire de la classe ouvrière en France.

(3) Mathé .Op?cit.

hésitèrent pas, en 1879, à lui demander de soutenir une manifestation libre-échangiste. La chambre syndicale, intéressée autant qu'eux à l'abaissement général des droits de douane, accepta finalement, et une commission ouvrière s'associa au comité libre-échangiste pour organiser une conférence le 27 Juillet. 3.000 ouvriers écoutèrent sagement le député de la Seine Duprat défendre les thèses classiques de Bastiat sur les Harmonies économiques... Au même moment les thèses marxistes triomphaient à Marseille.

En 1880, la chambre syndicale décida d'appuyer le projet Nadaud sur la réduction des heures de travail, en organisant une réunion à la Croix-Rousse. Elle réunit 4.000 travailleurs, obtint l'adhésion de plus de 100 chambres syndicales et recueillit 30.000 signatures sur une pétition lancée par elle. Elle réalisait ainsi un des vœux du congrès de 1878. Elle entretint de même en 1882 une correspondance avec les députés au sujet de la loi syndicale. Elle créa une commission d'enquête pour étudier les questions proposées par les séries de tisseurs : création de caisses de crédit mutuel pour favoriser l'établissement des ouvriers ; suppression du livret comme garantie de la caisse de prêt ; création d'un enseignement du tissage, d'un journal, d'une compagnie mutuelle d'assurances contre l'incendie avec caisse de retraite ; étude de la crise de la soierie, du problème des salaires, dans laquelle elle démontra que ce ne sont pas les hauts salaires qui font les hauts prix.

Pendant <sup>ce temps</sup> continuait le soutien aux autres corporations : de 1880 à 1883, elle distribua 1.350 francs à Lyon et dans toute la France (200 francs aux tanneurs de Marseille par exemple)

Cependant, et c'est là une constatation capitale, une lente diminution du nombre des membres de la chambre syndicale se produit à partir de 1878 : 12.000 en 1878, 10.500 en 1879, 8.000 en 1880, 6.500 en 1881, 5.000 en 1882 . Cela traduit le déclin de la Fabrique urbaine et la chute du nombre des ouvriers en soie .Il faut tout de même prendre garde qu'en 1882, une scission s'était produite dans la chambre syndicale : un certain nombre de travailleurs avaient formé la Société des tisseurs et Similaires .Les chiffres donnés par Mathé sont ceux de la seule chambre syndicale des tisseurs .En 1883, on trouve 4.900 membres.En 1884, nouvelle scission après l'échec de la grève Barnal : un syndicat de tisseur en velour apparaît.Si l'on tient compte des séries catholiques organisées depuis 1874, on voit qu'un véritable émiettement désagrégait le syndicat des ouvriers en soie lyonnais, symbole de la ruine de la Fabrique .

On peut ainsi dégager de l'évolution lyonnaise une véritable psychologie syndicale , caractérisée par un égoïsme corporatif assez étroit tendant à la multiplication des scissions, par une prudence extrême visant à n'utiliser la grève qu'à la dernière limite, par un égoïsme personnel de l'ouvrier qui retardait le paiement des cotisations et en abaissait le taux.(I) Devant cette apathie apparente, et aussi devant la multiplication évidente des syndicats , le gouvernement espéra les diviser en les autorisant légalement.Il pensait ainsi soustraire les ouvriers aux influences politiques ."Les dirigeants

(I) les tisseurs de Lyon en 1878 ne paient que 6 francs par an  
( Louis.op.cit.)

de la classe bourgeoise crurent que des syndicats, absorbés par le souci de leurs intérêts matériels et immédiats, soustrairaient le gros des travailleurs à l'influence des politiciens et réduiraient le nombre des grèves, excitées, disait-on par des meneurs socialistes;"(1) De fait, la pensée socialiste devait être assez longue à pénétrer dans le syndicalisme lyonnais. Mais elle agit très tôt, quoique de façon restreinte, sur l'action politique des ouvriers.

. LA VIE POLITIQUE ET LES PARTIS OUVRIERS .

. LES PARTIS OUVRIERS EN FRANCE ET A LYON.

Depuis quelques années déjà, la question politique se posait aux ouvriers. Ils avaient tenté d'en saisir les différents aspects toutes les fois qu'une occasion leur était offerte de se réunir : Congrès de 1876, Délégation à l'exposition de Philadelphie par exemple. Et surtout, pour la ville de Lyon l'important congrès de 1878. En ces diverses circonstances, le prolétariat local ne cessait d'affirmer sa volonté de ne compter que sur lui ; Amat, le très réaliste tisseur -- ce qui le différencie de ses collègues en soies -- lançait ces phrases : "A nous de reconquérir notre liberté et non de la leur demander !" (1) Renard : Op;cit.

" La philanthropie de nos adversaires s'arrêtera toujours au point où leurs intérêts commenceront à en souffrir !" (1) C'est Boyet, tout étonné de voir une assemblée populaire discuter des plus graves problèmes : "Ce n'est pas sans une bien vive appréhension que j'aborde cette tribune .Sonder les plaies du peuple, rechercher l'origine du mal, étudier les causes , indiquer les remèdes, est oeuvre de penseur<sup>s</sup> et de savant<sup>s</sup> Aussi quand c'est nous , humbles travailleurs, qui voulons aborder cette étude, nous sentons-nous émus en face de la grandeur de la tâche , et sé ce n'était le sentiment d'un devoir à accomplir, nous reculerions effrayés"(2). Il faut croire que l'idée du devoir fut plus forte que le découragement, puisque le triomphe des républicains en 1877 fut le signal d'une accélération de l'activité constructive des ouvriers.

#### EVOLUTION GENERALE DE LA PENSEE POLITIQUE DES OUVRIERS JUSQU'EN 1878.

Depuis une vingtaine d'années, le prolétariat s'était senti " attiré vers le républicanisme parcequ'il était révolutionnaire"(3); le pacte allait être durable. Jusqu'en 1876, l'alliance entre les ouvrie<sup>s</sup> et les républicains contre la monarchie et le cléricisme créa un bloc solide qui l'emporta à toutes les élections , qu'elles fussent partielles comme en 1873, ou générales comme en 1876 et 1877 . C'est que les républicains avaient fait aux ouvriers de très grandes promesses (4) : l'instruction primaire , gratuite, obligatoire et laïque, réclamée par eux depuis si longtemps; la liberté de réunion et d'association ; l'an<sup>m</sup>nistie pour les com<sup>m</sup>unards. Mais il n'apparaît pas qu'ils voulussent

(1) congrès ouvriers de 1878 ; discours sur les chambres syndicales.

(2) " " " : discours sur le vagabondage et les moeurs

(3) Maritch Op; cit. introduction.

(4) Weill : op. cit.

aller plus loin .La bourgeoisie, par la voix de Gambetta, rejetait le socialisme, communiste ou révolutionnaire .Elle se refusait à considérer une question sociale pour ne résoudre qu'une série de problèmes particuliers par des solutions appropriées à chacun d'eux. Une certaine divergence apparaissait là, car les ouvriers posaient bien une question sociale en soi .Cependant la préoccupation essentielle étant l'établissement de la république et la lutte contre les monarchistes, un ajournement des questions délicates avait paru nécessaire à tous : Grâce à lui, la République avait triomphé.

#### L'exposition de Philadelphie.

Mais repousser un problème n'est pas le supprimer. Après 1877, la question s'imposa de nouveau .Cette fois, rien n'obligeait les ouvriers à rester dans l'alliance des républicains. Assez rapidement, on va assister à la naissance d'un parti ouvrier ayant une doctrine et une politique propres. Dès 1876, on discerne une évolution. Par exemple, la fréquence des grèves augmente. Cette même année, les travailleurs, refusant la subvention gouvernementale pour conserver leur indépendance, élisent et financent une délégation libre à l'Exposition de Philadelphie. Ces envoyés entrent en contact , aux Etats-Unis, avec les seuls ouvriers américains, refusant toute entrevue avec les commissions bourgeoises. (1) Ils fraternisent avec les travailleurs et les proscrits allemands (2). Les rapports des lyonnais restent bien dans la ligne prudente et modérée des années précédentes mais tous avaient bien vu que les salariés étaient aussi malheureux

(1) rapport des teinturiers lyonnais à l'exposition de 1876.

(2) id. " nous sommes frères par le travail et les privations , nous devons nous unir et non nous haïr ".

aux Etats-Unis qu'en France, bien qu'ils fussent en République'. Cela devait leur donner à réfléchir et renforcer incôsciemment des tendances révolutionnaires mal étouffées.

### Le congrès de Paris.

Pour le moment, l'avènement de la République provoquait un grand rassemblement des travailleurs. Ce fut le congrès ouvrier d'Octobre 1876, dont l'idée fut lancée par Pauliat dans le journal la Tribune. (1) Naturellement les organisations parisiennes eurent la majorité : 76 d'entre elles furent représentées, contre 16 groupes provinciaux et 2 Unions centrales, celles de Bordeaux et de Lyon (2). Les débats n'intéressent donc pas directement le prolétariat lyonnais qui semble s'être peu passionné<sup>n</sup>; du moins aucun document local ne fait allusion à ce congrès. Huit questions y furent traitées, dont les plus importantes sont l'organisation des chambres syndicales, la coopération et l'enseignement professionnel. Les discussions ne furent vives qu'autour de la proposition de loi déposée par Lockroy à la Chambre (3). Dans ce texte, le député radical demandait qu'on autorisât les associations ouvrières de plus de 20 personnes, à condition qu'elles déclarent leurs statuts et les noms et adresses de leurs membres. Le Congrès finalement condamna le projet, qualifié de "loi de police".

A part cet accrochage, le congrès ne fut pas d'une élévation de doctrine très grande, mais il fit un travail pratique important et clarifia les idées des travailleurs. La presse républicaine, étonnée de cette sagesse, trouva les séances assez ternes et vanta la médération

(1) Weill : op.cit.

(2) Louis : histoire du syndicalisme .

(3) de Seilhac : op.cit.

des délégués .Les communards proscrits, non moins surpris, réagirent avec violence et attaquèrent le congrès dans une brochure, " les Syndicats et leur congrès " ; où ils lui reprochaient son pacifisme et sa confiance dans le gouvernement républicain bourgeois. De fait , non seulement le congrès s'était montré réformiste, mais il avait refusé toute immixtion des politiciens. Les délégués devaient être ouvriers et mandatés par des chambres syndicales. On peut voir là, avec Weill, un mépris caché pour les politiciens et la politique bourgeoise; ce sentiment inconscient traduit peut-être un certain isolement de classe. (I)

Un fait est certain, c'est que le congrès fut suivi d'un mouvement d'organisation syndicale. Il dut y avoir un peu partout des comptes-rendus de mandats ; on confronta les rapports , on répéta les discussions..... Le 16 Mai<sup>s</sup> obligea le peuple à faire un dernier effort pour sauver la république. Il ne fit que retarder l'entrée à Lyon du deuxième congrès ouvrier .Et surtout , le triomphe de la République amena la naissance d'un parti socialiste : le collectivisme apparut en Janvier 1878 pour la première fois en France. x

Le congrès de Lyon de Janvier - Février 1878.

Seuls les émigrés pouvaient en avoir eu connaissance jusque là. Mais , absorbés par la lutte acharnée des factions marxistes et bakouniniennes, ils n'avaient pas songé à le diffuser en France . Les tentatives de la Fédération jurassienne dans le Sud-Est avaient échoué en 1874 . Le congrès de Berne en 1876 avait rejeté le marxisme qui ne trouvera plus que difficilement asile en Suisse. Le congrès de Gand en 1877 marqua la reprise de la lutte entre le marxisme soutenu par la social-démocratie allemande et l'anarchisme défendu par Kropotkine. x

(I) Weill : op.cit.

Le marxisme allait l'emporter lentement, grâce à sa puissante logique interne. (1) Il apparut à l'intérieur de la France avec Jules Guesde en Novembre 1877. Le journal l'Egalité diffusa inlassablement la doctrine parmi les révolutionnaires et les ouvriers. Deux mois après, on trouvera déjà une demi-douzaine de voix pour soutenir les motions collectivistes à Lyon. Parmi elles, plusieurs voix lyonnaises.

Lyon, qui allait subir la première l'assaut collectiviste, offrait un terrain assez favorable à cette propagande : un long passé de révolution sociale, une crise économique grave mettant en lumière les contradictions du capitalisme, une grande habitude des réunions ouvrières et la tendance centralisatrice et autoritaire de ses masses. Mais un certain nombre de facteurs jouaient contre le marxisme : la vieille tradition anarchiste de Bakounine et la force du radicalisme local sont les plus importants. Les organisateurs du congrès ne s'étaient pas laissés décourager par la réaction de 1877. Au début de Décembre, malgré l'orientation républicaine des élections de l'automne, le régime du 16 Mai se perpétuait encore. (2) Les propriétaires des salles de Lyon refusaient de louer aux ouvriers. Ceux-ci devaient aller à Villeurbanne tenir une réunion où ils décidaient de ne pas renoncer au congrès, mais de le reporter au mois de Janvier 1878. (3) Des réunions locales, dans les quartiers, avertirent les travailleurs et leur permirent d'élire leurs délégués. (4)

Le succès fut complet, malgré les informations mensongères d'une

(1) Weill .Op;cit.

(2) ministère de Rochechouët, formé de fonctionnaires pris en dehors des chambres.

(3) Historique du congrès ouvriers de Lyon de 1878.

(4) lettres d'invitation de la commission adressées aux diverses corporations le 9 Décembre 1877. AD M 81.

partie de la presse lyonnaise qui répéta à plusieurs reprises que le préfet interdisait le congrès. La commission, pour remettre les choses au point, dut envoyer une délégation à la préfecture. D'ailleurs la réunion fut grandement facilitée par la formation d'un ministère républicain : le 12 Décembre en effet, Mar-Mahon choisissait un ministère où les personnalités principales étaient Dufaure et Freycinet, tous deux républicains du centre. Le message présidentiel du 15 reconnaissait en fait l'échec du 16 Mai. C'est dans cette atmosphère que s'ouvrit le congrès, le 28 Janvier 1878, à 8 heures du soir, Salle des Variétés, cours Morand.

138 délégués représentaient toutes les corporations et toutes les villes du pays. 60 lyonnais formaient le groupe local le plus nombreux. Ce fait est d'importance. Certaines associations ouvrières, en général pauvres et sans ressources, ne pouvaient pas envoyer au loin des délégués : les frais du voyage et du séjour le leur interdisaient. Celles qui le pouvaient n'envoyaient que une ou deux personnes. Les corporations de la ville où se tenait le congrès étaient donc favorisées, et l'on peut dire que le ton d'un congrès reflète les tendances de la ville qui l'accueille. Ceci explique aussi l'acharnement qui régna pendant les débats du congrès -- il en sera ainsi à tous les congrès ouvriers -- quand il fallut désigner la ville où se tiendrait la prochaine session. De ce choix dépendait l'orientation de la politique ouvrière. Lyon va donc guider le mouvement social pour une année. Les interventions lyonnaises vont permettre de distinguer les grands courants qui agitaient les diverses corporations. (I)

(I) voici la liste des 138 délégués :

TSVP.

L'allure générale fut pleine de "dignité et de sagesse", comme l'avait demandé le président -- le tisseur Chépié -- lors de la séance inaugurale. Chacun était bien convaincu de l'importance du congrès. Les orateurs se tinrent soigneusement à l'écart des questions d'actualité politique. La résolution de la commission chargée de résumer les débats sur le chômage ayant fait allusion à des problèmes brûlants fut purement et simplement rejetée. Une seconde résolution absolument neutre fut adoptée : on enleva même un article réclamant l'amnistie. De même, la commission d'initiative fit voter une motion obligeant les orateurs à ne pas s'écarter de leur sujet. Ceci visait en particulier les collectivistes, qui profitaient de toutes les occasions pour glisser habilement à l'exposé de leur théorie révolutionnaire. Les ouvriers, comme en 1876, voulaient rester en dehors et au-dessus des luttes politiques. Cependant, une question purement politique fut ajoutée en dernière minute, celle de la représentation du prolétariat au Parlement. Elle devait susciter des discussions passionnées. Les autres sujets ne fu-

les 138 délégués se décomposent en 129 hommes<sup>m</sup> et 9 femmes.

Parmi les 9 femmes on compte 7 lyonnaises : 5 appartiennent à la Chambre syndicale des Dames, une à celle des dévideuses, et la dernière à un groupe coopératif.

Parmi les 129 hommes, on trouve 53 lyonnais : 14 appartiennent à l'industrie métallurgique ( 5 mécaniciens, dont Ballivet, 2 bronziers) 11 au textile ( 4 tisseurs dont Amat, Chépié, Bordat... ), 6 aux métiers du bâtiment (3 maçons, 2 tailleurs de pierres...), 5 aux métiers du bois, 4 à ceux du cuir, 4 à ceux de l'alimentation ( dont le garçon limonadier Salomon), et en fin 4 représentants des employés de commerce. 2 délégués seulement représentent l'industrie chimique, les teinturiers Bonjour et Voisin. En fin, un typographe, un ouvrier en bijouterie et un voiturier.

furent que professionnels et sociaux, et certains discours tout techniques furent même passablement ennuyeux. Le ton ne s'animait que lorsque quelques orateurs prenaient la parole, ---- Amat, dont le verbe familier, les boutades drues et le langage sans détours, plaisait par sa sincérité brutale; Ballivet échauffait tout de suite les esprits en soutenant infatigablement les théories collectivistes --- ou bien quand certains sujets étaient abordés : la question religieuse par exemple, suscitait toujours de profonds remous; les orateurs faisaient preuve d'un anticléricalisme violent, attaquant la religion à la fois dans ses principes dogmatiques (1) et dans son organisation temporelle. (2).

Le congrès traita les questions suivantes : travaux des femmes; chambres syndicales et associations; crises industrielles et chômage; instruction, enseignement professionnel et apprentissage; représentation directe du prolétariat au Parlement; caisses de retraite à la vieillesse et aux invalides du travail; travail agricole et rapports entre les ouvriers des villes et des campagnes; vagabondage et mœurs dans les centres industriels; conseils des prudhommes/.

Les discours reflètent la personnalité de ceux qui les expriment. Certains sont ampoulés, emphatiques et effroyablement vides de précisions et d'idées. D'autres au contraire fourmillent de faits, mais les liaisons ne sont pas mises en lumière, et une certaine incohérence

(1) par exemple Chépié, dans son discours sur le vagabondage et les mœurs, attaque pêle-mêle les mystères, la révélation et la confession! Certes ces violences n'étaient pas très profondes et ne faisaient que reprendre les vieux thèmes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais elles témoignaient d'une idée profondément enracinée dans la conscience ouvrière : la moralité peut exister en dehors de la religion. Cette idée fera son chemin, et c'est qui au fond est à la base de l'école laïque.

(2) par exemple le travail dans les covents;

(3) révélation sur les crises industrielles et le chômage.

se dégage de ces exposés-là. D'autres enfin, assez rares à vrai dire, sont solidement construits autour d'un thème précis, étayés sur des faits concrets. Mais la plupart des débats sont d'une grande monotonie, car les ouvriers qui parlent sur une question donnée ne se communiquent pas leur texte. Il en résulte des redites fastidieuses. Il faut renoncer à donner un compte-rendu détaillé de tous ces exposés et essayer d'en dégager les caractères essentiels.

Les préoccupations professionnelles et sociales restaient bien l'idée fixe des orateurs. Tous les aspects du problème étaient passés en revue et des solutions étaient proposées en fonction des expériences passées. Analysant les causes des crises et du chômage, ils étaient amenés à absoudre le machinisme et à en rendre responsable le travail dans les prisons et les couvents, les suites de la guerre et le travail aux pièces. Ils proposaient comme remède le travail à la journée et la journée de 10 heures d'abord, ensuite de 8 heures -- sans diminution de salaire évidemment --. La cause réelle du chômage n'était pas entrevue ; les connaissances d'économie politique des ouvriers étaient trop insuffisantes pour cela. Mais inconsciemment, ils se rendaient compte qu'ils pouvaient exiger un même salaire pour une quantité moindre de travail, et que cette dernière diminution permettrait l'emploi des chômeurs. Ils avaient par contre très consciemment dépassé le stade du bris de machines : un objet ne saurait être responsable d'une injustice sociale. Seule l'utilisation qui en est faite peut être mise en cause, seuls les possesseurs peuvent être accusés. (I)

(I) résolution sur les crises industrielles et le chômage.

Le gros problème des ~~chambres~~ syndicales suscita une série de propositions dont la ~~pluapart~~ se réalisèrent dans les années qui suivirent : extension des chambres syndicales à toutes les corporations ; fédération sur le plan communal ~~et national~~ ... Cependant ils eurent encore tendance à surestimer les possibilités de ces chambres . On leur confia -- nous l'av~~ons~~ vu -- véritable<sup>m</sup>ent toute la question sociale : régularisation de la production ; maintien des salaires ... On voulut leur faire dispenser l'apprentissage et l'enseignement professionnel.

Enfin on ~~voulut~~ les transformer -- buts très lointains certes -- en coopératives de production. Cette exubérance traduit le vertige qui saisit les ouvriers devant le succès de leurs associations . La Chambre syndicale, telle qu'il la concevait, si elle avait vu le jour, aurait été à la fois un syndicat ( au sens moderne ) , une école professionnelle , une société de secours mutuels, une compagnie d'assurances et une société coopérative ! En fait , certains de ces organismes virent le jour, mais en dehors du cadre syndical, et très lentement . Le véritable <sup>u</sup>mouvement ouvrier , entrevu lui aussi dans le congrès, tendit à la généralisation des syndicats, à leur groupement ~~co~~<sup>di</sup>férentiel et ~~u~~ unitaire, dans le but principal de lutter contre la baisse des salaires et pour leur hausse par le moyen de la grève . Mais la confusion des idées ne permit pas à cette tendance de se faire jour nettement . Elle resta volée derrière la masse des illusions . Il en résulta une modération extrême dans la forme comme dans le fond. (I)

La même prudence inspira les autres études . Certes , on vit bien que la cause essentielle de la prostitution était l'insuffisance du (I) commisssion des résolutions sur les chambres syndicales .

salaire des femmes. Mais on ne sut pas discerner pourquoi ce dernier restait si bas. La concurrence des couvents et des prisons, invoquée maintes fois et pour importante qu'elle fut, ne saurait suffire à expliquer une telle différence entre la rémunération du travail masculin et celle du travail féminin. Mais les ouvriers s'en tinrent là et se bornèrent à demander l'application du tarif des ouvriers libres au travail dans les prisons, la journée de 8 heures, la suppression du travail dans les prisons et ateliers et l'interdiction de la prostitution: (I)

Un peu plus de hardiesse apparaît dans la question des prudhommes. C'est qu'il s'agissait là de consolider des résultats acquis, de pousser des avantages et surtout d'activer les débats du Sénat sur la proposition de loi Millaud. De même, le problème de l'enseignement faisait l'objet des doubles préoccupations ouvrière et parlementaire. Le congrès formulait des désirs qui seront totalement ou partiellement satisfaits par les Chambres : instruction obligatoire gratuite et laïque ; modification des programmes par l'introduction des sciences naturelles, des langues vivantes, du dessin, de la musique ; abrogation de la loi Falloux....

Mais les délégués quittaient là les problèmes purement professionnels pour aborder des questions de plus en plus politiques. Ils conservaient cependant la même retenue. On peut voir l'ébauche d'une tactique dans l'étude du salariat rural. Adoptant, nous le verrons plus loin, le principe de la représentation du prolétariat au Parlement, ils sentaient la nécessité d'élargir leur base, de s'appuyer (I) résolutions sur le travail des femmes et le vagabondage et les mœurs dans les centres industriels.

sur les ouvriers des campagnes, c'est-à-dire sur les journaliers agricoles. De plus, issus pour la plupart de milieux ruraux, ils ne pouvaient ignorer les problèmes qui se posaient à leurs camarades restés chez eux. Tout un programme de syndicalisme rural était esquissé, visant à tendre un réseau de chambres syndicales au-dessus des villages, à développer l'instruction primaire par la création de bibliothèques rurales et la multiplication des instituteurs. Ce désir de ne pas rester dans le cadre du prolétariat urbain, de prendre conscience de l'existence d'un prolétariat rural, de lier leurs destinées en évitant les conflits et les oppositions, montre lui aussi l'élévation politique de la pensée des ouvriers et même temps que leur conscience de classe.

Celle-ci se dégaga encore plus nettement au cours du grand débat qui se déroula sur le problème de la représentation au Parlement. Deux tendances se firent jour à cette occasion, à vrai dire déjà discernables dans les autres débats : la tendance modérée, acceptant la représentation, la tendance collectiviste, la repoussant.

La résolution finale traduit assez bien les théories des modérés. Ils acceptent la représentation, car elle sera l'agent le plus actif des légitimes revendications ouvrières, en même temps que le premier pas dans la voie de l'émancipation, " si minime soit-il ". En conséquence, le principe de la représentation directe du prolétariat au Parlement est adopté. Les délégués refusaient ainsi de se retrancher de la vie politique légale et acceptaient l'expérience de la République. Mais, et c'est cela qui au fond est capital, ils entendaient être représentés dans la République en tant qu'ouvriers. Ils refusaient

toute confusion avec les classes bourgeoises et se maintenaient en tant que **classe** même au parlement. C'est ce que montre la définition du mandat ouvrier : Le candidat devra adhérer formellement au programme social imposé par les comités ; son mandat sera impératif. On pensait ~~X~~ ainsi avoir des représentants sûrs et dociles. On demandait la formation de comités électoraux purement ouvriers, la création de journaux exclusivement ouvriers, financés par des souscriptions des chambres syndicales et imprimée par des associations typographiques ouvrières. Enfin, on recommandait le désistement au second tour en faveur du candidat républicain le plus favorisé, le premier tour devant servir surtout au dénombrement des forces prolétariennes.

Cette résolution prouve, avec l'acceptation des formes républicaines nouvellement installées, le désir de réaliser dans ce cadre les réformes exigées par la misère du prolétariat. C'est un réformisme d'allure décidée et résolue.

Il faut chercher l'autre tendance dans les amendements et les discours, et non dans les résolutions. Tout d'abord, Ballivet avait présenté un amendement à la résolution précédente :

" Considérant,

que la représentation directe du prolétariat au Parlement nous obligeant à prendre une part plus active aux luttes politiques, il en résulte pour nous une dépense de force et d'argent qui pourrait être employée d'une façon plus utile, que lors même que les travailleurs réussiraient -- ce qui est douteux -- à obtenir une imposante majorité au Parlement, ils ne pourraient obtenir les quelques réformes qui leur sont le plus nécessaires qu'en contractant une alliance avec quelques fractions bourgeoises de ce Parlement,

que cette alliance ne peut se faire sans compromission pour les intérêts de ceux qui nous représenteraient en particulier et du prolétariat en général,

pour ces raisons, et pour d'autres énoncées dans le rapport présenté au congrès par le citoyen Ballivet, le Congrès : repousse -- du moins quant à présent -- le principe de la représentation directe du prolétariat au Parlement, comme étant inefficace pour arriver à la solution du problème social."

De ce <sup>m</sup> amendement, qui fut repoussé à une très forte majorité, -- parfaitement clair en lui-même --, passons au discours. Il constitue un tout extrêmement cohérent et, en 1878, très original. Ballivet est hostile à la représentation, car " cette tactique est mauvaise". Il ne discute pas le droit à la représentation, mais " le prolétariat ne retirerait d'elle que des avantages illusoire, que des succès de pure apparence, et cette représentation entrainerait pour lui d'assez graves inconvénients". Ballivet parle tout de suite de tactique, notons-le. Le but semble resté ~~indiscuté~~ : c'est la révolution et la prise du pouvoir. C'est dans cette perspective qu'il examine le problème de la représentation. Ils divisent les socialistes en trois catégories et réfute ~~nt~~ leur position successivement.

Certains comptent sur la représentation pour conquérir la majorité. Ce sont les " plus illusionnés", car les ouvriers n'auront jamais un tel succès, et, s'ils faisaient mine de l'avoir, la bourgeoisie n'hésiterait pas à violer les lois qu'elles a faites pour défendre ses intérêts. D'autres espèrent tout de même obtenir une minorité

assez imposante pour obtenir des réformes. Cette minorité, dit Ballivet, sera impuissante. D'ailleurs, plus généralement, les réformes politiques que les ouvriers réclament sont un leurre. La bourgeoisie les accordera d'elle-même et en leur nom, brimera les ouvriers: la liberté de la presse sera le pullulement de la presse bourgeoise, la liberté d'association sera la liberté de réunion des capitaux. Et il conclut: " Ces libertés-là seront les conséquences et non les causes de notre émancipation."

D'autres enfin veulent trouver dans la représentation une tribune qui servira de moyens de propagande et d'agitation. Propager quelles idées? Les deux idées essentielles sont le collectivisme et l'anarchie. De cela on ne parlera jamais dans une campagne électorale, où il faut avant tout réunir le plus de voix possible pour faire passer le candidat. Par quels moyens? Que fera le député -- s'il est élu et s'il reste fidèle à son mandat (deux éventualités fort improbables selon lui) --? La presse bourgeoise refusera de l'imprimer. La presse ouvrière -- quand elle existera -- le fera bien; mais elle n'a pas besoin pour écrire ses articles d'un rédacteur député. Elle saura rédiger seule les mêmes articles, puisque la doctrine sera la même.

La représentation n'offre donc aucun avantage. Plus, elle présente un certain nombre d'inconvénients: ainsi, envoyer des députés au Parlement, c'est en admettre le principe, c'est donc accepter l'existence de la forteresse des privilèges bourgeois.

Passant de la critique à la construction, Ballivet propose une nouvelle tactique. Le principe général est de se tenir en dehors des manifestations de la société bourgeoise. Les moyens d'action sont

la formation de syndicats dont le but est l'abolition du salariat par la collectivisation des moyens de production; la création de cercles mixtes d'études sociales pour la propagande ; la fédération de ces cercles et des syndicats; enfin l'action directe pendant les manifestations populaires.(I)

La force logique de ce discours fut telle que l'orateur suivant, Salomon, bien que partisan des candidatures ouvrières, les défendit assez mal et se crut obligé de se livrer à une attaque en règle contre la bourgeoisie. Cependant l'assemblée se ressaisit et Bordat put développer une magnifique apologie de la représentation.

Avec Ballivet, le marxisme faisait sa première apparition dans un congrès ouvrier et dans la ville de Lyon par la même occasion. On peut supposer en effet que ce mécanicien ne restait pas inactif et qu'il devait se livrer à une propagande intense. Le congrès lui fournit d'autres occasions d'intervenir. C'est ainsi qu'avec le parisien Dupire, il proposa un amendement à la résolution sur les chambres syndicales. Il prononça aussi un discours sur la question de l'enseignement. On trouve encore une intervention de Ballivet sur la question paysanne. Il développe une violente attaque contre la religion, qui ne fait que maintenir les paysans dans un état d'esprit arriéré et rétrograde, et accentue le décalage avec les ouvriers des villes, pour la plupart émancipés et sans lien avec l'Eglise. Mais la principale intervention à ce sujet fut celle de Dupire ; son discours, à partir du problème rural, passa à un exposé général des thèses

(I) notons que Ballivet soutient là un collectivisme révolutionnaire penchant fortement vers l'anarchisme; ce n'est pas étonnant pour un lyonnais. Mais le collectivisme de 1881 sera plus modéré et, changeant de tactique, il acceptera la représentation.

thèses marxistes : lutte des classes, critique de la coopération, collectivisation des instruments de travail...L'accent est mis sur l'égalité plus que sur la liberté, et souvent l'orateur s'élève très haut : l'universalité est une des caractéristiques essentielles du marxisme .Le " congrès de Lyon n'est pas un fait local et isolé De semblables congrès ont lieu dans le monde entier.C'est le prolétariat qui se lève pour revendiquer ses droits et reprendre sa place dans la société."

Une étonnante unité de pensée ressort de toutes ces interventions collectivistes.On a l'impression, devant les discours X des autres ouvriers, d'une bonne volonté mal organisée et hésitante, d'une prise de conscience incertaine et vague .Au contraire, les analyses de Ballivet sont fermes , ses conclusions assurées. On sent qu'une théorie cohérente organise sa pensée et en règle les démarches.

C'est somme toute ce qui fait l'importance de ce congrès?Le collectivisme était jeté dans les débats ouvriers et ne devait plus en sortir désormais.Il vaut la peine de noter que ' un lyonnais fut un de ceux qui , à Lyon même, en formulèrent pour la première fois en France les grandes lignes .Il ne fut certes pas suivi, puisque ses amendements ne recueillirent que de 6 à 8 voix, mais ses efforts devaient aboutir dans les années suivantes.

#### LES DIVERGENCES DU MOUVEMENT OUVRIER APRES 1878.

##### Les congrès.

L'apparition du marxisme remua longtemps les consciences.Son influence ne cessera de croître à travers de nombreux avatars.

Une exposition universelle devait se tenir à Paris à la fin de 1878. Lyon y envoya un groupe d'ouvriers : (1) Son rapport fut assez modéré: il condamnait une fois de plus la concurrence industrielle fondée sur la baisse des salaires et la fraude entre fabricants; il souhaitait l'extension des syndicats et l'union entre les opportunistes, les autonomistes et les modérantistes. (2)

La délégation ne fait pas mention des événements qui ont certainement dû l'intéresser à Paris. En effet, le congrès avait donné mandat aux Chambres syndicales parisiennes d'organiser un congrès international en Septembre 1878, à l'occasion de l'Exposition. Mais, à la grande surprise des ouvriers, le gouvernement l'interdit. La commission préparatoire s'inclina.

C'est alors que les collectivistes agirent et reprirent l'idée, soutenus par 6 chambres syndicales et poussés par Guesde. Ils convoquèrent et reçurent les délégations étrangères, et passèrent ainsi pour les seuls chefs du mouvement ouvrier français. Sur le moment, les autres chambres syndicales, étonnées, acceptèrent le fait et envoyèrent des représentants pour le congrès (3). Il n'eut pas lieu quand même, car les organisateurs furent arrêtés. Le procès qui s'ensuivit donna à Guesde l'occasion de se révéler publiquement et lui procura une tribune remarquable. Ces événements ne pouvaient donc rester ignorés des ouvriers lyonnais. Leurs délégués, tant modérés qu'ils fussent, devaient les mettre au courant. De même le journal le Prolétaire, fondé par décision du Congrès et qui couvrit ses colonnes à toutes les tendances.

(1) registre des délibérations du Conseil général du Rhône, 1878. Il vota un crédit de 10.000 francs.

(2) Mathé.Op;cit.

(3) Weill.Op;Cit.

Cette activité des marxistes obtint sa récompense .Le rapport générale de la délégation libre à l'Exposition de Philadelphie de 1876, publié avec un retard de 3 ans, fut extrêmement révolutionnaire. La consécration vint au congrès de Marseille d'Octobre 1879 : la motion collectiviste l'emporta par 73 voix contre 27 .Dès l'ouverture des débats, les délégués s'étaient baptisés congrès/ouvrier socialiste. (1) Les conditions du travail --salaire, travail des femmes, enseignement professionnel ....-- sont traitées de la même façon qu'à Lyon, bien évidemment .Mais les questions des chambres syndicales, de la représentation au Parlement, de la propriété, suscitent des discussions acharnées entre les modérés dirigés par le peintre-plâtrier Finance et les révolutionnaires conduits par Roche et Fournière. (2) Ces derniers par exemple voulaient imprimer une orientation nouvelle aux syndicats, conçus comme instrument de révolution et de collectivisation. Ils firent passer la motion suivante sur la propriété : " la collectivité du sol, sous-sol, instruments de travail, matières premières, donnés à tous et rendus inaliénables par la société à qui ils doivent retourner, est le but du mouvement ouvrier." Finance lui-même, d'ailleurs, dut reconnaître -- enfin-- l'échec des coopératives .

Mais on note un tournant : le congrès adopte le principe de la représentation au Parlement, sous forme de candidatures ouvrières pures, après des discours de Fournière et Salomon .Ballivet et son anarchisme était rejetés, et, jusqu'au bout, les travailleurs voulaient faire l'expérience de la République : c'est là le sens de ce changement.

(1) de Seilhac ;op.cit.

(2) les lyonnais se firent peu remarquer à ce congrès ; on relève, parmi les noms des délégués, ceux de Salomon et d'Antoinette Reydellet, une dévideuse, qui fit le discours habituel sur la misère des dévideuses.

Dans ses dernières séances, le congrès organisa le Parti ouvrier, dit " Fédération du parti des travailleurs socialistes de France ." Divisé en 6 régions possédant chacune une certaine autonomie, il est dirigé par un comité central exécutif de 19 membres élus par le congrès fédéral pour faire exécuter ses décisions. Chaque membre de la fédération paie une cotisation annuelle de 0,60 francs. Celui qui s'écartera de la ligne du Congrès pourra être exclu par décision de son comité régional. Enfin les statuts sont modifiables à chaque session. Pour la première fois en France, une organisation révolutionnaire s'étendait ouvertement sur tout le pays et diffusait sa doctrine uniformément dans tous les centres industriels.

Mais des tiraillements apparaissaient déjà. Les modérés n'acceptaient pas la victoire des collectivistes. Le conflit allait éclater autour des conditions d'éligibilité au prochain congrès du Havre. On avait décidé d'admettre les représentants des chambres syndicales ou groupement de chambres syndicales et ceux des groupes d'études sociales et cercles d'ouvriers. Les chambres syndicales, pour la plupart modérées -- Lyon fournit le meilleur exemple --, comptaient sur la commission d'organisation du Havre pour se débarrasser des révolutionnaires venus des cercles et groupes. Ces derniers d'autre part organisaient le plus de cercles possible -- nous en trouverons à Lyon dès 1880 -- et tenaient un congrès préparatoire socialiste-révolutionnaire à Paris en Juillet 1880. On y discuta passionnément la question de la représentation. Deux tendances s'affrontaient : l'anarchisme révolutionnaire, formulé complètement par Jean Grave au nom des Cercles des V<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> arrondissements, et le collectivisme pur, qui

finit par l'emporter .Selon ces idées, la révolution reste l'unique solution.L'intervention politique n'est qu'un moyen subordonné au mouvement socialiste.Mais un moyen nécessaire : la révolution n'est possible qu'avec **une classe** ouvrière organisée et consciente .Ceci implique la séparation nette d'avec les partis bourgeois, coupure qui doit avoir lieu sur le terrain électoral, considéré comme ayant créé jusque-là une confusion de classes.

Le congrès adopte ensuite un programme minimum d'action, oeuvre de Marx, Engels, Guesde et Lafargue.Ce programme sera celui des campagnes électorales de 1881 : on voit donc que les idées de Marx et Engels seront directement soutenues devant les électeurs .Le programme justifie d'abord la participation aux élections , par ce que l'émancipation politique est inséparable de l'émancipation sociale, parce que tous les moyens sont bons pour affranchir le prolétariat et parce que <sup>cela</sup> créera un moyen d'agitation.Il réclame ensuite un certain nombre de réformes : égalité des salaires entre les hommes et les femmes ; l'instruction scientifique et professionnelle gratuite organisée par l'Etat; un système d'assurances d'Etat contre la vieillesse et les accidents du travail ; la remise de la gestion des grandes entreprises aux ouvriers ; la création d'un impôt progressif sur les revenus de plus de 3.000 francs et l'abolition des impôts indirects ; la suppression de l'Héritage en ligne directe pour les sommes dépassant 20.000 francs .Ce programme très habile mêlait des revendications purement collectivistes --nationalisation -- à des demandes dont la légitimité n'était pas contestable aux yeux des ouvriers.De plus, il cédait au mouvement qui portait tout le monde vers les élections

On comprend dès lors que les révolutionnaires aient voulu l'imposer au congrès du Havre.

Toute la lutte était sur le point de se déclencher autour du programme de Paris, quand elle éclata auparavant sur la question des mandats. La commission d'organisation du Havre, comme les modérés l'avaient prévu, prit des mesures sévères, contraires aux décisions de 1879 : les cercles d'études **socialistes** ne pourraient envoyer de délégués que s'ils avaient plus de 25 membres et des statuts déposés. C'était grave, car souvent ces cercles étaient restreints à quelques ouvriers -- d'ailleurs la législation interdisait les associations politiques de plus de 20 personnes --, et ne tenaient pas du tout à se déclarer à la police en rédigeant des statuts. En vertu de cette décision, tous les délégués des cercles révolutionnaires furent invalidés à la première séance. Fort de leur droit, ils protestèrent et se constituèrent en congrès. La scission était faite. (I)

Deux congrès se tinrent donc au Havre. Le congrès socialiste ouvrier du cercle Franklin réunit 70 délégués modérés. Il déclara tout de suite refuser le principe de la lutte des classes. Ses débats furent calmes et ses conclusions sages : condamnation du collectivisme; suppression du travail féminin; enseignement professionnel à l'école primaire .

Le congrès national socialiste ouvrier de la rue de Fécamp fut autrement violent : 51 délégués, presque tous parisiens, représentaient 10

(I) Il faut dire aussi que parfois les révolutionnaires envoyaient des délégués au nom de cercles d'études fictifs, dans le but de conquérir la majorité.

cercles et 12 chambres syndicales .Les débats furent suivis par une assistance considérable .Un penchant plus accentué vers l'intransigeance se fit jour, très naturellement , puisque les révolutionnaires n'étaient plus retenus sur leur droite .Certes le programme minimum fut maintenu, mais, sur le problème de la propriété par exemple, on établit que la collectivisation n'était qu'une étape, nécessaire mais transitoire, vers le communisme libertaire .L'influence de Grave et des anarchistes est visible dans cette modification.Les lyonnais furent représentés à ce congrès, au moins par une femme, Paule Minck, dont le rapport sur l'éducation fut très remarqué par sa solidité et sa rigueur doctrinale.

Le parti ouvrier, organisé hiérarchiquement, pourvu d'un programme, épurés par la scission des éléments conservateurs, n'avait plus qu'à affronter l'électeurs .Qui allait-il trouver en face de lui ?

### Les partis bourgeois.

Aucun autre parti ouvrier .Mais , à Lyon, quelques personnes<sup>s</sup> décidées à s'appuyer sur la masse des travailleurs en refusant les distinctions de classe .Ce désir traduisait le voeu d'une assez grande partie de la population laborieuse, de ceux qui " ne voulaient pas créer une caste spéciale par la candidature ouvrière" (I).C'était en général les modérés, membres des chambres syndicales hostiles aux collectivistes et aux anarchistes.Ils entendaient pourtant participer à la vie politique, en imposant aux partis existants une ébauche de programme social.Les partis existants allaient réagir en se divisant.

(I) Congrès ouvrier de Lyon; rapport de Genetier.

Le vieux comité central radical de la Rue Grolée prit en Janvier 1875 le nom de Comité Central. (I) Plusieurs tendances se dessinèrent à cette époque en son sein : les vieux républicains de 1863 étaient satisfaits de l'établissement de la République et ne voulaient pas aller plus loin; C'était Andrieux, le plus modéré de ces modérés, Varambon, Bonnardel, Langlade ... tous médecins, pharmaciens, avocats, membres de ces professions libérales si riches en républicains radicaux. Des jeunes gens, au contraire, qui n'avaient que très mal connu les luttes du Second Empire, mais chez qui le souvenir de la Commune demeurait vivace, désiraient donner un caractère plus social au mouvement et résoudre au moins quelques-uns des problèmes posés par les travailleurs. C'étaient Tony-Loup, rédacteur au Petit-Lyonnais, Pirodon, Favier... Les divisions furent masquées par la nécessité de s'unir contre le préfet Ducros, qui avait ordonné en Mai 1875 des perquisitions et des arrestations. (I)

Au cours des années précédentes, des tentatives de pénétration dans la masse avaient eu lieu. La sollicitude des radicaux s'était manifestée en de nombreuses occasions. Ils s'étaient même constitués en une Alliance Républicaine, dont le caractère mixte, ouvriers et employés, permettait à des gens comme Andrieux et Millaud, membres de la loge du Parfait Silence, de faire des conférences devant les ouvriers. On saisit sur le vif le lien entre le radicalisme, la Franc-maçonnerie et le mouvement social. Certains des membres de cette alliance furent à l'origine des sociétés de Crédit mutuel entre travailleurs, de la société d'enseignement libre et laïque et de l'association de secours aux familles des détenus politiques, fondée à la fin de 1871, et dont le (I) rapport de police secrète 1874-1875.

secrétaire était Tony-Loup~~(X)~~. Des efforts louables furent faits par les jeunes radicaux pour lier leur cause à celle du prolétariat. Cela leur valut les voix des ouvriers aux diverses élections jusqu'en 1877.

Cette confusion ne dura pas. Les républicains maîtres de la Chambre repoussèrent toute intervention économique de l'Etat, le centre gauche surtout, pilier du gouvernement jusqu'en 1880. A partir de 1879, maîtres de tout le pouvoir, ils appliquèrent leur programme en votant plusieurs lois : loi sur l'instruction publique le 18 Mars 1880, loi d'amnistie pour les communards en JUILLET 1880, réforme des programmes scolaires en Août, création des lycées et collèges de jeunes filles en Décembre, loi sur les réunions et loi instituant la gratuité de l'enseignement primaire en Juin 1881, loi sur la presse en Juillet .... En somme des lois de liberté. Mais pas de lois sociales. Les radicaux essayèrent bien d'exposer un programme plus hardi, quoiqu'encore bien timide : suppression du livret, création de caisses de retraite, liberté syndicale. C'était peu de chose et ils ne purent rallier la masse. Il fallait faire plus. Certains le virent et entraînèrent la scission. Ils devaient se rejoindre avec les modérés scissionnaires du Havre.

C'est pourquoi nous trouvons à Lyon fin 1880 deux partis bourgeois -- pour employer la terminologie socialiste -- : le vieux parti radical, avec son comité central, et la jeune Alliance républicaine radicale-socialiste. La nouvelle faction avait un programme composite. Elle réclamait des économies en condamnant les grands travaux de prestige ( la nouvelle préfecture par exemple). Elle

exigeait la suppression de l'octroi, "impôt antidémocratique qui pèse lourdement sur la classe ouvrière"(1), le rejet des crédits religieux et l'interdiction des manifestations extérieures du culte. L'instruction gratuite et laïque à tous les degrés, obligatoire au premier, et la construction de groupes scolaires y figuraient aussi. Dans la partie politique, elle souhaitait obtenir l'autonomie de la commune, la rétribution des fonctions électives et la révision de la Constitution. Enfin une partie sociale -- très restreinte on le voit -- comportait uniquement l'adjudication de travaux aux associations ouvrières. (2) Après l'échec aux élections municipales de Janvier 1881, ce programme se radicalisa encore : on en viendra à y faire figurer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'élection des juges, la suppression du Sénat et du Président de la République et sur le plan social, le transfert de la propriété des instruments de travail aux ouvriers, la reconnaissance des chambres syndicales, la réduction de la journée de travail... (3) Cependant, la distance restait grande entre eux et les révolutionnaires. Pour la plupart, ils appartenaient à la Franc-maçonnerie lyonnaise, très suspecte d'opportunisme aux yeux des ouvriers. (4)

D'autre part, leurs moyens d'action restaient faibles. Ils usèrent plusieurs journaux, le "Citoyen" dont le rédacteur fut Benoit Malon, le "Petit lyonnais", le "Réveil lyonnais", sans jamais réussir à créer une feuille solidement financée. Les membres de cette Alliance restèrent peu nombreux, et très mêlés. On y trouvait

(1) lettre du commissaire spécial au secrétaire général du 9 Décembre 1880 ; AD M 71.

(2) La Victoire de la bourgeoisie; ses causes ; Lyon 1881, brochure de 2 pages. AD M 71.

(3) rapport du 29 Novembre 1881 du commissaire spécial au préfet sur la réunion publique de l'Alliance et La Guillotière, organe électoral radical-socialiste, du 30

Novembre 1881, qui présente le programme politique en 20 points et le programme social en 12

(4) rapport au commissaire spécial au préfet du 12 12 1881. AD M 71.

Charvet, le teinturier internationaliste, le docteur Jantet, ancien conseiller municipal, l'ouvrier Coste, exilé ramené par l'amnistie, partisan de l'organisation de groupes d'études sociales et politiques, le journaliste Tony-Loup. Mais aucune personnalité capable de retenir l'attention. La meilleure preuve est qu'aux élections de Décembre 1888, l'Alliance dut aller chercher un candidat parisien pour assurer son succès.

En face de l'Alliance, le comité central ne faisait rien pour gagner la clientèle ouvrière. Il comptait sur une presse solide et très goûtée du public (le Progrès, le Courrier de Lyon, le Républicain du Rhône), et sur son programme modéré, lentement progressiste. Des voix se faisaient bien entendre pour dénoncer le danger que représentait l'Alliance. Certains radicaux, les chefs d'ateliers surtout, s'élevaient contre les candidatures trop bourgeoises -- comme celle du journaliste Ballue -- et demandaient des hommes plus près du peuple : Chépié ou Rochet. Leur voix eut peu de résonance (1). Il est tout de même intéressant de noter qu'au sein même du vieux comité radical, naissait une tendance ouvrière. La puissance de la masse électorale prolétarienne attirait tous les partis.

Le parti ouvrier lyonnais allait trouver devant lui un radicalisme classique inquiet et divisé et un radical-socialisme naissant, faible, mais beaucoup plus révolutionnaire que le premier, de telle sorte qu'une certaine confusion -- toute relative -- pourra s'établir dans la conscience de quelques-uns entre le

(1) lettre du 11 Aout 1881 du commissaire spécial au préfet sur la réunion du 10 du comité central. AD M 71.

programme collectiviste et celui de l'Alliance.

Les tendances ouvrières sur le plan local.

Le parti ouvrier ne présentait donc pas seul devant les élec-  
teurs. Sur sa droite, ils trouvaient les radicaux de toutes les nu-  
ances. Mais il se heurtera à une action sur sa gauche. La partici-  
pation aux élections n'avait pas été acceptée sans résistance au  
Congrès du Havre. Certains la refusaient obstinément. Déjà en  
1876, on a vu Ballivet. L'anarchisme trouva à Lyon un terrain  
préparé par toute l'action des idées de Bakounine pendant les  
dernières années. A la veille des élections d'Octobre 1877 -- à  
un moment décisif pour l'affermissement de la République --, on trou-  
vait des appels condamnant le bulletin de vote, venus de Genève  
et inspirés par l'anarchisme suisse.

Il se manifesta avec plus de force encore lors des diverses consul-  
tations de 1881, intervenant dans toutes les réunions du parti  
ouvrier (1). Ce groupe a un programme que Deloche et Bordat commentent  
en réunion privée le 30 Décembre 1880. Il a une organisation, la  
Fédération des groupes révolutionnaires de la région du Sud-Est (2).  
Il a enfin une doctrine, celle du congrès international révolution-  
naire de Londres de Juillet 1881. Les buts visés sont véritablement  
neufs -- si du moins on les compare avec ceux des autres partis --.

Voyons-les tels que Bernard les expose le 13 Aout 1881 dans une  
réunion publique à l'Elysée. Il reprend l'idée de la législation

(1) réunion du 5 Décembre 1880 à la Guillotière, où Crestân sou-  
tient l'abstention; AD M 71.  
réunion du 12 Décembre 1881, à la Guillotière, où Bernard sou-  
tient l'abstention. AD M 71.

(2) lettre du 2 Aout 1881 du commissaire spécial au secrétaire géné-  
ral de police. AD M 71.

directe par le peuple, et , la poussant logiquement jusqu'au bout, supprime d'une phrase toutes les assemblées élues. Des commissions veilleront à l'exécution des lois. L'influence de la Suisse se fait ici réellement sentir. Son anticléricisme se manifeste par une solution radicale : la destruction de tous les édifices religieux. Cela devient un athéisme forcé. La paix sera assurée, selon lui, par le désarmement général et l'instruction intégrale donnée par la société. Enfin, tous auront le devoir de travailler et de produire. Le programme est avant tout politique ; il s'occupe peu des questions sociales. La révolution doit tout résoudre. On ne doit rien faire dans le cadre de la bourgeoisie, car rien de solide et de réel ne peut y être construit. Le seul moyen de réformer la société est la révolution violente, qu'il faut préparer sans arrêt tous les jours par une agitation permanente, et une discussion publique de toutes les lois votées par les Chambres, et par l'abstention électorale, qui marquera la volonté du peuple de ne pas accepter l'Etat bourgeois. (I)

L'intransigeance des anarchistes n'avait d'égale que leur petit nombre. C'était n'était qu'une faction très remuante, mais peu nombreuse, d'ouvriers refusant une collaboration momentanée avec les partis bourgeois. On y trouvait cependant quelques personnalités intéressantes : Borrásse, le colporteur de 1874, sorti de prison après avoir purgé sa peine, Bernard, jeune ouvrier serrurier, actif, intelligent et passionné, Bordat, ancien tisseur devenu cafetier, énergique et dangereux, qui avait bien évolué depuis (I) rapport du 15 Aout 1881 du préfet au ministre. AD M 71.

1878 où ses interventions calmes et modérées contre le collectivisme de Ballivet avaient été remarquées, (1) Peillon, ouvrier mécanicien, auteur d'un violent placard révolutionnaire dont l'affichage souleva l'émotion en Août 1881, Deloche, Charvieux, Dupuis etc.... Ils n'hésitaient pas à faire appel à des chefs de renommée nationale et même internationale, comme Louise Michel, Kropotkine, Gauthier.

C'est donc une minorité fortement agissante qui va contrer le parti ouvrier sur sa gauche. Le conflit sera très souvent aigu, car le prolétariat lyonnais prenait une part de plus en plus grande aux réunions électorales, s'intéressait chaque jour davantage aux discussions politiques et sociales. Certains en étaient même obsédés, comme ce Bonthoux, ouvrier menuisier arrêté le 21 Août 1881 pour outrages à agent, qui consacrait ses loisirs et ses veilles à écrire des brochures d'économie politique. (2)

Comment le parti allait-il résister à ce double assaut ? Saurait-il utiliser cette bonne volonté, cette perméabilité des masses toutes nouvellement acquises à la vie politique ?

- (1) rapport du 15 Août 1881 du préfet au ministre AD M 71.  
(2) lettre du 27 Août 1881 du commissaire spécial au préfet. AD M 71  
Bonthoux, honnête et travailleur, est pénétré d'idées de réformes sociales qui ont agi sur son caractère exalté. Il a écrit 3 livres : les Principes éternels de la propriété -- Ce que sera la propriété individuelle sous le collectivisme -- La Répartition des produits du travail. Ce dernier ouvrage, de 88 pages, avait été préparé pour répondre à la question sur le salariat posée par le congrès du Havre. Le but recherché est la reconstitution d'une Internationale plus puissante encore, et la suppression des intermédiaires commerciaux. Il part en guerre contre le préfet et la rente, affirme l'existence d'un droit supérieur de la collectivité sur l'individu; mais en fin de compte, il conclut en rejetant la révolution, impossible et infructueuse, et en recommandant la formation de sociétés ouvrières coopératives. Il restait donc dans la ligne du plus pur proudhonisme.



tituer plusieurs fois depuis 1880 par suite de rivalités personnelles. (I) C'est à cause de cela qu'au Congrès régional de Saint-Etienne de Juin 1881, le siège de la Fédération avait été fixé à Saint-Etienne et non à Lyon. De plus, il n'avait que des ressources financières limitées et aucun moyen d'action (I) : aucun journal, aucune notoriété, à peine quelques brochures et les réunions publiques. Sa principale force lui venait des ouvriers de la rive gauche et des tisseurs, sans matériel de la Croix-Rousse, obligés de travailler chez le chef d'atelier à des tarifs réduits de 50%, durement touchés par la crise de la Fabrique et le chômage d'hiver. (I) La propagande resta donc faible et sans ampleur, et beaucoup d'ouvriers ignoraient tout du parti, alors qu'ils connaissaient par tradition les noms et les programmes des gens du Comité central. L'épreuve de la consultation électorale s'annonçait sous de mauvais auspices pour les collectivistes : un parti bourgeois sur sa droite faisait patte de velours, un parti révolutionnaire sur sa gauche se retranchait derrière l'idée simple -- ou plutôt simpliste -- de la révolution immédiate?

#### LES CONSULTATIONS ELECTORALES.

##### Les élections municipales du 8 janvier 1881.

Les élections municipales du 8 Janvier 1881 furent à Lyon la première consultation qui permit au parti ouvrier de se séparer (I) lettre du 15 Aout 1881 du préfet au ministre .

AD M 71.

des partis bourgeois. Il le fit sans ambage : " Il faut rompre avec ces comités électoraux qui ne sont en réalité que des coteries et qui nous ont donné la représentation bourgeoise que nous avons." (1) Dès l'ouverture de la campagne, il lança un appel à la formation de comités électoraux ouvriers dont les commissions/éxecutives/devraient surveiller étroitement les mandataires. Il recommanda d'éviter les questions de personnes — préoccupation qui révèle les querelles passées.

Le 6 Décembre 1880, la lutte avec les anarchistes commençait : devant un auditoire de 50 personnes, Ravet, candidat dans la troisième circonscription, expose le programme minimum du Havre, et, en face de X lui, Crestin soutient l'abstention. Mais le nombre des réunions fut limité par le manque d'argent. Pour se procurer des ressources, il dut placer des troncs chez quelques commerçants ( le " Sou électoral ") et organiser des séances publiques et payantes d'escrime et de chant.

(2). Dans ces conditions, il ne fallait pas songer à présenter des candidats dans toutes les circonscriptions. On se limita au troisième arrondissement — la Guillotière — où l'on mit en avant 6 ouvriers, Ravet, coupeur de chaussures, Bonvoisin, tonnelier, Alvy, cordonnier, Guillermet, menuisier, Orthollaud, peintre, et Perrier, chaudronnier. (3) On posa quelques affiches et ce fut tout. Le commissaire spécial pouvait prédire que le parti n'obtiendrait qu'une " minorité ridicule " (3).

Les radicaux-socialistes avaient plus de moyens. Le comité

- (1) Les Candidatures ouvrières " Brochure du parti ouvrier ; AD M 71  
(2) rapport du commissaire spécial au secrétaire général sur la réunion du 5 Décembre 1880 . AD M 71.  
et : enquête de la préfecture sur les séances publiques de la fin Décembre 1880 AD M 71.  
(3) Lettre du commissaire spécial au secrétaire général du 7 janvier 1881 .. AD M 71.

de l'Alliance disposait d'une feuille électorale, la " guillotièrè " et d'un journal permanent : le " Citoyen " , rédigé par B.Malon. Il lançait des brochures, telle que le " Conseil municipal de Lyon " de Jantet, attaque en règle contre le conseil sortant. Ses réunions publiques, tenues dans des salles vastes et connues, attiraient beaucoup de monde. (1) Le thème des discours, qu'ils soient de Jantet ~~et~~ ou de Charvet, est toujours le même : critiques du conseil sortant, lecture du " programme républicain socialiste et économique des travailleurs " (2), acclamation des candidats. C'est surtout la gestion financière qui est visée : l'octroi s<sup>urtout</sup> de cible ainsi que la nouvelle préfecture et les Facultés.

Les deux autres partis ouvriers ne voulaient pas manquer de si belle occasions de se faire entendre d'un nombreux public. On trouve donc souvent des contradictions ouvrières anarchistes ou collectivistes. Mais jamais les réunions ne sont acharnées ni tumultueuses. Le programme de l'Alliance ne semble pas beaucoup retenir l'attention du public. C'est qu'au fond son siège était fait. Les questions municipales se prêtaient peu à des déploiements d'éloquence révolutionnaire. Elles ne tou<sup>pas</sup>chaient à la politique générale — sauf peut-être pour le rétablissement de la mairie centrale. Mais là, tout le monde, de la droite à la gauche, le demandait. C'est sans grande conviction que Jantet et ses amis menaient la campagne. Ils ne trouvaient pas de candidats (3).

Le comité central, lui, en trouvait. Partout il présenta des listes complètes, où l'on relève les noms de Commissaire, Gailleton, Rochet, Chapitet, Vacheron ... Sa campagne, soutenu par le Progrès et le Petit Lyonnais, fut vigoureusement menée.

Les résultats furent tels que les avait prédits le commis-

(1) 700 personnes à la réunion du 12 décembre 1880 à la salle de la Perle; 200 à celle du 29 à la Salle de l'Elysée. AD m VI.

(2) réunion du 12 décembre ;



trative ... une avalanche de réformes . Mais les programmes économiques et sociaux étaient bien différents et suffisaient à provoquer les oppositions.

C'est ainsi que dans la première circonscription on trouvait en compétition : le journaliste Ballue , député sortant, camarade de Guesde en exil , candidat du comité central , radical modéré et gouvernemental, mais politicien habile et bon orateur. Le journaliste F. Pyat, membre de la Commune, qui venait de passer 10 années à l'étranger et se retrouvait à Lyon candidat radical-socialiste , fidèle au programme qui au fond était déjà le sien en 1871. L'ouvrier mécanicien Rogelet, ancien membre de l'Internationale, candidat du parti ouvrier dont il était un des fondateurs à Lyon. Puis des conservateurs, Gilet et Reverchon. (1)

Dans la seconde circonscription s'opposaient Bonnet-Duverdier et Thiers. Le comité de l'Alliance avait essayé d'imposer au comité central, dans des réunions publiques et privées , un programme radical-socialiste. Devant la résistance — qui se traduisit par le choix d'un candidat très modéré — un comité central dissident, groupé autour de Tony-Loup, élu Bonnet-Duverdier , député sortant très connu et très populaire. Thiers au contraire, ancien officier , était inconnu et passait pour ambitieux et sans scrupules . A côté de ces deux premiers

(suite)

Février 1876, qui sont, à peu de chose près, les mêmes :

Millard; 1<sup>o</sup> circonscrip. (I-IV): 14.871 voix sur 18.646 exprimées.  
(8.069 dans le I et 6.803 dans le IV)  
Ordinaire : 2<sup>o</sup> " . (III-VI): 13.452 voix sur 17.779 exprimées.  
(2.284 dans le III et 6.618 dans le VI)  
Durand : 3<sup>o</sup> " . (II-V) ; 12.995 voix sur 19.534 exprimées.  
(7031 dans le II et 5.964 dans le V<sup>o</sup>)

(3) rapport du 15 Aout du préfet au ministre.

AD M 71.

(1) rapport du 15 Aout du préfet au ministre.

AD M 71.

premiers rôles, les conservateurs Vognot et Lagrange.

On retrouve Bonnet-Duverdier dans la troisième circonscription. Le comité radical-socialiste de cette circonscription se révéla très intransigeant, car il devait tenir compte de l'état d'esprit de ses électeurs de la Guillotière, les plus excités de tous. Il hésita longtemps entre plusieurs candidats, notamment B. Malon, puis finalement s'arrêta sur Bonnet-Duverdier, à cause de sa grande notoriété. En face de lui, le comité central se divisa sur des questions de personnes : il voulut opposer à Bonnet-Duverdier un homme aussi populaire et choisit le docteur Crestin, très connu à Lyon. Mais ce choix avait des inconvénients : Crestin avait été candidat dissident en Février 1876 contre Ordinaire, et cela, tout le monde s'en souvenait et le lui reprochait. D'autre part, on avait dû évincer un autre compétiteur, Bonnoit, conseiller général, pour faire la place au docteur. Bonnoit n'avait pas digéré le coup. Furieux, il décida de se présenter en dissident. Le danger était grand pour les radicaux. De son côté le parti ouvrier, après avoir en vain cherché un candidat et des ressources, finit par se rallier à Bonnet-Duverdier, qui fut alors très assuré sur sa gauche.

Dans la quatrième circonscription, les mêmes tendances se heurtaient.

Le docteur Chavanne, député sortant, représentait le comité central, et Milleron, conseiller général, les radicaux socialistes. La minorité ouvrière du comité électoral de l'Alliance du V<sup>e</sup> avait tenté en vain d'imposer la candidature de Charvet, l'ouvrier teinturier.

En fin, en face de tous ces gens, le comité socialiste-révolutionnaire de Bernard et Bordat prêchait l'abstention. (I)

(I) rapport du 15 Aout du préfet au ministre.

La campagne du parti ouvrier correspondit à ses moyens limités. On eut beau organiser des souscriptions, on ne put réunir assez d'argent pour soutenir deux ou trois candidatures. On amassa à grand peine la somme de 110 francs, (1) grâce auxquels on loua plusieurs fois la salle de la Perle, lieu classique des réunions électorales à la Croix-Rousse. Les autres séances se tinrent dans des cafés, des jeux de boules, des enclos mal éclairés par des quinquets fumeux, où la tribune était formée par des tables boiteuses. (2) Cependant l'assistance fut assez considérable : 200, 300, 800 et 900 personnes s'entassaient dans ces lieux exigus. Il y eut peu d'incidents avec les gens de l'Alliance et le parti réussit sans trop de difficulté à submerger les comités de la Croix-Rousse. Il intervint plusieurs fois avec violence dans les réunions de l'Alliance, attaquant Pyat et l'accusant d'avoir trahi la Commune en s'enfuyant à Londres au plus fort de la lutte. Le combat avec les anarchistes fut plus rude, car ceux-ci n'hésitèrent pas à venir porter la contradiction dans les réunions collectivistes. Ils avaient élu pour cela un comité abstentionniste de 15 membres. Il en résulta des tumultes confus, les partisans du collectivisme étouffant par leurs cris la voix des anarchistes ; les lumières s'éteignaient, des injures étaient échangées. "C'est triste et peu édifiant" déclare le commissaire de police désabusé. (3)

Le premier tour réserva des surprises aux radicaux. Voici les chiffres :

- |  |         |
|--|---------|
| (1) lettre du commissaire spécial au secrétaire général, 6 Aout 1881 | AD M 71 |
| (2) réunion des 12 et 15 Aout 1881;                                  | AD M 71 |
| (3) réunion du 15 Aout 1881  | AD M 71 |

1 <sup>re</sup>	circonscription	:	Ballue	:	11.695 voix	Élu
			Pyat	:	2.402 voix	
			Rogelet	:	1.361 voix.	
2 <sup>o</sup>	"	:	Bonnet-duverdier	:	6.568 voix	
			Thiers	:	6.499 voix	
					ballotage.	
3 <sup>o</sup>	"	:	Bonnet-Duverdier	:	4.937 voix	
			Crestin	:	4.768 voix	
			Bonnoit	:	751 voix	
					ballotage?	
4 <sup>o</sup>	"	:	Chavanne	:	11.296 voix	
			Milleron	:	3.385 voix.	

Deux radicaux passaient sans difficultés dans la première et la quatrième circonscriptions. Dans la sienne, Rogelet obtenait 1.361 voix, presque la moitié moins que Pyat. Mais dans les 3<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> circonscriptions, les plus ouvrières, les plus passionnées, les plus intransigeantes, il y avait ballotage. Ce n'était pas étonnant : Thiers était inconnu et Bonnoit, avec ses 751 voix, empêchait Crestin de Passer.

La campagne se concentra sur le scrutin de ballotage, devint plus dure, plus agitée et plus injurieuse entre les radicaux et les radicaux-socialistes qui se lancèrent l'un contre l'autre les calomnies les plus mensongères. Mais le fait essentiel fut le désistement de Bonnoit en faveur de Bonnet-Duverdier --il avait la rancune tenace-- et l'appui apporté aux radicaux-socialistes par les collectivistes et les anarchistes qui, reniant toute doctrine, décidèrent de soutenir à fond l'Alliance pour empêcher le radical d'être élu.

L'échec des radicaux fut confirmé : dans la troisième circonscription, Bonnet-Duverdier obtint 282 voix de plus que Crestin; dans

la seconde Thiers eut 6.347 voix et 6.536 allèrent à Bonnet-Duverdier qui l'emporta ainsi par 189 voix. Le succès de l'Alliance fut marqué par de bruyantes manifestations de ses partisans.

Ces élections traduisaient l'intransigeance politique croissante des masses. Les radicaux-socialistes avaient gagné les quartiers ouvriers. C'était un sérieux avertissement pour le comité central. Ce triomphe serait-il durable ? Bonnet-Duverdier élu dans deux circonscriptions, devait démissionner dans l'une d'elle. Les radicaux entendaient prendre leur revanche.

#### L'élection partielle du 18 Décembre 1881.

La nouvelle campagne eut lieu en Décembre. Les premières réunions traduisirent un malaise. Le 18 novembre, 800 personnes assemblées par les radicaux-socialistes proposèrent une trentaine de candidats, dont les plus connus, Lacroix, Raspail, H. Rochefort, Jourde Humbert... étaient communards et parisiens. (1) Une réaction se dessina rapidement contre ces "candidatures exotiques". Deux hommes seulement furent retenus, Jourde et Humbert. Mais Jourde, sollicité d'autre part par le Comité central qui désirait un candidat un peu plus à gauche pour gagner les suffrages ouvriers, accepta ce patronage. Un malentendu grave s'ébauchait, car les idées de Jourde, ancien ministre des finances de la Commune et secrétaire de l'Alliance démocratique socialiste de Paris, étaient opposées à celles des radicaux de Lyon. Humbert, lui, accepta l'investiture du comité de l'Alliance. Deux parisiens allaient s'affronter dans l'arène lyonnaise, deux vieux amis allaient se transformer en rivaux et représenter l'hostilité de deux tendances locales. Ce fait singulier montrait le fait

la course des deux comités pour attraper des suffrages à gauche : le comité central pensait qu'un vieux communaliste lui amènerait les voix des communalistes lyonnais. L'Alliance, en faisant autant, accentuait même son programme social, parce qu'Humbert ne le trouvait pas assez socialiste et déclarait " Il faut faire entrer Lyon dans le camp socialiste". Mais les radicaux se sentaient gênés sur un tel terrain. La distance était trop grande entre eux et Jourde. L'action constante et acharnée des radicaux-socialistes, leur présence en face de Jourde à toutes les réunions, leurs reproches et leurs critiques, amenèrent Jourde à se désister ; après qu'il eût reçu une dépêche du Conseil fédéral de l'Alliance démocratique et socialiste. (1) Cela devait servir au fond le comité central. Il s'aperçut qu'il pouvait exploiter avec fruit l'hostilité d'une grande partie des électeurs envers les candidatures parisiennes. Ces réticences étaient visibles dans le succès remporté par Bonnoit. Ce dernier, ulcéré par le choix de l'Alliance ( il avait espéré après Août 1881 être son candidat ), avait décidé de se présenter une nouvelle fois en indépendant et faisait campagne contre les parisiens. Le comité central désigna alors son nouveau candidat, l'ancien conseiller municipal Lagrange, inspecteur des pompes funèbres, et fit porter toute sa propagande sur l'antagonisme entre Paris et Lyon, montant en épingle le chauvinisme local des Lyonnais. (2) Et il fit son chemin assez rapidement.

Trois candidats se trouvaient donc en présence : Lagrange, Bonnoit et Duverdiès et Humbert.

(1) séance des 29 et 31 Novembre 1881 à l'Elysée, devant 1.500 et 2.000 personnes. Le 29, Humbert réussit à faire désavouer Jourde par son propre public. AD M 71.

(2) réunion privée du 2 Décembre 1881 AD M 71.

La campagne des deux partis bourgeois fut très violente. Les partis ouvriers, de leur côté, ne restaient pas inactifs. Les collectivistes, qui approuvaient les idées de Humbert, ne firent pas grande opposition, se contentant de lui demander des précisions sur la partie sociale. Pour le principe, ils avaient réclamé au début une candidature ouvrière pure par la voix de Robert. (1) Les anarchistes furent plus violents et lancèrent des attaques perfides contre Humbert, en prêchant l'abstention, comme toujours. (2) Mais au fond, la lutte se circonscrit entre Lagrange, Humbert et Bonnoit. Le résultat fut un ballottage. La question du désistement de Bonnoit se pesa alors avec acuité. Le 10 Décembre, nul se désista et son comité décida de soutenir Lagrange. Le comité central, assuré du succès, alla de l'avant et se mit à donner des gages : promesse d'inscription à l'extrême-gauche, attaques contre la politique autoritaire de Gambetta, offre d'union à l'Alliance. (3) De son côté, Humbert, sur une question insidieuse d'un nommé Clapissou, dut reconnaître qu'il appartenait à la Franc-maçonnerie parisienne. (4) C'était perdre la confiance des plus exaltés ouvriers lyonnais. Il le vit bien quand il eut à affronter les critiques serrées des anarchistes. Peillon fit applaudir l'abstention; Bernard dénonça l'insuffisance de son programme social. Au milieu du tumulte, Humbert ne put que les accuser -- évidemment -- de faire le jeu du comité central. (5) Mais l'attaque reprit le lendemain, menée par Badinier et Paule Minck, qui "souleva l'auditoire, heureux d'entendre son évangile prêché par un pareil apôtre;" (6) Cependant, dans les jours suivants, une certaine frac-

(1) Réunion du 18 Novembre de L'Alliance. AD M 7I

(2) " 3 Décembre "

(3) " 9 du comité central. AD M 7I

(4) " 11 Décembre de l'Alliance.

(5) " 9 Décembre de l'Alliance. AD M 7I

(6) " 10 Décembre des socialistes révolutionnaires. AD M7I

tion des ouvriers cessa toute opposition et soutint Humbert. Albert lança un appel suprême : " Nous nous trouvons en présence d'un comité qui a presque toujours eu la victoire; le 4 Septembre , nous lui avons infligé un échec .Pour dimanche prochain, il faut qu'il reçoive son complet anéantissement. Si vous laissez battre le candidat Humbert, c'en sera fait du comité radical-socialiste. Faites donc de la ~~la~~ propagande, et la plus active, au milieu de vous dans les ateliers."

(1) Ces paroles étaient prononcées devant 150 personnes, en plein quartier ouvrier, 47 chemin de Gerland. Seuls , les "socialiste enragés ", Bordat~~x~~ , Bernhard ... continuèrent leur opposition.(2)

Humbert, inquiet, multiplia les réunions : on le voit deux soirs de suite 187, Rue de la Guillotière, puis route de Vienne, à Montplaisir, à Montchat, route d'Heyrieux...., essayant, "servi par ses fidèles radicaux-socialistes " (3), de réchauffer le zèle de ses partisans. Ses interventions dans les séances du comité central n'empêchèrent pas la candidature locale de progresser.(4) Or Humbert n'avait que 510 voix d'avance au premier tour. On avait compté~~x~~ plus de 1000 abstentions, toutes modérées.

Ce fut l'échec .La colère des radicaux-socialistes se traduisit par des querelles internes, de longues rivalités entre le Progrès et le Réveil, lyonnais, entre Tony-Loup et Jourde ? Elle fut marquée aussi par des manifestations hostiles devant le local du Progrès et par des accusations d'irrégularités électorales à la Guillotière.

(1) Réunions du 14 décembre .

AD M 7I

(2) " du 17 Décembre.

(3) " du 14 Décembre, 187 rue de la Guillotière. AD M 7I

(4) rapport du commissaire spécial au secrétaire général du 16  
Décembre.

AD M 7I.

Mais le fait était là et récriminer ne servait à rien. Lyon avait, à la fin de 1881, 3 députés radicaux et un député radical-socialiste modéré puisqu'ancien radical. Le radicalisme restait donc puissant, mais légèrement teinté de socialisme. Quant aux candidatures ouvrières, au socialisme pur, il n'avait pas réussi. Comment les ouvriers allaient-ils réagir ?

. LES LECONS ET L'EVOLUTION DES ANNEES SUIVANTES .

Rogelet avait obtenu 7,8 % des voix au premier tour en **Avant** 1881 (1). Toutes les discussions vont porter sur l'interprétation de ces résultats, identiques dans toute la France, puisque le Parti ouvrier avait réuni en tout 50 à 60.000 voix seulement.(2)

La déception fut d'abord très grande ; l'influence de Guesde baissa <sup>au</sup> Congrès de Reims de Novembre 1881. Malon et Brousse en profitèrent pour s'emparer des comités et y installer leurs partisans. Ils obtinrent l'abandon du programme minimum du Havre, considéré comme responsable de l'échec, et laissèrent aux fédérations le soin d'en élaborer un nouveau en attendant le prochain congrès. Guesde avait essayé sans succès d'imposer un programme unique. Ses tendances centralisatrices et autoritaires servant de prétexte à ses adversaires pour le desservir aux yeux des délégués. Il fut battu encore une fois lors de la désignation de la ville où devait se tenir le congrès de 1882 : **Saint-Etienne**, centre de la fédération du Sud-Est, bien connue pour son esprit anarchiste et bakouninien, fut préférée à Bourges, plus favorable aux collectivistes.(3)

(1) 1.361 voix sur 17.163 suffrages exprimés.

(2) Weill. Opcit.

(3) de S  
eilhac op.

Ce recul se traduisit aussitôt en Décembre 1881 : une importante fraction des ouvriers se rallia aux radicaux-socialistes à Lyon, tandis qu'à Paris, Joffrin se présentait en tant que candidat ouvrier indépendant, substituant les considérants du manifeste de la I<sup>e</sup> Internationale à ceux du programme du Havre et abandonnant trois points essentiels de ce~~x~~ dernier : échelle mobile des salaires, abolition de l'héritage et journée de huit heures. Il fut battu, mais surtout le conflit entre Guesde et Brousse devint très aigu, <sup>voulant</sup> Guesde le faire blâmer, et Brousse s'y refusant.

La situation se dénoua au Congrès de Saint-Etienne en Septembre 1882. Tout avait été organisé par le comité national, où les adversaires de Guesde étaient les plus nombreux. On fit la chasse aux mandats guesdistes, on se fit confier des mandats par des syndicats des régions éloignées, trop pauvres pour envoyer des délégués. En sorte que Brousse eut autour de lui 82 personnes tandis que Guesde n'en avait que 23. Il n'insista pas et se retira à Roanne, où il tint un congrès particulier. Une nouvelle scission était faite.

Détaché des marxistes, le congrès de Saint-Etienne s'orienta aussitôt vers un réformisme prudent. Le programme minimum fut définitivement condamné. On accusa les guesdistes de vouloir dominer le parti, d'obéir à un chef étranger, et on vota leur exclusion. Sanction inutile puisqu'ils s'étaient retirés d'eux-mêmes ! Mais cela n'était que polémique. La partie importante fut la reconstitution du parti. Il prit le nom compliqué de Parti ouvrier socialiste révolutionnaire français, Fédération des travailleurs socialistes de France. Son fonctionnement fut très lâche : les six régions qui en formaient

la structure étaient pratiquement indépendantes et avaient chacune leur programme. Seul un comité national, formé par la réunion des délégués des régions, maintenait une certaine liaison. Un congrès national annuel devait indiquer les grandes lignes de l'action, en s'inspirant des considérants votés au congrès de 1882. Mais le programme précis commun à tout le parti était abandonné et les nouveaux considérants furent d'une extrême sagesse. (I)

Disons tout de suite que ce recul ne fit que s'accroître au Congrès de Paris de 1883 : le parti abandonna la première partie de sa dénomination -- le terme de révolutionnaire --, condamna les "insurrections inutiles et les émeutes impuissantes", et autorisa ses chefs à devenir députés, conseillers municipaux. Seules des réformes prudentes et possibles devaient être entreprises. C'est le possibilisme, marxisme édulcoré de Brousse.

En face de lui se dressait le marxisme intransigeant de Guesde. Il se fondait sur une tout autre interprétation des résultats électoraux de 1881. Obtenir 7,8 % des voix est un succès, étant donné la pauvreté des moyens dont disposaient les cercles ouvriers -- on a vu la vérité de ces propos à Lyon -- et la double concurrence des abstentionnistes et des radicaux - socialistes. Cette tentative a permis aux marxistes de se compter, de recruter de nouveaux adhérents, et de s'opposer en tant que classe aux partis bourgeois. Elle n'avait pas d'autres buts, et ceux qui n'ont pas accepté la défaite dévoilent que leur seule ambition était l'élection au Parlement.

Eeci posé, le congrès de Roanne vota des résolutions capitales, destinées à guider l'action marxiste pendant la décennie suivante. Selon ces textes, l'émancipation du prolétariat exige l'expropriation des

(I) de Seilhae : op.cit.

capitalistes .Le seul moyen de la réaliser est la conquête de l'Etat par le parti.Mais cette conquête implique la " destruction de l'état bourgeois " , et la constitution d'un " pouvoir révolutionnaire ouvrier " , qui devra se maintenir jusqu'à l'expropriation totale . Le but lointain une fois établi , le congrès justifie sa tactique : le parti doit entreprendre la conquête du pouvoir administratif dans les municipalités et s'en servir comme moyen de propagande et d'agitation. Car , et il insiste bien sur ce point, l'installation de municipalités ouvrières dans l'Etat bourgeois ne pourra pas émanciper le prolétariat.Leur tâche sera de proposer sans relâche des mesures révolutionnaires , sans se soucier de leur annulation -- prévues d'ailleurs -- par le gouvernement , afin de démontrer aux travailleurs la nécessité de renverser l'Etat capitaliste.C'est la <sup>première fois</sup> ~~clairement~~ qu'on trouve en France une stratégie et une tactique aussi clairement définies.En même temps , l'instrument était forgé : le congrès organisa un nouveau parti , le Parti ouvrier Français , dirigé par un conseil national restreint de 5 membres, et dont le siège fut fixé à Lyon.

Le fait est d'importance .Les fiefs guesdistes se trouvent plutôt dans le Nord de la France .Est-ce la vieille rivalité entre Saint-Etienne anarchiste, acquise au possibilisme, et Lyon, très anciennement connue pour son esprit centralisateur ? Est-ce parce que le Parti ouvrier y avait somme toute recueilli un assez fort pourcentage de suffrages ? Toujours est-il qu'on trouve à Roanne trois délégués lyonnais, Buzenac, Fargeat et l'ouvrière Laurent . Ils y représentent 8 groupes : le groupe d'Etudes de l'Avant-Garde, le

le cercle d'Etudes sociales des prolétaires collectivistes, le groupe l'Egalité, le groupe d'Etudes de la Rue du Caire, le cercle d'Etudes les Egaux, le groupe d'Etudes du Progrès, la chambre syndicale des garnituriers et celle des Dames réunies. C'était peut-être peu de chose en face de la masse des syndicats lyonnais, mais relativement, c'était important. Surtout ces gens-là, rentrés à Lyon, devaient organiser une propagande inlassable et jamais découragée, alors que le plus souvent leurs adversaires modérés ne faisaient rien. Deux documents permettent d'établir qu'à Lyon, c'est l'influence guesdiste et marxiste qui progressa parmi les cercles politiques ouvriers.

En Janvier 1883, une élection législative partielle eut lieu.

(I) Aussitôt, le parti ouvrier présenta un candidat, l'imprimeur Brugnot. Dans une circulaire, il fit appel à la conscience de classe des ouvriers et critiqua âprement le régime : " Douze ans de république bourgeoise ont dû vous ouvrir les yeux et vous apprendre à ne compter que sur vous ". Paroles importantes, qui révèlent toute la désillusion des masses et annonçaient bien des choses, depuis le développement de l'anarchisme dans la région lyonnaise jusqu'à la crise boulangiste. Faisant ensuite l'histoire du parti ouvrier, il rappelait les principaux congrès : Marseille, le Havre, Reims et Roanne; il ne faisait aucune mention de Saint-Etienne, ce qui prouve que ce parti ouvrier n'était pas possibiliste<sup>m</sup> mais marxiste. Enfin il lançait un appel aux petits commerçants, aux " boutiquiers ", dont la situation est de plus en plus précaire, et aux cultivateurs écrasés (I) le Salut Public du 18 Décembre 1882.

d'impôts . On voit que les conseils de Marx étaient suivis : le prolétariat recherchait des alliances parmi les gens les plus touchés par la crise capitaliste.

Plusieurs réunions électorales furent tenues, mais malheureusement, je n'ai pas retrouvé les résultats du scrutin.

Le second texte est le rapport d'ensemble de la délégation ouvrière lyonnaise à l'Exposition d'Amsterdam, du 23 Aout 1883. Reçus par la fédération social-démocrate d'Amsterdam, les Lyonnais se trouvèrent pleinement d'accord avec elle .Un discours de réception de Nieuwenhuis les mit dans le ton : " Le capitalisme, c'est l'ennemi commun que nous devons combattre ensemble "--" avec le capitalisme ,le mot liberté n'est qu'une phrase" .Ils purent après cela faire l'éloge de la fédération social-démocrate qui " aspire à la complète émancipation des travailleurs par l'expropriation de la bourgeoisie ", admirant qu'elle puisse réunir dans une action commune des écoles révolutionnaires, qui en France sont séparées et hostiles : socialistes, collectivistes, anarchistes, communistes .Certains passages révèlent l'action de la propagande marxiste à Lyon : la délégation est convaincue de la justesse de la loi de concentration : la petite industrie est condamnée à disparaître ."Le jour n'est pas éloigné où nous n'aurons tous devant nous que les seigneurs hautains du capital nous casernant comme des moutons dans de vastes usines ...Nous pouvons en parler d'autant plus en connaissance de cause que nous voyons tous les jours s'aggraver cette situation." La conclusion voulut constituer un avertissement aux gouvernements bourgeois :

" Oh! gouvernements, croyez-vous que la force sera toujours la machine docile de vos volontés ? Et vous, classes possédantes ! égoïstes jusqu'à la frénésie, pensez-vous que les travailleurs ... ne feront pas acte de volonté à leur tour ? " Vous avez, par votre cupidité, créé un antagonisme de classes qui, par votre faute, ne pourra se résoudre que par des moyens que vous aurez probablement à regretter ... " Pour porter remède à cela, ... nous croyons indispensable de placer nos revendications sur le terrain économique, en ne laissant à la forme politique que sa juste valeur, si nous ne voulons pas qu'elle ne soit une ornière où iront se briser tous nos droits... " En dehors du socialisme, nous ne voyons aucun intérêt pour les travailleurs."

Les marxistes entreprenaient donc de maintenir une difficile position entre le réformisme possibiliste -- qui tombait peu à peu dans un syndicalisme apolitique doublé d'un radicalisme socialisant -- et l'anarchisme révolutionnaire. La tentation d'ailleurs était plus grande de ce côté-ci, et dans les années qui suivirent 1881, l'anarchisme fit de grands progrès à Lyon et dans le Sud-Est. Nous l'avons vu en action pendant les élections, inspiré par le congrès de Londres de 1881. La fédération révolutionnaire lyonnaise, reprit le programme de la vieille fédération jurassienne et, en 1882, réussit à mettre la main sur un journal avancé, le Droit Social. Les résultats de cette propagande furent immédiats : l'année 1882

fut celle des attentats anarchistes dans la région lyonnaise. Elle fut aussi celle du procès retentissant de Gauthier et Kropotkine, qui contribua au progrès de l'idée révolutionnaire. ~~(X)~~ Cette activité forcenée devait gêner les marxistes beaucoup plus que le possibilisme, qu'ils noyautèrent facilement. Mais l'anarchisme ne prit cependant jamais de profondes racines dans le prolétariat proprement dit.

Somme tout, la situation politique n'était pas inquiétante à Lyon. Le parti ouvrier avait eu -- si l'on regarde les chiffres des partis radicaux, -- peu de succès. Certes toutes les tendances révolutionnaires étaient représentées dans la ville, mais cela n'apparaissait pas dans les Assemblées élues. Un conseil municipal très calme, des députés radicaux en majorité, telle se montrait Lyon sur l'échiquier politique. L'influence socialiste ne se traduisait que par l'ardeur que mettaient ses députés à soutenir les lois en faveur des ouvriers. C'est le groupe radical et radical-socialiste qui lancera les avertissements -- parce que le plus menacé sur sa gauche -- et prendra les initiatives. Après 1881, la République se décida enfin à faire quelque chose pour les travailleurs.

. LA LOI SYNDICALE .

Depuis longtemps les chambres syndicales aspiraient à la reconnais-

sance légale. En 1882 encore, les tisseurs de Lyon entretenaient une correspondance avec les députés du Rhône pour obtenir la reconnaissance civile. (1) Les associations ouvrières modérées, celles du <sup>2</sup> congrès du Havre du cercle Franklin, réunissaient une masse imposante de salariés. Or une de leur revendication principale était la liberté d'association. Tout le mouvement des années précédentes l'avait réclamée, l'avait attendue, l'avait espérée..

Le gouvernement, devant l'attitude d'une grande partie de la population laborieuse, changea d'opinion. Il essaya de se rallier les chambres syndicales. Barberet, un des chefs du néo-coopératisme des années 1871-1877, devint directeur du Bureau des Sociétés professionnelles au ministère de l'Intérieur. Le but de la manoeuvre était, en autorisant les syndicats strictement professionnels, d'annuler l'influence politique des doctrines socialistes. "Les dirigeants de la classe bourgeoise crurent que des syndicats, absorbés par le souci de leurs intérêts matériels et immédiats, soustrairaient le gros des travailleurs à l'influence des politiciens et réduiraient le nombre des grèves, excitées, disait-on, par des meneurs socialistes; (2) .

C'est pourquoi le gouvernement activa la discussion de la vieille proposition Lockroy. Ce député radical avait, le 4 Juillet 1876, demandé la reconnaissance des syndicats, moyennant le dépôt de l'adresse de leurs membres. Les événements politiques de 1876-1877 en avaient empêché la discussion. D'autre part, les congrès

(1) Mathé .op.cit.

(2) Renard .op.cit.

(3)

ouvriers , avisés , s'étaient inquiétés de la contre-partie et avaient protestés contre les exigences policières de la proposition. Puis tout était tombé en sommeil. En Novembre 1880, le gouvernement reprit l'idée et la transforma en projet de loi (I). En Mai 1881, il vint en discussion en première lecture à la Chambre . Elle y ajouta l'abrogation de l'article 416 du Code pénal. En seconde lecture ~~ix~~, on interdit aux syndicats d'avoir des chefs étrangers, par crainte de l'Internationale . Puis le tout partit au Sénat . Là, ce fut long , beaucoup plus long . Le projet fut modifié en Juin et Août 1882, fit retour à la Chambre en Juin 1883, repartit en Janvier 1884 . Les sénateurs craignaient surtout la constitution de puissantes unions syndicales qui pourraient servir de masques à des sociétés secrètes du genre de l'Internationale. Il fallut tous les efforts persuasifs et Tizard, de Tollain et de Waldeck-Rousseau pour le faire céder . Finalement en Mars 1884 , la nouvelle loi sur les associations fut votée .

" Remarquable autant parce qu'elle abolissait que par ce qu'elle autorisait " (2), elle fait date dans l'histoire du 19° siècle.

Etaient abolis :

La loi le Chapelier de 1791, qui interdisait les coalitions.

L'article 416 du code pénal, qui autorisait le gouvernement à s'immiscer dans les grèves en frappant les meneurs , d'amendes pour atteinte à la liberté du <sup>mm</sup>coerce ou de l'industrie.

Les articles 291-292-293-294 du même code , qui condamnaient

(I) Louis ; histoire du mouvement syndical.

(2) Renard : op. cit. et Louis : op.cit.

les associations de plus de 20 personnes.

La loi d'avril 1834 sur les associations .

Toute une législation de <sup>r</sup>containte disparaissait d'un coup.

Les syndicats pouvaient se constituer librement, ~~sans~~ <sup>a</sup>autorisation~~x~~.

( article 2) Mais cette liberté n'allait pas sans restriction.

Les syndicats devaient avoir pour objet exclusif l'étude et la dé-  
fense des intérêts professionnels et économiques de leurs adhérents

(article 3) \*Toute étude sociale ou politique était prohibée. Cela

répondait évidemment aux vœux des pépublicains et des radicaux

comme à ceux des syndicalistes/modérés de Barberet ou du Hevre.

Mais cela ne faisait pas du tout l'affaire des possibilistes, ni à

plus forte raison des marxistes, qui tenaient que le politique et

l'économique ne font qu'un.

De plus , le syndicat doit faire connaître à la police ses statuts,

ainsi que le nom et l'adresse de ses adhérents (article 4). Ce fut

le passage le plus difficile à faire accepter par les ouvriers. La

plupart, par crainte des poursuites ou des persécutions, se mont-

rèrent hostiles à la loi , et beaucoup boudèrent le syndicalisme

reconnu par l'Etat.

Les syndicats possèdent la personnalité civile , mais avec un cer-

tain nombre de réserves . Ils ont le droit d'ester en justice , de

posséder des caisses de secours et des offices d e placement. Mais

ils ne peuvent avoir que les immeubles nécessaires à leur réunion

et n'ont pas le droit de se livrer à des opérations commerciales.

(article 6) Le but des députés en votant cet article avait été, d'une

part d'empêcher un enrichissement possible des associations ouvrières, d'autre part d'éviter une renaissance de la vieille corporation. Le danger pouvait en effet se produire d'un syndicat finançant une coopérative de production, vendant et achetant, et se constituant en système clos, tout comme les vieilles maîtrises.

Enfin la loi reconnaissait les Unions de syndicats, mais leur refusait la personnalité civile en leur ôtant le droit d'ester en justice ou de posséder des immeubles. C'était là les conséquences des craintes sénatoriales.

Ajoutons pour terminer que la loi maintenait les articles 414 et 415 du Code pénal, qui prévoyaient des peines sévères quand les grèves résulteraient d'un plan concerté ou s'accompagneraient de violences ou de manœuvres frauduleuses.

Les garanties prises étaient sérieuses. Ce n'était qu'une étape sur les chemins de la liberté. Aussi bien, elle souleva de violentes oppositions de la part du prolétariat. Le congrès possibiliste de Rennes d'Octobre 1884 la condamne comme œuvre de "police et de réaction". Que dire alors des congrès marxistes ?

Les chambres syndicales elles-mêmes hésitèrent. Le congrès national de 1886, tenu à Lyon, d'abord favorable à la loi, finit par la rejeter, quand les influences collectivistes eurent réussi à le pénétrer.

Mais au fond c'était une loi très libérale. Une fois dissipées les premières frayeurs des ouvriers, les syndicats se mirent à se développer avec une grande rapidité. Le mouvement gagna en profondeur et en étendue. Les marxistes, acceptant le fait, se soumièrent à une législation somme toute plus acceptable que la pré-

cédente et s'infiltrèrent lentement dans tout l'appareil syndical. D'ailleurs la paix sociale ne s'établit pas pour cela, comme l'avait prédit les patrons. Des grèves sanglantes éclateront en 1886.

De toute façon, le vote du 21 Mars consacrait l'effort de treize années de revendications ouvrières. La République ne pouvait, sans contradiction interne, refuser une liberté aux gens qui la réclamaient.

. L E S            R E S U L T A T S .

Le moment est venu de clore cette étude .L'année 1884 est, ou plutôt traduit un tournant de la vie ouvrière. La loi syndicale en elle-même peut n'avoir de valeur que pour le juriste (I), et ne constituer que la reconnaissance légale d'un état de fait établi. Cette volonté de reconnaissance révélait les intentions des républicains installés envers les ouvriers .Le prolétariat usera largement de la liberté qu'on lui octroyait : après 1884, l'organisation ouvrière se complique et se diversifie : en 1886 apparaît la première fédération nationale de syndicats; en 1887, la première Bourse du travail. Certes, là encore, on peut soutenir que l'idée en avait germé depuis longtemps -- nous l'avons vu à Lyon même -- dans les écrits ouvriers .Mais leur réalisation ne fut possible que grâce à la loi de 1884.

Les masses avaient donc eu raison , au lendemain de la Commune, de ne pas se décourager .Elles étaient payées de leurs efforts persévérants .

Sur le plan économique , face à une crise durable et profonde de la principale industrie lyonnaise, elles ont pu maintenir et même, dans certains cas, augmenter les salaires .Elles ont réussi à peu près partout à établir la journée de 10 heures -- c'est-à-dire la semaine de 60 .

Sur le plan social , les travailleurs ont su , à travers des tâtonnements lents et incertains, trouver la forme d'association conve-

nant à la situation du moment .A l'abandon définitif du coopératisme , répondit le développement des Chambres syndicales , dont la tactique put varier selon les années , mais dont les buts restèrent toujours les mêmes : établissement d'un taux minimum des salaires calculé d'après les besoins essentiels des travailleurs (1). Refus de toute diminution en période de chômage ; demande d'augmentation dès que la production s'accroît.(2) Le syndicat pouvait après cela osciller entre la grève et la négociation , son caractère était fixé et fixé dès le début de la Troisième République .

Sur le plan politique enfin, le prolétariat lyonnais avait ardemment désiré la République .Il avait soutenu ses partisans sans défaillance en 1846 et 1877 , et l'avait consolidée en 1881.Il lui demandait beaucoup de choses, trop de choses peut-être,, dans l'enthousiasme des premières années .La République lui donna satisfaction sur un grand nombre de points : Le 21 Avril 1881 par exemple, une loi rendit à Lyon sa mairie centrale , dont la suppression avait été si douloureusement ressentie par tous(3) En Juin 1881 et Mars 1882, l'enseignement primaire devint gratuit, obligatoire et laïque .D'autres lois modifièrent l'organisation municipale, accordèrent la liberté de la presse et de réunion .Enfin, Lyon, qui réclamait depuis si longtemps une modification de la législation des Prudhommes, obtint satisfaction en 1880.

(1) on a vu les calculs de budgets auxquels s'était livré le congrès ouvrier de 1878.

(2) Pariset : Histoire de la Fabrique lyonnaise.

(3) Lyon retrouve le régime normal des communes françaises sauf sur un seul point : le préfet conserve des attributions de police importantes .  
Lois municipales.

Un grand nombre de revendications ouvrières se trouvaient ainsi satisfaites : liberté de réunion et d'association, enseignement primaire, autonomie municipale .mais c'était presque uniquement une législation politique .La législation sociale restait insuffisante .De celà, les ouvriers lyonnais avaient bien conscience. Un sourd malaise naquit dès 1879 et 1880 .Le plus grand nombre voulait voir si le nouveau régime essayerait de résoudre la question sociale .Une minorité consciente de plus en plus considérable aperçut bientôt les contradictions du système capitaliste, qui se développait au sein de la République .C'est cette amertume qu'exprime la phrase de Brugnot déjà citée lors des élections de 1883. La vieille tendance des ouvriers à vouloir s'imposer seuls dans la République et à ne l'organiser que dans leur intérêt ne disparut jamais .La liberté commençait à être insuffisante : " il n'est pas trop possible d'admettre qu'un bourgeois soit réellement républicain, car ses intérêts s'y opposent..."..."les libertés politiques ne peuvent avoir de considérations que de donner au peuple les facultés nécessaires pour son bien-être, en lui permettant de discuter ses intérêts sociaux, car on ne vit pas de libertés politiques ... car ce n'est pas assez des libertés politiques, quand le peuple est dans la misère." "A nous travailleurs de porter nos revendications et nos vues plus loin ..." (1) Ce "plus loin" annonce un vague et incertain avenir qui aurait pu inquiéter les républicains .Les ouvriers tomberaient-ils dans l'anarchisme et le nihilisme dont la vague déferlait sur l'Europe à cette date ? Ou plutôt, incapables d'assimiler l'anarchisme trop philosophique et in-

(1) rapport de la délégation ouvrière lyonnaise à l'Exposition d'Amsterdam.

tellectuel , succomberaient-ils à la tentation qui allait leur être offerte de renverser cette République incapable de les tirer de leur misère ? Ou enfin , troisième solution , seraient-ils pénétrés par cette persévérante et insinuante propagande marxiste? Les verrait-on se grouper en classe organisée , consciente , tendue vers un/ seul but : la prise du pouvoir et la dictature du prolétariat ? La liberté allait-elle être sacrifiée à l'égalité ?

---:---:---:---:---:---:---:---